



● L'OFFENSIVE CONTRE LE DROIT DU TRAVAIL Pages 16 et 17

N° 409 - 35e année — AVRIL 1988

LE MONDE diplomatique

32 pages - 15 F

Algérie : 6 DA — Antilles fr. / Réunion : 19,00 F — Belgique : 95 FB — Canada : 2,25 $ C — C.-d'Iv. : 990 F CFA — Espagne : 270 P — E.-U. : 2,50 $ US — Gr.-Bret. : 1,10 £ — Irlande : 1,70 £ — Italie : 3 500 lires — Maroc : 14,50 dir. — P.-Bas : 5,00 Fl. — Sénég. : 900 F CFA — Suisse : 3,80 FS — Tunisie : 1 700 m

Abonnements : voir tarif page 2

Publication mensuelle 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

Afghanistan : L'avenir hypothéqué

(Pages 6 et 7.)

DEUX COMPÉTITIONS PRÉSIDENTIELLES

La civilisation libérale

par CLAUDE JULIEN

INDIGNATION ou dédain : lequel de ces deux sentiments l'emporte *dans le public* devant *l'indigence* des débats ? Le pire serait l'indifférence, par accoutumance désabusée. Plus avisés qu'on ne le croit, la plupart des citoyens observent d'un œil narquois l'embarras des politiques qui, dans le souci de ratisser large, visent bas, très bas. Au fond, ils les comprennent... Mais compréhension ne vaut *approbation ni indulgence.* Car chacun voit bien que, en cette exceptionnelle époque d'amples mutations, la consultation électorale doit trancher entre diverses manières d'appréhender la vie, de concevoir les relations entre groupes humains. Les résultats du scrutin imprimeront leur marque à la civilisation qui cherche péniblement sa voie : grande pauvreté et prouesses technologiques ; élan généreux porteur des solidarités qui font un peuple ou individualisme qui creuse les inégalités ; priorité *accordée à l'affairisme, qui sacrifie* tout, y compris la culture, au profit immédiat, ou primauté de l'esprit, qui ne va pas sans quelque désintéressement.

Mots oubliés, valeurs dépréciées ? Apparemment. Et pourtant, malgré leur affectation de cynisme, les vieux routiers de la politique se sentent, à l'occasion, obligés de concéder à l'idéal démocratique quelques pensées qui, décollant du terre-à-terre, tentent d'aller à l'essentiel. Ils finiraient par se *mépriser eux-mêmes s'ils ne* s'octroyaient ce droit à de belles envolées... Ainsi en va-t-il dans un vieux pays sceptique comme la France, mais aussi dans la République américaine, réputée jeune alors que, prématurément usée dans les jeux ridicules du cirque électoral, elle bat tous les records d'abstentionnisme. On ne joue pas impunément avec la facilité et la démagogie, surtout lorsque l'appel aux urnes met en jeu la qualité même de l'existence, la cohésion de la société, les raisons que les citoyens peuvent avoir de vivre ensemble.

ENSEMBLE ? Dans une société *qui reste prospère malgré la* « crise », veut-on voir grandir le nombre d'exclus, inutilement rejetés vers les marges, volontiers oubliés, mal tolérés *lorsqu'ils ont* l'impudence de s'imposer aux regards ? Combien d'émigrés de l'intérieur souhaite-t-on ainsi ajouter aux enfants d'immigrés, assez mal accueillis en ce pays qui se targue d'une longue tradition d'ouverture ? Alors que le patronat reprend son offensive contre le SMIC, source de tous nos maux, sait-on que *11,9 %* des familles disposent d'un revenu inférieur à 60 % du salaire minimum (1) ? Les électeurs sont-ils disposés à persévérer dans une voie qui, *en dépit de tous les progrès accomplis* en deux générations, laisse encore à Paris quinze mille personnes errer sans domicile fixe, pendant que, par exemple, une ville comme Dunkerque reçoit sept fois plus de demandes de logement qu'elle ne peut en satisfaire (2) ? Désire-t-on reconduire une politique qui se sent désarmée devant les échecs scolaires, l'aggravation annoncée du chômage, le malaise qui pèse sur l'administration de la justice, les causes morales et sociales de la délinquance et de l'usage régulier de la drogue ?

N'en déplaise aux prophètes de malheur, une société qui tolère en son sein de telles disparités et de telles tares n'est pas nécessairement prête à exploser. Elle peut conserver un calme de surface. La démonstration en est fournie par les Etats-Unis : entre 1970 et 1980, l'*underclass* est passée de 750 000 à 2 500 000 individus (3), *tandis que le pays estime être en train de « perdre sa guerre contre la drogue »* (4) — et cependant rien ne laisse présager la moindre agitation. Pour sauvegarder cet étrange « ordre » social, il suffit que le désespoir des plus mal lotis se mue en résignation et non pas en révolte. Y pourvoiront des secours distribués en temps opportun, des aides plus ou moins équitablement réparties, l'ostensible vigilance des forces du maintien de l'ordre.

Aucune de ces mesures n'arrêtera la machine à fabriquer des injustices et des inégalités. Une étroite conception de la démocratie y trouvera pourtant son compte, du moins aussi longtemps que le système dégagera une majorité d'électeurs s'estimant plus ou moins satisfaits, vivant dans l'illusion de bénéficier d'une politique menée par des nantis pour des nantis. Courtisée par tous les partis, une classe qui ne craint pas de se dire moyenne — moyenne par ses revenus, par sa culture, par ses ambitions — peut fort bien se prêter à ce jeu. Moyenne ou, au sens premier du terme, médiocre. Vauvenargues parlait des gens qui *« ont de grandes prétentions et de petits projets »*. Une démocratie ne peut, à la longue, survivre dans cette médiocrité.

MÉDIOCRE ? Le caractère des personnages en lice ne l'est certes pas. Il ne peut expliquer le ton insipide, terne, de la compétition. Pour séduire des couches sociales très différenciées, ils pensent devoir arrondir les angles, éviter les positions tranchées, nuancer à l'extrême leurs propos, même lorsqu'ils abordent des sujets brûlants. Ils y sont incités par un mythe périmé et par des techniques qu'ils croient modernes.

(Lire la suite page 14.)

(1) *Conseil économique et social, Grande Pauvreté et précarité économique et sociale,* séances des 10 et 11 février 1987 ; *Journal officiel*, 28 février 1987, page 35.

(2) *Idem*, pages 40 et 41.

(3) *Cf. Newsweek*, 7 mars 1988.

(4) La même semaine, dans leurs numéros datés du 14 mars 1988, *Newsweek* titre à propos de la drogue : « Losing the War ? », et *Time* : « Where the War Is Being Lost ».

PRÉSAGES DE GUERRE ET LAMBEAUX DE PAIX

Alertes en Amérique centrale

Par IGNACIO RAMONET

Deux logiques politiques continuent de s'affronter en Amérique centrale : celle qui a inspiré le plan Arias de paix signé par les cinq chefs d'Etat de la région le 7 août 1987, et celle du président Reagan qui cherche à rétablir le principe d'une *« souveraineté limitée »* dans cette zone, considérée comme l'*« arrière-cour des Etats-Unis »* et relevant à ce titre de leur « sécurité intérieure ».

Le plan Arias n'a jamais été réellement approuvé par Washington sous le prétexte qu'il a été élaboré, à l'initiative du président du Costa-Rica, sans tenir compte des priorités politiques de M. Reagan, notamment le renversement du régime sandiniste du Nicaragua et le soutien militaire à la Contra. Depuis août dernier, la région est soumise à l'élan contradictoire de deux logiques, l'une qui pousse à la réconciliation, à la reconstruction énonomique et à l'intégration politique, l'autre qui fait délibérement obstacle à de tels objectifs.

Le choc frontal de ces deux conceptions explique la précipitation des événements et leur apparente incohérence. A commencer par la crise de Panama *(lire page 3 l'article de Jean Lapèze)* où *l'offensive de Washington contre* leur ancien allié, le général Noriega, vise beaucoup moins à « rétablir la démocratie » qu'à sanctionner le refus de l'« homme fort » du Panama d'aider la Contra, tout en affaiblissant le groupe de Contadora et en rappelant à tous l'importance stratégique du canal pour la sécurité des Etats-Unis.

De même, le déclenchement précipité de la spectaculaire opération « Faisan doré » et l'envoi de trois mille deux cents « marines » au Honduras, le 16 mars, ne recherchait pas l'objectif déclaré de contenir une « invasion » sandiniste. Une telle gesticulation visait d'abord, en période électorale américaine, à jeter un rideau de fumée sur l'inculpation, le jour même, de deux des principaux protagonistes du scandale de l'« Irangate » — MM. John Poindexter et Oliver North — pour leur rôle dans le détournement vers les « contras » de fonds provenant de ventes d'armes illégales à l'Iran, et à *protéger le candidat républicain* M. George Bush.

Une telle opération avait également pour but de torpiller les conversations directes, prévues pour le 21 mars à Sapoa (au sud du Nicaragua), entre le gouvernement sandiniste et la Contra, en application du plan Arias. En dramatisant la situation, M. Reagan cherchait aussi à impressionner le Congrès et à *obtenir de lui le vote de nouveaux* crédits pour les « contras ». Enfin, à la veille des entretiens américano-soviétiques de Genève, cette démonstration de force rappelait aux Soviétiques l'attachement de Washington au contrôle de cette région.

Tous ces objectifs ont échoué. A *Genève, l'URSS n'a pas accepté* la demande américaine de cesser de livrer des armes au Nicaragua. Et cela d'autant moins que — même si les situations ne sont pas comparables — les Etats-Unis, de leur côté, n'ont pas fait de concession sur l'aide qu'ils apportent à la résistance afghane *(lire pages 6 et 7 l'article de Selig S. Harrison).*

La rencontre de Sapoa a eu lieu comme prévu ; elle a permis la signature d'un accord de cessez-le-feu au Nicaragua et le déclenchement d'une série de mesures d'ordre politique qui peuvent favoriser le retour à la paix. Cet accord a montré, une fois encore, que le gouvernement sandiniste tient les engagements qu'il a pris en août 1987 en signant le plan Arias. Il est même le seul gouvernement de la région à le faire à l'heure actuelle. Dans les quatre autres pays — plus sensibles aux pressions des Etats-Unis, — le plan Arias est en panne.

En particulier au Salvador où la situation s'est brutalement détériorée après le succès du parti d'extrême droite ARENA aux élections législatives et municipales du 20 mars. Le président Duarte, encore au pouvoir pour un an, n'a pas su choisir la paix et se retrouve à la tête d'un pays ingouvernable. *Les Escadrons de la mort* ont empêché les dirigeants proches des guérilleros de faire campagne et restauré un régime de terreur. La guérilla, dans ces conditions, a relancé les combats et parie à nouveau sur les armes.

De fragiles perspectives de paix au Nicaragua ne parviennent pas à estomper les lourds présages de guerre qui, au moins jusqu'à la fin du mandat de M. Reagan, continuent de peser sur cette tragique région.


M 2136 - 409 - 15,00 F
3792136015009 04090

COURRIER DES LECTEURS

La faute gestionnaire

M. Paul-Florian Valet, de Paris, nous fait part de ses réflexions après lecture de l'article de Claude Julien, « La faute gestionnaire », paru dans notre numéro de février :

Il y a une dichotomie entre la vie étudiante et la vie professionnelle, du point de vue de l'environnement intellectuel.

Pour les gestionnaires qui ont fait des études de macro-économie, les seules à intégrer une dimension dépassant volontairement la vie de l'entreprise, ils sont réduits, une fois en entreprise, à ne débattre professionnellement que des données internes à l'entreprise, ou à la branche économique.

Considérer des données macro-économiques se réduit pour eux à « repiquer » les données d'instituts de conjonctures, ou d'organisations professionnelles patronales, ou de journaux économiques, sans en discuter les fondements.

Rares sont les entreprises à avoir un service d'études macro-économiques. (Et pourtant, ça serait bien utile à beaucoup.) Gestion à vue très égoïste ; restriction à l'entreprise « boîte noire » dans un environnement hostile.

Par ailleurs, les écoles de dirigeants sont des écoles qui mettent moins l'accent sur la macro-économie et la chose publique ou sociale que les universités. On y forme plus des « chefs » que des responsables sociopolitiques. L'idéal pour les diplômés de ces écoles est donc plus de faire partie de l'élite dirigeante, si dur soit parfois le prix à payer ou à faire payer, que de réfléchir par soi de façon critique et pour la société globale. Ce qui n'exclut pas chez eux une approche sociale des situations, mais alors elle vise plus à réduire les embêtements d'une situation, qu'à dégager une perspective consensuelle, ou un projet de société.

∴

Le docteur Claire Souchon, de Paris, après lecture du même article de Claude Julien, se souvient d'une « tragique anecdote » :

Cela débute à l'époque où le « premier économiste de France » siégeait à Matignon. Une de mes amies, la quarantaine, divorcée, esseulée, cherche à rebâtir un couple. Elle rencontre un monsieur dans la cinquantaine, veuf, et qui vient de marier ses enfants. Lui aussi souffre de solitude. Ils s'accordent. Ce monsieur dirige une petite entreprise de travaux publics qu'il a héritée de son père. Il se trouve tout à coup devant une échéance que sa trésorerie ne lui permet pas d'honorer. Mais, depuis de longs mois, l'Etat lui doit bien davantage. Il va au ministère, supplier qu'on lui consente une avance sur son dû. Le haut fonctionnaire qui le reçoit refuse, et se moque de lui, lui conseillant d'aller voir M. Barre « dont il applique les directives ».

Cet homme, honnête, pour qui la faillite n'est pas une combine, ne peut plus penser à autre chose. Perte de vigilance au volant — accident gravissime où il assume tous les torts. Des morts. Il a la chance d'en être. Mon amie en a moins : les deux carotides atteintes et des lésions multiples. Elle en est, aujourd'hui, à sa dix-septième intervention correctrice. Tout cela accroît le PNB

Entre-temps, bien sûr, l'entreprise a fermé ; les ouvriers ont été au chômage, dans l'attente d'une hypothétique embauche. Tel fut, dans le concret, le processus de « restructuration » patronné par M. Barre, notre futur « gardien ».

Pour Fernand Braudel, pourtant, un matelas de petites entreprises joue un rôle d'amortisseur lors des crises cycliques qui affectent l'économie capitaliste.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Fondateur : Hubert BEUVE-MÉRY
Directeur : Claude JULIEN
Rédaction en chef : Micheline PAUNET, Ignacio RAMONET
Rédaction : Christian DE BRIE, Bernard CASSEN, Jacques DECORNOY, Alain GRESH
Secrétaire de rédaction : Solange BRAND

RÉDACTION
7, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
Télex : MONDPAR 650572 F
Tél. : 42-47-97-27

Publicité : *le Monde Publicité S.A.*
Responsable : Antoine Gauvin
5, rue de Monttessuy,
75007 Paris.
Tél. : 45-55-91-82 ou 45-55-91-71

Etre africain à Bruxelles

Poète cap-verdien résidant à Bruxelles, M. Joao José Braga Tavares attire notre attention sur les difficultés de vie des étrangers africains en Belgique :

C'est avec une profonde consternation que nous, Noirs, subissons une discrimination intolérable. Les appartements nous sont systématiquement refusés alors que nous remplissons les mêmes conditions que les Européens... Par exemple, une étudiante noire parmi tant d'autres, qui s'exprime en français impeccablement au téléphone, est repoussée une fois arrivée chez les propriétaires. Ou ce jeune couple zaïrois qui cherche un appartement depuis plusieurs mois, et doit vivre chez des parents faute d'en trouver un. Un autre Africain a cherché durant huit mois un appartement : hélas, il est tombé sur une commune qui refuse catégoriquement les étrangers. Moi-même, je cherche depuis plusieurs mois un logis mais, comme j'ai un fort accent africain, le dialogue s'interrompt là [...], Parfois, quand je dis que viens du Cap-Vert, on me demande où se situe ce pays. On me taxe de Sénégalais ; parfois, certains m'accusent de vivre au « petit château des réfugiés politiques »... bien que je ne sois pas réfugié.

Agis Spinas

Un lecteur souhaite rappeler le rôle d'Agis Spinas, militant communiste grec, décédé en novembre dernier à Athènes à l'âge de quatre-vingt-sept ans :

Agis Spinas est surtout resté dans les mémoires pour avoir, comme dirigeant du Parti communiste à Thessalonique et membre du comité central, animé le combat contre l'emprise stalinienne sur le parti. Exclu en 1931, il passa au trotskisme.

Il tenait son action pendant la dernière guerre pour la plus importante de sa vie. Evadé en 1942 — il était interné depuis 1937 comme les quelques centaines de communistes qui avaient refusé de se « repentir » sous la dictature Metaxas, — il revient dans Athènes occupée et essaye, avec une poignée d'amis, de donner une perspective révolutionnaire à la radicalisation populaire provoquée par la famine qui venait de tuer des centaines de milliers de personnes. Il dénonce la politique d'union nationale de la résistance communiste comme une duperie pour les opprimés et la création d'une armée de guérilla dans la montagne comme un moyen de canaliser leur énergie vers le soutien exclusif aux buts de guerre des alliés. Alliés dont les visées en Grèce étaient purement coloniales, comme ils allaient le démontrer en écrasant militairement la résistance à Athènes en décembre 1944.

Déçu dans son attente d'une vague révolutionnaire en Europe après la guerre, considérant que l'URSS, cogendarme du monde depuis Yalta, était devenue impérialiste, il rompt avec le trotskisme pour se rapprocher du courant Socialisme ou barbarie, puis de l'anarchisme. Il avait publié ses Mémoires en 1976.

« Ethique, économie et droits de l'homme »

A la suite de la publication de l'article de Jacques Decornoy, « Ethique, économie et droits de l'homme » (le Monde diplomatique *de février), M. Xavier Godts, membre du comité directeur du Centre œcuménique de liaisons internationales (COELI), nous écrit de Bruxelles :*

Vous citez certains écrits catholiques et protestants, et notamment la lettre pastorale des évêques américains. Il est sûr que cette lettre pastorale représente une avancée sur le plan des prises de position de l'Eglise. On ne peut que saluer la sortie de ce document qui dévoile courageusement les failles d'un système.

Cela dit, il importe aussi de connaître quelles sont, face à ce document, les réactions de représentants de pays du tiers-monde, et notamment de théologiens de la libération — en l'occurrence Leonardo et Clodovis Boff. Ceux-ci reconnaissent l'audace prophétique des évêques américains, mais constatent que, fondamentalement, leur proposition est la réforme et l'amélioration des structures du système ; il n'est pas question d'un changement du système lui-même, mais bien d'une moralisation du capitalisme. Mais sans doute, notent les frères Boff, n'était-il pas possible à des évêques des Etats-Unis de faire davantage, *« étant donné les conditions sociales spécifiques dans lesquelles ils vivent et pensent »*.

[Le texte de L. et C. Boff a été diffusé dans le numéro de décembre 1987 de *Liaisons internationales*, publication du COELI, 31, rue du Boulet, B-1000 Bruxelles.]

M. Michel Jobert et le dollar

Après avoir ironisé sur la tempête boursière qui semble avoir « révélé à certains experts et hommes politiques le déficit du commerce extérieur et le déficit budgétaire américains », *M. Alexis P. Noël, de Rueil-Malmaison, nous adresse la lettre suivante :*

Qui se souvient de cette interrogation de Michel Jobert : *« Avons-nous assez d'indépendance pour dénoncer publiquement le système de spoliation économique et d'asservissement politique que nous impose le dollar ? » (Lettre de Michel Jobert*, nº 48, septembre 1978) et — comme en écho — en janvier 1980, face au dollar abusif oublieux de toute morale, cet avis : *« Tout désordre qui se lève dans le monde s'apaiserait si sa gestion était plus sérieuse. »*

L'impérialisme du dollar (...) était alors, au gouvernement et ailleurs, savamment tu : il n'eût pas été convenable, ces années-là, de parler du *« racket sans précédent historique »* constitué par les millions de dollars apatrides en promenade dans le monde. Pour reprendre une formule célèbre : Dieu, que la crise était jolie ! Ce que les prophètes du moment présent — sérieux comme des papes — ont oublié, évidemment, c'est que Michel Jobert nous a constamment alertés depuis plus d'une douzaine d'année sur le caractère explosif de la gestion du dollar. Ainsi, en octobre 1974 *(Lettre*, nº 1), après six mois d'un septennat nouveau, estimant qu'on s'était trompé depuis un an dans l'évaluation de la conjoncture, il déplorait que, moyennant une larme sur la dégradation des échanges avec les pays sous-développés, nous ayions *« accepté que les Etats-Unis exportent leur déficit, croyant qu'il était la condition de l'expansion internatio-nal »*. Il récidivait le mois suivant : plutôt que de parler de *« gérer l'imprévisible. (...) il eût été plus judicieux, sans dramatiser, de rappeler simplement au pays les origines d'une crise mondiale et de décrire les moyens de s'en protéger »*. En des pages explicites et denses, il décrivait à la fois l'origine de l'inflation de 1950 à 1973 — le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis — et le mécanisme par lequel ce déficit affectait l'économie mondiale (...).

Face au dollar souverain, inconsidérément répandu sans contrôle, il revenait à la charge. Février 1975 : il déplore que la France se taise sur le système monétaire international. Mai 1975 : *« En économie, on s'est trompé de crise, donc de remède »*. Ce qui n'empêchait pas nos responsables de nous inviter à partir en vacances en paix : de notre îlot de prospérité, ne voyions-nous pas le bout du tunnel ? Prophète de malheur ? Même pas : en haut lieu on le jugeait *« irresponsable »*...

Depuis, son analyse, au fil des années et des gouvernements de droite et de gauche, n'a pas varié.

« LECTEURS SOLIDAIRES »

Nous avons lancé, dans nos précédents numéros, un appel à des « lecteurs solidaires » afin de constituer un fonds permettant d'abonner au Monde diplomatique *des institutions ou organismes situés dans des pays qui limitent strictement les sorties de devises, ou dans des pays dont le taux de change est très défavorable.*

En réponse à cet appel nous avions reçu, à la fin du mois de mars 1988, la somme de 34 969 F. Le comité de gestion de ce fonds, constitué par Mme Claire Brisset, M. Jacques Chonchol, M. Pierre de Charentenay, M. Edmond Jouve et M. Tchicaya U Tam'Si, a établi une première liste de bibliothèques, centres de recherche, universités, instituts, groupements associatifs, organisations humanitaires, etc. auxquels nous avons envoyé gratuitement notre journal. Ont déjà été servis : 34 abonnements en Afrique, 26 en Amérique et 3 en Asie.

Si vous souhaitez participer à ce mouvement de solidarité, remplissez le bulletin ci-dessous.

M. ou Mme ....

nº....., rue ....

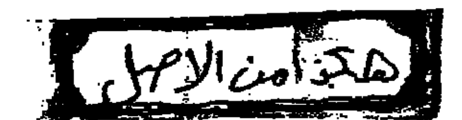
à................................ Code postal..............................

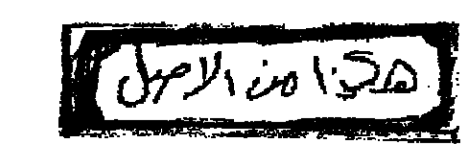
lecteur du « *Monde diplomatique* » depuis ..... ans, verse par
☐ chèque bancaire ☐ chèque postal

la somme de :
☐ 250 F pour un abonnement en Afrique ou au Proche-Orient.
☐ 313 F pour un abonnement en Amérique latine.
☐ 343 F pour un abonnement en Asie.

ou de ☐ 50 F ☐ 100 F ☐ 200 F, destinés au fonds commun « LECTEURS SOLIDAIRES » pour un abonnement attribué par le comité chargé de gérer le fonds.

(Chèques libellés à l'ordre du *Monde diplomatique* et adressés au *Monde diplomatique*, « Lecteurs Solidaires », 7, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09).





OBJECTIF : GARDER LE CANAL DE PANAMA

La croisade de Washington contre le général Noriega

QUELLE formidable pression pour obtenir le départ du général Noriega ! Depuis neuf mois, les Etats-Unis ont multiplié les initiatives : ils ont suspendu leur aide économique ; ont gelé les fonds détenus par le Panama (dont la monnaie est le dollar) aux Etats-Unis, ce qui a entraîné la fermeture des banques et désorganisé la vie économique. Ils ont continué de reconnaître le président Delvalle, destitué le 26 février, ont soutenu le putsch du 16 mars et encouragé les grèves déclenchées par l'opposition.

Au-delà du général Noriega, Washington cherche à briser le nationalisme des Forces de défense, à sanctionner l'attitude de Panama au sein du groupe de Contadora et à conserver le contrôle du canal.

Par JEAN LAPÈZE

Pourquoi le gouvernement des Etats-Unis s'acharne-t-il contre le général Manuel Antonio Noriega, chef des Forces de défense et homme fort du Panama ? La principale raison, quoi qu'on dise, est le refus de Washington d'accepter la remise des installations du canal aux autorités panaméennes à la fin de 1999 comme le prévoit le traité Carter-Torrijos signé en 1977.

A la veille de la signature de ce traité, M. Ronald Reagan ne déclarait-il pas : « *La zone du canal n'est pas une colonie, ni une location à long terme, elle est le territoire souverain des Etats-Unis, au même titre que l'Alaska et que tous les Etats nés lors de l'achat de la Louisiane. Nous devons mettre un point final aux négociations sur le canal et dire au général que nous l'avons acheté, nous l'avons payé, nous l'avons construit, et nous allons le garder (1).* »

En 1903, les Etats-Unis ont en effet favorisé la sécession du Panama, jusqu'alors province de la Colombie, afin de mieux contrôler la construction du canal interocéanique inauguré en août 1914. Par le traité Hay-Bunau Varilla, Washington obtenait la pleine souveraineté sur une bande de territoire de 16 kilomètres de large (la « zone du canal ») s'étendant des deux côtés de la voie d'eau. Ce traité faisait, par ailleurs, du Panama un « protectorat des Etats-Unis ».

Ce n'est qu'en 1939 qu'un nouveau traité mettra fin à ce statut de protectorat et que le Panama obtiendra sa pleine indépendance. Mais les liens, notamment économiques, avec Washington resteront considérables. Les Etats-Unis sont de loin le principal partenaire commercial (30 % des importations, 60 % des exportations). Au point que le Panama est – avec le Libéria – l'un des deux pays du monde (outre les Etats-Unis) dont le dollar est la monnaie nationale.

Le canal, pour Washington, possède une importance stratégique de premier ordre. Il relie la côte est et la côte ouest des Etats-Unis et c'est la voie qu'emprunte l'indispensable pétrole brut de l'Alaska vers les raffineries des Caraïbes. Près de dix mille soldats américains, dispersés dans une dizaine de bases, protègent les installations du canal (à titre de comparaison, les Forces de défense panaméennes comptent douze mille hommes).

Ces installations sont toujours sous la double souveraineté des Etats-Unis et de Panama, mais le 31 décembre 1999 elles doivent passer sous la tutelle unique de l'Etat panaméen. L'ancienne « zone du canal » a été incorporée au Panama le 1er octobre 1979.

Fidélité à la Constitution de 1972

LES relations entre les deux Etats ont toujours été complexes, mais elles ont connu un tournant radical après l'arrivée au pouvoir, en 1968, à Panama, du général Omar Torrijos, chef de l'armée et leader populiste. Il fait très vite des Etats-Unis sa bête noire politique et mobilise en permanence les citoyens pour obtenir la restitution de la zone du canal et des installations de celui-ci.

Dans l'espoir de modérer les revendications du général Torrijos et de diviser les nationalistes panaméens, Washington avait choisi de soutenir le général Noriega lorsqu'il était chef des services de renseignements dans les années 70, et avait également favorisé, en 1983, son accession à la tête des Forces de défense.

Pourquoi, alors, Washington a-t-il changé récemment d'attitude à l'égard du général Noriega ? Quelle menace représente-t-il pour la politique des Etats-Unis à Panama et dans la région d'Amérique centrale et des Caraïbes ?

L'itinéraire politique du général Noriega – inculpé récemment par la justice américaine de trafic de drogue – est loin d'être transparent. Il aurait collaboré avec les services de renseignements cubains ainsi qu'avec la CIA ; on le soupçonne d'être impliqué dans l'accident qui coûta la vie, en 1981, au général Omar Torrijos, et dans l'assassinat d'Hugo Spadafora, une personnalité politique très controversée.

Le général Noriega ne manque pas d'habilité politique, et la manière dont il s'est hissé à la tête des Forces de défense révèle ses grandes capacités manœuvrières. Normalement, l'héritier de Torrijos était le général Ruben-Dario Paredes. Mais celui-ci renonça à la direction de l'armée pour se présenter à l'élection présidentielle de 1984, comptant sur l'appui des Forces de défense. Son successeur à la tête de celles-ci n'était autre que le général Noriega, qui s'empressa de lui refuser son soutien et, dans le but de l'éliminer politiquement, appuya ouvertement le candidat soutenu par les Etats-Unis, M. Nicolas Ardito Barletta. Celui-ci sera effectivement élu en mai 1984.

M. Barletta, économiste formé à l'école de Chicago, avait été chargé par le général Torrijos de mettre sur pied le ministère de la planification (1974-1977) selon les vœux de la Constitution de 1972.

Cette Constitution, pourtant, prônait une conception du développement très opposée à l'idéologie et aux méthodes de l'école de Chicago. Elle devait profondément bouleverser le rapport des forces économiques et politiques du pays tel qu'il existait avant le coup d'Etat de 1968.

Depuis la conquête du Panama par les Espagnols, en 1501, le pays a été en proie à une lutte permanente entre l'oligarchie terrienne, devenue par la suite une bourgeoisie traditionnelle, et la bourgeoisie marchande, dont les intérêts ont toujours été liés au trafic transisthmique, d'abord par voie terrestre, puis par la voie du canal. Les besoins nécessaires à la construction de cette voie ont obligé la bourgeoisie d'affaires – aujourd'hui les libéraux – à se tourner vers l'étranger pour y trouver des sources de financement.

La Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis manifestèrent très tôt un réel intérêt pour la construction d'un canal interocéanique. Déjà la construction du chemin de fer transisthmique, terminée en *1855, fut réalisée* par la compagnie américaine Pacific Mail and Co. C'est durant la période de construction du canal, au début du siècle, que s'affirme la suprématie économique de la bourgeoisie d'affaires. C'est elle qui va rechercher le soutien des Etats-Unis pour détacher le *Panama de la Colombie, quitte à leur* céder la souveraineté du nouvel Etat.

Parallèlement, se met en place une politique de concessions pour l'exploitation bananière. La célèbre United Fruit Company – aujourd'hui la Chiriqui Land Company – s'installe dans la province du Chiriqui, la plus éloignée *de la zone du canal mais aussi la plus* riche et le fief de la bourgeoisie traditionnelle.

Des liens puissants se tissent alors entre les intérêts des Etats-Unis et les deux groupes dominants dans le pays.

Depuis, l'histoire se répète. Bourgeoisie terrienne et milieux d'affaires s'opposent ; les Etats-Unis jouent un rôle d'arbitre, et sont courtisés tour à tour par ces deux groupes.

Sygma

« L'HOMME FORT » AVEC M. DELVALLE EN JUILLET 1987

Le coup d'Etat du général Torrijos, en 1968, introduit deux nouvelles forces dans ce tableau : le peuple et l'armée. Les officiers qui entourent Torrijos sont d'origine populaire et gardent « *une sourde rancune contre la caste possédante* » ; ils cherchent à constituer « *une alliance de toutes les forces provinciales, avec une prédilection pour la paysannerie (2)* ».

L'armée a besoin de gens compétents aux postes-clés du gouvernement. Aussi doit-elle recourir au gisement de cadres que représentent les bourgeoisies. Torrijos essaie de fondre les forces en présence (officiers, les deux bourgeoisies et le peuple) dans un même creuset nationaliste et avec deux objectifs prioritaires : récupérer le canal et développer le pays.

Torrijos souhaite qu'une partie des capitaux des grandes sociétés financières internationales installées à Ciudad-de-Panama soit investie dans le développement de l'espace rural panaméen au profit des petits exploitants et des exploitations communautaires.

C'est autour de cette dernière idée qu'est élaborée la Constitution de 1972, celle du nouveau Pouvoir populaire. Elle établit la structure et les mécanismes de fonctionnement d'un gouvernement décentralisé. Surtout, elle permet que l'ensemble du pouvoir politique change de mains. Alors qu'il avait toujours été partagé entre les deux bourgeoisies, il revient maintenant aux élus de chaque commune du pays *(3). Non seulement le pouvoir* politique ne peut plus s'exercer par désignation présidentielle, mais le corps des décisions futures doit venir de l'ensemble des provinces (4) et de leur élus. Le gouvernement central, sensible à toutes les pressions du pouvoir économique, voit son rôle diminuer.

Pour une fois, les deux bourgeoisies semblent s'allier, sans pour autant enterrer leur rivalité. Sans doute afin de faire participer toutes les forces nationales à son projet de développement, Torrijos confie les postes de responsabilité administrative aux membres de ces bourgeoisies.

Ce n'est qu'en 1981 que le général décide enfin de mettre en place l'administration provinciale contrôlée effectivement par le pouvoir populaire.

Le bilan de la décennie torrijiste apparaît ambigu. Il y a, certes, des aspects positifs : création d'un code du travail, de la Sécurité sociale et, bien sûr, signature du traité Torrijos-Carter. Il faut ajouter : baisse considérable des taux de natalité et de mortalité (le taux de mortalité infantile diminue de moitié) ; équipement massif en eau potable, électricité et services d'hygiène ; doublement du nombre d'écoles primaires ; l'analphabétisme baisse de 20 % à 13 % ; les services de santé se multiplient ; le système routier et celui des télécommunications se développent fortement. Bref, la population est dotée de droits sociaux essentiels, et le pays acquiert les équipements indispensables.

Cependant, l'ensemble de cet effort est mal planifié faute d'administration appropriée et en raison des pratiques budgétaires brouillonnes de l'administration centrale. Beaucoup de fonds sont gaspillés. Par ailleurs, les résultats économiques sont médiocres : l'agriculture recule de 18 % à 13 % du PIB ; l'industrie de 17 % à 13 % et le commerce stagne. La réforme agraire est avortée ; le chômage déclaré passe de 5 % à 8 % et le sous-emploi connaît une croissance galopante.

Devant ce résultat mitigé, Torrijos impose, dès 1981, une stratégie de développement fidèle à l'esprit de la Constitution. L'administration se décentralise enfin, la planification s'organise autour d'une direction régionale, et ce modèle est appliqué en priorité dans quelques provinces. Petit à petit, l'ensemble de l'appareil commence à fonctionner différemment, avec plus d'efficacité. Cette année-là, comme par hasard, Torrijos trouve la mort dans un étrange accident d'avion...

Le président élu en 1984, M. Barletta, va s'empresser de désavouer le modèle de planification régionale mis en place par Torrijos. Il opte pour un plan élaboré par la Banque mondiale, qui défend la nécessité d'« *ajustements structurels* ». Ce plan vise à supprimer ou rendre inopérant le code du travail, à favoriser l'investissement étranger au détriment des petites et moyennes entreprises, à comprimer l'emploi public et à réduire les salaires ; enfin, et surtout, à enlever tout pouvoir politique aux représentants des communautés populaires. Déjà, sous la présidence de M. Ricardo de La Espriella (1982-1984), la Constitution de 1972 avait été amendée et l'Assemblée nationale des représentants des communautés remplacée par une Assemblée législative, constituée de députés élus sur une base électorale beaucoup plus vaste qu'auparavant. Le modèle du pouvoir populaire *mis en place par Torrijos avait été ainsi* dénaturé.

La situation économique pourtant, malgré les changements politiques introduits par M. Barletta, ne s'améliore pas et des tensions fortes apparaissent avec la récession. De surcroît, le gouvernement libéral de M. Barletta, appuyé par les Etats-Unis, prend ses distances à l'égard de l'armée. Le pouvoir de celle-ci s'en trouve réduit.

En peu de temps, l'acquis social du torrijisme est dilapidé au profit d'intérêts étrangers.

Une telle constatation encouragea sans doute le général Noriega à déclarer dès 1986 : « *Un des aspects sur lesquels Torrijos s'est trompé – et lui-même le reconnaîtrait aujourd'hui – a été de croire que, en préservant ceux qui détenaient le pouvoir économique, il arriverait à les gagner à la cause panaméenne. Torrijos leur avait enlevé le pouvoir politique en 1968 ; il a omis de leur ôter le pouvoir économique* (5). »

Les soutiens sur lesquels pouvait compter le général Noriega pour se *maintenir au pouvoir – outre* celui des militaires – étaient les masses paysannes et une partie des employés du secteur public. Pour conserver ces soutiens, il était revenu à l'orthodoxie torrijiste et avait fait appliquer la Constitution de 1972, en rétablissant dans sa plénitude le pouvoir populaire comme *le voulait* Omar Torrijos (6). *Un tel* projet politique est radicalement contraire au plan de la Banque mondiale, que soutient la bourgeoisie libérale, et au maintien des structures agraires traditionnelles sur lesquelles repose la force de la bourgeoisie terrienne. Les deux bourgeoisies sont financièrement soutenues par les Etats-unis et provisoirement regroupées au sein de la Croisade civique nationale.

Washington craint-il que la restauration de l'esprit torrijiste ne favorise la mise en place d'une sorte d'axe La Havane – Managua – Panama ? Ou bien estime-t-il qu'un développement cohérent du pays, grâce à un régime à vocation progressiste, permettra au Panama d'être en mesure, en l'an 2000, de maîtriser le fonctionnement des installations du canal et d'en assurer sa gestion ?

Il paraît sûr, en revanche, que le *désordre économique et social que* créerait l'application du plan de la Banque mondiale l'en empêcherait. Or une clause du traité Torrijos-Carter prévoit que la rétrocession du canal ne sera effective le 31 décembre 1999 que si le Panama possède la capacité manifeste de maîtriser la technologie et la gestion du canal...

* Auteur d'une thèse de doctorat d'Etat sur « le développement régional au Panama » ; ancien expert du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à Panama.

(1) Discours télévisé du 31 mars 1976, cité dans V.E Vega-Reyes, *Le régime juridique des canaux de Suez et de Panama*, thèse de troisième cycle, Institut du droit de la paix et du développement, Nice, 1981.

(2) P. Gilhodes, « Le gouvernement de la garde nationale à Panama », *Problèmes d'Amérique latine*, nos 4043-4044, la Documentation française, novembre 1973.

(3) La communauté populaire, ou corrégidorerie, est la plus petite unité politico-administrative. Il en faut un minimum de cinq pour former une municipalité, sauf cas exceptionnel. Leurs représentants, seuls élus de la nation, forment les conseils municipaux qui désignent les maires. Au niveau provincial, ils forment le Conseil provincial de coordination chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de développement régionaux. Au niveau national, ils formaient l'Assemblée nationale des représentants, l'organe législatif du pays.

(4) Voir J. Lapèze, *Le développement régional au Panama : de la participation populaire à la centralisation*, thèse de doctorat d'Etat, Institut de géographie, université de Toulouse-III, juin 1987.

(5) *La Prensa*, janvier 1986, et *Summa*, avril 1986.

(6) Cet aspect devient encore plus évident quand on considère la personnalité du président Solis Palma mis en place par le général Noriega le 26 février 1988, pour remplacer M. Delvalle. *Vice-ministre de la planification* (1984-1985), M. Solis Palma fut démis de ses fonctions pour avoir renforcé les mécanismes de la Constitution et pour avoir défendu le rôle de la direction de la planification et de la coordination régionale.



LES SACRIFICES ET L'ESPOIR DES

En Roumanie, la faillite d'une

LES tensions sociales s'accentuent dans les pays d'Europe de l'Est : marches contre l'austérité à Budapest, manifestations d'étudiants à Varsovie, révolte ouvrière à Brasov (Roumanie)... Et les vents de changements qui soufflent en provenance de l'URSS attisent d'intenses espoirs. Ils risquent d'être déçus. Car la marge de manœuvre des équipes au pouvoir est très limitée, certains pays se trouvant dans une situation économique désespérée. L'Occident, qui s'en serait naguère réjoui, contemple aujourd'hui cette situation avec inquiétude. Au point que la Commission trilatérale a récemment encouragé la mise sur pied d'un plan d'aide à la Hongrie, la Pologne et la Roumanie.

Par ÉDITH LHOMEL*

Un mois exactement après l'émeute ouvrière de Brasov, la conférence nationale du Parti communiste roumain (PCR) tenait ses assises à Bucarest, du 14 au 16 décembre 1987. Contrairement à certaines attentes, aucun coup d'arrêt ne fut mis à la fuite en avant dans laquelle le régime roumain est engagé depuis le début des années 80. M. Nicolas Ceausescu, secrétaire général du parti, a même réaffirmé sa détermination à liquider de façon anticipée la dette extérieure en devises, dont le remboursement accéléré impose de durs sacrifices à la population (1).

De 1981 à 1986, la dette s'est abaissée de 10,1 milliards de dollars à 5,9 milliards. Pourtant M. Ceaucescu entend persister dans sa politique d'austérité jusqu'en 1990 du moins, année où elle devrait être intégralement remboursée. Or depuis six ans l'économie vit pratiquement en état de guerre (2). Pour payer la dette, le pays doit chaque année réaliser un excédent commercial de 2 milliards de dollars, de telle sorte que le marché intérieur est privé de toute marchandise – notamment les produits agroalimentaires – susceptible d'être exportée, tandis que les importations en provenance de l'Occident ont été spectaculairement réduites. Jusqu'en 1981, celles-ci avaient assuré en grande partie le fonctionnement et la modernisation des unités industrielles construites durant la période de décollage des années 60 et 70. Mais l'ouverture vers l'Ouest appartient à un passé bien révolu.

* Centre d'études et de documentation sur l'URSS, la Chine et l'Europe de l'Est, Paris.

Désormais, il n'est plus question que de pratiquer une politique draconienne de substitution aux importations, digne des économies les plus autarciques (3). Manquant de matières premières ou de pièces détachées, de nombreuses capacités de production industrielle sont paralysées. Le secteur agricole connaît quant à lui une véritable débâcle : déjà sacrifiée pendant quarante ans sur l'autel de l'industrialisation à outrance, l'agriculture est de surcroît privée d'engrais et de machines, destinées en priorité à l'exportation.

Sur le marché intérieur appauvri, l'offre est si misérable que même le marché noir – activité florissante jusqu'au début des années 80 – n'est plus en mesure de pallier les criantes insuffisances des circuits de distribution officiels. Les pommes de terre, les œufs, sont parfois introuvables ; le café et la viande à ce point rares qu'ils s'achètent au marché noir respectivement 1000 lei le kilo et de 75 à 100 lei le kilo, alors que le salaire moyen ne dépasse pas 2800 lei (4).

La population ne souffre pas seulement de carences alimentaires ; elle pâtit aussi cruellement du froid, car elle est mise à un régime d'économie d'électricité et de chauffage rigoureux (5). A cause des restrictions, les citoyens doivent passer le plus clair de leur temps à tenter de se « débrouiller » pour faire face à l'absence de chauffage, aux coupures d'eau et aux pénuries alimentaires (6). La situation est dramatique pour les jeunes enfants (les nouveau-nés, en particulier, dont on n'enregistre plus la naissance que trois semaines après l'accouchement) et pour les personnes âgées qui, en cas de maladie, ne peuvent être admises dans les hôpitaux surpeuplés.

Grâce à une diplomatie « originale » (7), M. Nicolas Ceausescu était parvenu dans les années 70 à se bâtir une incontestable popularité auprès de ses concitoyens, solidement maintenus sous sa férule. A l'extérieur, Moscou tolérait son refus de s'impliquer trop avant dans les structures du Conseil d'assitance économique mutuelle (CAEM, ou Comecon) et du pacte de Varsovie, dès lors que l'ordre intérieur était assuré. L'Occident appréciait sa liberté de ton à l'égard de la diplomatie soviétique et ses initiatives pour la recherche de solutions à certains conflits internationaux, tel celui du Proche-Orient, ou en faveur du désarmement. Tout cela est aujourd'hui remis en question.

Invoquant la politique des droits de l'homme du président Ceausescu, notamment à l'égard de la minorité hongroise de Transylvanie et des communautés religieuses (Eglises évangélique et uniate, sectes néoprotestantes), les pays occidentaux prennent maintenant leurs distances. Le Sénat des Etats-Unis, qui avait déjà suspendu en juin 1987 le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée dont jouissaient les exportations roumaines vers les Etats-Unis, s'apprêtait à faire de même cette année lorsque M. Ceausescu a lui-même pris la décision d'y renoncer le mois dernier. Entre Paris et Bucarest, les relations sont des plus froides (8), tandis que le climat s'est pour le moins détérioré avec la RFA depuis que le secrétaire général du PCR a refusé la proposition de Bonn visant à établir un pont d'aide alimentaire à destination de la minorité allemande de Roumanie.

Ce relâchement des relations avec l'Ouest, tout autant que la faillite économique, s'accompagne – fait sans précédent depuis les années 50 – d'un resserrement des liens commerciaux avec l'Union soviétique. Curieux épilogue d'une politique qui avait eu pour but d'émanciper le pays d'une dépendance économique trop étroite à l'égard de l'URSS... Aujourd'hui, c'est sur Moscou que compte la Roumanie pour remettre à flot des secteurs présentés, par le passé, comme les fleurons de son économie et les garants de son indépendance (métallurgie, constructions mécaniques, chimie de base et pétrochimie...). Certes, toujours obsédé par l'édification d'un communisme national, M. Ceausescu continue de résister aux appels en faveur de l'intégration au sein du Comecon. Mais cette résistance « historique » ne serait plus qu'un combat d'arrière-garde à en juger par l'augmentation sensible des échanges roumano-soviétiques prévue pour les années 1986-1990 (plus de 70 % par rapport aux années 1981-1985) et l'importance des livraisons soviétiques d'électricité, de gaz, de pétrole (6,5 millions de tonnes, soit 30 % de l'approvisionnement extérieur). En retour, la Roumanie est devenue, par exemple, le premier fournisseur de viande à l'URSS (24 % des achats de celle-ci), le troisième de légumes et de fruits, alors que ces denrées font cruellement défaut sur le marché intérieur.

Un « tournant » dans la contestation ?

EN dépit de telles réalités commerciales, la population roumaine n'en tourne pas moins aujourd'hui ses espoirs vers Moscou, ou plus exactement vers M. Gorbatchev. Et ce n'est pas là le moindre des paradoxes de la politique menée par M. Ceausescu que d'avoir conduit les Roumains, historiquement très antisoviétiques, voire antirusses, à attendre un geste de leur puissant voisin pour les débarrasser d'un dirigeant unanimement honni.

Les nouveaux thèmes à l'ordre du jour à Moscou depuis 1985 ne sont, bien sûr, pas étrangers à ce « retournement ». Quelques intellectuels rou-

(1) Cf. « Les relations financières Est-Ouest » *in Tendances des marchés des capitaux*, OCDE, février 1987, p. 13-46 ; sur les mobiles de cette volonté de liquider la dette, cf. Edith Lhomel, « Roumanie : une économie verrouillée », *le Courrier des pays de l'Est*, nº 301, décembre 1985, et Mihai Botez, « Memorandum au comité central », *la Nouvelle Alternative*, Paris, nº 9, mars 1988.

(2) Un régime de travail militarisé a d'ailleurs été instauré le 17 octobre 1985 dans de nombreuses centrales thermiques, dirigées depuis lors par des officiers.

(3) Le comité politique exécutif du parti a annoncé, le 27 décembre 1987, son intention de ne plus recourir à quelque forme de crédit que ce soit.

(4) 1 leu = 0,65 franc, au cours non commercial (fin janvier 1988). En vertu du fameux « accord global » de septembre 1983, qui subordonne le montant de la rémunération à l'exécution de plans impossibles à réaliser, le salaire moyen peut être amputé de 30 % à 40 %.

(5) Un décret de novembre 1987 a ramené la norme de consommation mensuelle d'électricité par ménage de 47 à 35 kWh (contre, par exemple, 190 en moyenne en URSS). La température intérieure est limitée à 14º.

(6) Une nouvelle « vague » d'auteurs, pour certains récemment émigrés en Occident, donnent du climat social et des conditions de vie en Roumanie des descriptions saisissantes. Voir, entre autres, Ioana Orlea, *Un sosie en cavale*, Seuil, Paris, 1986.

(7) Cf. Serban Orescu, « La voie roumaine et les contradictions d'une politique d'indépendance », *le Monde diplomatique*, mai 1979.

(8) Pour des raisons commerciales et humanitaires, notamment. En décembre 1987, l'arrestation de M. Doina Cornea et de M. Radu Filipescu, libérés un mois plus tard, et la mise en résidence surveillée de Mme Mariana Celac ont conduit le Quai d'Orsay à convoquer l'ambassadeur de Roumanie à Paris ; ces opposants avaient accepté d'être interrogés à visage découvert par une équipe d'Antenne 2.

L'indispensable réforme est-elle possible

Par FRANÇOIS BAFOIL *

LES propositions de réforme économique faites par le gouvernement du général Jaruzelski en Pologne représentent l'effort le plus sérieux pour infléchir la crise qui sévit dans ce pays depuis dix ans déjà. Si ces mesures ne parviennent pas à modifier les pesanteurs structurelles d'une économie centralisée, une dramatique régression ne manquera pas de s'installer durablement. Et les résultats du référendum du 29 novembre 1987 (même s'ils ont été négatifs pour l'équipe au pouvoir) ne changent rien à cet impératif : la réforme doit avoir lieu. La question est de savoir si les autorités actuellement en place disposent des soutiens nécessaires pour la mener à bien.

L'objectif fondamental de la réforme est simple : il vise d'abord et avant tout un meilleur fonctionnement de la planification centrale. L'information doit mieux circuler entre cette dernière et les entreprises. L'ambition est de supprimer quinze ministères, pour n'en laisser subsister que dix-sept. Un tiers des personnels travaillant dans ces ministères, soit plus de trois mille personnes, sont invités à trouver un travail ailleurs.

* Ingénieur, chercheur du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Paris.

Libérées de la tutelle de ces échelons intermédiaires, les entreprises doivent pouvoir s'orienter sur un marché devenu, en partie, concurrentiel. Cela implique des modifications de taille : la possibilité laissée, en premier lieu, aux entreprises de s'approvisionner librement et de trouver les partenaires financiers de leur choix ; le non-recours systématique, en second lieu, aux aides et allocations de l'Etat, ce qui implique le risque de faillite ; l'obligation, enfin, de faire du profit. Ce type de gestion appelle du coup d'autres critères : les directeurs doivent pouvoir être élus, et pas seulement nommés. Et l'autogestion ne s'applique pas seulement aux entreprises : le législateur propose la démocratisation des instances de décision à l'échelon local pour permettre une meilleure interaction région-entreprises.

La revue du parti (1) a des raisons de se féliciter des propos de la Banque mondiale, dont les experts ont accueilli avec faveur cette seconde étape. Plusieurs propositions ont reçu son plein soutien. Par exemple, la volonté d'instaurer l'équilibre économique, la réforme du système bancaire et l'instauration de la discipline financière. « *Il faut louer*, écrivent les experts de la Banque mondiale, *les orientations des propositions actuelles et la nette volonté d'appliquer la réforme.* » D'ou vient que, malgré ce soutien de poids, nombreux sont ceux qui, à l'intérieur comme à l'extérieur, considèrent avec le plus grand scepticisme l'issue de ce processus ?

Le moins que l'on puisse dire, c'est que de nombreuses corrections ont déjà été apportées à l'organisation économique depuis six ans (2). Sans grand succès. L'autofinancement des entreprises et la politique de vérité des prix se sont essentiellement traduits pour les citoyens par des hausses répétées des prix des produits de consommation courante (3).

Par ailleurs, la liste des postes de hauts dirigeants économiques (à la discrétion des instances supérieures du parti) n'a cessé de s'accroître (passant de 200 en décembre 1981 à 1 400 quatre ans plus tard), tandis que les conseils ouvriers, définis à l'origine comme cogérants de l'entreprise, ont vu leurs prérogatives diminuer comme peau de chagrin. Seulement 15 % à 30 % de ces conseils sont officiellement jugés actifs aujourd'hui.

Le nombre de postes de la nomenklatura lui-même a crû d'importante façon : de 100 000 dans les années 70, il est passé à 250 000 en 1986 (4).

Autre échec, celui des organisations présentées comme nouvelles en 1982 : les Pron (mouvement de renaissance nationale) ont totalement échoué à jouer les intermédiaires neutres. Les syndicats, s'ils sont redevenus les plus grosses organisations sociales, ont également failli à leur mission initiale. Enfermés dans un soutien à l'autorité économique en place et disposant de faibles moyens financiers, ils n'ont en rien pu différer structurellement de leurs homologues d'avant août 1980.

Au vu de ces obstacles, on est en droit de s'interroger sur les chances du succès de la réforme actuelle, et d'abord sur l'efficacité des relais humains.

Les autorités doivent impérativement compter sur l'appui du parti, des ouvriers, des jeunes. Or ces trois groupes présentent de graves défaillances. Une constante domine depuis maintenant sept ans : le parti est une organisation faible, déprimée et indisciplinée.



Raymond Depardon-Magnum

DANS UN BISTROT DE VARSOVIE
Les jeunes ne sont absolument pas engagés dans les organisations politiques officielles

La grande secousse de 1980-1981 a diminué les effectifs de 779 000 membres officiellement (5). L'hémorragie, au dire des autorités, a été stoppée en 1983 et, au début de 1987, le parti aurait compté 2 130 000 membres (en juillet 1980, il en comptait 3 150 000). Depuis 1982, d'importants changements ont touché le personnel politique : de 1982 à 1984, les comités de voïvodie (région) ont vu l'accession de 66 % de nouveaux élus. Cela n'a pas suffi : ce chiffre s'est élevé à 64 % de nouveaux titulaires pour les deux années suivantes (6).

Une caractéristique impensable avant août 1980, et aujourd'hui même dans les autres pays voisins, singularise le Parti ouvrier unifié polonais (POUP) : seulement 70 % de ses militants sont membres des organisations syndicales. Le comité central a beau émettre des arrêtés et des dispositions spéciales invitant ses membres à entrer dans les syndicats (comme d'ailleurs le stipulent les statuts du parti), rien n'y fait.

Il est très fréquent de lire dans la presse du parti de sévères mises en cause de comportements défectueux de la part des militants peu soucieux de la vie de leur cellule. Une enquête (7) menée par les services du comité central auprès des cellules du parti de quarante-deux entreprises a d'ailleurs révélé que 40 % d'entre elles ne connaissaient strictement rien aux directives émises par le bureau politique et que 40 % se décidaient parfois en fonction d'elles. Or les communiqués du bureau politique le soulignent à l'envi : le renouveau ne pourra s'opérer sans le parti ; le POUP reste le vecteur essentiel de la réussite de la réforme.

La participation des ouvriers aux organisations officielles demeure essentielle, car c'est à travers cette participation justement que le pouvoir prétend fonder une partie du succès de sa politique et, peut-être plus encore, sa légitimité. Les ouvriers représentent

(1) *Zycie Partii* cité par *la Pologne contemporaine*, nº 10, 1987.

(2) Pour plus d'informations voir Barbara Rogulska, *la Régulation indirecte ou les Nouvelles Relations centre-entreprises en Pologne*, Centre d'économie internationale des pays socialistes, 1985 ; ainsi que François Bafoil « L'entreprise polonaise, le paradoxe de la réforme » in *le Courrier des pays de l'Est*, nº 322, 1987.

(3) *Le Courrier des pays de l'Est*, nº 306, Georges Mink « Pologne, 1985 : une trop lente reprise », p. 48-57 ; voir également nº 308, Waldemar Kuczynski, « Un regard critique sur l'économie polonaise depuis le 13 décembre 1981 », p. 5-22.

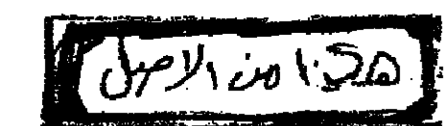
(4) Cf. *Polityka*, nº 24, 1986, cité par Jan Winiecki in « Pourquoi les réformes économiques échouent-elles dans les systèmes de type soviétique ? », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 3, 1987.

(5) *Nowe Drogi*, 1, 1987.

(6) Cf. *Trybuna Ludu*, 5 février 1987.

(7) Cf. *Zycie Partii*, 19/505, 23 septembre 1987.

(8) Cf. *Trybuna Ludu*, 30 avril 1987.



SOCIÉTÉS D'EUROPE DE L'EST

économie d'état de guerre



Martine Franck-Magnum

MARCHÉ A BUCAREST
Une situation alimentaire dramatique

mains ont osé dénoncer la politique de « sous-développement » de leurs dirigeants – tel M. Mihai Botez, figure de l'opposition (9) pour qui le régime pratique un *« stalinisme des années 30 »* – et ont dit ouvertement leur intérêt pour les réformes *impulsées* par M. Gorbatchev, au risque d'ailleurs d'être emprisonnés comme il advint pour MM. Nicolae Stancescu et Ion Fistioc, anciens membres du parti s'exprimant à titre individuel. Mais cette déconcertante attente est surtout engendrée par le désarroi d'une société abusée dans son sentiment national, laminée par les difficultés quotidiennes et encadrée très efficacement par une milice et des forces de sécurité omniprésentes.

Grèves courtes, mais souvent dures ; actes de sabotage isolés ; circulation de tracts manuscrits vouant la « dictature » aux gémonies : les signes de mécontentement se sont multipliés ces dernières années. Mais ces protestations avaient un caractère sporadique, localisé et le plus souvent spontané. Rien qui soit de nature à ébranler le régime. Car aucun mouvement d'opposition plus ou moins structuré n'est parvenu jusqu'à présent à résister très longtemps à la brutalité de la répression, qu'il s'agisse du mouvement Goma en 1977, avec lequel les *35 000 mineurs en grève de la vallée de* Jiu se solidarisèrent, ou, en 1979, du Syndicat libre des travailleurs de Roumanie (SLOMR), qui recueillit en deux mois l'adhésion de deux mille ouvriers (10). La fragilité des structures d'organisation et les faiblesses de la pensée politique de l'opposition, tant parmi les intellectuels que chez les ouvriers, s'expliquent aussi par la fragilité de traditions de lutte peu affirmées, la spécificité d'une culture politique empreinte d'un certain fatalisme, *l'absence de solidarité entre les différentes* couches sociales. Il n'existe de surcroît aucun pôle de rassemblement de la contestation sociale à l'image de l'Eglise en Pologne.

La manifestation ouvrière qui réunit au *moins quinze* mille *personnes* le 15 novembre dernier à Brasov a eu un retentissement dans tout le pays. Ainsi le mouvement d'opposition clandestin Action démocratique roumaine a-t-il de nouveau signalé son existence. Un comité de soutien aux personnes arrêtées et à leurs familles a été constitué. Des mouvements de solidarité se sont organisés, le plus souvent à l'initiative d'étudiants, à *Timisoara*, à Iasi, à Brasov... et, fait sans précédent, des rassemblements de soutien ont eu lieu à Prague, Varsovie, Berlin-Est et Budapest. Faut-il y voir un « tournant », comme l'a courageusement affirmé M. Silviu Brucan, vétéran du PCR, *ancien haut responsable politique, dans* un appel adressé en vain aux dirigeants et d'autant plus remarqué que la classe politique roumaine, à quelques rares exceptions près, se distingue généralement par son esprit de soumission ?

Le grand vide politique

PLUSIEURS signes témoignent d'un malaise grandissant dans les rangs d'un parti qui ne compte pas *moins de 3,6 millions de membres* (pour une population de 23 millions). Boucs émissaires d'une politique dont M. Ceausescu apparaît comme l'unique instigateur, ministres et dirigeants locaux du PCR tombent à une cadence accélérée. De sévères sanctions ont frappé des responsables régionaux (exclusion du parti, poursuites judiciaires), notamment dans le département de Dolj. Les comités locaux du parti ont été repris en main à la veille de la conférence nationale, tandis que les activistes réputés les plus dévoués à la famille Ceausescu faisaient des tournées en province.

En pratiquant une politique systématique de rotation des cadres, le secrétaire général est parvenu à créer un tel climat d'insécurité dans la classe dirigeante que tout scénario sur son éventuel remplacement se heurte à l'absence de candidat crédible, même si des noms sont parfois avancés, comme celui de M. Ion Iliescu, ancien ministre et membre suppléant du comité politique exécutif, en disgrâce depuis 1979 (11). Car les personnalités les plus en vue – MM. Stefan Andrei, actuellement vice-premier ministre, et Emil Bobu, membre des trois principaux organes centraux du *parti – se distinguent avant tout par* la permanence de leurs liens avec le clan Ceausescu qui, outre quelques « fidèles », regroupe une vingtaine de membres de la famille du président et de sa femme, tous placés à des postes de responsabilité, notamment dans l'armée. Ce vide politique réduit d'autant les chances d'une mise à l'écart imminente du dictateur, qui a fêté ses soixante-dix ans le 26 janvier dernier et dont, en dépit de certaines rumeurs, l'état de santé ne semble pas particulièrement alarmant.

On s'interroge aujourd'hui sur la capacité du gouvernement soviétique à encourager des changements en Roumanie. Certes, les rapports entre les dirigeants des deux pays ne peuvent pas être des plus harmonieux dès lors que M. Ceausescu continue de rejeter toute idée de réforme économique. Qu'elles s'appliquent à l'économie, où une centralisation excessive s'accompagne d'une gestion archaïque, ou bien à la sphère politique, où l'allégeance au secrétaire général l'emporte sur toute compétence technique ou professionnelle, la restructuration et la transparence ne peuvent avoir en Roumanie qu'un impact éminemment déstabilisateur pour le pouvoir. Même si le culte de la personnalité et le dogmatisme idéologique de M. Ceausescu ne sont point du goût de M. Gorbatchev, voilà qui ne paraît pas suffisant pour convaincre Moscou d'encourager la mise à l'écart d'un homme qui, depuis vingt-trois ans, tient parfaitement le pays en main. Il arrive que la presse ou la radio *soviétiques fassent* état des difficultés d'approvisionnement et du rationnement de l'électricité en Roumanie, ainsi que des « nombreuses » demandes qui leur sont adressées par des auditeurs roumains désireux d'en savoir plus sur la « perestroïka » (la presse soviétique est quasiment introuvable à Bucarest) ; cependant, les journaux hongrois et yougoslaves ont été les seuls, à l'Est, à faire mention des événements de Brasov.

Conscients de la vive tension qui règne dans la population, les dirigeants soviétiques n'ont *en réalité* aucun intérêt à prendre l'initiative d'un changement politique – à supposer qu'ils en aient les moyens – risquant de déclencher des réactions sociales imprévisibles. Cela étant, une telle prudence ne serait pas incompatible avec le soutien *en sous-main d'un courant « réformateur »* au sein du pouvoir roumain, si tant est que celui-ci parvienne à se constituer. En attendant, le renforcement de la coopération économique et commerciale soviéto-roumaine est une autre manière de préparer l'avenir.

ÉDITH LHOMEL.

(1) Cf. « Les relations financières Est-

(9) *« La situation est malheureusement assez stable, même si elle repose sur un volcan de frustrations »*, dit encore M. Mihai Botez dans des déclarations à la revue *Dialog*, Francfort-sur-le-Main, septembre 1987.

(10) Cf. « Roumanie : crise et répression, 1977-1982 », *l'Alternative*, nº 20, janvier 1983. Pour la suite des événements, voir la revue *la Nouvelle Alternative* et la publication annuelle de la Documentation française *l'URSS et l'Europe de l'Est*, Paris.

(11) Cf. les articles de Vlad Socor *in Radio Free Europe Research*, *RAD/5*, *10 janvier* 1986, et de Michael Shafir *in Südost-Europa*, Munich, nº 3-4, 1986.



en Pologne ?

38,5 % des effectifs du parti (8). Quant à l'adhésion aux syndicats, des données officielles (9) font mention de *taux avoisinant les 30 % en 1985, et* même moins pour de très grandes entreprises des régions de Lodz, Varsovie, Wroclaw, Cracovie, qui, elles, comptent 70 % et plus d'ouvriers.

Dispose-t-on, en revanche, de données permettant de conclure à un soutien net à *l'action de Solidarité dans les* entreprises ? Non, mais un point semble assuré, et les résultats du référendum ne le contredisent pas : la lassitude et le refus de l'engagement dans l'action (officielle ou non) sont partagés par un très grand nombre de travailleurs. *Une* enquête menée par des sociologues de l'Académie des sciences de Varsovie, en 1985, indique que 25 % des personnes interrogées soutiennent *l'action des autorités, 50 % se situent* dans une position d'attente médiane et 25 % y sont résolument opposées (10).

Il semble donc que la direction de l'ex-Solidarité ne peut pas se prévaloir d'une autorité sans partage sur la classe ouvrière. Il n'est pas certain que *ses propositions correspondent ni* aux attentes d'une population fatiguée ni aux nécessités économiques de l'heure. Ce qui semble, en revanche, se produire, c'est l'éclatement de l'unité de l'ex-Solidarité au profit de multiples cercles locaux, sans nécessairement de liens entre eux.

Jeunes à la dérive

LES moins de trente ans constituent l'une des principales sources de préoccupations, d'autant que, en décembre 1987, ils représentaient 48,3 % de la population (37,5 millions d'habitants) et que, pour les années 80, les prévisions parlent d'une augmentation de 7 % au total de cette classe d'âge. Un constat s'impose brutalement aux *autorités* : les jeunes ne sont absolument pas engagés dans les organisations officielles. Pas plus le parti que les syndicats ne comptent en leur sein plus de 15 % de jeunes. Parmi les cinquante-cinq hauts responsables de région nommés en 1986, on ne trouve que deux hommes de moins de trente-cinq ans.

Les problèmes affectant la situation du logement les frappent de plein fouet. Seulement 52 % des jeunes couples ont pu en 1985 disposer des 250 000 appartements construits. Et dans le même temps 300 000 nouveaux couples ont dû rester sous le toit des parents, sans qu'aucune évolution positive ne se dessine pour les années à venir.

Le second aspect renvoie à tout ce qui touche à la consommation d'alcool ou de drogues. Plusieurs données, sur ces deux points, sont aujourd'hui accessibles. Il ressort que, d'après une enquête réalisée dans les lycées varsoviens en 1985, le nombre des consommateurs d'alcool aurait crû d'importante façon depuis 1982. Il y aurait 200 000 jeunes alcooliques de moins de trente-cinq ans, parmi lesquels 14 000 ne dépassant pas quatorze ans (11). D'autres sources font état d'une population lycéenne consommatrice d'alcool à 80 %.

Quant à la consommation de drogue, elle est en pleine extension : si les autorités se refusent à fournir des indications précises, elles soulignent que 65 % des drogués ne dépassent pas vingt-cinq ans et qu'ils sont majoritairement issus de la classe ouvrière et de l'intelligentsia (12). Au total, le chiffre des drogués s'élèverait à 200 000 en 1986 ; selon le ministère de l'intérieur, ils ne sont que 20 000 à 30 000 et selon la milice 17 000.

Pour les observateurs polonais, la principale source de ces maux est à chercher du côté du gaspillage des énergies naturelles et humaines. La dégradation de l'environnement et de la qualité du travail favorise des attitudes négatives. Or il n'est pas certain que l'appel lancé à l'initiative privée permette d'enrayer ces phénomènes.

L'ampleur des difficultés à résoudre est gigantesque. Une chose est sûre : sans une puissante mobilisation des acteurs au sein des entreprises, ce qui *se joue actuellement en* Pologne *n'a pas* de chances de réussir. Or, jusqu'à présent, les autorités n'ont guère donné l'impression de vouloir procéder à une telle modification.

Si l'on considère que la même équipe est à la tête du pays depuis sept ans et qu'elle n'a pas administré la preuve qu'elle pouvait mobiliser les travailleurs pour un surcroît d'efforts, on comprend que le sentiment le plus communément partagé soit la méfiance à l'encontre de nouvelles propositions visant à renouveler le jeu.

FRANÇOIS BAFOIL.

(9) Cf. W. Suchowicz, *Z Problematyki Zwiazkow Zawodowych*. IPISS, 1986.

(10) Wladyslaw Adamski et alii, « Konfliktowe interesy i wartosci », *Studia socjologiczne*, nº 2, 1987, p. 101-116.

(11) Cf. *Polityka Spoleczna*, 3, 1987.

(12) Cf. *Polityka Spoleczna*, 7, 1987.

UN OBSTACLE PERSISTANT

Divisions de la résistance et conflits

EN annonçant sa décision de retirer les troupes soviétiques d'Afghanistan le 8 février dernier, M. Gorbatchev entendait lever un obstacle majeur sur la voie de la détente. Mais la rencontre à Washington, fin mars, des ministres des affaires étrangères soviétique et américain n'a pas fait progresser d'un pas la solution du conflit. Il faut éviter un éclatement du pays. La résistance est divisée et la montée des forces fondamentalistes, principales bénéficiaires du soutien pakistanais et américain, suscite l'hostilité des populations, en particulier dans les zones pachtounes, qui sont attachées à d'autres loyautés plus traditionnelles.

Par SELIG S. HARRISON *

Pourquoi l'URSS a-t-elle décidé de retirer ses troupes d'Afghanistan ? Les déclarations successives de M. Mikhaïl Gorbatchev traduisent une motivation première : empêcher que l'« obstacle afghan » n'entrave l'amélioration des relations avec les Etats-Unis et l'Europe occidentale. Bien sûr, le coût de l'occupation soviétique a augmenté en raison de l'accroissement des fournitures occidentales d'armements sophistiqués à la résistance, dont les missiles Stinger. Mais ce n'est pas pour des raisons militaires que Moscou souhaite se désengager ; dans ce domaine, plus que de défaite c'est d'impasse qu'il faut parler. Simplement, en évaluant les coûts et les bénéfices d'une telle situation, M. Gorbatchev accorde plus de poids que ses prédécesseurs aux dommages politiques et diplomatiques qui en résultent.

Un diplomate soviétique en poste à Washington résumait de manière révélatrice cette nouvelle attitude. Parlant de M. Ahmadzai Najibullah, chef du régime communiste de Kaboul, et de M. Hekmaytar Gulbuddin, le plus « dur » des dirigeants fondamentalistes, et qui, depuis mars, préside l'alliance des sept mouvements de la résistance, le représentant du Kremlin assurait : *« Nous, en URSS et aux Etats-Unis, nous ne devons plus* [leur] *permettre de décider de nos relations. »*

On comprend mieux, alors, pourquoi les négociations de Genève sont dans l'impasse. Croyant à tort que Moscou est contraint de se retirer sous la pression de la résistance, les Etats-Unis et le Pakistan ont tenté à la dernière minute de modifier les termes du projet d'accord de trente-cinq pages négocié par le médiateur des Nations unies, M. Diego Cordovez, durant les cinq dernières années. Pratiquement, l'URSS n'avait plus qu'à choisir entre deux manières d'abandonner les communistes afghans : en mettant fin à l'aide militaire qu'elle leur accordait, ou en acceptant la constitution d'un nouveau gouvernement dont ils seraient exclus. Le Kremlin ayant avalisé le texte des Nations unies comme un compromis lui permettant de sauver la face, ces nouvelles exigences furent rejetées.

L'URSS a toutefois reconnu récemment les carences politiques de ses protégés afghans. Dans l'hebdomadaire moscovite *Literatournaïa Gazeta* du 17 février, le spécialiste militaire Alexander Prokhanov critiqua l'appui soviétique au Parti communiste afghan, fondé sur la *« fausse croyance »* que ce dernier était à même d'étendre son pouvoir à l'ensemble du pays. La société afghane, poursuivait-il, est un *« cocktail médiéval »* de tribus nomades et de chefs de guerre, *« et pourtant, sur ce marécage, on a pensé construire un édifice socialiste »*. Néanmoins l'armée rouge n'est pas intervenue en vain car *« un fondamentalisme de type iranien n'est plus possible là-bas. Il n'y a plus de danger d'émergence aux frontières de l'URSS d'un régime musulman extrémiste prêt à exporter ses pratiques et sa propagande vers les républiques soviétiques d'Asie centrale »*.

Ce commentaire semble indiquer que Moscou croit à la survie des communistes en tant que force politique en Afghanistan après le retrait de ses cent quinze mille hommes. Même s'ils ne l'emportent pas et si leur idéologie ne recueille pas une vaste adhésion dans les campagnes, ils seront assez forts dans les villes, pense-t-on en URSS, pour empêcher l'établissement d'un régime fondamentaliste anticommuniste.

Si le gouvernement actuel, faible et impopulaire, ne maintient une présence administrative que dans sept mille des vingt-six mille villages du pays, les dirigeants de la résistance et le Pakistan ne sont pas convaincus d'un total effondrement dès le retrait des troupes soviétiques.

Plus de trois cent cinquante mille Afghans émargent au budget du gouvernement de Kaboul. La revendication par le Parti démocratique et populaire d'Afghanistan (PDPA) de cent cinquante mille adhérents n'a pas grande signification dans la mesure où beaucoup de ses membres pourraient retourner leur veste. Pourtant l'appareil communiste est loin d'être insignifiant. Il s'est étendu, à partir d'un noyau dur de sept mille activistes en 1978, lors de la prise du pouvoir, à plus de trente-cinq mille aujourd'hui, la plupart occupant des postes-clés dans les forces armées, les milices et les services secrets.

* Chercheur, Carnegie Endowment for International Peace, Washington.



MISSILES SAM SOVIÉTIQUES LORS D'UN DÉFILÉ A KABOUL
La lourdeur des armes ne parvient pas...



Communisme, islam et tribalisme

MOSCOU, Washington et les Nations unies sont à la recherche d'un accord sur le retrait soviétique et la fin de l'aide étrangère à la résistance, avant le sommet entre MM. Reagan et Gorbatchev, prévu pour la fin de mai et le début de juin. Mais les communistes afghans et les groupes désunis de la résistance sont davantage soucieux de savoir qui présidera aux destinées du pays pendant et après le départ de l'armée rouge. Les groupes de la résistance ont donc tenté de faire dépendre l'accord de Genève de la formation d'un nouveau gouvernement sous leur égide. Et les communistes, tout en acceptant de discuter l'élargissement du pouvoir à Kaboul, ont insisté pour reporter ce débat après la conclusion du règlement de l'ONU.

Depuis 1982, des « négociations indirectes » se déroulent à Genève. Le médiateur, M. Diego Cordovez, secrétaire général adjoint des Nations unies, fait la navette entre les délégations afghane et pakistanaise qui siègent dans des pièces adjacentes. Tout en déniant toute légitimité au gouvernement de Kaboul, Islamabad s'était engagé à signer avec lui un accord de paix dès qu'une solution satisfaisante aurait été trouvée au problème du retrait des troupes soviétiques. Toutefois, à la veille de l'actuelle session de négociation, le Pakistan a annoncé qu'il soutenait la position de la résistance exigeant comme préalable la mise sur pied d'un nouveau gouvernement à Kaboul.

Les diplomates soviétiques se disent disposés à accepter la formation d'un gouvernement de coalition intérimaire, « neutre », dominé par des centristes qui, pour la plupart, seraient des technocrates ayant servi sous le roi Zahir Shah. Toutefois, Moscou, pour ne pas être accusé d'avoir abandonné ses clients, tient à une participation nominale des communistes dans ce futur conseil des ministres ainsi qu'à leur droit à disposer d'un parti légal pour participer aux futures élections.

Si le régime communiste demeure en place à la suite d'un retrait soviétique, on peut penser qu'il survivra comme une forteresse assiégée dans la capitale et quelques autres villes. Les chefs rivaux de la résistance risquent fort de s'affronter tout autant qu'ils combattent le régime de Kaboul. Ce serait d'abord un retour à la situation de guerre civile qui avait entraîné l'intervention de l'armée rouge. Puis, le nationalisme afghan diluerait le caractère communiste du régime de Kaboul ; des réalignements politiques, fondés sur des solidarités tribales et ethniques, déboucheraient enfin sur une paix difficile.

Les forces armées afghanes et les milices gouvernementales totalisent environ cent mille hommes. Quant au nombre de combattants de la résistance présents à un moment ou à un autre sur le terrain, les estimations varient sensiblement. Une évaluation étonnamment faible en a été donnée en 1986 par le colonel Rod Paschall, directeur de l'Army Military History Institute, qui a accès aux informations confidentielles du gouvernement américain. Réfutant le rapport de un à deux entre les effectifs de la guérilla et les forces combinées soviéto-afghanes, il écrivait : *« Comme seulement vingt mille guérilleros se trouvent en même temps engagés dans une opposition active, un ratio plus crédible est de un pour dix* (1). » Ces chiffres ne concernent que les unités financées et équipées par les Etats-Unis, qui opèrent à partir des bases du Pakistan, sous le contrôle du Pakistan Interservice Intelligence Directorate, et en coopération avec les sept organisations exilées. A la fin février, les agents officiels de la CIA affirmaient en privé que le nombre de guérilleros actifs se montait à soixante-cinq mille.

Ces évaluations ne tiennent pas compte des milliers d'hommes liés, de manière plus ou moins lâche, aux bandes opérant sous la direction de chefs tribaux ou de commandants locaux. Mais ces combattants, qui interviennent de manière intermittente et avec des équipements de fortune, n'ont pas l'efficacité des unités plus disciplinées et mieux équipées basées au Pakistan. Ceux qui qualifient l'Afghanistan de « nation en armes » effacent cette distinction et ignorent que des millions d'Afghans n'aident aucun des deux camps. *« En réalité,* concluait un commentateur américain, *si les Soviétiques pouvaient, politiquement ou militairement, isoler les sanctuaires du Pakistan, l'intensité et l'efficacité de la guérilla tomberaient au niveau d'une nuisance supportable* (2). »

Les tensions entre les factions exilées au Pakistan et les commandants locaux de l'intérieur affaiblissent la résistance. Ces contradictions ont aggravé les divisions ethniques et tribales qui entravent l'union du nationalisme afghan depuis le dix-septième siècle. Et, plus récemment, la montée en puissance des groupes fondamentalistes a introduit un nouveau facteur de déstabilisation dans cette société.

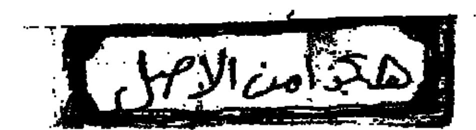
Les sept dirigeants de la résistance exilés au Pakistan ont formé une alliance ténue, l'Unité islamique des moudjahidines afghans. Quatre d'entre eux embrassent différentes formes de fondamentalisme tandis que les trois autres sont des théologiens traditionnels, alliés à des tribus. Le principal rôle des sept chefs consiste à canaliser l'aide étrangère pour la distribuer aux commandants de l'intérieur qui leur font allégeance. Périodiquement, ils mobilisent leurs partisans dans les camps de réfugiés, pour appuyer les actions de ces chefs locaux.

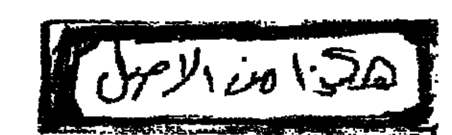
Les dirigeants fondamentalistes ont reçu la part du lion de l'aide étrangère, mais ils n'ont pas d'influence notable à l'intérieur du pays, à l'exception de la vallée du Panshir ; s'inspirant du mouvement des Frères musulmans originaire d'Egypte et des groupes wahhabites d'Arabie saoudite, les fondamentalistes n'avaient qu'une audience négligeable avant 1978. Ils se mobilisaient à la fois contre la monarchie, contre l'ensemble des théologiens traditionnels – identifiés à l'école de jurisprudence hanafite – contre les sectes soufis, et contre les « modernisateurs », pro-occidentaux ou communistes. Ils se sont aliéné la puissante hiérarchie des chefs pachtounes en réclamant l'abolition du tribalisme. En dépit des persécutions, les militants fondamentalistes – environ mille cinq cents personnes sous la royauté – ont survécu clandestinement avant de s'enfuir en 1973 au Pakistan où ils ont noué d'utiles alliances avec leurs homologues locaux et avec les services de renseignements.

En Iran, le pouvoir de l'ayatollah Khomeiny s'appuie sur des institutions chiites solides. Le chiisme exige des croyants qu'ils paient des taxes substantielles aux mosquées, ce qui a permis au Parti de la République islamique de construire un appareil politique implanté dans les masses. Par contre, l'islam sunnite afghan est orga-

(1) Rod Paschall, « Marxist Counterinsurgencies », *Parameters*, Journal of the US Army War College, été 1986, vol. XVI, n° 2, p. 10.

(2) James B. Curren et Philip A. Karber, « Afghanistan's Ordeal », *Armed Forces Journal*, mars 1985, p. 105.





...TACLE PERSISTANT

... et conflits ethniques hypothèquent l'avenir de l'Afghanistan

SUR LA VOIE DE LA DÉTENTE



Steve McCurry-Magnum

MOUDJAHIDINES EN ROUTE VERS UNE POSITION DE COMBAT
... à écraser l'ardeur des troupes insurgés

nisé de manière plus distendue et les dirigeants religieux ont de faibles bases, même s'ils jouissent d'un vaste respect populaire. Leur statut dépend de leur coopération avec les chefs tribaux.

Bien que l'avènement du régime communiste à Kaboul ait soulevé de sérieuses craintes dans l'ensemble du monde musulman, ce sont les fondamentalistes du Golfe et du Proche-Orient qui ont réagi avec le plus de détermination et ont fait de la question afghane leur affaire. Ils y ont vu une occasion rêvée de créer des structures pour encadrer les réfugiés et visant à supplanter, à terme, toute l'organisation traditionnelle du pays. Dans cette perspective, leurs ennemis n'étaient pas seulement les « infidèles » communistes, mais aussi la plupart des autres éléments non fondamentalistes de la résistance.

L'essentiel de l'aide américaine et saoudienne a été réparti sous le contrôle d'officiels d'Islamabad, liés aux fondamentalistes pakistanais de la Jamiat-I-Islami – un allié de poids du régime de M. Zia Ul Haq – qui coopère étroitement avec M. Abdoul Bin Baz, le puissant chef des wahhabites saoudiens. Dans les camps de réfugiés, les quatre organisations fondamentalistes ont été largement favorisées. Les Frères musulmans et le régime de l'ayatollah Khomeiny ont aussi épaulé certains de ces groupes.

Les fondamentalistes distribuent parcimonieusement armes, argent et ravitaillement à des commandants de l'intérieur en qui ils ont confiance – comme M. Ahmed Shah Massoud dans la vallée du Panshir – ou en qui ils voient des alliés potentiels. Mais ils gardent l'essentiel des dons de l'étranger pour renforcer, au Pakistan, leurs propres cadres paramilitaires, qui servent pour des missions à l'intérieur de l'Afghanistan ou comme réserve de la gendarmerie de M. Zia Ul Haq dans la turbulente province de la frontière du Nord-Ouest.

Si ces hommes ont pu jouer un rôle dans le succès de missions à l'intérieur, ils sont disqualifiés parce que venus de l'étranger pour établir, grâce à ces victoires, un contrôle permanent sur les campagnes. Et ils ne souhaitent pas que se mette sur pied une infrastructure politique clandestine : celle-ci serait, par la force des choses, sous le contrôle des dirigeants tribaux non fondamentalistes qui dominent à l'intérieur.

Analysant le travail des commandants de l'intérieur, un journaliste averti observait que *« seuls une poignée d'entre eux avaient mis en place des infrastructures comparables à celles de l'UNITA en Angola ou du FPLE en Erythrée ; écoles, programme d'alphabétisation, dispensaires médicaux, facilités agricoles... (3) »*. Et un commentateur afghan non communiste se plaignait, lui, que ces mêmes commandants *« aient le pouvoir de taxer et retaxer la population sous leur contrôle ; toute démarche de leur dirigeant formel au Pakistan pour les amener à cesser de pressurer la population locale se terminerait par un renversement d'alliance en faveur d'une autre organisation qui ne manquerait pas de les accueillir (4) »*. Un autre Afghan, proche de la résistance, notait pour sa part que, *« si un groupe reçoit de l'aide d'un parti de la résistance, les groupes rivaux dans la région s'affilient à d'autres partis et les luttes intestines commencent (5) »*.

L'attitude des groupes fondamentalistes siégeant à Peshawar et de certains éléments en Arabie saoudite a condamné à l'échec les tentatives, en 1984 et en 1985, d'unifier la résistance sous la direction de l'ancien roi. Ecartant tout retour de la monarchie, Zahir Shah avait essayé de créer un Front uni national afghan dans lequel les commandants de l'intérieur, les fondamentalistes et les traditionalistes de l'extérieur seraient représentés.

Le souverain déposé envisageait sa proposition comme un pas vers une sorte d'accord avec Moscou et les communistes afghans, qui entraînerait le départ des troupes soviétiques. Cette offre recueillait un large écho à l'intérieur du pays, y compris parmi les commandants locaux. Mais pour les fondamentalistes, l'objectif de la guerre est la destruction de toute influence communiste ou soviétique, pour faire place à la version fondamentaliste de l'islam politique, même si cela doit prendre des générations. Ils misent sur une lutte prolongée et recherchent des appuis étrangers durables pour édifier des écoles, et même une université au Pakistan où seront formés les futurs dirigeants.

Un récent sondage effectué parmi des réfugiés afghans du Pakistan, pris au hasard, a montré que l'ensemble des dirigeants de l'exil ont été discrédités par des rumeurs persistantes de trafic de drogue et de détournement de l'aide américaine vers le marché noir. Sur deux mille deux cent quatre-vingt-sept réfugiés interrogés dans cent six des deux cent quarante-neuf camps, 71,65 % demandaient que l'ancien roi – qui symbolise une période de relative stabilité et de relations de bon voisinage avec l'URSS – préside le futur gouvernement ; à peine 1 % souhaitaient que ce rôle soit accordé à un chef de la résistance.

Des animosités profondément enracinées dans l'histoire font obstacle à toute formule viable de gouvernement d'après-guerre. N'ayant point oublié la répression menée contre eux par le roi, M. Gulbuddin Hekmaytar, du Hezb-I-Islami, et d'autres dirigeants fondamentalistes refusent tout rôle pour Zahir Shah. Agé aujourd'hui de soixante-treize ans, l'ancien souverain, qui vit en exil à Rome, avait dirigé le pays pendant quarante ans avant d'être écarté en 1973 par son cousin et rival Mohamed Daoud.

Le Pakistan aussi a activement fait obstacle aux efforts de Zahir Shah. Il a refusé d'accorder des visas à l'ancien monarque et à deux de ses plus proches conseillers, son cousin Sultan Ghazi et son beau-fils Abdoul Wali, leur interdisant ainsi de visiter les camps de réfugiés. Par contre, Islamabad considère l'alliance dominée par les fondamentalistes comme la seule voix de la résistance non communiste dans les négociations.

Camp de réfugiés

250 km

Une mosaïque de populations

La brûlante question pachtoune

JUSQU'AU dix-neuvième siècle, l'Etat afghan – créé en 1747 par les tribus pachtounes dirigées par Ahmad Shah Durrani – incluait les zones pachtounes de l'actuel nord-ouest du Pakistan. Puis, dans le cadre du « grand jeu », le raj britannique annexa la partie du territoire afghan située entre le fleuve Indus et la passe de Khyber. La moitié des Pachtounes furent ainsi arrachés au contrôle de Kaboul. A cette blessure, la Grande-Bretagne ajouta l'insulte en imposant, en 1893, la ligne Durand qui avalisait cette conquête, puis en cédant le territoire au Pakistan, en 1947. Avec cette division des Pachtounes, les Britanniques léguaient un irrédentisme explosif qui a toujours hanté les régimes successifs à Kaboul, à dominante pachtoune, et qui a contribué à empoisonner les relations entre le Pakistan et l'Afghanistan. A plusieurs reprises, la monarchie de Zahir Shah, la république de Mohamed Daoud et les gouvernements communistes d'après 1978 ont contesté le droit du Pakistan d'administrer les zones pachtounes, demandant la création d'un Etat autonome pachtoune à l'intérieur du Pakistan, ou bien un Pashtounistan indépendant, voire la création d'un « grand Afghanistan » incluant les territoires perdus.

La vision que les dirigeants d'Islamabad se font de la guerre afghane a ainsi été dominée par la crainte de voir émerger une force unifiée pachtoune. D'où leur insistance à contrôler la répartition de l'aide américaine, canalisée pour les soins de leurs services de renseignements vers les groupes fondamentalistes non pachtounes. Cette politique de division devait empêcher toute unité d'action entre les sept partis de l'alliance.

Le contrôle pakistanais s'est fait plus lourd ces derniers mois. Un colonel nommé par Islamabad siège maintenant de manière permamente aux réunions des sept. Le refus de permettre aux représentants du roi de visiter les camps reflète aussi la volonté de M. Zia Ul Haq d'empêcher la renaissance d'un Afghanistan indépendant et unifié, dominé par les Pachtounes et où ses divers services de renseignements perdraient l'influence qu'ils peuvent exercer aujourd'hui dans les affaires afghanes.

Le régime pakistanais subit de fortes pressions internes pour conclure *l'accord élaboré avec l'aide des* Nations unies et soulager ainsi le pays des tensions engendrées par la présence de deux millions cinq cent mille réfugiés. Mais le président soutient que la création d'un nouveau gouvernement à Kaboul doit se faire parallèlement au retrait soviétique, car c'est la meilleure façon d'assurer le retour rapide des réfugiés, qui autrement répugneraient à rentrer chez eux pour vivre sous un régime communiste. Tandis que les négociateurs de l'ONU estiment que c'est seulement après la signature d'un accord entre les Deux Grands sur le retrait soviétique que les diverses factions afghanes pourront faire les compromis nécessaires à la mise en place d'un régime de coalition.

Le projet présenté par les Nations unies engage l'URSS à se retirer dans un délai précis, fixé maintenant à neuf mois, en échange, dès le début de l'évacuation, de la cessation de l'aide étrangère à la résistance. Il contient aussi des propositions précises pour le rapatriement des réfugiés et le lancement d'un programme de réinstallation sous la direction du Haut Commissariat pour les réfugiés qui, graduellement, transférerait ses activités du Pakistan en Afghanistan. Les Etats-Unis et l'Union soviétique approuveraient l'accord et s'engageraient à en respecter les clauses. Toutefois, avant de donner son aval, le gouvernement américain veut que les Soviétiques lui donnent directement l'assurance qu'ils suspendront leur aide militaire à Kaboul, au moins pendant la période d'évacuation.

Le texte de M. Cordovez prévoit aussi la mise sur pied d'une force de cinquante observateurs de l'ONU composée de militaires fournis par des pays neutres et disposant de vingt-cinq hélicoptères. Pourtant, dans sa déclaration du 8 février, M. Gorbatchev paraissait envisager une force de maintien de la paix plus importante avec un pouvoir d'intervention si des heurts opposaient les différentes factions. *« Est-ce que les hostilités peuvent reprendre de plus belle après le retrait soviétique ?* s'interrogeait-il. *Si nécessaire, il faudrait alors envisager d'utiliser toutes les possibilités qu'offrent les Nations unies et le Conseil de sécurité. »*

SELIG S. HARRISON.

(3) Edward L. Girardet, *Afghanistan : the Soviet War*, St. Martin's Press, New-York, 1985, p. 183.

(4) D.M. Khalil, « Coordination Leads to Success », *Journal of the Writer's Union for Free Afghanistan*, Peshawar, vol. 1, nº 1, 1985, p. 25.

(5) A. Rasul Amin, « Unity is the Remedy », *Journal of the Writer's Union for Free Afghanistan, vol. 1, nº 1, 1985, p. 13.*

Evolution politique

1747 : début du règne d'Ahmad Shah Durrani, le fondateur de l'Afghanistan moderne.

1893 : la ligne Durand entérine la perte par l'Afghanistan, au profit de l'Inde britannique, des provinces pachtounes situées entre la passe de Khyber et l'Indus.

1923 : première Constitution.

1933 : accession de Zahir Shah au trône.

1937 : le pachtoun devient la langue officielle.

1955 : début d'un programme intensif d'aide économique soviétique.

1964 : une nouvelle Constitution met en place une Chambre élue et accorde le droit de vote aux femmes.

17 juillet 1973 : un coup d'Etat dépose Zahir Shah. La république est proclamée. Mohamed Daoud devient chef de l'Etat.

1975 : signature d'un traité de non-agression avec l'URSS.

27 avril 1978 : coup d'Etat. Le Parti démocratique et populaire afghan (PDPA) s'empare du pouvoir. M. Taraki devient président du Conseil révolutionnaire.

Novembre 1978 : signature d'un traité d'amitié avec l'URSS.

Septembre 1979 : Taraki est renversé par Hafizullah Amin.

Décembre 1979 : Amin est exécuté. L'armée rouge envahit le pays. M. Babrak Karmal devient le nouvel homme fort.

1981 : début à Genève des négociations indirectes entre Kaboul et Islamabad.

4 mai 1986 : M. Ahmadzai Najibullah remplace M. Karmal comme secrétaire général du PDPA.

8 février 1988 : M. Gorbatchev annonce le retrait des troupes soviétiques pour le 15 mai à condition qu'un accord soit conclu à Genève.

APRÈS NEUF ANS D'INTERVENTION VIETNAMIENNE

Le Cambodge à la recherche d'une réelle neutralité

LA victoire en 1975 des Khmers rouges au Cambodge, leur refoulement début 1979, après quatre ans de régime esclavagiste, par l'armée vietnamienne et la persistance du contrôle de Hanoï, ont fait de ce « conflit régional » à dimensions multiples un des grands problèmes internationaux de la décennie, un foyer d'affrontements entre la Chine, l'Union soviétique, les États-Unis, les pays de l'ASEAN et le Vietnam. Comme en Afghanistan, au Nicaragua et en Angola, la recherche d'une « solution politique » à ce conflit se révèle pleine d'obstacles et truffée de risques.

Par PHILIPPE DEVILLERS

Isoler le Vietnam, décréter contre lui des sanctions économiques, financières et politiques : en 1979, la Chine, l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN) (1), les Etats-Unis et leurs alliés avaient cru pouvoir ainsi forcer le gouvernement de Hanoï à retirer ses troupes du Cambodge pour y rétablir le gouvernement « légitime du Kampuchéa démocratique » (khmer rouge), titulaire du siège à l'ONU. Mais rien n'y fit, ni le boycottage, ni la « leçon » que Pékin crut devoir donner aux Vietnamiens sur leur frontière en février 1979, ni les résolutions annuelles de l'ONU.

Tactiquement soutenues par l'Occident, la Chine et la Thaïlande donnèrent d'abord aux Khmers rouges de Pol Pot les moyens de reprendre et d'intensifier la guérilla contre les troupes vietnamiennes. Mais, à partir de 1981, leurs crimes furent mondialement connus : dès lors il n'était plus possible de soutenir une telle faction si on n'y associait des forces politiques khmères plus « honorables ».

C'est ainsi que sous la pression, surtout, de Singapour et de la Thaïlande, et avec l'appui de Pékin et de Washington, a été créé en juin 1982 un « gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique » (GCKD) dont le prince Norodom Sihanouk, ancien chef d'Etat du Cambodge et désormais dirigeant du Front uni national pour un Cambodge indépendant, pacifique et coopératif (FUNCIPEC), a assumé la présidence. M. Son Sann, chef du Front national de libération du peuple khmer (FNLPK), en devenait le premier ministre, et un dirigeant khmer rouge moins compromis, M. Khieu Samphan, le ministre des affaires étrangères. Ce gouvernement de coalition tripartite a obtenu, pour chacune de ses composantes, ou « factions », une aide militaire et humanitaire de l'étranger, la plus généreuse, celle de la Chine, étant distribuée par le canal thaïlandais.

Mais, pas plus que la pression diplomatico-économique, la guérilla n'a obtenu de résultats probants. Elle a, certes, créé une certaine insécurité sur le territoire de la République populaire de Phnom-Penh, contrôlée par les communistes de M. Heng Samrin et son Parti populaire révolutionnaire ; mais elle n'a pu se rendre maîtresse d'aucun territoire. Pis, à la suite de l'offensive vietnamienne de février-mars 1985, elle a perdu la quasi-totalité de ses bases situées sur la frontière thaïlandaise, d'où, puisant largement dans les camps de réfugiés, elle pouvait lancer des opérations vers l'intérieur. La base territoriale de la coalition antivietnamienne s'est ainsi réduite à quelques kilomètres carrés.

Sur le plan international, elle n'en représentait pas moins la « résistance », la « légitimité onusienne » et demeurait l'espoir de tous ceux qui, jugeant inacceptable l'inclusion du Cambodge dans la sphère d'influence vietnamienne, luttaient pour la restauration intégrale de sa souveraineté et de son indépendance.

Le rôle de l'Indonésie

DEPUIS 1983, cependant, l'impasse était évidente pour tous. A Hanoï comme à Phnom-Penh, on avait compris qu'il serait impossible d'obtenir une reconnaissance, même *de facto*, du fait accompli et que, tôt ou tard, le Vietnam devrait retirer ses troupes, et le gouvernement de Phnom-Penh élargir sa base politique. Phnom-Penh se déclarait alors disposé à négocier avec tout groupe khmer se dissociant de Pol Pot et à lui faire place dans la République. Il obtint quelques ralliements.

La coalition antivietnamienne persistait en revanche à exiger le retrait des troupes de Hanoï avant toute discussion. Mais déjà, parmi les puissances de la région, des attitudes divergentes se faisaient jour. Si la Thaïlande (et avec elle Singapour) entendait obtenir sans aucun marchandage cette évacuation du Cambodge — dont elle veut faire un « Etat tampon », — l'Indonésie, estimant qu'à long terme le danger pour elle est chinois, se préoccupait d'obtenir le même résultat par la négociation, en échange de garanties offertes au Vietnam. De telles assurances devraient éviter que le Cambodge ne retombe sous influence chinoise et laisser intacte la force d'un Vietnam perçu à Djakarta comme le glacis le plus avancé de l'Asie du Sud-Est. D'où les efforts de l'Indonésie pour entraîner l'ASEAN dans une exploration des possibilités de compromis avec Hanoï.

Ainsi est née en 1984 l'idée que la « solution politique » du conflit pourrait être un « gouvernement quadripartite de réconciliation nationale ». Venue du prince Sihanouk, elle allait faire son chemin, mais chacun allait l'interpréter à sa manière. Avant d'aller plus avant, le prince avait accepté de rencontrer M. Hun Sen, premier ministre de Phnom-Penh, début décembre 1984, à Paris. L'opposition de la Chine fit tout échouer et l'on allait perdre des mois en vaines explorations.

Finalement, ayant réussi à adopter une position commune, les trois factions de la coalition offraient, le 17 mars 1986, un plan en huit points, proposant une négociation au Vietnam sur le retrait de ses troupes et, en même temps, la constitution d'un gouvernement quadripartite de coalition, toujours sous la présidence du prince Sihanouk, mais comprenant, cette fois, la faction Heng Samrin de Phnom-Penh. Ce plan fut immédiatement rejeté par Phnom-Penh et Hanoï, qui y virent une tentative de légitimer la *« clique criminelle de Pol Pot »* et de préparer son retour au pouvoir.

A Phnom-Penh, M. Hun Sen proposa, quant à lui, le 18 septembre 1986, une négociation aux factions adverses, à l'exception de Pol Pot : en fait, un élargissement de son gouvernement aux non-polpotistes. C'était une autre version, maximaliste, de la même idée : un certain partage du pouvoir, mais sans aucune perte de contrôle.

Le prince Sihanouk, saisissant la nature de l'impasse, lança alors, de concert avec Djakarta, l'idée d'une *« cocktail party »* où les quatre factions pourraient se rencontrer de manière informelle, sans préalable ni étiquette, et discuter des moyens de rétablir la paix au Cambodge. Pékin, les Khmers rouges et M. Son Sann exprimèrent leur désaccord. Cependant, à partir de décembre 1986, Pékin fit secrètement savoir au prince Sihanouk que, après tout, une rencontre bilatérale entre la coalition antivietnamienne et le gouvernement de Phnom-Penh pourrait être utile. Déjà, par des intermédiaires, Hanoï avait fait comprendre qu'il y était favorable. L'Union soviétique, à son tour, se montrait active en ce sens. On continuait cependant à se heurter à l'opposition, voire au veto, du Front de M. Son Sann et des Khmers rouges, qui ne voulaient discuter qu'avec Hanoï, et seulement du retrait.

Patrick Aventurier - Gamma

CÉRÉMONIE, DANS UN CAMP DE RÉFUGIÉS, EN L'HONNEUR DU PRINCE SIHANOUK

Dix-huit ans après le coup d'État, un charisme quasiment intact

Alors, le 7 mai 1987, perdant patience et voulant recouvrer sa liberté d'action et de manœuvre, le prince Sihanouk se mettait « en congé » pour un an de la présidence du gouvernement de coalition et, en son nom personnel cette fois, entamait une remarquable exploration. Il obtenait de sept personnalités khmères un appel à une négociation quadripartite à Paris (28 août 1987). En septembre, lui-même acceptait cette proposition, et M. Hun Sen l'imitait dix jours après. Une rencontre Sihanouk-Hun Sen était décidée dans le secret, alors que l'Assemblée générale de l'ONU se préparait à voter, le 14 octobre, une nouvelle résolution exigeant le départ du Cambodge de toutes les troupes étrangères.

On connaît la suite. La rencontre de Fère-en-Tardenois, *« entre compatriotes »*, entre *« personnes privées »* (Samdech Norodom Sihanouk et M. Hun Sen), entre un *« aîné »* et un *« cadet »*, a abouti le 4 décembre 1987 à un bref communiqué déclarant en substance : 1) il n'y a au conflit cambodgien d'autre solution que politique ; 2) cette solution doit être négociée entre toutes les parties cambodgiennes concernées, sur la base d'un Cambodge souverain, indépendant, neutre et démocratique ; 3) dès l'accord intervenu, une conférence internationale se réunira pour en garantir les résultats.

Il n'était question dans ce texte ni du retrait vietnamien ni de la cessation de l'aide extérieure aux factions. Mais le prince Sihanouk fit savoir que M. Hun Sen lui avait donné l'assurance formelle qu'il avait la garantie du retrait vietnamien dès l'accord conclu entre Cambodgiens. De toute façon, précisait-il, les forces de la coalition lutteraient contre les Vietnamiens jusqu'au retrait total de ceux-ci.

C'était une base de départ, qui fut presque unanimement saluée par l'opinion internationale.

Malgré la réserve de Pékin et la franche désapprobation de MM. Son Sann et Khieu Samphan (qui amena le prince à reviser momentanément ses projets), une seconde rencontre, cette fois à Saint-Germain-en-Laye en janvier 1988, permit d'examiner un certain nombre de problèmes concrets. Le prince Sihanouk alla jusqu'à proposer, si on ne parvenait pas à associer à la discussion les deux autres factions, la formation d'un « gouvernement provisoire bipartite », entre lui-même et M. Hun Sen.

Immédiatement accusé de *« trahison »* par M. Son Sann et confronté, à son arrivée à Pékin, à la discrète mais profonde opposition des Chinois et des Khmers rouges, le prince annonçait le 30 janvier sa décision *« définitive, irrévocable et irréversible »* de démissionner de ses fonctions de président du gouvernement de coalition. Mais on sait que, pressé par ses partenaires et par Pékin de revenir sur cette décision, il a fini par y consentir après avoir obtenu, semble-t-il qu'ils acceptent de s'associer à ses efforts politico-diplomatiques (2).

M. Hun Sen s'étant en effet porté garant d'un retrait de l'armée vietnamienne du Cambodge dès la réalisation d'un accord entre les parties cambodgiennes, il s'agit de conclure cet accord le plus rapidement possible. Le prince Sihanouk pourrait alors rentrer dans son pays en libérateur. Il pourrait s'entendre avec M. Hun Sen sur le cadre général de ce qui suivrait, et tout d'abord sur la mise sur pied d'un gouvernement (ou d'une autorité) provisoire dont la composition et la tâche seraient précisées, ainsi que la façon dont il serait contrôlé. Dans quelles conditions, acceptables par toutes les parties concernées (khmères et étrangères), cette autorité provisoire pourrait-elle être formée ? Cela demeure à explorer ; mais il existe plusieurs précédents qui prouvent que le problème n'est pas insoluble. Du reste, un tel gouvernement n'aurait pas à se prononcer sur le régime futur du Cambodge. Il devrait seulement, parallèlement au retrait vietnamien, obtenir le cessez-le-feu et en assurer l'efficacité, « harmoniser » les forces armées et l'administration et, surtout, conformément aux grands principes agréés par tous, préparer l'autodétermination du peuple cambodgien par l'élection d'une assemblée constituante souveraine.

La lutte se déroulant actuellement sous la forme d'un harcèlement par des guérillas, il ne peut y avoir de ligne de cessez-le-feu. Il faut que les parties (3) conviennent de rester où elles sont le jour J, de ne plus s'attaquer et, pour l'essentiel, de laisser les forces vietnamiennes se retirer du pays selon un calendrier précis.

Resterait à régler le problème des zones de contrôle des quatre factions. Comme Phnom-Penh a reconnu que son armée ne serait pas en mesure de faire face partout aux Khmers rouges, dont l'effectif combattant (estimé à 30 000) et l'entraînement sont supérieurs, la question la plus grave qui se pose dès maintenant, et qui serait le problème numéro un de l'autorité provisoire, est de savoir comment éviter un double écueil : d'une part, que les Khmers rouges réussissent ce que le prince Sihanouk appelle un *« coup de force contre le peuple khmer* (4) » et s'emparent de la capitale pour ensuite rétablir par la terreur leur pouvoir sur tout le pays ; d'autre part, que les parties tentent de se retrancher dans des zones déterminées, faisant rapidement du Cambodge un nouveau Liban. Comment passer de quatre armées à une armée nationale unique, condition primordiale de la réconciliation et de l'indépendance ? Comment éviter les règlements de comptes, les « bains de sang » et le chaos ?

Sachant désormais que le retrait vietnamien aura lieu en 1990, les Khmers rouges se préparent déjà à la *« contre-offensive générale »* qui, selon le credo maoïste, doit assurer la victoire finale. Ils en ont les moyens, ayant su préserver pratiquement tous leurs cadres et leur organisation. Le prince Sihanouk n'ignore pas que, dans sa recherche d'une solution, le principal obstacle est de ce côté-là. Il confesse, à propos des Khmers rouges : *« Il vaut mieux les avoir avec nous que contre nous* (5). » Mais quelles illusions peut-il encore nourrir à leur endroit ?

Le « pluralisme politique », idéal du prince et de M. Son Sann, maintenant accepté par M. Hun Sen, ne peut séduire les Khmers rouges. Dans des élections vraiment libres, quelles chances leur parti aurait-il en effet d'attirer les foules, en dehors de quelques milliers de fanatiques à qui le « génocide » n'a rien appris ? Se sachant condamnés par le verdict de la démocratie, n'ont-ils pas d'autre issue que le *« maquis permanent »* ?

Le retour des Khmers rouges au pouvoir est redouté par la quasi-totalité de la population khmère, mais aussi par les Etats-Unis et l'Europe, par l'Indonésie et la Malaisie, par l'Australie, sans compter le Vietnam, l'Inde, l'Union soviétique. Mais seules la Chine et, dans une moindre mesure, la Thaïlande ont les moyens de le prévenir.

Le calcul des Khmers rouges

SOULIGNANT la nécessité de rééquilibrer les forces armées de la coalition antivietnamienne et de réduire la prépondérance des Khmers rouges, le prince Sihanouk a récemment indiqué (6) que les Etats-Unis envisageaient de renforcer ses propres unités. L'aide américaine pourrait tripler les forces sihanoukistes d'ici à 1990 et les porter à 50 000 hommes au moment où le retrait vietnamien serait parachevé, ce qui permettrait de mieux contrôler la situation. Mais il est évident que les polpotistes ont tout intérêt à retarder le plus possible la solution politique, à attendre l'événement imprévu (une « indisponibilité » du prince, par exemple) qui leur laisserait la voie libre pour une reconquête du pouvoir une fois les Vietnamiens partis. Le prince semble avoir fort bien perçu ce calcul.

Au point où est déjà parvenu le dialogue Sihanouk-Hun Sen, son interruption décevrait profondément les espoirs de tous ceux qui, à l'intérieur surtout, voient en Norodom Sihanouk l'homme capable à la fois d'obtenir que le retrait des Vietnamiens s'opère sans désastre et de restituer au Cambodge sa place dans l'« économie mondiale », dans l'indépendance et la dignité. Le prince semble donc condamné à poursuivre ses efforts dans le sens qu'il a lui-même défini.

C'est pourquoi dès que l'accord de principe sur le gouvernement provisoire sera esquissé, et que se posera le problème du cessez-le-feu, la conférence internationale, proposée par le prince et acceptée par M. Hun Sen, s'imposera, avec comme tâche première de désigner une commission de contrôle et, éventuellement, une « force de paix internationale » de nature à éviter les coups d'Etat de l'une ou l'autre faction et à assurer les transitions pacifiques.

Il est difficile d'imaginer qu'une telle évolution puisse s'esquisser sans l'accord de M. Son Sann et des Khmers rouges. La paix ne peut être rétablie sans eux. Leur objectif avoué étant le retrait des Vietnamiens, il leur serait difficile de s'opposer à une formule qui, précisément, assure ce retrait rapidement et dans les meilleures conditions. Bloquer le progrès amorcé serait prendre une très lourde responsabilité. Et il en est de même pour Pékin et Bangkok. C'est sans doute parce qu'il a été assuré d'un soutien à ses efforts que le prince a accepté de continuer à assumer la présence de la coalition.

En un mot, les perspectives de paix sont relativement encourageantes. Mais le salut et l'indépendance du Cambodge résident dans un statut de neutralité réelle dont le prince Sihanouk, par son passé et sa personne, est probablement la meilleure garantie. Mieux que quiconque sans doute, il est capable de le négocier.

(1) L'Association des nations de l'Asie du sud-est groupe la Malaisie, l'Indonésie, Singapour, la Thaïlande, Brunei et les Philippines.

(2) La lettre du prince Sihanouk à M. Son Sann, le 26 janvier 1988, prouve que la tension entre les deux personnalités reste vive.

(3) Le FUNCIPEC affirme qu'il dispose de 17 000 hommes — dont 9 200 à l'intérieur — et que son concurrent, le FNLPK, ne compterait plus, selon la même source, que 3 000 combattants.

(4) Déclaration du prince Sihanouk au *Figaro*, 19 décembre 1987.

(5) *Ibid*, 22 janvier 1988.

(6) *Financial Times*, 17 décembre 1987.

Evolution politique

18 mars 1970 : le prince Sihanouk est renversé par des militaires dirigés par Lon Nol et liés aux Etats-Unis.

27 janvier 1973 : signature des accords de Paris mettant fin à la guerre du Vietnam.

17 avril 1975 : les Khmers rouges conquièrent Phnom-Penh alors que la présence américaine s'effondre en Indochine. Le prince Sihanouk redevient chef de l'Etat. Les mesures « radicales » du nouveau pouvoir font des centaines de milliers de victimes.

25 décembre 1978 : le Vietnam envahit le Cambodge. Un nouveau pouvoir s'installe à Phnom-Penh, dirigé par M. Heng Samrin, chef de l'Etat. Le prince Sihanouk quitte le pays pour s'établir à Pékin.

Février 1979 : les Chinois attaquent le Vietnam pour « donner une leçon » aux dirigeants de Hanoï.

22 juin 1982 : formation d'une coalition d'opposition en exil sous la présidence du prince Sihanouk, qui coordonne les guérillas hostiles à la présence vietnamienne.

7 mai 1987 : le prince Sihanouk se met « en congé » de la présidence du gouvernement de coalition.

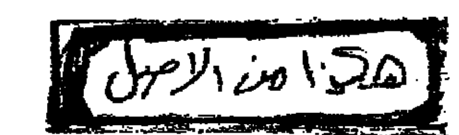
4 décembre 1987 : rencontre, en France, entre le prince Sihanouk et le premier ministre du gouvernement de Phnom-Penh, M. Hun Sen.

Édité par la SARL *le Monde*
Gérant : André FONTAINE, directeur de la publication.
Administrateur général : Bernard WOUTS

Imprimerie du « Monde » 7, rue des Italiens 75009 PARIS

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 438
ISSN : 0026 - 9395.

A la disposition des diffuseurs de presse pour modifications de service, demandes de réassort ou autre, utiliser notre numéro de téléphone vert : (16) 1 05-36-11-11.



RHÉTORIQUE ANTI-OCCIDENTALE ET RÉALITÉS ÉCONOMIQUES

L'interminable dépendance de l'Iran

DU conflit opposant l'Iran aux Etats-Unis et à certains de leurs alliés, les médias iraniens et internationaux ne donnent qu'une image simplifiée. En insistant sur la rhétorique anti-occidentale des dirigeants de la révolution islamique ou sur les scandales des livraisons d'armes, ils oublient le plus souvent de rappeler que l'Iran reste dépendant des économies de l'Ouest pour une grande part de ses importations. Il ne pouvait guère en être autrement, puisque, neuf ans après la chute du régime des Pahlavi, le gouvernement de l'imam Khomeiny n'a fait aucune tentative pour changer la structure économique du pays.

Par AHMAD FAROUGHY

En se fondant sur les déclarations des responsables iraniens, la production agricole nationale serait en chute libre. « *Cette année* (1) *2,25 milliards de rials ont été mis de côté pour les importations de produits de première nécessité,* déclare M. Qassemi, gouverneur de la Banque centrale, *tandis que la totalité de nos revenus pétroliers pour 1986-1987 n'a été que de 6 milliards de rials. Cela signifie que plus d'un tiers des ressources en devises du pays sont consacrées aux importations de denrées de base, alors que celles-ci auraient dû provenir du secteur agricole* (2). »

Si un tel constat d'échec est fréquent parmi les autorités, notamment au sujet d'un secteur qui emploie encore près de 70 % de la population active, ce que le régime de l'imam Khomeiny évite de rendre public, c'est que la quasi-totalité des denrées agricoles importées proviennent des pays occidentaux. A cet égard, il est intéressant de comparer les chiffres de 1977 – soit deux ans avant la chute du régime du chah – avec ceux publiés depuis l'instauration de la République islamique *(voir le tableau I).*

D'autres branches vitales de l'économie nationale connaissent une dépendance encore plus importante à l'égard des importations. Selon les rares statistiques officielles, les industries – dont la plupart ne sont que des ateliers de montage d'éléments fabriqués à l'étranger – ne pourraient fonctionner sans les matières premières, également importées, et dont les principaux fournisseurs sont, une fois encore, les pays occidentaux. Mais c'est surtout dans le secteur des produits manufacturés que l'Iran est le plus dépendant de l'Occident.

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le niveau des exportations occidentales vers la République islamique au cours du premier semestre de 1987 reste considérable *(voir tableau II).*

Ces quelques données illustrent la crise économique et politique à laquelle est confronté le régime de l'imam Khomeiny : la plupart des produits consommés étant importés des pays occidentaux, le gouvernement iranien est obligé de les subventionner à perte afin d'éviter que la hausse des prix pratiqués sur le marché mondial ne soit répercutée à l'intérieur. Les raisons politiques sont évidentes : le pays se trouve engagé depuis plus de sept ans dans une guerre meurtrière contre l'Irak, et certains responsables craignent que les problèmes économiques ne déclenchent une vague de mécontentement. « *Le coût élevé de la vie pourrait dissuader de l'effort de guerre les familles des déshérités dont sont issus nos combattants* », déclare l'hodjatoleslam Hachemi Rafsandjani, l'homme fort du régime, président du Parlement, en ajoutant « *qu'il n'est pas opportun de demander au peuple de consentir de plus grands sacrifices économiques* (3) ».

Qu'implique un tel aveu ? Comment le régime peut-il prétendre faire échec à l'« *impérialisme de l'Ouest* » alors que, de l'alimentation à l'armement, il est totalement dépendant des puissances qu'il déclare combattre ?

Par les dépenses militaires qu'elle engendre, la poursuite de la guerre est également une dynamique de l'intégration économique de l'Iran dans le marché occidental. Si le budget militaire est officiellement, pour l'année iranienne 1366 (mars 1987 – mars 1988), de 9 milliards de dollars – soit environ 20 % du total des dépenses budgétaires prévues, – une grande partie de cette somme est officieusement consacrée aux achats d'armes. Malgré le secret qui entoure les négociations régulièrement menées par les émissaires iraniens dans les différentes capitales occidentales, des informations de sources diverses ont mis l'accent sur le volume et la diversité des armes recherchées par le régime.

En 1986, les révélations de ventes secrètes d'armes américaines à l'Iran ont été à l'origine du scandale de l'« Irangate », dans lequel était directement impliquée l'administration Reagan. En Suède, la presse a *révélé* que des firmes telles que Bofors et Nobel encouraient des poursuites judiciaires pour avoir illégalement vendu de l'armement et des munitions à l'Iran, non seulement sous le gouvernement social-démocrate d'Olof Palme, mais aussi sous les précédents gouvernements conservateurs (4). En Grande-Bretagne, à la suite de la décision prise en septembre 1987 par le gouvernement de Mme Margaret Thatcher de fermer à Londres le bureau iranien d'achats d'armes, qui employait trente *militaires iraniens, la presse révélait* qu'environ 70 % des achats d'armes de la République islamique à l'étranger étaient effectués à partir de la capitale britannique. Ces acquisitions se montaient, depuis le début de la guerre contre l'Irak, à 5 milliards de livres, soit environ 10 milliards de dollars (5). Au fil des mois, de Rome à Paris, où l'« affaire Luchaire » n'est que la dernière en date, d'autres capitales européennes ont été mises en cause par des révélations analogues.

Cette dépendance à l'égard de l'Occident a, bien entendu, des conséquences politiques. A l'intérieur, l'Etat est obligé de composer avec son principal concurrent, la puissante classe marchande du bazar, et avec les nombreux entrepreneurs du secteur privé, à la fois importateurs et distributeurs. Cette alliance présente cependant des risques : potentiellement dangereuse pour la stabilité du régime, en cas de disparition soudaine de l'imam, elle ne manquera pas de peser lourdement sur la politique de son successeur.

Nul n'oublie au sein du gouvernement que la révolution islamique a été entièrement financée par le bazar et certains entrepreneurs. Ils espéraient, en effet, que l'avènement d'un gouvernement islamique changerait une structure économique qui les avait appauvris au profit des nombreux affairistes de la cour, principaux intermédiaires entre l'Etat et les entreprises occidentales. Or la guerre contre l'Irak, qui mobilise les travailleurs et draine les ressources, la paupérisation qui frappe les centres urbains, l'effondrement des cours du pétrole et, enfin, la hausse des prix sur le marché mondial ont augmenté l'inflation et fait chuter le rial. Un seul exemple illustre la crise financière iranienne : en 1979, année de la révolution, le dollar américain valait 75 rials ; aujourd'hui, sur le marché parallèle, il s'échange à 1 200 rials, soit une perte de valeur du rial de 1 500 % en moins de neuf ans.

Un tel échec économique était-il prévisible ? Les révolutionnaires islamiques sont arrivés au pouvoir avec pour objectif de changer la structure politique des institutions en évitant toute transformation économique de la société. Durant les années qui précédèrent la révolution, plusieurs religieux avaient cependant tenté d'élaborer une théorie économique « islamique » dans le but de démontrer que, tels le capitalisme et le marxisme, l'islam avait aussi sa propre philosophie économique. Deux religieux avaient particulièrement étudié ce sujet, l'ayatollah Mahmoud Taleghani – décédé durant les premiers mois de la République islamique à la suite des tortures subies dans les prisons du chah – et l'ayatollah Mohammad Bagher Sadr, exécuté en 1980 en Irak, où il résidait, par le régime du président Saddam Hussein, qui l'accusait de comploter contre l'Etat afin d'instaurer une république islamique dans ce pays (6).

Quelles que soient les réserves que l'on puisse formuler à l'égard de ces études, elles ont le mérite de poser le problème des lois islamiques et de leur interprétation par l'appareil clérical, notamment dans le contexte du droit à l'entreprise et à la propriété privées. Mais la disparition de leurs auteurs, avant la consolidation de la République islamique, a permis au régime de l'imam Khomeiny d'éviter un débat sur la politique et l'orientation économiques de l'Iran qui aurait risqué de provoquer de sérieuses critiques en ce qui concerne l'intégration du pays au marché occidental et des conséquences politiques qui en découlent.

Craintes soviétiques

L'ACTUELLE structure économique de la République islamique conditionne également ses alliances étrangères, notamment les rapports conflictuels qu'elle entretient avec l'URSS (7). Selon certains officiels soviétiques, Moscou craindrait que Téhéran ne cherche à provoquer une révolution islamique dans les républiques soviétiques d'Asie centrale, dont bon nombre sont de culture iranienne. « *Lorsque la guerre avec l'Irak aura pris fin,* déclare M. Igor Belaev, l'un des responsables politiques de l'hebdomadaire soviétique *Literatournaia Gazeta, Téhéran concentrera ses efforts au nord, c'est-à-dire sur les républiques musulmanes d'Union soviétique, tant sous l'influence de l'idéologie de l'imam Khomeiny – même s'il devait disparaître entre-temps – que sous celle des Américains, qui reviendront sans doute en force en Iran* (8). » Une telle crainte, avivée par le soutien financier et militaire que le régime de l'imam Khomeiny apporte aux groupes islamiques de la résistance afghane, expliquerait pourquoi l'URSS fournit et entretient 80 % des armes utilisées par le pouvoir baasiste irakien dans la guerre contre l'Iran.

Inféodée économiquement aux puissances industrialisées, combattant l'idéologie communiste à l'intérieur et les avances soviétiques à ses frontières, la République islamique en guerre contre l'Irak représente – en dépit des apparences et de la rhétorique officielle – l'un des plus sûrs alliés de l'Occident aux portes de l'Asie et au sein du monde musulman.

(1) L'année iranienne commence le 21 mars.

(2) *Ettelaat* (quotidien de Téhéran), 3 octobre 1987.

(3) *Ettelaat*, 23 juillet 1987.

(4) Selon le *New York Times* du 1er mars 1987, l'ancien premier ministre Olof Palme aurait été assassiné pour avoir voulu faire cesser les livraisons militaires suédoises à la République islamique.

(5) *Le Monde*, 25 septembre 1987.

(6) Mahmoud Taleghani, *Eslam va Malekiyyat*, Entecharat Press, Téhéran, 1965. Mohammad Bagher Sadr, *Eghtesad e Ma*, Borhan Press, Téhéran, 1978. Voir la traduction de certains textes de Sadr dans *les Cahiers de l'Orient*, Paris, nº 8-9.

(7) Ahmad Faroughy, « Comment la diplomatie iranienne entend endiguer l'influence soviétique », *le Monde diplomatique*, septembre 1987.

(8) Déclaration à l'AFP, 7 décembre 1987.

Tableau I. – LES ACHATS A L'OCCIDENT *

(Pays membres de l'OCDE, en millions de dollars)

	1977	1981	1985
PRODUITS ALIMENTAIRES	1 569,511	2 570,316	1 532,773
dont : céréales et préparations à base de céréales	355,767	274,350	272,697
MATIÈRES PREMIÈRES ET PRODUITS BRUTS	989,409	1 404,040	1 110,999
dont : produits chimiques et connexes ...	775,166	858,421	623,670
BIENS MANUFACTURÉS	9 495,256	4 738,664	5 642,138
dont : machines et matériel de transport ..	6 084,434	2 563,613	3 037,719

Source : Commerce extérieur par produits 1985, OCDE, Paris, 1987.

* PRINCIPAUX FOURNISSEURS (en millions de dollars, moyennes mensuelles au premier semestre 1987) : RFA : 128,75 ; Japon : 90,35 ; Turquie : 35,83 ; Italie : 35,40 ; Royaume-Uni : 35,35 ; Pays-Bas : 21,41 ; Suisse : 15,85 ; Australie : 15,71 ; France : 14,20 ; Belgique-Luxembourg : 13,36 ; Espagne : 8,97 ; Autriche : 8,31 ; Suède : 7,04. *(Source : Statistiques mensuelles du commerce extérieur*, OCDE, novembre 1987.)

Tableau II. – PART DES EXPORTATIONS DE L'OCDE DANS LES IMPORTATIONS

(Millions de dollars, moyennes mensuelles)

ANNÉES	IMPORTATIONS TOTALES	EXPORTATIONS DE L'OCDE vers l'Iran (*)	
		En valeur	En %
1984	1 550	804	51
1985	1 180	620	55
1986	1 037	518	49
1987 (1er semestre) ..	–	455	–

* Armements exclus.

Sources : OCDE, statistiques mensuelles du commerce extérieur, juin-nov. 1987 ; *Ressalat* (quotidien de Téhéran) du 26 août 1987.

Calendrier des fêtes nationales

1er-30 avril

4	HONGRIE	Fête nationale.
4	SÉNÉGAL	Fête de l'indépendance.
16	DANEMARK	Fête nationale.
17	SYRIE	Fête nationale.
18	ZIMBABWE	Fête nationale.
19	SIERRA-LEONE	Fête nationale.
25	PORTUGAL	Fête nationale.
26	TANZANIE	Fête nationale.
27	AFGHANISTAN	Anniv. de la révol.
27	TOGO	Fête nationale.
29	JAPON	Anniv. de l'empereur.
30	PAYS-BAS	Fête nationale.

LES CONTRECOUPS DE LA RÉVOLTE PALESTINIENNE

Traumatismes dans la communauté juive américaine

LE nombre de Palestiniens tués en Cisjordanie et Gaza a dépassé la centaine, et l'insurrection se poursuit dans les territoires occupés par Israël. L'impasse politique demeure totale après le refus de M. Shamir d'accepter le plan de paix proposé par le secrétaire d'Etat américain, M. Shultz. Toutefois, au cours de son récent voyage aux Etats-Unis, le premier ministre israélien a pris la mesure des traumatismes provoqués dans la communauté juive américaine par la «révolution des pierres».

Une évolution des esprits est en cours chez de nombreux juifs américains qui considèrent de moins en moins Israël comme *« un Etat moralement sans tache »*.

Par NORMAN BIRNBAUM *

L'avocat new-yorkais Morris Abram est un homme très occupé. Dirigeant du Conseil pour les juifs d'URSS, il anime la campagne des juifs américains en faveur de l'émigration de leurs coreligionnaires soviétiques. En tant que président du Conseil des présidents des principales organisations juives, il joue le rôle de porte-parole de l'ensemble, très fractionné, de la communauté israélite organisée.

A la veille de la visite de M. Gorbatchev à Washington, en décembre 1987, il a conduit une manifestation de deux cent mille personnes devant le Capitole. Pourtant, la protestation avait un caractère un peu rituel car aujourd'hui les élites américaines sont déterminées à négocier avec Moscou.

M. Abram a dû renoncer subrepticement à sa propre insistance à faire de l'émigration des juifs soviétiques une condition aux négociations sur le contrôle des armements ; il a dû aussi freiner les ardeurs de ses associés qui réclamaient un boycottage des compagnies américaines faisant des affaires avec l'URSS. Cependant, ces embarras de M. Abram paraissent mineurs si on les compare aux problèmes qui lui sont posés depuis que les Arabes de Gaza, de la Cisjordanie et même d'Israël ont entamé leur mouvement de protestation et de résistance.

La première réaction de M. Abram fut sans équivoque : l'OLP, les « terroristes », sont responsables. La peur du « terrorisme », largement distillée depuis une dizaine d'années, en particulier par le lobby pro-israélien, s'est substituée à celle du communisme dans la démonologie américaine. Mais cet épouvantail n'a pas eu cette fois l'effet escompté. Les médias, le département d'Etat et même l'armée et le gouvernement de Jérusalem ont soutenu le contraire : le soulèvement est totalement indigène. Le dernier à tenir l'OLP ou les « terroristes » pour coupables fut le président Reagan, promptement corrigé par ses propres conseillers.

M. Abram opéra alors une peu élégante retraite. Il dénonça la *« distorsion »* des faits et le *« parti pris »* des médias qui permettaient à des dizaines de millions d'Américains de reconnaître instantanément l'agent du Shin Beth, vêtu d'une veste bleue, qui se spécialisait dans la bastonnade des prisonniers palestiniens. Bien que n'étant pas retourné à Gaza depuis 1970, M. Abram affirma que les conditions économiques et sociales y étaient *« meilleures qu'en Egypte »*. Dans un plaidoyer insolite, il proclama qu'Israël, selon les conventions de Genève, a le droit d'exécuter les émeutiers : dans ces conditions les bastonnades, les expulsions et les arrestations doivent être considérées comme un traitement humain.

M. Abram se rendit aussi au département d'Etat pour protester contre l'abstention de Washington au Conseil de sécurité des Nations unies, au mois de décembre 1987. Il rejeta également comme *« impropre »* la suggestion du secrétaire d'Etat adjoint, M. Whitehead, aux dirigeants juifs de faire pression sur les officiels israéliens afin qu'ils imaginent des solutions négociées à l'insurrection. Enfin M. Abram trouva aussi le temps de prôner des pressions supplémentaires sur l'URSS visant à accroître l'émigration juive, tout en évitant de commenter l'affirmation de l'administration républicaine qu'Israël, en bloquant la réunification de dix mille familles arabes dans les territoires occupés, violait les droits de l'homme.

M. Abram ne manqua évidemment pas de proclamer que les juifs de la Diaspora ne pouvaient se substituer aux Israéliens pour définir les conditions de la sécurité de leur Etat. Cet argument, aussi usé qu'hypocrite, lui valut une réplique ironique de M. Howard Siegman, du Congrès juif américain : si les présidents des organisations juives avaient vécu dans l'Israël de l'Ancien Testament, ils auraient critiqué avec indignation les prophètes pour leur manque de solidarité nationale.

En visite en Israël durant la première semaine de mars, M. Abram a finalement reconnu que *« le statu quo n'est pas acceptable indéfiniment par les juifs américains... L'occupation est la cause des désordres »*.

Malgré cette dernière volte-face, il est peu probable que M. Abram et ses collègues suivent désormais une ligne cohérente et critique. Ces embarras et ces retournements n'en traduisent pas moins l'état de démoralisation des responsables de la communauté juive américaine. L'impasse politique en Israël, l'érosion évidente du soutien à Jérusalem dans l'opinion publique, la consternation et les protestations des juifs, ont submergé les dirigeants du judaïsme américain.

* Professeur à Georgetown University Law Center, Washington.

Un renversement du dogme sioniste

CES dirigeants ne représentent pas l'ensemble des six millions de juifs américains (environ 2,5 % de la population). Seulement la moitié de cette communauté, plus prospère et mieux éduquée que la moyenne (15 % des professeurs d'université sont juifs), appartient à des congrégations religieuses. Les Lumières en général, le réformisme social en particulier (appelé libéralisme aux Etats-Unis), ont été rejetés par les intellectuels juifs néoconservateurs regroupés autour de la revue *Commentary* et de M. Reagan, au profit d'un néodarwinisme social vulgaire. Pourtant, une majorité de la communauté, y compris parmi ceux qui vont à la synagogue et sans oublier un nombre non négligeable de rabbins et de théologiens, demeure obstinément libérale. 70 % des électeurs juifs ont choisi M. Mondale contre M. Reagan à l'élection présidentielle de 1984, alors que 60 % des Blancs protestants votaient pour le candidat républicain.

Israël joue un rôle majeur dans le psychisme des juifs américains. Une majorité d'entre eux acceptent ce renversement paradoxal du dogme sioniste : au lieu qu'Israël garantisse la sécurité de la Diaspora, c'est la Diaspora qui assure la survie d'Israël. Car pour eux, la Terre promise, ce sont les Etats-Unis. Le très faible courant d'émigration vers la Terre sainte est sans commune mesure avec les centaines de milliers d'Israéliens qui vivent dans le Nouveau Monde.

Quand le citoyen américain Jonathan Pollard fut condamné à la prison à vie en mars 1987 pour espionnage en faveur d'Israël, les juifs des Etats-Unis furent durement affectés. De nombreux dirigeants espéraient que la cause des refuzniks soviétiques permettrait d'unir leurs coreligionnaires menacés par l'assimilation. C'était déjà reconnaître qu'Israël ne pouvait jouer un tel rôle, voire suscitait des sentiments ambivalents. L'invasion du Liban en 1982 avait déjà provoqué de profondes divisions : le général Sharon est un héros pour une importante minorité ; pour les autres, il est une personnalité répugnante.

L'insurrection arabe a réveillé le traumatisme du débat sur le Liban et rallumé des controverses encore plus passionnées. Mais le traumatisme original remonte bien plus loin, à la guerre de juin 1967, quand les juifs américains découvrirent avec étonnement que nombre de leurs compatriotes ne considéraient plus Israël comme un Etat moralement sans tache. Bien sûr, les néoconservateurs et les adeptes de la «solidarité tribale» récusent cette mise en cause morale, tout en exigeant le respect des droits de l'homme pour les juifs soviétiques.

La presse communautaire est pleine de lettres de lecteurs expliquant qu'ils ne lisent plus le *Washington Post*, le *Los Angeles Times* et qu'ils ne regardent plus les principales chaînes de télévision. Un récent sondage indique qu'au moins une moitié des juifs considèrent les médias comme anti-israéliens ; ce pourcentage n'est plus que de 25 % pour les non-juifs. Des délégations de dirigeants israélites ont protesté auprès des principales chaînes de télévision, en particulier contre le parallèle tracé entre Israël et l'Afrique du Sud.

Dans la communauté, on note deux réactions contestatrices. L'une provient de cercles qui ne sont pas nécessairement intégrés à des organisations, en particulier l'intelligentsia – ou au moins une fraction influente de celle-ci. Dans un éditorial énergique (1) du journal *Tikkun*, fondé en 1986 pour contrer *Commentary*, son directeur, M. Michael Lerner, a lancé un appel contre l'actuelle politique israélienne et a suggéré l'arrêt de l'aide américaine si Jérusalem persistait dans son attitude. Une autre protestation est venue de rabbins qui, comme le respecté Alexander Schindler, ont soutenu qu'Israël risquait de perdre son âme.

Le judaïsme américain est aujourd'hui assiégé de toute part : des intransigeants du Likoud aux dissidents de La paix maintenant, une foule de protagonistes israéliens sont venus aux Etats-Unis pour conquérir l'opinion. Les diplomates israéliens se dépensent sans compter, mais, comme le gouvernement qu'ils représentent est divisé, leur performance est peu convaincante. Les affirmations trop souvent rabâchées que les difficultés se réduiraient à une crise des «relations publiques» n'apaisent plus personne.



Langevin - Sygma

MANIFESTATION EN FAVEUR DES JUIFS SOVIÉTIQUES A WASHINGTON, LE 6 DÉCEMBRE 1987
Mais le sort des «refuzniks» ne suffit plus à souder la communauté

Les juifs ont été choqués par les sondages indiquant qu'une majorité de l'opinion publique considérait qu'Israël était moralement dans son tort. Les dirigeants catholiques et protestants ont fait savoir à leurs homologues juifs que la communauté se devait d'être plus critique à l'égard de Jérusalem.

M. Shamir a toutefois reçu un prestigieux soutien en la personne de M. Henry Kissinger, qui a suggéré qu'Israël expulse les journalistes des territoires occupés et emploie le maximum de force (2).

Bien plus décisive est la lettre (3) envoyée à M. George Shultz par trente sénateurs (signée par certains juifs influents comme M. Rudy Boschwitz du Minnesota, M. Howard Metzenbaum de l'Ohio, M. Warren Rudman du New-Hampshire et par des partisans connus d'Israël comme M. Cranston de Californie ou M. Moynihan de New-York). La missive, qui critique sévèrement M. Shamir pour son refus d'échanger la paix contre les territoires, représente un pas considérable, une ingérence dans le débat intérieur à Jérusalem que le lobby pro-israélien cherche à éviter.

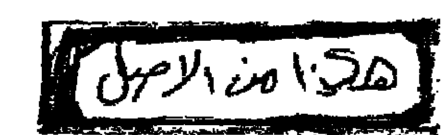
Comme les mêmes élus avaient, le 17 décembre, voté, malgré la réduction des dépenses budgétaires, une aide plus substantielle à Israël, il est difficile d'évaluer la signification exacte de cette démarche. La lettre fut conçue par le sénateur juif et libéral du Michigan, M. Carl Levin, qui s'est rendu célèbre par un rapport qui déniait l'existence d'une supériorité conventionnelle soviétique en Europe. Il discuta de son contenu avec le lobby pro-israélien (l'American Israel Public Affair Committee) qui lui suggéra d'abord de renoncer à sa démarche, puis d'éviter de critiquer M. Shamir. Il refusa, et la publication de la lettre doit être considérée comme une très sévère défaite du lobby. Celui-ci a toutefois opéré un certain rétablissement en bloquant une initiative similaire à la Chambre des représentants.

L'utilité d'Israël pour la politique étrangère des Etats-Unis explique en partie l'étonnant succès du lobby pro-israélien (4). Si, comme il est probable, l'ensemble de cette stratégie est réévaluée, les relations avec Jérusalem en seront affectées. Cette modification dépendra en partie de la très active et influente communauté israélite, mais aussi de la prochaine élection présidentielle. Le candidat démocrate Michael Dukakis, gouverneur du Massachusetts, dispose des plus forts appuis dans la communauté. Par contre, le vice-président George Bush est vu avec suspicion et le sénateur Jesse Jackson avec hostilité – il est le seul prétendant à la Maison Blanche à se prononcer pour des négociations entre Israël et les Arabes et à insister sur le droit des Palestiniens à une patrie.

La crise récente a approfondi le désarroi mais aussi accéléré les changements parmi les citoyens juifs aux Etats-Unis. Avec un tel ébranlement à la base, les dirigeants, même les plus obtus, ne pourront rester passifs. Le conflit entre le soutien inconditionnel à Israël et l'attachement aux traditions américaines de défense des droits de l'homme et d'appui au principe de l'autodétermination est maintenant ouvert. Il ne peut plus être ignoré. Une nouvelle phase des relations triangulaires entre Israël, les juifs américains et la politique américaine a commencé.

(1) *Tikkun*, mars 1988.
(2) *International Herald Tribune*, 8 mars 1988.
(3) *New York Times*, 6 mars 1988.
(4) Voir Edward Tivnan, *The Lobby : Jewish Political Power and American Foreign Policy*, Simon and Schuster, New-York, 1987.







LA COURSE A LA PRÉSIDENCE AUX ÉTATS-UNIS

Des partis prisonniers de leur image

DÉMORALISATION, crise financière, aggravation de la pauvreté, extension des emplois temporaires... : l'élection présidentielle aux Etats-Unis a lieu cette année dans des circonstances fort complexes. Les Partis démocrate et républicain sentent bien la nécessité de proposer au pays une nouvelle politique et des changements radicaux. Mais ils ne peuvent, pendant les primaires, modifier leur discours traditionnel sous peine de désorienter leurs électeurs et d'encourager l'abstention.

Par STANLEY ARONOWITZ *

Après les élections primaires du super-mardi 8 mars aux Etats-Unis la situation des candidats à l'investiture des deux grands partis s'était quelque peu éclaircie. Du côté républicain surtout, avec la victoire du vice-président George Bush qui, en écrasant son principal rival, M. Robert Dole, allait le conduire à se retirer de la course à la présidence trois semaines plus tard. M. Pat Robertson, le célèbre télévangéliste, avait certes récolté 13 % des voix, mais n'obtenait que neuf délégués. Il serait cependant erroné de penser qu'il n'a plus d'influence sur le parti. Lui et les autres fondamentalistes détiennent la clé de la « stratégie sudiste » des Républicains qui leur a permis, au cours des vingt dernières années, de gagner toutes les élections présidentielles sauf en 1976. Cette année-là, M. James Carter l'emporta. Ce chrétien conservateur, fondamentaliste et sudiste, démontra par sa victoire l'importance qu'a, pour les deux partis, *un électorat de plus en plus nombreux* à la fois chrétien, militant et conservateur.

Comme à l'ordinaire, la course à l'investiture démocrate est plus complexe, même si l'élection du 8 mars a simplifié les choses. Comme prévu, le gouverneur du Massachusetts, M. Michael Dukakis, l'a emporté, mais de peu, sur ses deux concurrents, qui recherchaient l'appui des délégués du Sud, le révérend Jesse Jackson et M. Albert Gore, sénateur du Tennessee, qui se veut le plus conservateur de tous. M. Richard Gephardt, représentant du Missouri, est arrivé loin derrière et, après la primaire du Michigan, a annoncé son retrait de la compétition. Il avait beaucoup souffert de la montée de M. Gore, qui, comme lui, a exploité les ressentiments traditionnels du Sud contre les politiciens du Nord et les grandes sociétés. A gauche, M. Jackson a mieux usé que M. Gephardt de ses positions hostiles à l'establishment. Sa triomphale victoire ultérieure dans le Michigan place le parti démocrate dans l'embarras et annonce, certes, une lutte plus serrée que prévue entre le pasteur noir et M. Dukakis ; mais rien encore ne permet de dire qu'il a de fortes chances face au gouvernement du Massachusetts ou à des candidats potentiels comme M. Mario Cuomo, gouverneur de New-York, ou M. Edward Kennedy, qui pourrait bien attendre dans l'ombre. Car si M. Dukakis a mené une campagne très efficace et sait récolter des fonds, sa personnalité ne s'impose pas.

Les débats visant à la sélection des candidats des deux partis n'ont rien apporté de neuf, nul ne pouvant ou ne voulant défendre des idées qui modifieraient leurs idéologies traditionnelles. Chez les républicains, c'est à qui sera le plus conservateur, réduira le plus rapidement le budget fédéral et l'énorme endettement qui a tant affaibli l'économie, sera le plus dur à *l'égard des Russes. Seul M. Robertson* a promis des changements radicaux : il s'oppose au traité sur les missiles de portée intermédiaire en Europe et veut faire des Etats-Unis un système théocratique chrétien. Des idées peu prises au sérieux, mais M. Robertson lance partout un réel avertissement aux républicains.

Ses succès montrent que de très nombreux fondamentalistes – des millions peut-être – sont favorables à un pouvoir de droite refusant tout compromis, ce qui crée des difficultés à M. Bush. Car M. Bush, même s'il veut apparaître comme l'héritier de M. Reagan, est un « modernisateur ». Il se situe au centre de son parti, c'est-à-dire certes à droite, mais sa position peut être qualifiée de « réaliste conservatrice ». *Il se démarque de l'anticommunisme* agressif et du profond conservatisme social des républicains du sud et de l'ouest. Il n'a pas publiquement critiqué les récentes mésaventures de l'administration, mais il a, en privé, dit son désaccord avec nombre de mesures. Il a très vite approuvé le traité signé avec Moscou, alors que M. Dole avait hésité à le faire, non qu'il *le condamnât, mais il recherchait* l'appui de la droite. Plus même que M. Bush, M. Dole incarnait le « réalisme conservateur », repoussant les propositions ridicules de M. Jack Kemp concernant l'économie de l'offre. Même si l'étoile de M. Kemp a pâli, la droite a encore une influence prépondérante sur la définition du programme du parti. M. Bush doit donc à la fois s'identifier à cette base et s'en différencier suffisamment pour, le jour des élections, avoir le soutien d'indépendants modérés, pour qui il est exclu de voter démocrate.

Crise et boom économiques

OR, chez les démocrates, la tradition du New Deal et du populisme est bien enracinée, et tous les candidats, au cours de la campagne, s'y sont référés. Tel est le problème majeur auquel doit faire face M. Dukakis. Son image n'est pas éloignée de la tradition du New Deal, mais il a beaucoup fait pour la gommer sauf lorsque la pression électorale exigeait le contraire. Les fonds considérables dont il dispose proviennent de puissances économiques qui voient en lui une occasion de modifier l'héritage reaganien en ce qui concerne les dépenses militaires, l'ignorance des affaires internationales, qui a multiplié les désastres pendant huit ans, et l'indifférence apparente du gouvernement en ce qui concerne les difficultés économiques. M. Dukakis a toujours favorisé le monde des affaires dans le Massachusetts, refusant de proposer des augmentations substantielles des dépenses sociales ; mais il a su calmer les syndicats, les minorités et autres secteurs libéraux grâce à des programmes très sélectifs. Conservateur sur le plan social, ce catholique est « pour la famille » et contre l'avortement. Il a certes condamné la politique de M. Reagan en Amérique centrale, mais pas de manière offensive. Et, comme les autres candidats démocrates, M. Jackson excepté, il se tait au sujet des événements au Proche-Orient, révélant ainsi implicitement ses sentiments pro-israéliens.

Mais la vraie signification de la lutte électorale est occultée. En surface, les candidats font de leur mieux pour ne rien dire, de peur de perdre l'appui de secteurs vitaux de la population. Politiciens et experts de l'économie ont le sentiment que les vieux programmes ne font plus le poids. Et pourtant, républicains et démocrates se réclament en masse de ces programmes, car leur base est composée de gens qui s'identifient à leur parti à travers une idéologie et non la promesse d'un gouvernement moderne et efficace.

L'élection intervient dans des circonstances fort complexes. D'un côté, la crise économique de la décennie passée a faiblement touché les Etats-Unis, du moins si on les compare avec l'Europe occidentale. Certes, les Américains ont souffert de la désindustrialisation et du déséquilibre des échanges ; ils subissent une extrême polarisation de classes et de revenus à cause de la faiblesse du système de sécurité sociale, des syndicats et du mouvement des droits civiques chez les Noirs. Mais, d'un autre côté, certains éléments ont joué en sens inverse. Le plus important est la capacité de certains secteurs – le tertiaire notamment – à créer des emplois. La véritable explosion des services financiers, des chaînes de restauration rapide, des entreprises de technologie de pointe a créé presque vingt millions d'emplois en dix ans, même si presque autant ont disparu dans l'acier, l'automobile, le textile, la construction, etc. Le taux officiel de chômage a pu être maintenu autour de 6 % depuis la fin de la récession en 1983.

L'économie a ainsi donné l'impression de vivre un boom. Certes, nombre de ces nouveaux emplois sont mal payés, et à mi-temps. Ils ont surtout attiré des hommes jeunes, peu qualifiés ou peu diplômés. Les syndicats n'ont pu les mobiliser pour leur faire obtenir de meilleures conditions de travail et une meilleure protection sociale. Et le gouvernement peut dire qu'il a fait ce que nombre de pays européens n'ont pu réaliser. Voilà qui ne peut qu'aider les républicains, surtout dans le Nord-Est, que l'on disait condamné au déclin et qui se développe plus vite que le reste du pays. Dans ces Etats, les démocrates, sauf dans le Maine, le New-Jersey et la Pennsylvanie, contrôlent actuellement les Chambres et les sièges de gouverneur. La plupart d'entre eux ont été en excellents termes avec le monde des affaires et ont pris des mesures en faveur du développement et de la création d'emplois grâce au secteur privé.

En revanche, le Sud conservateur (Texas, Oklahoma, Louisiane, etc.) souffre de la récession en raison de la baisse du prix du pétrole, de la fermeture d'usines et de la faiblesse des secteurs financier et commercial.

Ainsi, les différences régionales compliquent le tableau politique. Cependant, le gouvernement fédéral, dont l'influence sur le développement *organisé au plan régional* a pourtant été assez faible, peut revendiquer les succès remportés, sauf si les démocrates font appel aux fidélités locales et mettent l'accent sur leurs propres relations avec les milieux d'affaires.

Mais plusieurs composantes traditionnelles de la base démocrate sont très attachées à des initiatives nationales, spécialement dans le combat contre la pauvreté et le chômage chez les minorités et les femmes qui ont été peu, voire pas du tout, aidées par la plupart des gouvernements des Etats, quel que soit le parti au pouvoir. Pour ces groupes, le candidat est jugé selon ses engagements en faveur de mesures sociales. Tel est le problème qui divise le plus les démocrates, même s'il est peu apparu pendant la campagne. Tous les candidats s'en tiennent au vieux credo, et M. Gephardt avait fait beaucoup pour s'attirer les voix des travailleurs affectés par la concurrence internationale et prônait le protectionnisme. Si M. Dukakis n'a pas évoqué cette mesure, c'est essentiellement parce que sa base se situe hors de la classe ouvrière et des minorités. Elle dépend du commerce, des industries de haute technologie surtout, situées sur les deux côtes.

Un vide syndical

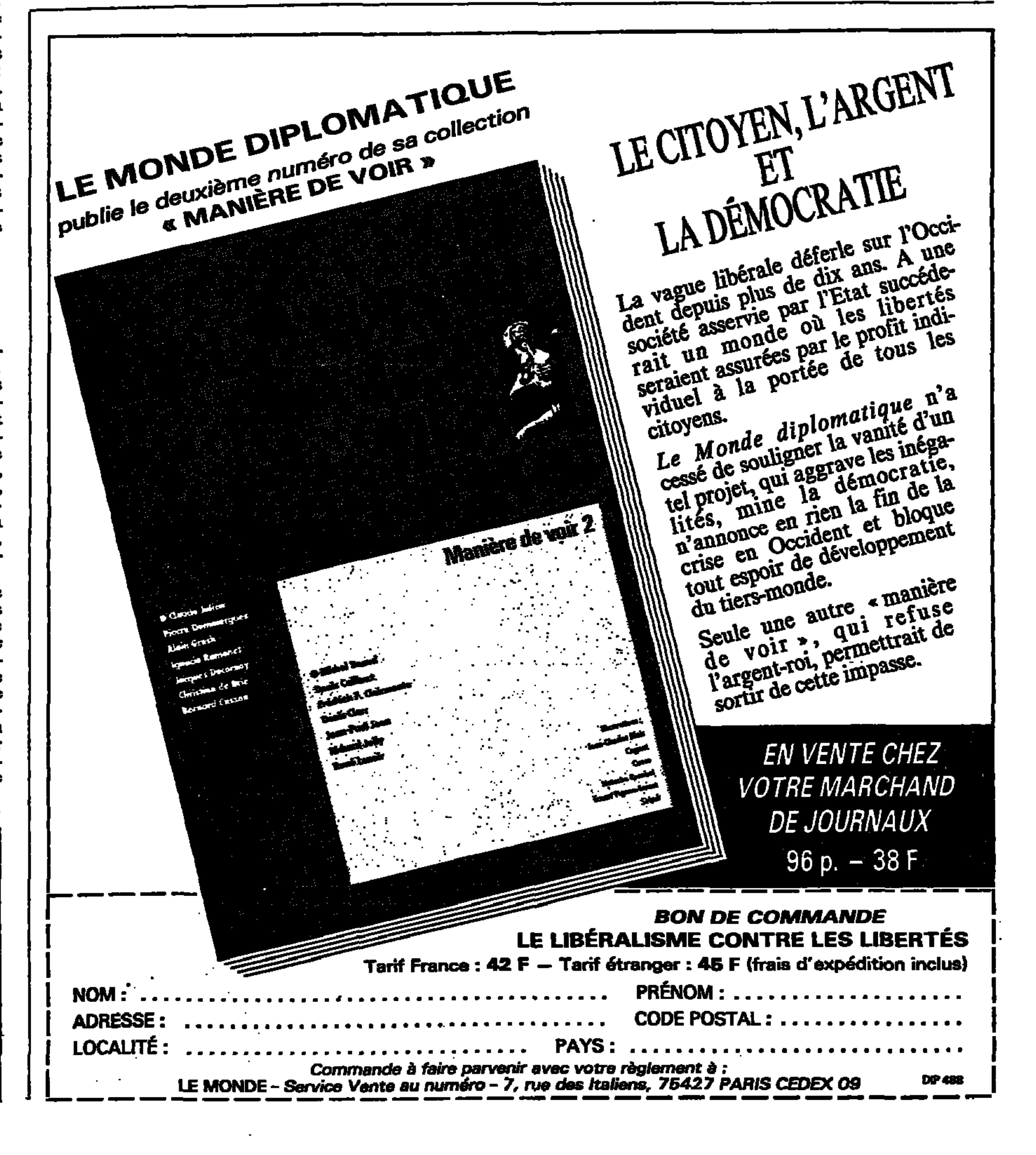
QUANT à M. Jackson, il a bénéficié du soutien quasiment unanime des Noirs, toutes classes confondues, ce qui signifie un progrès énorme par rapport à 1984. Lui étaient alors hostiles une fraction importante des politiciens noirs et de la classe moyenne, qui ne lui donnaient aucune chance contre M. Walter Mondale et lui reprochaient des remarques antisémites faites pendant la campagne. La détérioration des conditions de vie des Noirs (le chômage les touche deux fois plus que la moyenne nationale, et environ 50 % des jeunes Noirs sont sans emploi) et la chute importante du niveau de vie de millions de Noirs et d'Hispaniques ont provoqué une désaffection massive de ces minorités à l'égard de la direction du Parti démocrate, accusée de n'avoir pas œuvré en leur faveur depuis 1980. M. Jackson sera-t-il à même de faire voter cette base pour un autre candidat ? Des millions de Noirs s'abstiendront-ils parce qu'ils ne voient guère de différences entre les partis ?

En raison surtout de la mauvaise prestation de M. Mondale en 1984, la centrale syndicale AFL-CIO, son principal soutien électoral, est demeurée neutre en 1988. Cependant, au fur et à mesure du déroulement des primaires, des conseils locaux de syndicats ont penché en faveur de MM. Gephardt et Simon, dans le Middle-West surtout, où la désindustrialisation a fait des ravages. Le programme social de M. Simon, le protectionnisme de M. Gephardt font partie des idées traditionnelles des syndicats, bien que les syndiqués noirs aient soutenu M. Jackson. La faillite relative des deux candidats proches des syndicats souligne le déclin du poids de la classe ouvrière, même au sein du Parti démocrate.

Ce tableau montre le paradoxe des élections de 1988. C'est à l'évidence une année où les deux partis sont obligés de se présenter comme des institutions prêtes à faire une nouvelle politique économique et sociale. Mais ils ne peuvent, pendant les primaires, s'offrir le luxe de promettre des changements radicaux à leurs bases réciproques puisqu'ils violeraient leurs croyances fondamentales. Le gouvernement fédéral républicain de ces huit dernières années a engagé de fortes dépenses, mené l'administration centrale à la banqueroute, fragilisé l'économie dans bien des secteurs. Tout futur président aura à préconiser de fortes réductions des dépenses d'armement, à imposer à nouveau une réglementation des banques, des compagnies aériennes et autres moyens de transport, à poursuivre une politique de cohabitation avec Moscou.

Un tel changement convient à la majorité des Américains, mais non aux républicains militants, qui jouent un rôle décisif dans les primaires. Pour la même raison, les candidats démocrates ne peuvent se défaire de l'image traditionnelle de leur mouvement s'ils veulent obtenir l'investiture. A cause de ces impératifs d'image et d'identité, les questions brûlantes qui se posent au pays ne peuvent être débattues lors de la campagne. Elles attendent pourtant une réponse du futur président.

* Professeur au Graduate Center de la City University of New York. Actuellement professeur associé à l'université Paris-VIII-Vincennes à Saint-Denis.



FRAUDES, ARRESTATIONS D'OPPOSANTS, ÉTAT D'URGENCE

Les ratés de la démocratie au Sénégal

PEU de régimes africains offrent à l'opposition politique la possibilité de s'exprimer au cours des campagnes électorales. Au Sénégal, à l'occasion des élections présidentielle et législatives du 27 février dernier, le président Abdou Diouf et son Parti socialiste ont affronté l'ensemble de l'opposition, dominée par le Parti démocrate sénégalais de Me Abdoulaye Wade. Cette consultation aurait pu devenir un exemple pour tout le continent. En fait, par ses nombreuses irrégularités, elle a surtout mis en évidence les limites de l'expérience démocratique dans ce pays.

Toutes les consultations électorales organisées durant la longue période de despotisme plus ou moins éclairé du président Senghor (1960-1980) avaient invariablement été marquées par la victoire de son parti, l'Union progressiste sénégalaise (UPS, devenue aujourd'hui Parti socialiste), à des majorités écrasantes, de l'ordre de 80 % à 100 % des suffrages. Le chef de l'Etat étant aussi le secrétaire général de l'UPS, une confusion s'était établie entre l'Etat et le parti, favorisant au sein de ce dernier le développement d'une mentalité de parti unique encore vivace aujourd'hui.

Cependant, avec l'avènement en 1981 de M. Abdou Diouf, successeur désigné du président Senghor, et après le rétablissement du multipartisme, les élections du 27 février 1983 se déroulèrent dans un contexte politique très différent. Pour la première fois depuis longtemps, les jeux ne semblaient pas faits d'avance, et les Sénégalais purent assister à une campagne électorale exceptionnellement ouverte, menée essentiellement en langue nationale, et mettant aux prises cinq candidats à la présidence de la République et huit partis aux législatives. L'enjeu principal, alors, n'était pas tant l'élection présidentielle. Car M. Diouf bénéficiait de l'état de grâce que lui avaient valu plusieurs initiatives heureuses : élargissement du multipartisme, convocation des états généraux de l'éducation et de la formation, suppression du visa de sortie obligatoire, annulation des dettes des paysans envers l'Etat, ou encore création d'une cour spéciale chargée de réprimer l'enrichissement illicite. Aux élections législatives, en revanche, le PS, victime de l'usure du pouvoir et affaibli par des dissensions internes, se sentait sérieusement menacé par l'opposition montante. La surprise fut générale lorsque, à la veille du scrutin, la Cour suprême, en principe chargée de veiller à la régularité des opérations électorales, rendit un arrêt supprimant l'obligation pour chaque électeur de présenter une pièce d'identité au moment du vote. C'était la porte ouverte à toutes les fraudes... le plus légalement du monde. De surcroît, le jour du scrutin, chacun put constater les mêmes irrégularités massives que par le passé : votes multiples, votes d'étrangers ou de mineurs, falsifications de procès-verbaux, etc. De telle sorte que, lorsque la Cour suprême proclama M. Diouf élu avec 83 % des suffrages, et le PS majoritaire au Parlement avec 111 députés sur 120, les 9 élus de l'opposition dénoncèrent aussitôt ces résultats comme dénués de toute signification et refusèrent de siéger à l'Assemblée nationale.

Cinq ans après, en raison de ce précédent, plusieurs forces politiques, dont le Rassemblement national démocratique (RND), fondé par Cheikh Anta Diop, et le Mouvement démocratique populaire (MDP) de l'ancien président du conseil Mamadou Dia, ont préféré appeler à l'abstention ; pour elles, les conditions d'élections sincères et honnêtes n'étaient pas remplies. Les autres partis d'opposition en lice en février 1988 (trois candidats à la présidence et cinq listes aux élections législatives) n'entendaient nullement, quant à eux, servir de caution à une simple parodie électorale : ainsi, le contrôle de la transparence et de la régularité du scrutin sera-t-il un thème central de la campagne.

Fin de l'état de grâce

LES joutes électorales, en 1988, interviennent dans un contexte difficile pour le PS et le président Diouf. Le bilan du quinquennat est marqué par l'application fidèle du plan d'ajustement structurel recommandé par les institutions financières internationales (FMI, BIRD) – dont les conséquences sociales néfastes sont bien connues. Au président sortant, on reproche, pêle-mêle : la vie chère ; les licenciements massifs dans la fonction publique et l'industrie ; la paupérisation croissante du monde paysan ; le chômage des jeunes diplômés de l'Université ; la répression brutale et aveugle du séparatisme diola en Casamance ; la corruption et la concussion généralisées, surtout dans l'entourage immédiat de la présidence ; l'endettement excessif de l'État, contraint d'emprunter sur le marché les capitaux nécessaires pour honorer le service de la dette extérieure (celle-ci approcherait les 1 000 milliards de francs CFA) (1), etc.

Toutes ces critiques pourraient se résumer en une phrase : le président Diouf a déçu les espoirs de changement placés en lui. L'ouverture démocratique se réduit à une simple légalisation des partis, toujours privés, en dehors des périodes électorales (vingt et un jours tous les cinq ans, à raison de trois à cinq minutes par jour), de toute possibilité d'accès aux médias audiovisuels, qui restent un monopole d'État. La renonciation aux poursuites liées à l'enrichissement illicite, l'adoption du projet d'« école nouvelle », rejeté par les élèves et que les syndicats d'enseignants estiment très éloigné des conclusions de la commission de réforme issue des états généraux de l'éducation, la ratification du code de la presse, récusé par les professionnels de l'information, confirment que le gouvernement n'a pas su mener à terme les réformes promises.

Dès la mi-1987, le président Diouf a commencé de battre le rappel de ses troupes, multipliant les comités de soutien à sa réélection et sollicitant activement les chefs religieux et coutumiers pour qu'ils prennent publiquement position en sa faveur. Certains chefs spirituels, dont le khalife général des Tidianes et le cardinal de l'Eglise catholique, refusent de se prêter à ces manœuvres. Tandis que des consignes de vote intempestives, lancées notamment par le khalife général des Mourides et l'évêque de Thiès, heurtent de nombreux fidèles.

Le leader du PDS, Me Wade, réussit à capitaliser à son profit la déception générale en se présentant à l'élection présidentielle comme le candidat du changement (*sopi*, en wolof). Malgré l'échec de ses efforts pour être investi candidat unique de l'opposition, il s'est d'emblée imposé comme le seul rival crédible du président sortant. Disposant de gros moyens financiers et misant plus sur le phénomène de rejet d'une équipe usée et discréditée que sur la force de persuasion de leur propre programme, Me Wade et son parti ratissent large en menant une campagne extrêmement vigoureuse où la dénonciation des abus de pouvoir le dispute aux promesses les plus alléchantes : réduction de plus de moitié du prix des denrées de première nécessité, recrutement de tous les « maîtrisards-chômeurs », amnistie des détenus politiques casamançais, réintégration des quelque mille cinq cents policiers définitivement radiés à la suite de la rébellion d'avril 1987, instauration d'un authentique régime parlementaire... L'une des clés de l'incontestable succès populaire de la campagne du PDS réside, paradoxalement, dans la similitude de ses méthodes avec celles du PS. Car, finalement, le PS et le PDS se disputent la même clientèle, courtisent de manière semblable les grands électeurs et partagent, malgré les apparences, une seule et même conception de la politique. Tous deux empruntent leurs références doctrinales aux idéologies de la vieille Europe, en se réclamant, respectivement, du socialisme démocratique et du libéralisme. La principale différence tient à ce que l'un dispose de l'appareil d'Etat hérité du colonialisme français, que l'autre cherche à lui ravir, vainement jusqu'à présent.



Sophie Elbaz - Sipa

Me ABDOULAYE WADE, LEADER DU PARTI DÉMOCRATIQUE SÉNÉGALAIS
Dénoncer, au nom du libéralisme, les actes du pouvoir

Au fur et à mesure du déroulement des trois semaines de campagne électorale officielle, le ton va monter, la tension s'accroître et les incidents se multiplier – surtout dans les villes où, plus que dans les douze mille villages que compte le pays, l'opposition est mieux à même de surveiller les opérations de distribution des cartes d'électeur. D'innombrables « erreurs matérielles » sont enregistrées dans le traitement, pourtant informatisé, des listes électorales (omissions, double ou triple inscription, non-radiation de citoyens décédés ou simplement émigrés, etc.) ; trop de difficultés et de lenteurs entravent la délivrance des cartes, décourageant plus d'un électeur potentiel. Les éditorialistes de l'unique quotidien national, l'officieux dakarois *le Soleil*, s'en inquiètent et lancent, de concert avec l'ensemble des partis en lice, des appels pressants à la population pour l'inviter à s'acquitter de son devoir civique.

Ce décalage entre le pays légal et le pays réel, traditionnel dans toute l'Afrique postcoloniale, se confirme lorsque, en pleine campagne électorale et de façon totalement imprévue, la jeunesse scolaire et estudiantine se met en grève. Elle manifeste d'abord pour obtenir la satisfaction de ses revendications matérielles ; puis, une fois rejointe dans la rue par les jeunes chômeurs, elle organise marches et défilés sous la bannière du « *sopi* ». D'une ampleur considérable, la protestation a bien évidemment été l'objet d'une tentative de récupération par les partis d'opposition, même si à l'origine elle était née d'un mouvement autonome.

La jeunesse en révolte, de même qu'un grand nombre d'adultes, n'était pas tant en faveur de Me Wade et du PDS que contre le PS et le président Diouf. Cette jeunesse se souvenait encore des brutalités de la police à l'intérieur du campus lors de la grève de janvier 1987. Elle pensait que la présence des journalistes étrangers à l'occasion des élections lui permettrait de manifester à nouveau son mécontentement sans risquer la répétition de telles exactions. Un mot d'ordre de grève de « cent quarante-quatre heures » fut ainsi lancé à compter du 25 février.

Trois jours seulement avant l'ouverture du scrutin éclatent les premiers incidents graves de la campagne électorale. A Thiès, ville ouvrière située à 70 kilomètres environ de Dakar, un meeting du PDS que Me Wade devait présider fait l'objet d'une mesure d'interdiction du gouverneur de la région, invoquant des raisons d'ordre public ; par contre, la tenue du meeting concurrent organisé par le PS va être autorisée. Ce cas flagrant d'inégalité de traitement suffit à mettre le feu aux poudres. Dès son entrée dans la ville, le cortège présidentiel est la cible de huées et de jets de pierres qui déroutent les officiels et sèment la panique dans leurs rangs ; la riposte, rude mais tardive, des forces de l'ordre donnera le signal de deux jours d'émeutes particulièrement violentes dans la « cité du rail ».

Piqué au vif, M. Diouf, enlevant son boubou de candidat pour revêtir son costume de président de la République, s'en prend, dès le 26 février, aux dirigeants de la coalition conduite par Me Wade. Les qualifiant de « *bandits de grand chemin* » et d'« *hommes de subversion, sans foi ni loi, qui utilisent des enfants comme chair à canon* », il va les menacer de ses foudres, ajoutant qu'il les considère comme « *responsables du désordre* ». « *La démocratie sénégalaise est malade* », avouera-t-il, affirmant qu'« *il faut extirper les mauvaises herbes* »...

Vigilance de l'opposition

TOUTEFOIS, la veille du scrutin, le calme était déjà revenu à Thiès. Et le 28 février, les opérations de vote dans l'ensemble du pays se déroulent sans incident majeur et dans une apparente tranquillité. Bien qu'il soit difficile d'évaluer avec précision l'ampleur des fraudes, il semble que la ferme vigilance des délégués de l'opposition dans les bureaux de vote ait imposé de sévères limitations aux possibilités de trucage électoral, au moins dans les villes. Cependant, dans les bureaux de vote légaux (plus de quatre mille, mais, selon Me Wade, il en existait de fictifs), les présidents sont tous désignés par l'exécutif et choisis parmi ses agents. En milieu rural, surtout, il n'est pas rare que le chef de famille vote pour les siens et les chefs de quartier au nom de leurs voisins. Enfin, des dizaines de milliers de cartes d'électeur non retirées par leurs destinataires ont été illégalement distribuées aux responsables du PS.

Aussi, lorsque, tard dans la nuit, le ministère de l'intérieur rend publics les premiers « résultats provisoires et officieux » qui, comme à l'accoutumée, créditent le président sortant et le PS d'une victoire écrasante, cela provoque une explosion aussi violente qu'éphémère, et qui déclenche la répression. Dans la matinée du 29 février, les forces de l'ordre attaquent la permanence du PDS afin d'empêcher Me Wade d'y tenir sa réunion de bilan post-électoral. Du coup, la protestation tourne à l'émeute et s'étend surtout dans les quartiers populaires de Dakar et de sa banlieue, où le déploiement massif des forces de l'ordre ramène rapidement le calme.

En fin de journée, les autorités arrêtent Me Wade à son domicile avec dix de ses partisans, dont trois étaient pourtant couverts par l'immunité parlementaire. M. Amath Dansokho, chef du Parti de l'indépendance et du travail (PIT), est également arrêté. Peu après, le président Diouf décrète l'état d'urgence avec couvre-feu dans toute la région de Dakar, pour sauver l'« ordre républicain ». Dès lors, la rupture entre la société civile et l'Etat est consommée.

Ce n'est qu'une fois la situation reprise en main par les autorités que la Cour suprême proclame M. Diouf élu, avec 73 % des voix contre 26 % à Me Wade, tandis que le PS enlève 103 sièges de député, les 17 autres revenant au PDS. Accueillis par une large fraction de la population avec une colère et une frustration contenues, ou avec une ironie teintée d'amertume, ces résultats officiels appellent plusieurs remarques. La discordance est manifeste entre ces statistiques globales et les chiffres affichés devant chaque bureau de vote, tels qu'ils ont pu être relevés dans diverses circonscriptions du pays, notamment par des journalistes indépendants. L'abstention est estimée à 42 %, mais elle a probablement été sous-évaluée car des lots de cartes usurpées ont été utilisés pour des votes en série. A lui seul cependant, un tel taux, sans doute partiellement lié au mot d'ordre d'abstention de partis influents comme le RND, traduit bien une désaffection générale pour les urnes.

Des dizaines et des dizaines de procès-verbaux ont été annulés par la Cour suprême. Le bruit a couru au palais de justice de Dakar que, partout où Me Wade et l'opposition arrivaient largement en tête, les présidents de bureau avaient refusé de signer les procès-verbaux, qui s'en trouvaient *ipso facto* invalidés. Bien des Sénégalais ont été choqués lorsqu'au lendemain du scrutin, sans même attendre la publication des résultats définitifs, le premier ministre français a envoyé son conseiller spécial, M. Fernand Wibaux, remettre un message de félicitations au président Diouf pour sa réélection, affirmant que la « *démocratie a bien fonctionné* » et l'assurant du soutien indéfectible de la France.

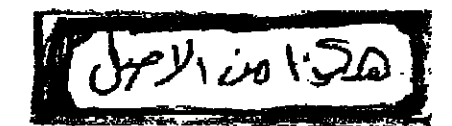
En maintenant hors du jeu officiel tout parti d'opposition autre que le PDS, les résultats des élections du 27 février 1988 accentuent la bipolarisation de la vie politique et faussent le fonctionnement des institutions.

Le problème est de savoir quel sens et quel contenu l'on souhaite donner à la démocratie sénégalaise. Alors que l'ensemble de l'opposition proteste contre les entraves à la liberté d'expression, les caciques du parti au pouvoir reprochent en public au président Diouf d'avoir « *laissé trop de démocratie* » *(sic)* dans le pays, et le président lui-même estime que ses adversaires sont de « *mauvais perdants* » ; il parle de la nécessité d'« *assainir la démocratie sénégalaise* » en la dotant de « *garde-fous* » contre les « *déviations et perversions* » qui la menaceraient. Auparavant, peut-être sous l'emprise de la colère, il n'avait pas hésité à stigmatiser une « *pseudo-jeunesse malsaine* », qu'il avait promis de « *redresser* ». Mais quelle serait la force d'une démocratie dont se verrait exclue la jeunesse, qui représente plus de 60 % de la population ? Quel est le contenu réel du multipartisme si toute forme d'alternance au pouvoir est inacceptable ? Enfin, que peut signifier un système de démocratie représentative dont tous les mécanismes institutionnels sont gérés dans une langue étrangère, le français, inintelligible pour près de 90 % des Sénégalais ? Tout prouve suffisamment l'inadéquation du droit au fait politique.

Bien que le débat électoral ait escamoté des questions déterminantes pour l'avenir du pays, il aura au moins permis de se demander si la démocratie sénégalaise mérite bien son nom.

(L'auteur, un intellectuel de Dakar, a choisi, pour des raisons de sécurité, de conserver l'anonymat.)

(1) Soit près de 3 milliards de dollars (1 franc CFA = 0,02 franc).



GENCE

Sénégal

de l'opposition

INDUSTRIE D'ARMEMENT ET LIBERTÉS

Main basse sur les crédits militaires français

M. FRANÇOIS MITTERRAND, lors de son intervention du 22 mars à la télévision, rappelait qu'il est du devoir d'un président d'*« indiquer les orientations, les grands choix, en matière de politique extérieure et de sécurité du pays, de défense »*. Mais une fois faits *« les grands choix »* et votés les crédits, les décisions en matière d'armement n'ont plus grand-chose à voir avec les pratiques démocratiques. En France, comme ailleurs, le complexe militaro-industriel est tout sauf un mythe.

Par l'amiral ANTOINE SANGUINETTI

Le 22 décembre 1987 à l'Assemblée nationale française, à propos de l'affaire Luchaire, M. Pierre Messmer, président du groupe RPR, dénonçait à la presse *« le dysfonctionnement de l'Etat »* et *« la désagrégation de l'institution militaire »* comme s'il s'agissait d'un phénomène nouveau lié au passage des socialistes au pouvoir. C'est pourtant sous M. Michel Debré, ministre de la défense gaulliste, qu'eut lieu, il y a dix-huit ans, le 24 décembre 1969, le célèbre départ des vedettes de Cherbourg vers Israël, sans que l'opposition tente pour autant de mettre en cause ce ministre, ni l'Etat. Pourtant aussi, l'appareillage clandestin, dans un port de guerre, de cinq petits bâtiments avec équipages étrangers, était certainement plus facile à détecter et à déjouer que le chargement, sur un cargo de passage, de quelques caisses détournées ultérieurement de leur destination déclarée.

On frappa, à l'époque, le préfet maritime de Cherbourg et le directeur du service des affaires internationales – ventes d'armes à l'étranger – de la délégation ministérielle à l'armement, service créé et légué à M. Debré par son prédécesseur aux armées, M. Messmer justement. Il est regrettable qu'au lieu de rechercher ce qui rend incontrôlable l'organisation qu'il a lui-même mise en place, il tente de détourner aujourd'hui l'accusation contre ses adversaires politiques.

Dans un pays comme les Etats-Unis, gros producteur d'armements, il existe deux ensembles organiques parallèles, l'industrie et le Pentagone. Leurs collusions sont suffisantes pour que le président Eisenhower (1953-1960) ait cru devoir les dénoncer en son temps, mais leurs rapports et leurs actions restent soumis dans certains domaines – comme les choix de matériels, les prix, ou même les ventes – à des arbitrages interministériels et, en tout cas, comme on a pu le constater, au contrôle du Congrès.

Il faut savoir que l'organisation, en France, est très différente. Elle élimine en fait les possibilités d'arbitrage politique entre industriels et militaires. Elle empêche le contrôle parlementaire et même gouvernemental sur les décisions d'études, de fabrications et de ventes d'armes. L'appareil compétent, extérieur du reste à l'institution militaire proprement dite, a été confisqué en effet par le corps des ingénieurs de l'armement.

Ceux-ci, issus de la botte – les premiers – de Polytechnique et bénéficiant à ce titre de l'appui inconditionnel et déterminant des anciens X disséminés au sommet des grandes administrations, mènent des carrières sinueuses entre les postes de responsabilité des secteurs privé et étatique de l'industrie d'armement. Sous le couvert d'une militarisation fictive mais commode – à l'instar des anciens ingénieurs du génie maritime, – qui les fait parfois confondre fâcheusement avec des militaires qu'ils ne sont pas et n'ont jamais été, ils ont investi progressivement le ministère de la défense au terme d'une évolution entamée il y a près de quarante ans.

Jusqu'à cette époque relativement récente, le principe de regroupement des fabrications d'armement sous la coupe d'un ministère spécialisé n'avait prévalu que pendant les guerres. En temps de paix, les industries concernées – y compris étatiques – fonctionnaient indépendamment les unes des autres : tout comme leurs clients, les armées de terre et de l'air, et la marine, coiffées chacune d'un ministère distinct.

La manie de réorganisation, centralisations et restructurations, de quelques apprentis-sorciers – oublieux de la vieille sagesse des Etats « diviser pour régner » – a conduit par étapes successives à l'organisation actuelle. En janvier 1951, la décision de réarmer la France par ses moyens propres a débouché d'abord sur un ministère de l'armement distinct de ceux des trois armées. Mais à ce stade les ministres *étaient* les intermédiaires obligés *entre* militaires, industriels et ingénieurs, pour élaborer les programmes ou négocier les solutions.

Très vite donc, ceux qui rêvaient de s'affranchir de ce contrôle politique mirent au point la parade ; sous un prétexte de rationalité, le ministre de l'armement devint, dès la même année 1951, ministre adjoint de la défense, chargé de l'armement ; lui-même remplacé dix ans plus tard, en 1961, par un délégué à l'armement, ministériel d'abord, *général aujourd'hui*. Parallèlement, les trois ministres des armées de terre, de l'air et de la marine sont devenus simples secrétaires d'Etat sous un ministre unique de la défense, avant d'être supprimés.

Le règne des échelons irresponsables

ACTUELLEMENT, le seul ministre de la défense, regroupant les anciennes attributions de quatre *départements ministériels*, est *ainsi confronté* à la fois aux trois armées et à un énorme complexe industriel, dont le contrôle lui échappe évidemment. S'il a, en effet, la tutelle de tout ou partie des industries touchant aux études ou fabrications d'armements, celle-ci est exercée *dans la réalité*, comme l'indique son titre, par le délégué. Une délégation, c'est une *« commission qui donne à quelqu'un le droit d'agir au nom d'un autre »* (Grand Robert, tome 2, page 87). Le délégué a, de surcroît, le contact direct avec les militaires *dans leur ministère commun et*, second de la hiérarchie, y a le pas sur eux. Après une période, enfin, où il fut choisi dans le secteur industriel civil, la nomination d'un ingénieur général de l'armement a parachevé la constitution de l'Etat dans l'Etat.

Les décisions ne remontent, dès lors, qu'exceptionnellement au niveau du ministre, et toujours intelligemment tracées d'avance dans ce cas, avec d'autant moins d'aléas possibles que la voix du délégué est prépondérante sur celles des armées. Mais, conformément à la *pratique néfaste* de la Cinquième République de délégations d'autorité et de signature à des cabinets irresponsables au sens réglementaire, ce sont couramment ceux du ministre et du délégué qui agissent, discutent et tranchent.

Les cabinets sont le type même de la technostructure, spécifique de la France, qui s'est saisie progressivement du pouvoir à Paris. Ceux qui travaillent à ce niveau sont discrets, et peu connus, même si quelque « affaire » les *met à l'occasion*, à *leur* corps *défendant*, sous les feux de l'actualité. Le fonctionnement des cabinets a été dénoncé à plusieurs reprises par des personnalités éminentes, comme Edgar Faure, Fernand Grévisse, Pierre Racine ou René Massigli, sans aucune *amélioration tangible*.

Leurs critiques sont les mêmes pour tous : les cabinets se substituent aux bureaux, brouillant ainsi l'articulation normale des attributions et des responsabilités, et font écran entre les ministres et les services. Leurs membres, s'ils sont souvent de bonne qualité et même brillants, sont en général caractérisés par leur jeunesse, leur inexpérience et leur ambition de s'affirmer. Parfois de même origine et formation que les directeurs qu'ils contrôlent, mais moins élevés dans la hiérarchie de leur corps, ils sont en position de les contrecarrer sans en avoir la connaissance des affaires ni les responsabilités réglementaires. Il en résulte évidemment l'altération de la qualité des décisions, l'affaiblissement de l'autorité du ministre et la démoralisation de la haute administration. En outre, dans ces conditions malsaines, comme chaque fois que prévalent le népotisme ou le favoritisme, les faiblesses individuelles trouvent des possibilités d'expression insoupçonnées.

Dans les cabinets du ministre de la défense, comme dans celui du délégué, *les ingénieurs de l'armement sont assez* nombreux pour veiller efficacement aux intérêts de la corporation. Ils s'y créent des relations et solidarités utiles – ainsi que leurs collègues inspecteurs des finances ou contrôleurs des armées – et reçoivent les dividendes de leur efficacité et de leur dévouement en pantouflant dans les postes de direction de l'industrie d'armement, sans abandonner pour autant leurs retraites « militaires ».

Plus grave encore, les chefs militaires de très haut niveau ont été contaminés et se recasent, en violation de la loi, dans les mêmes conditions. On veut espérer que ce n'est pas en fonction de la souplesse ou de la compréhension témoignées envers leurs fournisseurs de matériels quand ils étaient en service actif.

La mainmise totale du corps de l'armement sur la tutelle des industries dont il procède a une conséquence immédiate : le complexe tentaculaire ainsi créé avec les principaux secteurs industriels du pays – mécanique, aéronautique, électronique, informatique, nucléaire et chimique depuis peu – est *en position de détourner les crédits* militaires d'investissements vers un soutien incontrôlable d'intérêts techniques ou financiers particuliers. Les armes ne sont plus étudiées et fabriquées en fonction des doctrines de défense réfléchies à l'échelon politique. Ce sont les doctrines qui sont adaptées, tant bien que mal, à l'emploi des armes produites (1).

Conçues désormais en fonction de concepts techniques ou opérationnels parfois dépassés des camarillas dominantes, ou de luttes intestines, une partie de nos armes perdent progressivement leur qualité ancienne. Si quelque voix autorisée tente courageusement de dénoncer, à ses risques et périls, leurs déficiences, elle est aussitôt rappelée à l'ordre, au nom d'un « devoir de réserve » aussi opportun que contraire à l'intérêt national. Mais c'est un fait que l'étranger – Europe et maintenant tiers-monde – les récuse, dans la mesure où elles ne répondent plus aux conditions actuelles du théâtre européen ou aux impératifs du combat moderne.

Et la mévente aidant, quand nos produits restent exportables, les directives de politique étrangère du gouvernement passent après les intérêts des entreprises dirigées par des membres du lobby. Le PDG de Luchaire vient du corps de l'armement. Celui de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE), qui a été mis en cause et démissionné pour ses ventes à l'Iran, appartenait pour sa part au cabinet des ministres de la défense, de 1974 à 1983.

La situation devient évidemment encore plus insaisissable quand on nomme ministre de la défense non plus un politique, mais un technocrate comme M. André Giraud : ancien directeur du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), polytechnicien, camarade d'école et parfois de promotion de nombreux ingénieurs en fonction et patrons de l'industrie de l'armement.

On a pu écrire sans qu'il réagisse (Pierre Péan, *Secret d'Etat*, pages 100 et 113, Fayard, Paris, 1986) qu'André Giraud éprouve *« des difficultés à supporter un contrôle démocratique »*, qu'au CEA, *« il voyait d'un mauvais œil son ministre de tutelle se mêler de ses affaires »* et qu'il y *« récusait même l'autorité du président de la République »*. Il ne s'agit certainement pas d'une mentalité isolée dans l'élite technocratique. Et sans doute ne faut-il pas chercher ailleurs l'origine des manquements délibérés aux consignes gouvernementales qui ont marqué nos exportations d'armes ou la raison des dissimulations, au public comme aux gouvernants, *des enseignements réels* de Tchernobyl.

Ceux-ci, amplement discutés aux Etats-Unis et dans le reste de l'Europe, ne sont pas étrangers au renoncement au nucléaire de combat – ou anti-forces – que l'on peut percevoir en filigrane dans le processus d'accords initié par les deux Grands *(voir encadré)*. Et pourtant, en France, la loi de programmation présentée au Parlement par M. Giraud ne tient aucun compte de cette tendance mondiale. De même pour la bombe à neutrons – dont le même M. Giraud se targue d'être le promoteur français (*Péan, id.*, page 113), – le dossier présenté aux politiques a pu leur faire croire qu'il s'agit d'un matériel *« d'une nature complètement différente d'une... bombe nucléaire qui ravage tout alentour »* (F. Mitterrand, conférence de presse, Hanovre, 22 octobre 1987), bref d'une sorte d'armement conventionnel, alors qu'il s'agit d'une bombe thermonucléaire dans la plénitude de ses effets *(voir encadré 2)* et de rien d'autre.

On ne saurait mieux conclure que l'ancien directeur de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), Pierre Marion, dans un récent article (*le Monde*, 28 novembre 1987) : *« La classe politique n'est pas capable de contrôler le complexe militaro-industriel. Elle n'est pas capable de le ramener à sa place, celle d'un exécutant des politiques voulues par le pouvoir civil et élaborées par un processus démocratique. Elle n'ose pas le dénoncer clairement à l'opinion publique. »* Il reste à espérer qu'un gouvernement entreprendra quand même un jour de rétablir le fonctionnement normal de l'Etat républicain, dans un domaine d'une telle importance.

(1) Sur l'industrie d'armement française et le commerce des armes, voir les articles de Jean-Dominique Merchet, Jean-Paul Hébert et Alain Gresh, *le Monde diplomatique*, mars 1988.

Les enseignements de Tchernobyl

L'ACCIDENT nucléaire survenu le 26 avril 1986 dans une centrale soviétique a tourné à la catastrophe : 31 morts, 299 victimes hospitalisées ; 135 000 habitants évacués ; des dizaines de milliers de cancers prévisibles, en URSS et en Europe, dont des milliers mortels ; plus de 100 000 personnes devant recevoir des soins le reste de leur vie ; cent millions d'Européens et de Scandinaves, à l'ouest de l'URSS, potentiellement atteints. Au plan matériel enfin, on a appris par bribes, au fur et à mesure de vicissitudes de commercialisation, la contamination de denrées alimentaires, un peu partout en Europe.

Tout cela a matérialisé les dangers extraordinaires découlant déjà d'un simple accident relativement limité, survenu à grande distance, et immédiatement combattu par les hommes au lieu d'être intégré à une action de destruction volontaire et optimisé en conséquence dans ses effets. On a ainsi pris conscience que Tchernobyl, où il n'y a pas eu d'explosion nucléaire, mais une simple fuite de gaz radioactif consécutive à une explosion d'hydrogène, n'apparaîtrait que comme un incident mineur par rapport à toute explosion nucléaire de combat, qu'on la qualifie de tactique ou de préstratégique, dans le centre surpeuplé de l'Europe. On a aussi compris qu'une telle action, au lieu de renforcer la défense, risquerait d'entraîner au contraire l'écroulement dans la panique de toutes les structures, militaires et administratives, des nations européennes.

Tchernobyl a amené l'opinion, en dépit des communiqués lénifiants, à regarder d'un œil nouveau les incidents répétés survenus dans les installations nucléaires civiles. Mais dans la pensée politique et militaire française, au contraire, rien n'a encore bougé. Le budget d'équipement de nos armées en 1987 est encore consacré pour 36 % au nucléaire, plus que l'année précédente. De même la loi de programmation 1987-1991 a retenu tous les projets, y compris « préstratégiques », pratiquement sans débat.

On peut mesurer le différentiel de réflexion des autres pays dans le fait que les premiers accords de désarmement, conclus récemment ou à venir, laissent entrevoir la renonciation des Deux Grands au nucléaire comme moyen de combat.

Petit précis sur la bombe à neutrons

L'ARME à rayonnement renforcé, communément appelée *« bombe à neutrons »*, *est en fait* une bombe H, *d'une puissance* de 1 à 10 kt. Comme dans *toute* bombe H, l'amorçage est effectué par une bombe A, qui donne lieu dans tous les cas à des effets mécaniques et thermiques importants. Sa différence se situe dans la *réaction de fusion consécutive à l'amorçage atomique*, aménagée pour *produire* une plus grande quantité de neutrons et donc des effets de radiation accrus.

L'explosion d'une arme neutronique aura donc, comme celle de toute arme nucléaire, des effets mécaniques (souffle), des effets thermiques (chaleur) et des effets de rayonnements radioactifs. Mais sa caractéristique essentielle est que ces derniers seront ressentis à une distance plus grande du point d'explosion que les effets mécaniques et thermiques (1).

Un schéma annexé aux lignes précédentes, et comparant les effets de deux explosions, fissile classique et neutronique, de même puissance (1 kt), indique une portée léthale (souffle et radiations) de 2 025 m pour la première et 2 600 m pour la seconde ainsi qu'une portée destructive par souffle et chaleur de 5 200 m *pour la première*, contre 3 573 m pour la seconde. Il y a donc bien un gain, mais relativement léger.

Dans tous les cas, lorsque l'on accroît la puissance de l'explosion, les zones où les effets mécaniques et thermiques sont importants augmentent plus rapidement que celle où les neutrons constituent la principale cause de décès. Finalement, l'effet « bombe à neutrons » n'existe que pour des puissances très faibles, inférieures à deux kts, tandis que les effets collatéraux sur les populations civiles restent toujours très importants (2).

(1) *Autrement*, nº 55, novembre 1983, « La bombe », p. 76.
(2) *La revue du GRIP* (Groupe de recherche et d'information sur la paix), Bruxelles, nº 10, hiver 1986, p. 28.

DÉBATS ÉLECTORAUX ET

Apothéose des images,

Par IGNACIO RAMONET

LE vice-président américain, M. George Bush, est aujourd'hui fort bien placé pour recevoir l'investiture du Parti républicain pour l'élection présidentielle. Sa campagne pourtant paraissait terne, et il avait même été battu dans l'Etat de l'Iowa par le « télévangéliste » Pat Robertson. Que s'est-il soudain passé pour que M. Bush bénéficie d'une si grande sympathie dans l'opinion conservatrice ?

Essentiellement : sa victoire sur Dan Rather, célèbre journaliste de la chaîne CBS et présentateur du journal télévisé de plus forte audience des Etats-Unis. Fin janvier, lors d'un entretien en direct, Dan Rather harcela le vice-président en lui posant des questions sur son rôle dans l'affaire de l'« Irangate » ; M. Bush, au lieu d'esquiver, contre-attaqua et reprocha au journaliste sa propre attitude quelques semaines auparavant lorsque Dan Rather – pour protester contre un débordement de temps sur son émission – avait, sous le coup de la colère, quitté les studios *« au mépris des téléspectateurs »*. Dan Rather ne s'attendait certainement pas à une telle repartie ; il resta interloqué.

Un tel incident est parfaitement insolite. D'habitude, les hommes politiques – surtout en période électorale – font preuve d'une grande déférence à l'égard des journalistes de télévision ; ils savent que ceux-ci ont la sympathie des téléspectateurs. Mais M. Bush n'ignore pas que cela est en train de changer ; et qu'une grande partie de l'opinion se montre de plus en plus excédée par la suffisance de certains présentateurs et par le rôle déterminant que joue la télévision dans les campagnes électorales. A cela s'ajoute le fait que Dan Rather est la bête noire des conservateurs américains ; M. Richard Nixon déjà le détestait parce qu'il fut le premier journaliste à le traiter de *« tricheur »*. En 1985, des politiciens républicains lancèrent même une campagne pour acheter la chaîne CBS dans le but de l'éliminer. Leur consigne était : *« Achetez vingt actions de CBS et devenez le patron de Rather. »*

En osant attaquer ce journaliste, M. Bush a procuré un sentiment de revanche à des millions d'électeurs républicains. Dès le lendemain de cet incident, ses partisans exhibaient des T-shirts avec des slogans comme : *« Votez Bush, licenciez Rather » ou « Bush 1, Rather 0 »*.

Des « consommateurs de politique »

CETTE affaire prouve, une fois encore, l'importance de la télévision dans les enjeux électoraux. Les campagnes s'organisent, aussi bien aux Etats-Unis qu'en France, autour de ce média qui demeure l'instrument privilégié pour s'adresser en bloc à la masse des électeurs. La radio n'atteint plus qu'un public trop fragmenté ; l'affichage est de plus en plus considéré comme négligeable ; et les meetings à travers le pays n'ont pour objectif que d'obtenir un passage non payant dans les journaux télévisés des stations régionales. L'un des grands soucis des consultants en communication est d'ailleurs de *« créer des événements »* autour des candidats pour qu'ils aient accès gratuitement à la télévision.

Tous les hommes politiques font cela, M. Ronald Reagan lui-même, au début février 1988, à la veille d'un vote du Congrès sur l'aide aux « contras », a essayé de lancer à la télévision un « message à la nation ». Mais les trois grands réseaux (ABC, CBS, NBC) qui touchent, à une heure de grande écoute, 70 % des téléspectateurs ont refusé de diffuser ce message en constatant que le discours de M. Reagan *« ne contenait rien de nouveau sur la politique des Etats-Unis en Amérique centrale. »* Les chaînes avaient déjà, le 14 octobre 1987, refusé de transmettre un appel du président en faveur de la nomination du juge Bork à la Cour suprême.

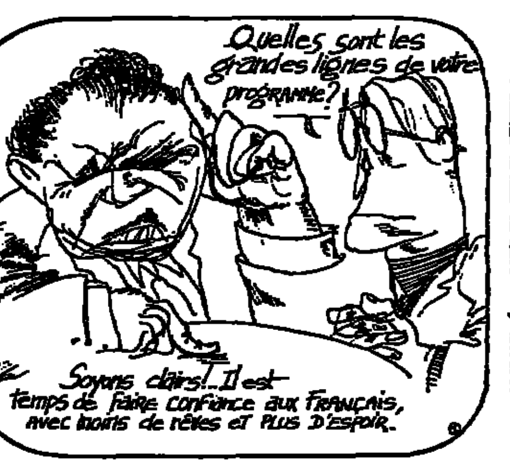
Pour avoir accès à la télévision, la meilleure solution consiste, aux Etats-Unis, à acheter du temps d'antenne et à diffuser des « spots politiques ». Mais cela coûte excessivement cher. La production d'un spot revient, en moyenne, à 30 000 dollars, et sa diffusion, à une heure de grande écoute, peut aller jusqu'à 100 000 dollars pour un seul passage. Or il faut produire plusieurs spots et multiplier les passages. La télévision en arrive à absorber ainsi la part principale des frais d'une campagne. Pour un résultat intellectuel fort insatisfaisant. Car un spot ne permet pas au candidat de s'expliquer sur le fond, ni de développer une argumentation construite. La politique est une certaine forme de la pédagogie, et il est impossible de faire de la pédagogie en quelques dizaines de secondes. L'apothéose des images implique l'évacuation des idées. En dehors même des spots, le rythme de la campagne interdit tout traitement sérieux des grands problèmes. David Garth, un consultant électoral américain, résume ainsi avec ironie l'épreuve : *« Vingt-neuf débats avant les conventions de chaque parti, avec six candidats par débat, et un meneur de jeu. Chaque candidat a deux minutes pour expliquer son programme de politique étrangère, deux minutes pour son programme politique et économique...* (1). »

Les citoyens étant de plus en plus occupés à consommer, les conseillers des candidats les considèrent tout simplement comme des « consommateurs de politique » ; la fonction des spots tend donc à être la même que dans le domaine commercial. L'un des pères de la communication politique américaine, Rosser Reeves, résumait d'ailleurs ainsi l'objectif des spots : *« J'imagine que l'électeur dans l'isoloir hésite comme dans une pharmacie lorsqu'il s'agit de choisir entre deux pâtes dentifrices. Il choisira finalement la marque dont on lui a le plus parlé* (2). »

Cette excessive médiatisation transforme les leaders politiques en vedettes populaires et conduit les chaînes à proposer au public, friand d'indiscrétions, des portraits sans complaisance des candidats. Gare alors à ceux qui n'auraient pas un parcours de vie irréprochable. La télévision enquête sur le passé lointain des candidats, épie leur comportement présent et dénonce tout écart de conduite. M. Gary Hart n'est

(1) *Libération*, 7 février 1988.

(2) Cité par Vance Packard dans *la Persuasion clandestine*, Calmann-Lévy, Paris, 1984, p. 179.





Cagnat

La civilisation libérale

(Suite de la première page.)

Le mythe vieillot, c'est celui du consensus : les principales composantes de la société communieraient dans la poursuite de quelques grands objectifs. Le ralliement des socialistes à la stratégie de dissuasion nucléaire a pu, un temps, créer l'illusion. Mais les dissensions restent grandes en matière de doctrine d'emploi des divers systèmes d'armes. De même, à l'évidence, aucun consensus n'existe sur les principales questions de l'heure : enseignement, recherche, fiscalité, interventions économiques de l'Etat, statut de la Nouvelle-Calédonie, conception du maintien de l'ordre, avenir de la Communauté européenne, relations avec l'Afrique, système monétaire international, etc. Ah ! si l'on pouvait offrir du rêve aux Français, les persuader que les vieux clivages droite-gauche appartiennent à la préhistoire de sociétés que l'on prétend postindustrielles...

Un moyen efficace permet cependant de donner l'impression que le consensus gagne du terrain : pour ce faire, il suffit de tenir le grand public dans l'ignorance, de ne point trop lui parler des raisons et des conséquences de telle ou telle option, de le traiter en mineur inapte à entrer dans la complexité de savants dossiers que les gouvernants, eux, gèrent avec une parfaite maîtrise... L'art d'éviter les véritables problèmes laisse ainsi un champ d'autant plus large aux attaques personnelles. Appauvrissant l'information, gommant les difficultés, évacuant toute réflexion et tout débat, le consensus est antinomique de la démocratie.

Quant aux techniques que l'on dit modernes, la classe politique les emprunte au petit monde du commerce. Etudes de marché : d'une éblouissante précision scientifique, elles révèlent qu'il faudrait simultanément augmenter les revenus des agriculteurs, les pensions des personnes âgées, les crédits de l'enseignement, etc. Vente à crédit : le gouvernement distribue des subsides en pleine campagne électorale, et chacun promet de satisfaire tout le monde – votez aujourd'hui, vous paierez demain. Sondages : quel parti lave plus blanc ? Publicité : débile mais jamais mensongère ; d'ailleurs, disent les professionnels, la publicité possède toute la dignité d'une information ; ils savent pourtant que, pour faire mouche, la publicité doit être fastidieusement répétitive, alors que, denrée périssable, l'information se renouvelle sans cesse.

Ce commerce politique coûte de l'argent ? Beaucoup d'argent, en effet, pour vendre du vent. Heureuse surprise : l'argent qui finance les campagnes électorales n'est pas, lui, consensuel. A la douillette lumière d'intérêts bien concrets, le portefeuille redécouvre spontanément les allégeances de partis, les oppositions propres au débat contradictoire, essence de la démocratie (5). La nette disparité des ressources financières dont disposent la gauche et la droite devient le superbe hommage que l'esprit partisan rend à la confrontation d'idées et d'intérêts que d'aucuns voudraient noyer dans les brumes du consensus.

IDÉES et intérêts ? Les premières sont toujours fort utiles pour servir les seconds. Dans tous les camps. Drapées dans l'idéologie floue d'un très vieux néolibéralisme, les forces conservatrices ont depuis deux ans comblé de faveurs leur clientèle et tenté non sans succès de grignoter des *« conquêtes sociales »* chèrement acquises au fil des générations. Et voilà que soudain, à l'approche du scrutin, la droite vacille sur ses bases, paraît moins sûre de ses dogmes : elle offre une provende de 3 milliards de francs aux agriculteurs, multiplie de généreuses ouvertures en direction de quiconque dispose d'un bulletin de vote. Oubliées les fières dénonciations du « social-étatisme » coupable de fausser le jeu du marché, mises au rancart l'exaltation du goût du risque et la condamnation de cette « mentalité d'assistés » qui paralyse l'économie. Tout bien pesé, le darwinisme social – que le meilleur gagne, et périssent les faibles – est un mauvais argument électoral...

Et les « forces de progrès » ? Encore à leur aise pour vitupérer toute concession au racisme, elles semblent ne plus avoir d'idées claires sur les intérêts qu'elles doivent défendre. Ceux des couches défavorisées ? Mais qui donc ne leur promet monts et merveilles ? Si bref qu'ait été son passage au pouvoir, la gauche a mis beaucoup d'eau gestionnaire dans son vin social. Nul ne lui en ferait grief si elle proposait une autre manière de gérer strictement, en vue d'une plus grande équité. Mais gérer pour gérer... A-t-elle peur de proclamer ses ambitions, ou bien les aurait-elle laissées s'édulcorer ? Croit-elle encore que, selon la formule naguère lancée par M. Helmut Schmidt, *« les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain » ?* N'a-t-elle pas compris que, au temps de la robotisation de la production, cette vieille logique a fait long feu ?

Mais alors qu'attend-elle pour préconiser l'extension de l'économie sociale, le développement du secteur non marchand, les sociétés à but non lucratif, toutes activités créatrices d'emplois et qui, sans sacrifier la rentabilité, misent moins sur le profit à court terme que sur la production utile de biens matériels et immatériels ? Si performante soit-elle, une entreprise – qui bénéficie pourtant d'allégements fiscaux et de grandes facilités de licenciement – n'a pas reçu mission de veiller au bien-être de la communauté nationale. Ce rôle appartient à l'Etat, aux pouvoirs régionaux, aux collectivités locales, qui disposent de vastes moyens d'intervention.

Veut-on faire croire à un « consensus » euro-américain pour propulser tout l'Occident sur la route lumineuse d'un libéralisme salvateur ? Passe encore que l'un quelconque des aspirants à la présidence des Etats-Unis et, en France, les candidats de droite n'osent mettre en cause le non-système monétaire qui profite fastueusement à l'économie américaine au détriment de l'Europe et des autres régions du monde. Mais ce lourd silence de la gauche...

Pourquoi ne pas dire aux Français ce que nul n'ignore aux Etats-Unis ? Par exemple ceci : symbole de la nouvelle société en train de naître, le nombre des sans-abri ne cesse de croître dans la patrie de M. Ronald Reagan – quelque trois millions de personnes selon les estimations officielles ; en décembre dernier, la Conférence des maires a annoncé que vingt-quatre sur vingt-six grandes agglomérations verraient leur flot encore grandir en 1988. Début février, un sondage a révélé que le sort des sans-logis et des affamés – la faim, en Amérique ! – serait le problème numéro deux posé au futur président : juste après le déficit du budget fédéral, bien avant le contrôle des armes nucléaires et la lutte contre le SIDA (6). Le libéralisme accouche d'une bien étrange civilisation...

CIVILISATION ? Mais oui, c'est bien de cela qu'il s'agit, en France comme aux Etats-Unis, dans ces élections qui interviennent en un moment où tout change en profondeur. Tout : les modes de production et le statut de l'emploi, les valeurs qui imprègnent une société, les relations avec l'Est comme avec le tiers-monde surendetté, la finalité même de l'économie, les normes qui régulent les relations sociales, la communication et la culture de plus en plus livrées aux affairistes...

Et c'est ce monde effervescent, à la fois fascinant et plein de risques, que l'on voudrait aborder avec des idées qui datent du siècle dernier. Peut-être est-ce par pudeur, pour ne pas étaler l'archaïsme de leurs conceptions, que, sur les deux rives de l'Atlantique, les candidats à la magistrature suprême se repaissent de généralités, se complaisent dans les banalités. Mais cette explication ne leur fait-elle pas trop crédit ? Comme leurs prédécesseurs des années 30, qui courbaient l'échine en attendant les cinquante millions de morts de la seconde guerre mondiale, faut-il imaginer que, pris au dépourvu, aveuglés par leurs calculs au jour le jour, ils ne voient pas venir les grands déchirements économiques et sociaux annoncés par tant de signes avant-coureurs ?

Une civilisation nouvelle est en gestation, rendue inéluctable et maîtrisable par l'essor des nouvelles technologies, la généralisation de l'accès à l'enseignement, la mondialisation de l'économie, l'élargissement du champ des connaissances. Attendra-t-on l'effondrement de l'ancienne société pour donner un grand coup de faubert dans des théories économiques périmées ? Ou bien veut-on prendre à bras-le-corps cette chance inespérée d'imaginer un « new deal », une autre définition des règles du jeu, une manière moderne de percevoir les relations entre l'homme et la production ?

DE part et d'autre de l'Atlantique, laissons faire les néolibéraux, moins satisfaits de leur bilan qu'ils ne veulent bien le dire, mal consolés de leur impuissance. Et alors se déploieront simultanément sous nos yeux quelques spectaculaires réalisations industrielles et les ravages de la grande pauvreté, d'admirables avancées scientifiques et une régression sociale, l'insultante satisfaction de quelques-uns et la sombre morosité de tous ceux sur qui ne se sera pas posé le bienveillant regard des dieux de la fortune. Ainsi se met en place la « civilisation » libérale.

« Jamais autant qu'aujourd'hui le capitalisme n'avait administré la preuve de sa capacité d'améliorer le sort des pauvres et d'engendrer des mœurs démocratiques », affirme M. Michael Novak (7). Mais quelque trente-cinq millions de pauvres et environ 50 % d'abstentionnistes aux Etats-Unis osent ne pas partager cette ardente conviction. Le système, répond M. Robert Lekachman (8), *« tend à corrompre les vertus bourgeoises, comme la thésaurisation, qui favorisent l'essor du capitalisme »* et, en outre, il *« mine nos institutions politiques ; l'inégalité de la distribution du pouvoir économique [...] se traduit par une inégalité de la répartition du pouvoir politique »*.

Ancien PDG de la banque Citicorp, président du groupe des conseillers économiques de M. Reagan, M. Walter B. Wriston proclame ingénument ce qu'aucun libéral français n'a encore osé avouer : *« La morale est une affaire strictement personnelle, sans rapport avec les institutions »* politiques et économiques (9). Qui donc voudrait considérer comme une « civilisation » le produit d'un système par avance disculpé des injustices par lesquelles il gangrène la société ?

CLAUDE JULIEN.

(5) Voir dans ces pages les articles d'Ignacio Ramonet et de Christian de Brie.

(6) *Cf. US News and World Report*, 29 février 1988.

(7) Auteur notamment de *The Spirit of Democratic Capitalism*, ancien « catholique de gauche » converti au libéralisme ; dans un débat publié par *Harper's Magazine* et repris par *Dialogue*, nº 4, 1987, sous le titre « Capitalisme et morale ».

(8) Auteur de *The Age of Keynes* et de *Greed Is Not Enough*, dans le même débat.

(9) Même débat.

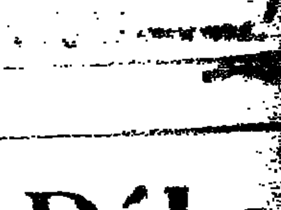
Dans notre numéro de mai

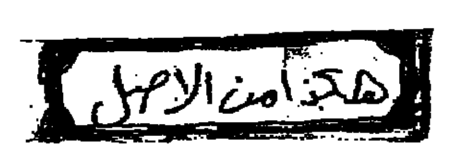
SOCIÉTÉS ÉCLATÉES PLANÈTE ÉCARTELÉE

L'économie souveraine se propose d'unifier le monde. Jamais l'humanité n'avait disposé d'autant de richesses ; et pourtant, les inégalités s'aggravent au cœur même des pays les plus prospères. Les sociétés éclatent alors que notre planète elle-même se déchire. Dans les villes surpeuplées du tiers-monde, de nouvelles tensions explosives remettent en cause le modèle de civilisation urbaine. Quel sens donner au progrès, au travail humain quand reculent les principes de la démocratie ?

Un dossier de huit pages :

● Les nouveaux déchirements, du Nord au Sud ● Le recul des classes moyennes aux Etats-Unis ● La pauvreté en France et en Europe ● La faillite du modèle urbain dans le tiers-monde ● Les coûts de l'innovation technologique ● L'égalité sous le règne libéral ● Les slogans de la modernité ● La mise en condition médiatique ● Les ghettos culturels des exclus.







EXPLORATION DE L'AVENIR

évacuation des idées

pas, il s'en faut, la seule victime de ce jeu de massacre qui fait dire à l'historien Jean-Noël Jeanneney : *« L'idée est assez effrayante qu'on ne pourra bientôt plus avoir comme président des Etats-Unis que quelqu'un qui aura été élevé sous une cloche de verre ; un garçon qui n'aura pas vu de femmes jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, à qui on en présentera une seule, et qui fera des enfants qui seront eux-mêmes élevés sous cloche* (3). »

Au regard radicalement puritain que portent les chaînes sur les mœurs des candidats s'ajoute l'effet des *« negative spots »*, c'est-à-dire ces spots où l'on démolit l'adversaire en insistant sur les révélations destructrices faites par les médias (4). Conséquence : en 1958, 58 % des citoyens américains avaient confiance dans les hommes politiques ; trente ans plus tard, ils ne sont plus que 19 %. En France aussi grâce à la télévision, les dirigeants sont entrés de plain-pied dans la culture de masse. Or celle-ci concerne essentiellement la vie privée (celle des stars, des rois, des héros sportifs) et se situe dans la sphère de l'apolitisme ou de l'extra-politique. Le public veut donc les voir dans leur comportement quotidien, dans l'univers de leur vie privée qui devient, dans un système très médiatisé, plus importante que leurs opinions strictement politiques. C'est en définitive sur leur comportement privé qu'il seront jugés plutôt que sur leurs idées.

« Chacun est convaincu — dit l'historien Théodore Zeldin — *que les hommes politiques ont, en définitive, peu de pouvoir sur les grands problèmes de la vie : le chômage, la pauvreté... Ce qui compte c'est la générosité, la qualité de la relation avec les citoyens, et c'est à travers la télévision que l'on peut se faire une idée du capital de sympathie d'un homme public* (5). »

Tel est l'objectif, par exemple d'une émission comme « Questions à domicile » qui voudrait présenter les responsables politiques dans leur contexte familier. Certains ont senti le risque, et au lieu de leur domicile, proposent de recevoir les animateurs de l'émission dans leurs bureaux hâtivement humanisés. Afin que tout reste dans la sphère publique.



En France, les spots politiques demeurent interdits. Aussi, pour avoir accès à la télévision, en dehors des temps d'antenne prévus dans le cadre de la campagne électorale proprement dite, les candidats doivent faire preuve d'astuce. Sont, bien sûr, favorisés ceux qui, en raison de leurs fonctions, ont des activités pouvant donner lieu à un compte-rendu dans les journaux télévisés. En premier lieu, le chef de l'Etat, M. François Mitterrand, qui n'a pas manqué, en ce début de 1988, de multiplier les déplacements, les visites, les participations à des rencontres internationales et ainsi — sans faire campagne — a été plus souvent présent qu'aucun autre candidat dans les journaux télévisés du soir (6).

M. Jacques Chirac, premier ministre et maire de Paris, n'a pas été en reste. Tandis que les autres candidats n'accédaient à la télévision qu'à condition de faire le pitre dans des émissions de divertissement et de variétés ; à l'occasion du lamentable jeu des « petites phrases » ou alors, plus dignement, dans le cadre d'émissions canoniques comme « l'Heure de vérité », « Questions à domicile », « 7 sur 7 », « le Monde en face »,... où la force de séduction doit l'emporter sur l'intelligence de l'exposé (7).

La guerre des médiateurs

DE plus en plus, en France aussi, les électeurs fondent leur jugement sur les interventions des candidats à la télévision. Mais l'affichage reste malgré tout un espace d'expression privilégié. Même si certains experts en communication le considèrent obsolète : *« Pour les présidentielles* — dit par exemple Claude Marti — *montrer sa tête par voie d'affiche, ça n'a aucun intérêt. L'affichage c'est fini* (8) ». De surcroît, l'affiche agace les citoyens, car, contrairement à l'émission de télévision que l'on peut ne pas regarder, elle s'impose dans le paysage urbain et les force à la voir. Dans la campagne actuelle, elle illustre bien l'ère du vide et brille par un laconisme qui frôle l'aphasie. Un seul mot pouvant tenir lieu, le plus souvent, de programme : *« l'ardeur », « le courage », « la volonté », « génération », « confiance »*...

L'image l'emporte sur le verbe, sur les idées. Celles-ci d'ailleurs doivent rester assez abstraites, vagues, imprécises. Car tout l'objectif des campagnes est d'essayer de convaincre à peine 10 % d'indécis. C'est pourquoi, interrogés sur le type de campagne que devait faire M. Mitterrand, certains conseillers n'hésitent pas à proposer *« qu'il fasse court et obscur »* (Claude Marti) et que sa campagne soit *« brève et floue »* (Jean-Claude Parodi) (9).

Les électeurs — même ceux, fort nombreux, qui souhaiteraient se déterminer sur de vrais critères politiques — sont donc sollicités d'entrer dans le jeu des oppositions de personnes et dans la stratégie de séduction imaginée par les conseillers en communication des candidats. Ces conseillers savent que le grand public, selon les lois de la culture de masse, demande aux leaders politiques de posséder quatre vertus principales : la chaleur humaine, la conviction, la sincérité et, en dernier lieu, l'intelligence. Aucune de ces qualités n'est forcément politique. Et, partant des mêmes données, chaque conseiller en communication cherchera à séduire, au profit du candidat qu'il met en images, le plus grand nombre de citoyens.

Dès les années 50, le leader démocrate américain Adlaï Stevenson déclarait : *« Pouvoir faire la publicité des candidats à la présidence, comme s'il s'agissait de produits alimentaires est l'ultime indignité infligée à l'esprit démocratique. »* Les campagnes électorales deviennent en effet, par la force des médias, une joute où s'affrontent en réalité, non plus des candidats, mais des médiateurs, des experts en marketing, des conseillers en communication. Le 24 avril et le 8 mai prochains nous saurons, enfin, qui des conseillers des principaux candidats aura effectivement gagné cette élection, M. Jacques Séguéla (Mitterrand), M. Jean-Michel Goudard (Chirac) ou M. Jacques Bille (Barre).

Tel est, chacun l'aura compris, l'enjeu véritable de cette élection qui déterminera, pour la durée d'un septennat, une nouvelle philosophie de la communication. La guerre des médiateurs (avec leurs campagnes, leurs stratégies, leurs offensives, leurs cibles et leurs bombardements d'images) l'emporte en intérêt sur le débat piteux des candidats. Et l'on finit par oublier que c'est la démocratie qui se trouve ainsi humiliée.

IGNACIO RAMONET.

(3) Entretien avec Sylvie Blum et France de Nicolay, in *Dossiers de l'audiovisuel*, numéro 17, spécial « Télévision-spectacle-politique », janvier-février 1988.

(4) Et cela en toute impunité. Les *« négative spots »* sont protégés par le premier amendement de la Constitution américaine sur la *liberté d'expression ; ils peuvent donc soutenir* les pires contre-vérités sans encourir aucune poursuite.

(5) *Dossiers de l'audiovisuel, op. cit.*

(6) Marie Guichoux, « Les bonnes recettes pour figurer au menu de vingt heures », *Libération*, 7 mars 1988.

(7) Lire absolument à ce sujet : Noël Nel, *A fleurets mouchetés. 25 ans de débats télévisés*, INA, la Documentation française, Paris, 1988.

(8) *Le Quotidien de Paris*, 14 janvier 1988.

(9) *Le Nouvel Observateur*, 29 janvier 1988.

Débordement des puissances d'argent

Par CHRISTIAN DE BRIE

« V*ENDEZ vos candidats à la manière dont les entreprises vendent leurs produits »*, conseillait, dès 1956, le responsable de la campagne électorale du Parti républicain des Etats-Unis, Leonard Hall. Depuis, la leçon a été apprise dans toutes les démocraties occidentales. En France en particulier, où, d'une consultation à l'autre, corruption et publicité tournent en dérision l'élémentaire déontologie qui devrait présider au choix du citoyen.

Si l'argent et la politique ont toujours entretenu des relations intimes, qui s'intensifient en période électorale, un phénomène récent s'est généralisé et amplifié depuis un quart de siècle : l'irruption, dans la vie politique, des techniques de vente de la société de consommation. Conçu comme une marchandise, le produit politique est désormais offert sur un marché électoral où tous les moyens sont utilisés pour forcer l'adhésion du consommateur-électeur, davantage traité en cible de campagne promotionnelle qu'en citoyen responsable.

Or le marketing politique coûte cher, très cher, de plus en plus cher, à l'image du marketing commercial auquel il emprunte ses procédés : études de marché, enquêtes et sondages répétés, traitement informatisé des données ; conception, organisation et gestion des campagnes ; fabrication de l'image du candidat ; mise en forme des messages diffusés sur tous les supports utilisables : radio et télévision, cassettes et vidéotex, affichage, bulletins, plaquettes, journaux et achats d'espaces dans la presse, grands rassemblements montés en spectacle, campagnes téléphoniques, publipostage sur électeurs ciblés, objets publicitaires divers, etc. S'y ajoutent les frais de transport (avions privés) et d'hébergement de toute une équipe d'accompagnateurs, les locations de bureaux, de matériel et de moyens de communication (téléphone, télex, studios d'enregistrement), les rémunérations versées à une foule d'intermédiaires et de spécialistes, des consultants au service d'ordre. La liste est longue.

Il faut aujourd'hui beaucoup d'argent pour jouir du droit de parler et de participer au débat. En vingt ans, le montant des dépenses électorales a été multiplié par dix, doublant en moyenne à chaque nouvelle consultation, pour atteindre vraisemblablement le milliard de francs aux élections nationales en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Italie, le milliard de dollars aux Etats-Unis. Pour l'élection présidentielle française de 1988, on laisse entendre que les trois principaux candidats dépenseront chacun de 200 à 300 millions de francs, ceux du Parti communiste et du Front national, de 80 à 150 millions. Si tel était le prix à payer pour le débat d'idées, l'évaluation critique des programmes et des hommes, il n'y aurait peut-être pas lieu de s'en offusquer. Les protagonistes des campagnes modernes ne manquent pas de souligner que ces dépenses représentent environ 30 francs par électeur, à peine le prix d'une place de cinéma, une fois tous les cinq ans en moyenne ; pour que s'exerce la démocratie politique, ce n'est pas trop cher payé. Mais l'on se doute bien que ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Milieux d'affaires et clientélisme

L'analyse du financement des campagnes électorales révèle une autre réalité. Elle met en évidence la formidable inégalité des moyens financiers entre les partis et les candidats. Traditionnellement, l'argent provient de ceux qui le détiennent ou le contrôlent, c'est-à-dire, pour l'essentiel, des milieux d'affaires (entreprises industrielles, commerciales, financières, fédérations patronales et professionnelles). Aux Etats-Unis, on estime que 90 % des fonds sont fournis par 1 % de la population, la plus grande partie provenant des hommes d'affaires. *« Je crois pouvoir affirmer que 95 % des fonds dépensés pour les élections au Congrès proviennent du secteur privé »*, révélait dès 1967 le président de la commission des finances du Sénat (1). Cet argent va tout naturellement à ceux qui défendent leurs intérêts. Dans tous les pays, la droite et les conservateurs en recueillent la meilleure part, dans un rapport de un à dix. Même si à titre de police d'assurance multirisque, les gens d'argent ont pris l'habitude de ne pas mettre tous leurs œufs dans le même panier et de « beurrer les deux côtés de la tartine » en corrompant les gauches respectables.

Inégalités entre les partis et les majorités qui occupent le pouvoir et ceux qui sont dans l'opposition. Le contrôle de l'appareil d'Etat ouvre l'accès à des moyens considérables : prise en charge par les services publics de dépenses partisanes (personnel, matériel, locaux, transports, téléphone, courrier) ; fonds secrets ; attribution de contrats publics avantageux à des entreprises qui apporteront une aide, en retour, en période électorale ; voire recours aux commissions occultes sur les grands marchés d'armes ou de travaux publics, aux délits d'initiés sur les opérations financières et monétaires.

S'y ajoute la pratique du clientélisme auprès de certaines catégories d'électeurs, sur lesquels sont saupoudrés en temps utile aides et crédits publics. Les démocrates-chrétiens en Italie ou la droite en France s'en sont fait depuis longtemps une spécialité



UN PLACEMENT DE RAPPORT

sans en avoir le monopole. Et la lettre de Pierre Viansson-Ponté à M. Jacques Chirac est restée ouverte : *« Pendant des mois, vous arrosez, vous inondez littéralement* [le pays] *de crédits, de bienfaits et de cadeaux ; à fonds perdus, si j'ose dire, puisqu'il s'agit de nos fonds* (2). »

Lorsque toutes ces inégalités se cumulent au profit des droites conservatrices, comme c'est souvent le cas, elles leur procurent un avantage difficile à compenser.

Incapables de financer par leurs fonds propres (cotisations et souscriptions) les énormes dépenses qu'ils engagent dans les campagnes, candidats et partis ont recours à des moyens détournés, le plus souvent illicites. Ainsi, corruption et criminalité financière tendent à devenir le nerf de la démocratie. Prise en charge, en espèces ou en nature, d'une partie des frais par des entreprises amies, dont on espère qu'elle rapportera dix fois la mise. Associations et bureaux d'études dont la principale activité est de débiter des fausses factures, prélevant sur les circuits économiques et financiers une dîme qui ira alimenter les caisses noires. Le procédé rodé au début de la Vᵉ République par les gaullistes avec l'aide de professionnels s'est depuis généralisé, en particulier dans les collectivités locales, à l'ensemble des partis (3). Tous les moyens sont bons, et l'imagination en la matière est sans limites (4). L'argent est rarement refusé, d'où qu'il vienne, y compris de la Mafia — en particulier aux Etats-Unis et en Italie — ou de puissances étrangères réputées hostiles. Partout gravitent autour des responsables politiques de discrets imprésarios financiers, entourés de correspondants habiles à faire rentrer l'argent par des circuits complexes et secrets, et qui prélèvent leur part des profits. L'actualité des démocraties occidentales déborde de ces affaires édifiantes qui, un moment, attirent l'attention.

La plupart des pays ont depuis longtemps adopté des législations s'efforçant de moraliser la vie politique. Trois séries de dispositions permettent d'y contribuer : le plafonnement des *dépenses électorales des candidats (en* Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis, dans certains cas), mais il est facilement tourné et rarement respecté ; le financement public des campagnes (aux Etats-Unis sur option, en Italie) et des partis (en Allemagne, en Italie), complété éventuellement par un financement privé, plafonné et déductible du revenu imposable ; la publicité et le contrôle des comptes, organisés dans tous les pays cités, mais rarement assortis de sanctions dissuasives. La nouvelle loi française du 11 mars 1988, prise dans un contexte d'affairisme débridé, reprend les différentes techniques de réglementation, privilégiant les dons privés, qui favorisent les citoyens les plus aisés (5).

Sachant qu'au bout du circuit le financement est supporté par le consommateur-contribuable, il est préférable qu'il l'assure publiquement plutôt que par le biais de généreux donateurs de l'argent des autres. *« Rien ne nous interdit, plus tard, d'améliorer les dispositions prises et de poursuivre l'édification d'un temple jamais achevé, celui de la morale politique »*, conclut le premier ministre Jacques Chirac en présentant la nouvelle loi à l'Assemblée nationale (6), tandis que déjà l'argent ruisselle. Car les marchands ont envahi le temple, et personne ne s'avise de les en chasser. Un projet pourtant moins utopique qu'il n'y paraît.

Toutes les législations en vigueur *tendent seulement à limiter le poids* de l'argent du marketing et de la publicité dans la démocratie électorale, comme si celle-ci était condamnée à rester sur la défensive, reconnaissant implicitement que la politique est bien une marchandise de plus à consommer, la promotion des ventes électorales un spectacle à financer, dont il faut seulement tempérer les excès. La stricte limitation de la durée des campagnes, des règles déontologiques très précises, le contrôle et la sanction rigoureuse de tous les manquements et débordements devraient contribuer à remettre les choses à leur place.

Des dépenses qui font fuir l'électeur

DANS les pays européens, 85 % à 90 % des électeurs qui participent ont fait leur choix bien avant que la compétition ne s'engage et ne le modifieront pas. Le tapage électoral vise environ 10 % d'électeurs flottants, et les publicitaires reconnaissent qu'une bonne campagne peut déplacer 1,5 % à 2 % des voix. C'est trop cher payé pour un résultat qui risque d'être annulé par celui obtenu en sens inverse par le ou les concurrents.

Il est peut-être temps de s'aviser que les énormes investissements engloutis dans les campagnes électorales sont un échec. Dans aucun pays, ils n'ont amélioré l'information et la participation des citoyens à la vie politique. Au contraire. Aux Etats-Unis, pays à la pointe des dépenses et des techniques de communication, l'abstention s'est accrue avec les coûts de financement ; la moitié des électeurs ne participent pas aux présidentielles, les deux tiers s'abstiennent aux législatives. En limitant la compétition aux coûteuses techniques d'emballage et de promotion de l'image des candidats, les vendeurs de produits politiques font fuir l'électeur, dès lors que la question n'est plus de savoir s'il reste des différences entre les candidats-produits offerts sur le marché électoral, mais si, en définitive, les différences changent quelque chose.

(1) M. Russell Long, lui-même enfant chéri de l'industrie pétrolière.

(2) *Lettre ouverte aux hommes politiques*, Albin Michel, Paris, 1976.

(3) Voir parmi les dernières affaires, celle des fausses factures de Nancy ou celle de Lyon.

(4) Y compris le recours aux bienheureux pères d'un honorable couvent de missionnaires lancés dans la fausse facture, comme dans l'affaire Flick, en République fédérale d'Allemagne. Pour l'histoire des financements en France, voire André Campana, *l'Argent secret*, Arthaud, Paris, 1976 ; pour la période la plus récente : les « Dossiers du *Canard enchaîné* », *l'Argent des élections*, mars 1988.

(5) Plafonnement établi entre 120 et 140 millions de francs des dépenses de chaque candidat à l'élection présidentielle, à 500 000 francs aux législatives ; financement public partiel des campagnes présidentielles, dons privés plafonnés pour les législatives ; publicité et contrôle du Conseil constitutionnel.

(6) Le 2 février 1988.

(7) « La politique, la vie et le citoyen », *Bulletin d'information du Centre d'information civique*, nº 86, deuxième semestre 1987.

L'ENTREPRISE A L'ASSAUT

L'offensive libérale contre

LA spectaculaire réhabilitation de l'entreprise, nouveau « maître à penser », ne s'est guère accompagnée jusqu'à présent en Europe de la révolution culturelle et du partage du pouvoir qu'elle devait engendrer (à l'exception de quelques pays comme la Suède). Elle a surtout servi de justification à une offensive sans précédent contre les acquis sociaux et les moyens d'action collective qui ont permis leur réalisation progressive au cours d'un siècle et demi de luttes. Une telle offensive a été conduite, en France comme au Royaume-Uni, au nom de l'intégration individuelle à la logique de la rentabilité et de la compétitivité économiques.

Par JACQUES LE GOFF *.

Tragique évidence : le droit du travail traverse l'une des périodes les plus sombres de sa brève histoire. Piètre consolation : cette situation affecte pratiquement tous les pays (1). En Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, en RFA, en Italie... partout la précarité gagne du terrain (2), tandis que battent en retraite les organisations syndicales, les institutions représentatives du personnel, les grands droits collectifs conquis de haute lutte (en particulier le droit de grève). Partout le vent de la déréglementation souffle en tempête et met à mal les digues patiemment édifiées depuis les années 1850-1900. Plus grave sans doute, il les ébranle dans leurs fondations mêmes, dans leur principe de légitimité : *« A quoi bon*, fait-on observer ici ou là, *un droit du travail, privilège des « nantis »* (3), *quand l'important dans un contexte de chômage généralisé se situe du côté de l'emploi... Et précisément, les difficultés d'embauche ne sont-elles pas la conséquence « naturelle » d'une législation « grand-maternelle »* (Leroy-Baulieu), *desservant, dans le fond, les intérêts de ceux que l'on voulait protéger.* » On connaît ces variations sur le « fléau du bien » (4) qui rejoignent les imprécations d'un Hayek contre le *« mirage de la justice sociale »* (5). Elles sont loin de n'être l'apanage que de quelques cénacles de néo ou ultra-libéraux. Leur puissance de séduction leur assure une diffusion capillaire qui amplifie très sensiblement la crise du droit du travail. Crise de la technologie et des pratiques juridiques, mais aussi crise du discours idéologico-culturel, ébranlé non seulement par la nouvelle donne économique mais également, et peut-être surtout, par le retour en force du modèle libéral contre lequel s'était édifié le droit du travail.

« La situation actuelle pose la question des rapports de l'économie et du social (6). » A partir de 1983, cette questions devient centrale ou plutôt le redevient. Et le plan de rigueur du gouvernement socialiste en est la preuve la plus éclatante. Il est vrai que l'euphorie de la période de croissance avait engendré l'illusion d'un social soumis aux seules lois de son propre développement, affranchi des contraintes d'une économie assez prospère pour autoriser tous les espoirs. Tout paraissait possible... ou presque. Il a bien fallu se rendre à l'évidence : ce que l'on prenait pour une bourrasque était en réalité un phénomène tellurique imposant à tous une révision des stratégies sociales. 1983 peut être, à cet égard, considéré comme l'année de l'aveu : le social ne peut plus être pensé autrement qu'étroitement indexé sur l'économique. Une pensée nouvelle de leur mode d'articulation s'impose d'urgence.

Travailler comme des Asiatiques

LE débat n'en demeure pas moins très ouvert sur le point de savoir jusqu'où peut et doit aller le réajustement du social au « maître » qui vient de découvrir sans pudeur son visage. Deux grandes thèses s'affrontent. La thèse socialiste ou « deuxième gauche », qui prend acte des exigences impérieuses de l'économie tout en refusant de lui offrir le social en holocauste. *« Si le progrès social dépend du progrès économique*, affirme M. Jacques Delors, *il devra être considéré de plus en plus comme un élément essentiel pour le succès de la politique économique* (7) ». M. Michel Delebarre se refuse à souscrire au *« schéma selon lequel l'économie devrait strictement dominer le social* (8) ». En clair *« le social n'est pas un sous-produit de l'économie, il en est un élément essentiel* (9) ».

De leur côté, les libéraux de stricte obédience, si prompts à déchiffrer dans cette malédiction « naturelle » le signe de quelque châtiment expiatoire, prêchent l'humilité devant les faits *« qui prennent leur revanche... On vous avait mis en garde. Voyez où votre présomption prométhéenne nous a conduits... »* ! Après les délires « constructivistes », et « artificialistes », retour donc au « sérieux », conversion à la réalité et à ses lois : *« L'économie détermine le social* (10). »

N'insistons pas sur l'argumentation d'un discours bien connu (11). Soulignons, en revanche, sa banalisation dans les pratiques qui en dévoilent les ressorts : réhabilitation du profit et du pouvoir patronal sous couvert de restauration de l'économie dans son primat. Comment ne pas être frappé de l'impudence, voire du cynisme crûment affichés depuis quelque temps par certains chefs d'entreprise qui n'hésitent plus à annoncer bruyamment des licenciements pour *« améliorer le taux de profit »* ou à mettre en garde leurs salariés par des propos jusqu'alors inusités : *« Si vous ne travaillez pas comme des Asiatiques, nous sommes foutus »*. La « revanche des faits » ne serait-elle pas aussi, en de nombreux cas, une revanche des hommes, soucieux de maximiser l'effet de situation ? Tout se passe finalement comme si le social devait redevenir un « sous-produit » de l'économie, apprécié à la seule aune de la rentabilité et de la productivité.

« Entre 300 000 et 400 000 embauches supplémentaires ». Chacun garde en mémoire le nombre mythique avancé par M. Gattaz pour vanter les mérites de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement économique (lois des 3 juillet et 30 décembre 1986). Ici et là on s'était pris à rêver d'une nouvelle terre promise. On connaît la suite... Nous ne sommes pas sortis du désert. Tant s'en faut. Car outre l'échec prévisible, et prévu, de cette mesure, il faut souligner son influence délétère sur le climat social de nombreuses entreprises (12). Les salariés ont, en effet, eu le sentiment de perdre une protection importante, de se trouver privés, dans un contexte précarisant, d'un instrument d'équilibrage des relations avec l'employeur. Le fort taux d'autorisation n'empêchait pas l'intervention de l'inspecteur du travail d'apparaître comme une garantie contre l'arbitraire, comme un moyen de contenir le pouvoir de l'employeur sur un point stratégiquement décisif, spécialement dans les entreprises dépourvues de représentation du personnel. A l'heure actuelle, la tétanisation que suscite la crainte de perdre son emploi a d'indéniables effets entropiques sur l'ensemble du droit du travail, déstabilisé et paralysé dans sa mise en œuvre par peur de se singulariser. Et de proche en proche, la subordination brutale du social à l'économique provoque un mouvement en chaîne de stérilisation du droit (particulièrement en matière de représentation du personnel).

D'autres mesures empreintes d'un libéralisme moins intransigeant visent une adaptation du social sur un mode tempéré. L'objectif est d'assouplir le droit en vue de le mettre au service de la politique de l'emploi. Objectif certes louable. Mais il faut bien constater qu'en pratique l'assouplissement confine à une véritable abdication.

La loi du 17 juin 1987 sur l'aménagement du temps de travail est révélatrice de cette dérive. Un an auparavant, M. Michel Delebarre, par une loi de février 1986 portant sur le même objet, s'était efforcé de maintenir social et économique dans un rapport de tension, d'échange global sur le mode du « donnant-donnant ». Tout aménagement de quelque ampleur, tel que la modulation de la durée du travail, devait trouver sa contrepartie dans une réduction de la durée moyenne du travail. Par ailleurs, tout accord d'entreprise était subordonné à un accord-cadre au niveau de la branche. Or, avec la loi de juin 1987 non seulement le second garde-fou disparaît, mais il n'est plus fait mention de mesures de compensation obligatoires aux astreintes nées de l'aménagement. L'affaire est laissée à la discrétion des partenaires sociaux : *« Même si la réduction du temps de travail paraît être la contrepartie la plus naturelle des variations d'horaires imposées aux salariés, il appartient aux partenaires sociaux de définir librement par voie conventionnelle la nature et l'importance des contreparties au bénéfice du personnel* (13). » Hormis quelques grands accords positifs, le tout-venant de la négociation tend à s'inscrire sur le fond de compromis plutôt négatifs du type aménagement ou... licenciements.

L'adaptation des régimes du contrat à durée déterminée et du contrat de travail temporaire procède d'une même inspiration. Amorcé par la loi du 25 juillet 1985, à l'initiative du gouvernement socialiste, le mouvement s'est trouvé nettement amplifié par l'ordonnance du 11 août 1986 supprimant un élément important du dispositif limitatif (liste des cas de recours) tout en rappelant sous forme de pétition de principe le caractère de droit commun du contrat à durée indéterminée : *« Le contrat à durée déterminée ne peut avoir pour objet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise »*. Ce faisant, et malgré le maintien de certaines dispositions protectrices, le champ du travail précaire a connu une croissance accélérée. Selon l'INSEE, 70 % des recrutements de 1986 dans les entreprises de plus de 50 salariés se sont faits avec un contrat à durée déterminée (14). En France, comme aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, de plus en plus de salariés doivent quitter leur statut de permanent pour être dans bien des cas réembauchés presque immédiatement sous régime précaire. Banalisés, les contrats à durée déterminée et les contrats de travail temporaire tendent à devenir des instruments ordinaires de gestion de la main-d'œuvre.

Il ne fait plus de doute que les divers régimes dérogatoires instaurés en faveur de catégories particulières de demandeurs d'emploi (surtout les jeunes) alimentent cette tendance. Les stages d'insertion à la vie professionnelle (SIVP) (15), en particulier, sont *« utilisés à tort et à travers parce qu'ils coûtent moins cher aux patrons* (16) », avec les conséquences que l'on sait pour les travailleurs permanents. Dès avril 1987, l'ANPE attirait l'attention sur les *« effets d'éviction au détriment d'autres classes d'âge »*. Le diagnostic s'est confirmé.

Enfin, pas de stratégie active qui ne passe aujourd'hui par la « mobilisation du social » autour d'un « projet », et d'un « programme » ou d'un « plan ». Il s'agit de faire de la dynamisation des salariés un facteur de prospérité. Dans son principe, cet objectif ne présente rien de choquant. Et d'ailleurs le succès des cercles de qualité et autres « groupes » de progrès montre bien l'intérêt qu'y portent les travailleurs, dans le fond satisfaits de voir ainsi reconnues et valorisées des compétences souvent en jachère (17).

Il est néanmoins permis de se demander si une telle stratégie n'est pas insidieusement porteuse de graves menaces pour un social pourtant promu au rang de « moteur du progrès ». Elle repose en effet entièrement sur le postulat d'une nécessaire coïncidence d'intérêts entre les salariés et l'entreprise. La coïncidence est sans doute réelle pour une bonne part comme le soulignent les progrès de l'esprit d'entreprise. Mais sous prétexte de valoriser le social on en vient finalement, par le néo-corporatisme (18) et le patriotisme qui l'accompagne, à nier son autonomie, fût-elle relative, et à reconnaître un minimum de distance entre les diverses composantes de l'entreprise et la possibilité offerte d'exprimer les divergences à travers le réseau des contre-pouvoirs. L'unanimisme et le conformisme qu'il engendre ne font pas habituellement le meilleur ménage avec la démocratie. Que la productivité devienne le seul critère d'appréciation de la qualité du social, voilà qui ne laisse pas d'effrayer. A ce compte, il faudra sans tarder frapper d'ostracisme tous ceux (handicapés divers, inadaptés sociaux...) dont la rentabilité n'est pas avérée. La mobilisation du social se paiera-t-elle d'exclusion renforcée du monde du travail ? Le risque est réel.

Baisse des effectifs syndicaux (19), recul de la participation aux élections professionnelles (20), relative désaffection vis-à-vis des institutions représentatives du personnel, pénurie de candidatures, doute quant à l'efficacité de ces instances, recours de plus en plus fréquent au référendum... l'entre-



Selçuk

* Docteur en sciences politiques, inspecteur du travail.

(1) Antoine Lyon-Caen et André Jammaud, *Droit du travail, démocratie et crise*, Actes-Sud, Arles, 1986.

(2) Pour la Grande-Bretagne, voir Bernard Cassen, « Chômeurs et rentiers au pays du néo-libéralisme réel », *le Monde diplomatique*, juin 1987 ; pour les Etats-Unis, voir Pierre Dommergues, « l'Amérique s'interroge sur la meilleure façon de gérer son déclin », *le Monde diplomatique*, octobre 1987.

(3) Rapport Dalle-Bounine, *Pour développer l'emploi*, juin 1987.

(4) Philippe Beneton, *le Fléau du bien*. Essai sur les politiques sociales occidentales (1960-1980), Laffont, Paris, 1983.

(5) Sous-titre du tome 2 de l'ouvrage de Frédéric von Hayek, *Droit, législation et liberté*, PUF, Paris, 1981.

(6) Pierre Rosanvallon, in préface de G. Roustang, *Travailler autrement*, Dunod, Paris, 1983.

(7) Revue de droit social, octobre 1982.

(8) Sénat, *J.O. Débats*, du 29 janvier 1986, p. 100.

(9) ibid.

(10) M. Pierre-Christian Taittinger, Sénat, *J.O. Débats* du 29 janvier 1986, p. 75.

(11) Cf. Claude Julien, « Le corset libéral », *le Monde diplomatique*, novembre 1984.

(12) Les contrats de reconversion, qui rencontrent peu de succès, n'ont que très faiblement limité les rigueurs de cette mesure.

(13) Circulaire de la Direction des relations du travail, 87/7 du 30 juin 1987.

(14) *le Monde* du 13 octobre 1987.

(15) Cf. Alain Lebaube, « Le succès ambigu des SIVP : une façon détournée d'embaucher à moindres frais », *le Monde*, 5 janvier 1988.

(16) Edmond Maire, *le Monde*, 19 août 1987.

(17) A titre indicatif, les deuxièmes assises de l'Association française des cercles de qualité (AFCERQ) ont réuni 12 000 personnes en juin 1987.

(18) Cf. Alain Supiot, « Notes sur le néo-corporatisme en France », *Droit et Société*, 1987, n° 6.

(19) Selon l'Institut syndical européen, *« le taux de syndicalisation se situerait dans une fourchette comprise entre 12 et 16 % »* ; cité par Michel Noblecourt, « Les syndicats peau de chagrin », *le Monde* du 19 novembre 1987.

(20) Taux d'abstention de plus de 50 % aux dernières élections prud'homales de décembre 1987.

EN SUÈDE

Un droit étendu et renforcé

LOIN de restreindre le droit du travail à la faveur de la crise, les Suédois l'ont renforcé et la loi – mais cela vaut dans tous les domaines – est en général appliquée. La puissance des syndicats – la centrale ouvrière (LO) a 2,2 millions de membres pour une population de 8,4 millions – et le faible taux de chômage (1,8 %) expliquent qu'il n'y ait pas de pressions patronale ou économique pour remettre en cause les acquis sociaux. Les années 70 ont vu arriver successivement la loi sur la sécurité de l'emploi (LAS), qui ne permet les licenciements que pour des raisons strictement économiques, la loi sur la représentation du personnel dans les instances de l'entreprise et au conseil d'administration et la fameuse loi sur la participation des salariés aux décisions (MBL), qui a donné lieu à une longue bataille et fait que toute décision importante, en dehors des salaires, doit être discutée avec les personnes concernées.

Elles ont été suivies dans les années 80 par une nouvelle loi sur les congés-formation, une extension de la loi sur les vacances et une loi sur l'égalité des sexes dans le monde du travail.

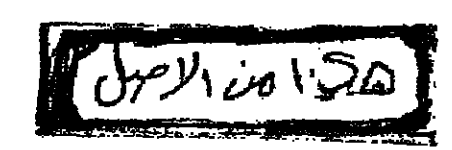
L'extension du droit du travail a eu pour conséquence de multiplier les recours au tribunal du travail (AD). Celui-ci, qui existe depuis 1928, s'est vu adjoindre deux nouvelles chambres. Le nombre des juges est passé de sept à vingt et un.

Les « grèves sauvages » menées en période de conventions collectives sont toujours interdites. En principe, les contrevenants sont passibles d'une amende de 200 couronnes (autant de francs). Mais le nombre de salariés condamnés est faible. Et ce sont les syndicats qui paient l'amende. Le patronat proteste contre le fait que cette loi soit mal appliquée. C'est un vieux débat.

Un nouveau projet propose de nommer des représentants du personnel dans les groupes de travail qui préparent les conseils d'administration des sociétés, afin de mieux participer aux décisions. Le patronat pousse des hauts cris, parle de rigidité, de bureaucratie, mais les sociaux-démocrates, au pouvoir depuis 1932 (avec une interruption de 1976 à 1982), veulent faire voter la réforme.

On comprend que, dans un tel contexte, les sociétés d'intérim ne puissent prospérer. Les agences d'emploi privées sont interdites. Toute offre d'emploi doit, en principe, être notifiée à l'Agence pour l'emploi (AF). Il existe cependant des sociétés d'intérim pour secrétaires ou ouvrières de l'industrie mécanique, mais elles restent marginales.

GUY DE FARAMOND.





DES CONQUÊTES SOCIALES

le monde du travail

prise est devenue au cours des dernières années le cadre idéal de stratégies fondées sur le primat militant de l'individu libéré des contraintes de l'idéologie taylorienne (21) pour être immédiatement réintégré dans des collectifs très homogènes. Ce double mouvement est très bien analysé par Philippe Messine lorsqu'il décrit la *« stratégie du grain de sable »* qui contribue *« à ce que les particules soient aussi dures et abrasives que possible en évitant qu'elles ne s'agglomèrent malencontreusement. Le regroupement des travailleurs sur des objectifs définis de manière indépendante, donc critique, risquerait de dynamiter le projet. Aussi est-il souhaitable que le salarié s'identifie aussi totalement à son entreprise que l'enfant à sa famille...* (22) ». En fait, ce qui est ainsi mis en évidence c'est très exactement le modèle libéral des relations sociales, tel qu'on l'a vu fonctionner pendant tout le dix-neuvième siècle et plus tard. Le social n'est plus, dans cette perspective, le lieu de constitution d'une identité collective, stable, prenant place dans un jeu de pouvoir, mais l'instrument de libération et de maximisation du potentiel des individus dans un processus inscrit dans une logique d'efficacité et de productivité.

Il y a dans ces pratiques nouvelles, qui ne sont pas à rejeter d'un revers de main, motif à désappointement mais aussi à affronter audacieusement la question désormais centrale de la réarticulation entre l'individu et le collectif, de l'invention d'un « nouveau social ». M. Jean Auroux avait bien pressenti l'importance de cet enjeu lorsqu'il conçut l'idée des groupes d'expression des salariés. La réponse s'est avérée insuffisante (23), mais le sillon mérite encore d'être creusé.

Est-il surprenant que le droit du travail subisse rudement les contrecoups de tels changements ? La logique contractualiste, civiliste, a déjà regagné une partie du terrain cédé pas à pas, pendant un siècle, à la logique statutaire avec l'affermissement et l'extension du dispositif légal et conventionnel. Elle explique que, en présence de propositions de modification des conditions d'emploi et de travail, les salariés en principe « libres » de refuser n'aient en fait d'autre choix que l'accord ou... le licenciement. Et cette pratique se généralise. Nombre d'entre eux « acceptent » les accommodements, voire renoncent à certaines garanties prévues par les textes. Puisqu'ils sont « d'accord » pourquoi protesteraient-ils ? Ainsi, par touches successives et parfois avec l'aval des juges (24), le droit du travail bascule-t-il insensiblement du statut vers le contrat individuel avec un risque considérable d'aggravation de la crise de confiance dans les vertus du collectif.

Un autre danger majeur menace le droit du travail : *le déplacement d'une* part de plus en plus importante de l'activité normative du centre (loi, conventions de branche) vers la périphérie, vers l'entreprise désormais parée de toutes les vertus (25).

« Vous signez ou je licencie... »

EN l'espace de cinq ans, les positions des uns et des autres ont considérablement évolué au point de se présenter aujourd'hui à fronts renversés. Côté CNPF, le changement d'analyse est particulièrement saisissant. 1981 : le rapport Auroux préconise un développement de la négociation d'entreprise en harmonie avec la négociation de branche (26). M. Yvon Chotard proteste et fait part de sa crainte que *« les conventions collectives qui déterminent pour l'ensemble des entreprises d'une branche les salaires et les conditions de travail ne deviennent... un échelon qui perde petit à petit de l'importance par rapport aux accords d'entreprise* (27) ». Et M. Barrot, au cours des débats de 1982, dénoncera le risque de *« balkanisation des rapports sociaux* (28) ». 1987, M. Périgot plaide pour *« la décentralisation de la négociation collective »*, M. Guillen précisant pour sa part que *« le CNPF recommande un redéploiement de la politique contractuelle. En dehors des problèmes relatifs à la prévoyance sociale, il importe de renvoyer au plan des entreprises le maximum de questions afin qu'elles soient traitées au plus près des réalités* (29) ».

La loi du 22 juin 1987 sur l'aménagement du temps de travail leur donne entière satisfaction sur ce point... comme sur les autres. L'article L 212-2 indique en effet qu'*« il peut être dérogé par convention ou accord collectif étendu ou par convention ou accord d'entreprise ou d'établissement à celles des dispositions... relatives à l'aménagement et à la répartition des horaires de travail à l'intérieur de la semaine, ainsi qu'aux modalités de récupération des heures de travail perdues... »*.

Un tel déplacement de l'activité normative, du centre vers la périphérie, comporte certains avantages incontestables (souplesse, meilleure adéquation du social aux exigences économiques), mais il recèle également de très graves dangers pour le droit du travail.

D'une part, le risque d'une flexibilité généralisée : l'incidence de textes comme celui de juin 1987 déborde, en effet, très largement son objet. Ils affectent, par contagion, d'autres domaines en donnant à penser de proche en proche que tout ou presque est négociable, y compris les règles réputées d'ordre public. L'inquiétude paraît d'autant plus fondée que depuis quelques années, des associations patronales n'hésitent pas à mettre en cause très ouvertement l'ordre public social *« carcan hiérarchique et institutionnel »* et plaident pour une inversion de la situation actuelle. Ainsi Entreprise et progrès, le mouvement Entreprise à taille humaine industrielle et commerciale (ETHIC) et l'Institut de l'entreprise préconisent-ils un système juridique particulièrement flexible dans lequel la règle deviendrait l'*« accord collectif d'entreprise »* (30) et l'exception la loi et le règlement. Alors qu'actuellement la dérogation doit être expressément *prévue* par les textes, dans ce système, elle serait de plein droit – sauf mention contraire. Ainsi la *loi deviendrait-elle une « solution supplétive »* (31). On ne pouvait aller plus loin dans la déréglementation.

D'autre part, le risque de voir s'engager des négociations factices. Pour être crédible, une négociation suppose un minimum d'équilibre entre les forces en présence. Cet équilibre peut encore se réaliser au niveau de la branche et de l'interprofession. Mais, hormis les grandes entreprises très minoritaires en nombre, qui peut affirmer que dans les établissements de petite et moyenne taille cette condition sera remplie ? De nombreux exemples montrent déjà que les sections syndicales ne font pas véritablement le poids dans ce dernier cas. Et la négociation, au lieu de se jouer sur le mode du « donnant-donnant » prend souvent des allures de plan Orsec : *« Vous signez ou je licencie... Vous avez le choix » !* Et là où les syndicats ne sont pas implantés, la tentation sera forte de « négocier » avec le comité d'entreprise ou les délégués du personnel, voire directement avec le personnel sollicité par référendum. Les accords pudiquement dénommés « dérogatoires » alors qu'ils sont parfaitement illégaux ont proliféré depuis deux ou trois ans et l'on ne voit guère pour l'heure le moyen d'en contenir le flot. Signalons d'ailleurs que cette pratique va tout à fait dans le sens des propositions d'Entreprise et progrès qui mettent hors jeu le délégué syndical au profit de « mandataires élus » plus *« conscients des contraintes qui s'imposent à leur propre entreprise, plus ouverts aux souplesses demandées par la direction pour accroître une productivité sans laquelle aucune réponse satisfaisante ne peut être fournie aux aspirations des mandants* (32) ».

Ce très net retour au « privé » est corroboré par la résurgence de certains des traits caractéristiques du patronat de droit divin, plus sûr que jamais de son bon droit. Il est le signe indiscutable d'une crise de l'espace public dont l'histoire prouve qu'il constitue le support naturel des conquêtes démocratiques.

Sans céder au catastrophisme, on a tout de même des raisons de se montrer inquiet de l'avenir du droit du travail, menacé par le retour en force d'un modèle socio-économique et idéologico-culturel historiquement éprouvé, avec les conséquences que l'on sait. Il va de soi qu'il n'est pas question d'en revenir à l'effrayant silence des fabriques du dix-neuvième siècle. Mais si la tendance devait se poursuivre qui peut dire ce qu'il adviendrait de la parole des travailleurs, si chèrement conquise ?

JACQUES LE GOFF.

(21) Le rapport entre l'affirmation de l'individu et la crise du taylorisme est bien mis en évidence par Jean Bunel : dans « Le réenchantement de l'entreprise », *Sociologie du travail*, mars 1986, p. 262.

(22) *Liberté, égalité, modernité*, Laffont, Paris, 1985, p. 88.

(23) En dépit des changements positifs des pratiques de pouvoir (cf. notre ouvrage : *Du silence à la parole*, Calligrammes, Paris 1985, p. 333 et suivantes), le dispositif a rapidement atteint ses limites et, comme le souligne Daniel Martin : *« Il n'a pas produit, sauf dans de petites organisations à fonctionnement démocratique, la révolution culturelle que certains appelaient de leurs vœux. »* (« L'expression des salariés : technique de management ou nouvelle institution ? », *Sociologie du travail*, février 1986, p. 192).

(24) Cf. l'article fulminant de Gérard Lyon-Caen : « Les juges brûlent le code du travail », *le Monde* du 3 décembre 1987.

(25) Cf. Bernard Cassen, « Un nouveau maître à penser, l'entreprise », *le Monde diplomatique*, août 1987.

(26) Cf. la loi du 13 novembre 1982.

(27) *Revue des deux mondes*, 1982, p. 21.

(28) Assemblée nationale, *J.O. Débats* 1982, p. 2129.

(29) Assemblée générale du CNPF (*Liaisons sociales*, du 5 juillet 1987).

(30) Cf. la brochure intitulée *le Contrat collectif d'entreprise*, février 1987.

(31) *ibid.*

(32) *ibid.*

AU ROYAUME-UNI

L'inflexible logique du démantèlement

POUR rendre son tonus à l'économie, le gouvernement britannique veut *« libérer le marché de l'emploi »* et réduire les facteurs inflationnistes (dépenses publiques et prélèvements obligatoires) qui gênent l'investissement. C'est pourquoi se mettent en place, le 1er avril 1988, avec une inflexible logique, un remodelage de la protection sociale et une diminution de la fiscalité pour les gros revenus, tandis que se poursuit la réforme du droit syndical. En bref, on bride les syndicats et on brade la protection sociale.

La protection du droit de grève repose, au Royaume-Uni, sur l'immunité. Celle-ci n'intervient désormais que si les salariés concernés ont voté la grève à bulletin secret, procédure qui interdit l'urgence et la souplesse (1). En outre, tout développement du conflit hors de ses limites d'origine, toute action de solidarité, toute grève dite « politique » est passible de lourdes amendes et autorise les employeurs à licencier sans préavis ni indemnité avant de demander des dommages et intérêts aux syndicats. Un employeur qui s'estimerait gêné par une grève dans une entreprise autre que la sienne pourra bientôt traîner les grévistes devant les tribunaux.

En attendant, les employeurs proposent des *« sweetheart's agreements »* aux plus offrants d'entre les syndicats, qui doivent faire les jolis cœurs auprès des patrons, renoncer même à la grève licite, en échange d'un monopole de représentation, mais non d'embauche. C'est le fin du fin (ou la fin dernière ?) de la démocratie sociale : ce n'est plus le salarié qui choisit son syndicat, c'est le patron qui choisit pour lui entre les syndicats concurrents (2). Il est vrai qu'il reste au travailleur, mieux défendue que jamais, la liberté de ne pas se syndiquer...

Le système de protection sociale du Royaume-Uni ignore le salaire minimum garanti, à l'exception de quelques secteurs de petites entreprises où des commissions paritaires nationales fixent des minima obligatoires. Mme Thatcher a réduit le nombre de secteurs protégés et a *« libéré »* les jeunes de l'autorité des commissions. Mais les salaires ainsi déterminés peuvent être inférieurs au minimum vital, et c'est alors le contribuable qui verse la différence, qui subventionne de fait les bas salaires. Ce système concerne également tous ceux qui, pour une raison ou une autre, se trouvent démunis : l'Etat assure un revenu minimum à chacun (3). Telle est la philosophie d'un système complexe où chaque situation, chaque activité de la vie, peut donner droit à des prestations *« complémentaires »* du revenu.

Les ministres successifs des affaires sociales n'y ont rien changé sur le fond. Par contre, ils ont modifié le vocabulaire, le niveau et la distribution des prestations. Avec la dernière réforme, selon *The Economist*, *« un tiers des plus pauvres seront plus pauvres encore* (4) ». Par exemple, six millions de foyers vont perdre leur allocation logement en totalité ou en partie, tandis qu'un projet de loi prévoit une substantielle augmentation des loyers. Des chercheurs de l'université de Nottingham, quant à eux, estiment que ces changements lèsent 60 % des intéressés et ne bénéficient qu'à 17 % d'entre eux. Pour l'essentiel, il s'agit d'une redistribution entre les plus pauvres, au bénéfice de ceux qui ont un emploi : la réforme décourage, sinon le chômage, au moins le chômeur.

Mme Thatcher s'estime responsable de l'incontestable redémarrage d'une partie de l'appareil productif. Sur le plan social, c'est un sinistre retour en arrière. Mais la docilité des salariés paraît s'émousser sérieusement dans les entreprises où renaissent simultanément le conflit et le profit. Et les tensions inflationnistes reprennent dans une société profondément divisée.

FRANÇOIS POIRIER.

(1) Voir François Poirier « Les coups de boutoir de Mme Thatcher », *le Monde diplomatique*, février 1986.

(2) Voir, sur la situation syndicale au Royaume-Uni, *la Revue française de civilisation britannique*, vol. 4, nº 3 (1987) et vol. 4, nº 4 (1988).

(3) De 1 000 F à 2 000 F par mois environ, selon les situations et la combinaison de prestations. Le coût de la vie est à peu près le même qu'en France.

(4) 12 mars 1988.

COMMENT CONCILIER LA LUTTE CONTRE LE PROTECTIONNISME

Négociations au GATT dans

LE commerce mondial se porte bien en dépit de la crise économique : il a progressé de 4 % en volume l'an dernier. Et pourtant, les grandes négociations multilatérales qui ont commencé voilà plus d'un an à Genève à l'initiative du GATT se déroulent dans un climat d'affrontement. Un regain de nationalisme économique aux Etats-Unis – en partie suscité par le déficit de leur balance commerciale – contribue à aggraver les rivalités entre les grands pays industrialisés, tandis que les pays en voie de développement en sont encore à lutter pour améliorer leur accès aux marchés du Nord. Ils doivent aussi se garder des nouvelles convoitises des industries des services, devenues les véritables moteurs des sociétés post-industrielles.

Par MIREILLE LEMARESQUIER

Guerre des céréales, des vins ; bagarre de la chaussure ; mais aussi guerre de l'acier et conflit entre Airbus et Boeing : le commerce international a ses luttes fratricides, car ses enjeux se chiffrent en milliards de dollars. En toile de fond : les emplois d'un monde industrialisé confronté depuis plus de dix ans au chômage, et la persistante précarité des conditions de vie dans le tiers-monde.

Si le commerce mondial s'est accru en volume de 4 % l'an dernier, pour atteindre le chiffre record de 2 450 milliards de dollars – la croissance la plus forte des années 80, – le recours au protectionnisme n'a pas diminué et les pays en voie de développement, grands exportateurs de produits de base, attendent toujours un prix plus équitable des matières premières. Le dynamisme du commerce ne doit cependant pas être interprété, selon les experts de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), comme l'indice d'un boom de la production ou de l'emploi. Un signe encourageant pour les pays en voie de développement : l'amélioration de leurs exportations et le fait que les quinze pays le plus lourdement endettés (1) aient enregistré un net redressement de leurs résultats commerciaux. En 1987, leurs exportations ont augmenté de 10 % en valeur et leurs importations de 7 %.

Le GATT insiste, dans son dernier rapport sur le commerce international, sur l'essor des exportations des « quatre tigres » : Corée du Sud, Taiwan, Hongkong et Singapour. Le fait qu'ils soient inclus dans le groupe dit des « pays en voie de développement » suscite un véritable tollé dans bien des négociations internationales. Le 29 janvier dernier, le président Ronald Reagan a annoncé que les Etats-Unis leur retiraient le bénéfice de tarifs douaniers préférentiels, puisqu'ils *« ne sont plus en voie de développement »*, selon un communiqué de la Maison Blanche. Une opinion qui est généralement partagée par les autres pays occidentaux.

La décision du président des Etats-Unis, soumise maintenant au Congrès, consiste à retirer ces quatre Etats de la liste des cent quarante et un pays bénéficiant du système des préférences généralisées, puisqu'ils enregistrent d'importants excédents dans leur commerce avec les Etats-Unis. La réaction la plus vive est celle de la Corée du Sud, qui entend faire appel devant le GATT.

Cette affaire témoigne d'un nouveau renforcement du protectionnisme américain, estiment les pays du tiers-monde, alors qu'à Genève on négocie depuis un an la libéralisation du commerce international. L'objectif de l'Uruguay round, troisième grande négociation commerciale multilatérale, n'est rien d'autre que la levée de tous les verrous protectionnistes, l'assainissement des marchés, qui ne devraient plus être soumis aux partages des pays industrialisés, et la libéralisation des échanges de services.

Plus de deux milliards d'hommes vivent du travail de la terre et d'autres activités rurales, alors que l'agriculture est à l'origine des tensions commerciales les plus graves de ces dernières années. Une illustration exemplaire en est donnée par le conflit permanent entre la CEE et les Etats-Unis, où les agriculteurs pèsent toujours d'un poids politique important en période électorale. Mais le secteur agricole est également capital pour les pays du tiers-monde, où il fournit parfois les deux tiers des recettes d'exportation. La crise des marchés agricoles s'est nettement aggravée : les échanges mondiaux de céréales et de produits alimentaires stagnent, après avoir connu une croissance annuelle de quelque 35 % en moyenne de 1972 à 1982. Aujourd'hui, sept cent trente millions d'hommes souffrent de la faim alors que les surplus des pays industrialisés, engendrés par la multiplication des subventions, entraînent la chute des cours mondiaux. Les premières victimes en sont souvent les pays en voie de développement – pour le blé, le sucre, le riz, etc. – qui ne trouvent plus d'acheteurs. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les subventions agricoles auraient augmenté ces cinq dernières années de 70 % aux Etats-Unis, de 36 % dans la Communauté européenne et de 18 % au Canada (le cas de l'Australie, avec 38 %, doit être apprécié différemment car en ce pays le recours aux subventions est plus récent).

Agriculture : la bataille des subventions

LE montant des subventions agricoles de la CEE et des Etats-Unis aurait varié ces dernières années de 26 à 30 milliards de dollars. Mais les Américains affirment qu'on peut parler de 100 milliards de dollars pour l'Europe des Douze en y incluant ce qu'ils appellent les « onze subventions à la consommation ». Devant de tels calculs, chacun jure de son innocence et dénonce le voisin, attendant que les concurrents se sacrifient avant de démanteler ses propres mécanismes de soutien.

C'est essentiellement parce que la CEE est le premier exportateur agricole mondial que les Etats-Unis demandent, depuis la réunion de la conférence ministérielle du GATT en novembre 1982, une négociation multilatérale sur l'agriculture, s'insurgeant en permanence contre la politique agricole commune. D'autant plus aujourd'hui que leur balance agricole est en déficit depuis 1986, ce qui ne s'était pas vu depuis trente ans. Pour eux, le recul a été particulièrement sévère sur les marchés agricoles d'Asie et de la Communauté européenne. Leurs exportations de maïs, blé et soja (pour ce dernier produit, la concurrence est brésilienne) sont en chute libre.

C'est ainsi que l'agriculture représente la négociation la plus difficile de l'Uruguay round. La déclaration de Punta-del-Este, adoptée le 20 septembre 1986, véritable tremplin des nouvelles négociations commerciales multilatérales, souligne la nécessité d'examiner non seulement les subventions à l'exportation mais aussi *« les autres mesures qui affectent directement ou indirectement le commerce agricole »*. Il s'agit là surtout des aides directes accordées par les Etats-Unis à leurs agriculteurs. Ce qui a fait dire aux ministres français du commerce extérieur, M. Michel Noir, et de l'agriculture, M. François Guillaume, qu'*« on avait élargi au maximum le champ de la négociation »*.

Celle-ci a été entreprise à Genève au début 1987. Bien que multilatérale, elle se déroule entre trois groupes : les Etats-Unis, la CEE et le groupe de Cairns. Ce dernier, constitué en juillet 1986 dans la ville australienne de Cairns, rassemble treize pays dont les politiques économiques sont fort différentes : Australie, Nouvelle-Zélande, Canada, pour les pays développés du monde occidental ; Argentine, Chili, Brésil, Colombie, Uruguay, Thaïlande, Indonésie, Malaisie, Philippines, pour le tiers-monde ; et, pour le camp socialiste, la Hongrie, qui est l'un des rares pays de l'Est membres du GATT. Le groupe de Cairns, qui représente 550 millions d'habitants, assure 25,6 % des exportations agricoles mondiales (contre 31 % pour la CEE et 13,6 % pour les Etats-Unis). *« Des exportateurs efficients, dont l'Australie,* avait expliqué le premier ministre australien, M. Robert Hawke, *en ont assez d'être pris sous le feu croisé de la surenchère des subventions entre les Etats-Unis et la CEE, assez de se voir interdire des marchés. »* Tout en se définissant comme une *« troisième force »*, le groupe de Cairns a adopté des positions qui ne sont pas aux antipodes de celles de Washington, demandant notamment l'abolition totale de toute forme de subvention à l'agriculture dans un délai de dix ans. La CEE est la cible désignée.

Depuis un an, une dizaine de propositions ont été déposées sur la table des négociations, dont les plus importantes sont celles des Etats-Unis, de la CEE, du groupe de Cairns et, plus récemment, du Japon, premier importateur agricole mondial *(voir le tableau ci-dessous)*.

Les Etats-Unis, qui militent pour une privatisation totale de l'agriculture dans un délai de dix ans, ont fait du dossier agricole la pierre angulaire de toute la négociation de l'Uruguay round. *« On jugera de l'avancement de cette négociation sur les progrès du dossier agricole »*, expliquait le 7 mars dernier le représentant commercial américain, M. Clayton Yeutter. Au début de l'année, ce dernier avait averti la CEE qu'elle aurait à payer un prix beaucoup plus élevé pour sa politique de soutien à l'agriculture si aucun accord international n'intervenait dans le cadre de l'Uruguay round. Les Américains attendent de la conférence qui s'ouvrira à Montréal le 5 décembre prochain pour dresser le bilan de l'Uruguay round à mi-parcours des résultats bien concrets en matière d'agriculture, tandis que, pour la CEE, il s'agit plutôt de faire le point sur les progrès de ces deux premières années. Quelques sénateurs américains, venus récemment à Genève pour appuyer dans le forum de négociations la position de l'administration Reagan, ont affirmé qu'en l'absence, précisément, de résultats concrets la législation des Etats-Unis pourrait devenir beaucoup plus dure en 1990.

Du côté du groupe de Cairns, on attend un accord-cadre avec des engagements bien précis sur l'élimination des subventions aux exportations. *« Nous nous efforcerons d'obtenir à la conférence de Montréal un texte spécifique, substantiel et clair, démontrant que le round a fait des progrès importants »*, affirme l'un des négociateurs du Canada, l'un des principaux pays du groupe de Cairns. Quant à la CEE, elle souligne au GATT que les récentes décisions prises au sommet de Bruxelles, en février dernier, pour la réduction des surplus agricoles (taxe de coresponsabilité sur les céréales, par exemple, du même type que celles appliquées sur les quotas laitiers, et mise en jachère d'un million d'hectares) sont des mesures difficiles à faire accepter certes, mais efficaces, alors que les autres négociateurs restent inactifs. *« J'ai l'impression que les autres nous regardent et disent : c'est bien, continuez, et ne font rien »*, estime M. Guy Legras, directeur des affaires agricoles à la Commission européenne. Pour ce dernier, ou bien il y a crise agricole et il faut aujourd'hui prendre des mesures immédiates ; ou alors il n'y a pas crise, contrairement à ce qu'affirment les Etats-Unis, l'Australie et bien d'autres. La Communauté se serait en effet entendu répondre à Genève, après l'annonce des mesures drastiques du sommet de Bruxelles, que de telles propositions ne s'inscrivaient pas dans la philosophie générale et à long terme de l'Uruguay round...



Hertzog-Sygma

MANIFESTATION DE PAYSANS EUROPÉENS A LUXEMBOURG
Les mécanismes de soutien en question

Enfin, dans la perspective d'un démantèlement des subventions agricoles, tout le monde est d'accord pour utiliser, dans le calcul des coupes des fameux soutiens directs ou indirects, le système ESP – équivalent subvention à la production, – élaboré par l'OCDE et qui permet de quantifier les niveaux de protection et de soutien budgétaire dans le secteur agricole. Grâce à cette méthode, il sera possible d'asseoir la négociation sur une connaissance précise des sommes d'argent insufflées directement ou indirectement dans l'agriculture chaque année.

Banques, investissements, assurances, télécommunications, trans-

(1) Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Côte-d'Ivoire, Equateur, Maroc, Mexique, Nigéria, Pérou, Philippines, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie.

Deux exceptions : la Chine et l'URSS

Le GATT compte aujourd'hui quatre-vingt-seize parties contractantes, à l'exception notable de deux géants : la Chine et l'URSS. La Chine faisait partie des vingt-trois membres fondateurs de l'organisation en 1947 ; mais, après la révolution de 1949, le siège fut occupé par Taiwan jusqu'à ce que l'ONU prive Formose de cette place, depuis lors restée vacante.

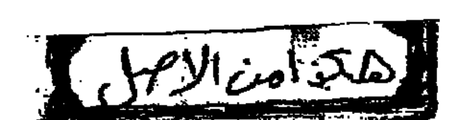
En 1983, la Chine a commencé les premiers sondages en vue de sa réintégration et, depuis 1984, elle jouit d'un statut d'observateur. Conformément à la procédure prévue au GATT, Pékin a adressé l'an dernier un mémorandum décrivant son système économique, ses échanges avec l'étranger et les réformes envisagées ou déjà entrées en vigueur. La Chine, qui participe, à la différence de l'URSS, à l'Uruguay round, doit être traitée, disent les Américains, comme un candidat normal et non comme un pays réintégré. Mais le retour prendra du temps, même si le commerce extérieur de Pékin « pèse » plus de 80 milliards de dollars.

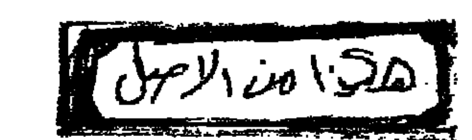
En revanche, l'accession de l'URSS est beaucoup plus délicate. Moscou effectue des sondages au GATT depuis l'arrivée de M. Mikhaïl Gorbatchev au pouvoir et n'a pour le moment demandé que son admission à l'Accord multifibre (AMF). Sa demande de participer à l'Uruguay round a été refusée. Les Etats-Unis s'opposent à l'adhésion des Soviétiques ; bon nombre de pays occidentaux – dont ceux de la CEE – souhaitent d'abord pouvoir juger de la réalité des réformes entreprises par l'équipe de M. Gorbatchev. Ils redoutent surtout la création au sein du GATT d'un bloc qui réunirait autour de l'URSS les Etats socialistes ayant déjà adhéré à l'Accord (Hongrie, Tchécoslovaquie, Pologne, Roumanie et Cuba).

NÉGOCIATIONS AGRICOLES : CE QUE PROPOSENT LES PRINCIPAUX PARTENAIRES

	CEE	ETATS-UNIS	GROUPE DE CAIRNS	JAPON
OBJECTIF	● Réduction du déséquilibre entre l'offre et la demande, en tenant compte des facteurs sociaux et ruraux.	● Libéralisation totale du secteur agricole.	● Libéralisation du commerce agricole et élimination des politiques agricoles qui ont des effets de distorsion.	● Abolition progressive et totale des subventions aux exportations agricoles (sur une période à négocier).
CHAMP D'APPLICATION ...	● Ensemble des produits agricoles, de base et transformés, avec une priorité aux secteurs en difficulté.	● Tous les produits agricoles, forestiers et de la pêche.	● Tous les produits agricoles.	● Tous les produits agricoles, forestiers et halieutiques.
MESURES D'URGENCE	● Engagements ponctuels pour un an sur la discipline des prix. Réduction des quantités à exporter pour les céréales, le lait et le sucre.	*(Pas de proposition)*	*(Pas de proposition)*	● « Gel » des subventions à l'exportation à leur niveau actuel.
MESURES A COURT TERME	● Engagements sur la réduction du soutien à la production, en tenant compte des mesures déjà prises.	● Idée d'un *fast track* (rythme accéléré) prévoyant des mesures à partir de 1988.	● Elimination progressive du soutien global, priorité aux subventions directes à l'exportation.	● Elimination progressive des subventions à l'exportation en excluant de cette démarche les soutiens intérieurs, partie intégrante des politiques agricoles.
MESURES A LONG TERME .	● Réduction notable et concertée du soutien. Réaménagement de la protection extérieure pour réduire les distorsions existantes.	● Libéralisation totale du secteur en dix ans, à dater de la fin des négociations.	● Programme de réforme pour une libéralisation durable du commerce, sur la base d'un nouveau code de règles et disciplines du GATT.	● Fixation de prix à l'exportation pour les principaux produits agricoles, selon une formule rationnelle tenant compte de la spécificité des produits.
POUR LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT	● Traitement spécial et différencié, en tenant compte du niveau et des besoins du développement.	*(Pas de proposition)*	● Traitement différencié et plus favorable.	● Traitement spécial et différencié.









ET LA RECHERCHE DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS

un climat d'affrontement

ports, tourisme, spectacles, loisirs, et toutes les formes de la technologie... Les services sont aujourd'hui le secteur économique le plus important de la société post-industrielle. Bien qu'il n'ait jamais été véritablement défini et quantifié, les experts du GATT estiment qu'il représente désormais près du tiers du commerce international. Le premier exportateur en est la CEE, devant les Etats-Unis, le Japon, le Canada et la Suisse (2).

Les Etats-Unis, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la CEE ont donc demandé que la libéralisation du commerce des services soit le point fort de l'Uruguay round. Les Américains en avaient même fait une condition préalable à l'ouverture des nouvelles négociations dans lesquelles, en revanche, les pays en voie de développement refusaient de les inclure. Leurs chefs de file en la matière, l'Inde et le Brésil, ont toujours fait valoir en effet que les services n'étaient pas du ressort du GATT et qu'il était plus urgent de s'attaquer à la lutte contre le protectionnisme, qui frappe de plus en plus les exportations de marchandises du tiers-monde vers les marchés du Nord.

L'affaire des riches ?

EN fait, les pays du tiers-monde ont estimé d'entrée qu'ils n'avaient rien à gagner à une telle négociation. Les plus pauvres craignent en effet de laisser envahir leurs marchés par les services des pays développés, tandis que ceux dont l'économie est mieux assise, tels l'Inde et le Brésil, entendent protéger leur industrie naissante. Le *Brésil est un exemple typique :* deuxième parc informatique des Amériques, il représente 50 % de celui de l'Amérique latine. Son marché dépasse celui de certains pays de l'OCDE comme la Suisse, la Belgique ou la Suède. Le gouvernement de Brasilia limite les importations et restreint la fabrication locale des groupes étrangers. En 1980, l'industrie informatique de ce pays n'occupait que 12 % du marché en volume ; en 1985, elle représentait 70 % du nombre d'ordinateurs vendus – mais les mini-ordinateurs y reviendraient 130 % plus cher qu'aux Etats-Unis.

Devant tant de méfiance, une formule sans précédent a été retenue pour traiter le dossier des services : la négociation ne s'inscrit pas menée dans le cadre du GATT, mais « sous son égide ». Ainsi, la démarche libre-échangiste du GATT ne peut être appliquée d'emblée à ce secteur. Mais avant de négocier, encore faut-il définir ce que l'on inclut dans le marchandage. Informatique, banques, investissements, transports et tourisme restent les postes-clés pour les pays industrialisés. Mais, pour les pays en voie de développement, on pourrait aussi inclure, avec les mouvements de main-d'œuvre, l'ouverture des frontières aux travailleurs migrants. Une telle proposition est qualifiée d'inacceptable par leurs partenaires du Nord, confrontés aujourd'hui à l'afflux de travailleurs immigrés. Cependant, pour bien des pays du tiers-monde, il faut accepter les règles du jeu et, disent-ils, lorsqu'on négocie, on doit tout mettre sur la table.

Au-delà de l'inventaire des services, il convient de procéder à des évaluations nationales précisant l'importance de ce secteur dans l'économie : une quinzaine en ont déjà été remises au secrétariat du GATT, en provenance des pays de l'OCDE. Car un autre problème se greffe sur la négociation elle-même, du fait que les pays en voie de développement n'ont pas assez d'experts. Comment, à Genève, la représentation diplomatique d'un pays pauvre pourrait-elle disposer de suffisamment d'effectifs hautement qualifiés alors qu'il existe quatorze groupes de négociations ? « *Qu'un grand nombre de pays ne participent pas à cette négociation constitue un problème prioritaire* », explique M. Garry Sampson, responsable de la division des services au GATT. Au secrétariat de l'organisation, on ne cache pas qu'il faudrait mettre sur pied un mécanisme d'assistance technique afin que les pays du tiers-monde ne soient pas tenus à l'écart d'un tel enjeu.

L'autre grand problème concerne le rythme des négociations. Les Etats-Unis, la CEE et d'autres pays de l'OCDE souhaitent que l'on avance très vite, alors que des Etats comme l'Egypte, l'Argentine, l'Inde ou la Yougoslavie voudraient que l'on s'entende d'abord sur les principes avant de passer aux secteurs à négocier. La négociation a enregistré de nets progrès en l'espace d'une année, et une trentaine de propositions ont été avancées. Ce sont la CEE et les Etats-Unis qui ont le plus défriché le champ à négocier. Ce que proposent les Etats-Unis représente une sorte d'accord-cadre permettant de faciliter la libéralisation du commerce des services. Leur projet vise à obtenir l'engagement de « geler » les mesures restrictives à l'égard des fournisseurs étrangers de services comme point de départ pour négocier ensuite des accords sectoriels. Les Américains mettent en avant les principes de la transparence, de la non-discrimination et de l'application du traitement national aux fournisseurs étrangers. Ces derniers devraient donc avoir accès à part entière aux réseaux de distribution locaux, aux entreprises locales et à leur personnel, aux consommateurs et aux licences. Ce qui correspond à la stratégie des multinationales à la recherche d'une main-d'œuvre bon marché. Le projet américain suggère également d'interdire les subventions à l'exportation et d'établir certaines règles pour les subventions intérieures. Cependant, des exceptions pourraient être faites.

La Communauté européenne a une approche plus nuancée, préconisant notamment l'élimination de toutes les réglementations établissant une discrimination entre fournisseurs étrangers de services. Elle demande aussi que les prestataires étrangers de services puissent, dans chaque pays, bénéficier d'un traitement aussi favorable que celui qui est accordé aux nationaux. Dans un premier temps, la CEE souhaite que les pays membres du GATT s'engagent à ne pas adopter de nouvelles réglementations discriminatoires. Ainsi propose-t-elle la réalisation d'un inventaire des réglementations nationales sur les services qui permettrait d'identifier celles qui font actuellement obstacle aux échanges, afin de les éliminer.

Sur les quatre-vingt-seize Etats ayant adhéré au GATT, 70 % sont des pays en voie de développement. Ceux-ci ont participé très activement, et souvent de façon déterminante, à la préparation de l'Uruguay round, notamment pour les deux nouveaux dossiers de l'agriculture et des services. En fait, rien ne peut se faire sans eux, même si les Etats-Unis, la CEE et le Japon sont les *trois piliers de la négociation.*

Mais le tiers-monde n'est pas un groupe homogène, moins que jamais aujourd'hui. Une trentaine d'Etats, en Asie et en Amérique latine, sont désormais qualifiés de « nouveaux pays industriels », et les clivages sont inéluctables dans des négociations aussi spécifiques et concrètes que celles du GATT. Les intérêts des « quatre tigres » – Taiwan, Hongkong, Singapour et Corée du Sud – ne peuvent être identiques à ceux du Bangladesh ou des pays africains. C'est donc en rangs plus dispersés que le tiers-monde négocie, à la différence des discussions à la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), où le « groupe des 77 » (qui rassemble actuellement plus de cent vingt-cinq Etats) forme un front commun face aux Etats du Nord.

L'attente des pays du tiers-monde

CE qu'attendent néanmoins de l'Uruguay round l'ensemble de *ces pays, c'est d'abord l'élimination de* toutes les mesures protectionnistes qui font obstacle à leurs exportations, notamment de produits manufacturés et semi-finis. A cet égard, la décision de la CEE, le 8 mars dernier, de lever les restrictions quantitatives sur cent vingt et un secteurs du commerce international (des sacs de jute aux racines de chicorée, en passant par l'assemblage de câbles électriques pour les avions) marque une première étape dans cette direction.

Mais les pays en voie de développement souhaitent aussi pouvoir écouler leurs exportations agricoles et leurs produits alimentaires sur de nombreux marchés qui leur sont encore fermés. Si l'abolition des subventions aux exportations agricoles est une revendication, ils craignent cependant que cette levée des soutiens ne provoque la hausse des *prix mondiaux.*

En octobre dernier, la Communauté européenne a fait des propositions bien précises pour les produits tropicaux : elles portent sur 5 % du commerce mondial, mais représentent 40 % des exportations du tiers-monde. L'offre communautaire distingue les produits tropicaux industriels – tels que cacao, thé, café, bois tropicaux, caoutchouc naturel, jute, etc. – et les produits tropicaux agricoles comme les épices, les huiles essentielles, les fruits, etc. Pour le premier groupe, une série de réductions des droits de douane est prévue, pouvant aller jusqu'à 50 % pour les produits finis. D'autres abaissements sont proposés pour les produits agricoles : sensibles pour les produits frais ou semi-finis, et plus importants pour les produits transformés. Mais, surtout, en matière non tarifaire, la CEE suggère l'élimination progressive des restrictions quantitatives nationales. Cependant, la proposition de la CEE est assortie de trois conditions : un partage de la charge sur le plan multilatéral par les autres grandes nations industrialisées de l'Ouest et de l'Est et par les pays les plus avancés ; un certain degré de réciprocité de la part des pays bénéficiaires ; enfin, une réduction appropriée des mesures restreignant l'exportation des produits de base lorsque les pays en voie de développement sont en position dominante de fournisseurs sur le marché mondial.

Cette initiative de la CEE est à ce jour le seul projet substantiel qui ait été formulé en faveur d'une libéralisation du commerce des pays tropicaux. Elle représente donc pour les pays en voie de développement une ouverture importante. Alors que leur dette extérieure dépasse globalement les 1 000 milliards de dollars, il est évident que, si les plus endettés doivent continuer d'en payer les intérêts, il faut leur donner les moyens d'accroître leurs recettes d'exportation. C'est là un des enjeux majeurs de cette négociation de l'Uruguay round, et la plupart des pays industrialisés ont bien compris l'interdépendance qui désormais existe entre les économies du Nord et celles du Sud. Cependant, certains d'entre eux persistent dans leur intransigeance – en particulier les Etats-Unis. La surenchère à laquelle ils se livrent risque alors de faire dévier le cours des négociations, dont l'objectif premier est d'élaborer les règles d'un commerce mondial plus équitable pour l'an 2000.

MIREILLE LEMARESQUIER.

(2) Selon les statistiques de la CEE, le commerce des services de 1979 à 1984 représente une moyenne annuelle de 5 552 millions d'ECU pour la CEE, 1 984 millions pour les Etats-Unis, 1 236 millions pour le Japon et 289 millions pour le Canada (1 ECU = 7 F environ). La France arrive au premier rang des exportateurs de la CEE.

Une concertation toujours recommencée

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), en vigueur depuis quarante ans, s'applique à définir les règles propices à l'essor du commerce international : non-discrimination, concurrence loyale, règlement rationnel des différends, libéralisation du commerce, utilisation des droits de douane plutôt que des contingents, etc. Les pays fondateurs du GATT, au nombre de vingt-trois en 1948, estimaient que cet accord ne serait qu'un arrangement temporaire auquel se substituerait un jour une organisation internationale du commerce. Il n'y eut pas d'organisation de ce type, et le GATT, qui comprend aujourd'hui quatre-vingt-seize parties contractantes, ne surveille pas moins de 80 % du commerce mondial. Deux grandes étapes ont marqué son histoire : le *Kennedy round* (1963-1967) et le *Tokyo round* (1975-1979), tandis que les règles du commerce de l'an 2000 sont en négociation à Genève : c'est l'Uruguay round, amorcé en septembre 1986 par la conférence de Punta-del-Este.

● LE KENNEDY ROUND. – Le principal objectif du GATT est *« la réduction substantielle des tarifs douaniers et autres entraves aux échanges ».* On commença donc, dans les années 60, à réduire les droits de douane. Pour la première fois fut adoptée une méthode générale, ou linéaire, de réduction tarifaire pour les produits industriels. L'objectif – réaliser une réduction tarifaire de 50 % – a été atteint dans de nombreux domaines. Les concessions portaient sur des échanges d'une valeur totale estimée à quelque 40 milliards de dollars. Des accords bien spécifiques ont été conclus pour les céréales, les produits chimiques et l'établissement d'un code antidumping (interdisant de vendre un produit sur un marché étranger à un prix inférieur à son coût de production). Cinquante pays ont participé à cette négociation : ils représentaient 75 % du commerce international.

● LE TOKYO ROUND. – Devant les bons résultats obtenus pour l'abaissement des tarifs – essentiellement entre pays industriels, – on enchaîna avec les obstacles non tarifaires (entraves au commerce autres que les droits de douane). Quatre-vingt-dix-neuf pays ont participé, dans le cadre du Tokyo round, à la négociation d'une vaste série d'accords portant sur les questions tarifaires et non tarifaires. En novembre 1979, ils ont échangé des concessions sous la forme d'abaissements et de consolidations des droits, portant sur des échanges commerciaux de plus de 300 milliards de dollars : accords sur les subventions et mesures compensatoires, obstacles techniques au commerce, procédures en matière de licences d'importation, marchés publics, valeurs en douane, révision du code antidumping, commerce de la viande bovine, des produits laitiers, commerce des aéronefs civils. Un résultat important de cette négociation fut la réduction par les pays industrialisés des droits à l'importation et autres obstacles au commerce qui frappaient les produits tropicaux exportés par les pays du tiers-monde.

● L'URUGUAY ROUND. – Le 20 septembre 1986, les ministres du commerce de quatre-vingt-douze pays du GATT, réunis à Punta-del-Este (Uruguay), ont lancé une nouvelle grande négociation commerciale multilatérale. La déclaration de Punta-del-Este, considérée comme un engagement politique, traite du commerce des marchandises, mais aussi, et surtout, elle ouvre des négociations sur le commerce des services et sur l'agriculture. Celles-ci, qui devraient durer quatre ans, ont commencé en février 1987 dans les domaines suivants : mesures *non tarifaires, produits tropicaux, produits provenant des ressources naturelles*, textiles et vêtements, agriculture, subventions, sauvegardes, aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (y compris celui des marchandises de contrefaçon), mesures concernant les investissements et liées au commerce. Cent cinq pays participent actuellement à ces négociations qui se déroulent à Genève.

● LES NÉGOCIATIONS OU LE TIERS-MONDE EST LE PLUS CONCERNÉ. – Le début des années 60 ayant été marqué par l'adhésion au GATT de nombreux pays en voie de développement, les parties contractantes, réunies en session spéciale en février 1965, décidèrent un traitement préférentiel pour les pays pauvres. Un chapitre spécial a été inclus dans l'Accord général, demandant aux pays industrialisés d'accorder la priorité à l'abaissement des obstacles au commerce des produits des pays en voie de développement. Ainsi, ces pays bénéficient de certains avantages dans les négociations et ont la possibilité d'obtenir des conditions spéciales pour leur commerce avec les pays industrialisés. Cependant, ces dernières années, ce sont eux qui ont été le plus touchés par le protectionnisme.

● L'ACCORD MULTIFIBRE (AMF). – Signé en janvier 1974 et portant sur le commerce international des textiles, il intéresse au premier chef les pays du tiers-monde, et notamment ceux d'Asie. Prorogé en 1978, 1982 et 1986 pour une nouvelle période de cinq ans, cet accord vise à promouvoir l'expansion et la libéralisation progressive du commerce des produits textiles, tout en évitant une désorganisation des marchés et des capacités de production. Il régit 48 % du commerce mondial des textiles, soit 100 milliards de dollars par an.

L'Accord multifibre constitue une dérogation aux règles libre-échangistes du GATT : en limitant les exportations de textiles et vêtements des pays où la main-d'œuvre est bon marché, il apporte au commerce des pays du tiers-monde une restriction supplémentaire.

MONDIALISATION DE LA PRODUCTION ET INTÉRÊTS NATIONAUX

Les filiales américaines contre l'économie des Etats-Unis

SOUVENT accusés de vassaliser les économies de leurs pays d'accueil, les multinationales américaines mettent aujourd'hui en difficulté... le commerce extérieur des Etats-Unis. Raisonnant à l'échelle planétaire, et en seuls termes de profits, elles ont largement délocalisé leurs sites de fabrication en créant des filiales dont la production concurrence les exportations américaines et se trouve, pour partie, réexportée vers les Etats-Unis, creusant davantage leur déficit commercial. Par un effet de boomerang, l'idéologie libérale se retourne ainsi contre le gouvernement qui la proclame avec le plus de force.

Par JEAN LEMPÉRIÈRE *

A la racine du déséquilibre des échanges commerciaux des Etats-Unis se trouve la nouvelle répartition mondiale de la production induite par la stratégie des multinationales, avec la spécialisation de l'industrie américaine dans les secteurs de pointe. Et les difficultés actuelles mettent en évidence les contradictions entre les calculs des grandes entreprises et l'intérêt national.

Les multinationales ne forment pas un bloc solidaire : il s'agit de sociétés âprement concurrentes, à l'étranger comme aux Etats-Unis, que la recherche du profit *maximal* a conduites à réorgarniser leur production par-delà les frontières dans un cadre plus large. Mais les échanges des Etats-Unis sont influencés par cette politique de façon décisive pour trois raisons :

– Les échanges avec les filiales et leur place dans le commerce des Etats-Unis ont une incidence directe sur la balance commerciale ;

– La répartition des investissements sur le territoire américain y oriente la production vers la haute technologie aux dépens des industries traditionnelles (1) ;

– L'activité propre des filiales sur les divers marchés crée une nouvelle donne de la production et de la concurrence aux effets indéniables sur les importations et, surtout, sur les exportations américaines.

Le développement inégal des industries aux Etats-Unis et le déploiement d'industries américaines à l'étranger stimulent les échanges. Le déficit commercial apparaît comme un effet secondaire et logique d'une production qui n'est plus répartie dans le cadre national.

Dans une étude récente (2), le rôle des filiales, et plus particulièrement celui des échanges intrafirmes, dans le commerce des Etats-Unis, a fait l'objet d'une première évaluation. Mais, à partir des mêmes sources (3), l'activité de production propre aux filiales industrielles, et leur présence sur les marchés locaux et les marchés tiers, offre un autre éclairage, complémentaire mais plus large. Il s'agit, en somme, de replacer le commerce des Etats-Unis, comme d'ailleurs celui de leurs partenaires, dans son contexte : celui de l'organisation internationale de la production en cours.

En 1984, le total des ventes de produits manufacturés des filiales industrielles majoritaires atteignait 284 milliards de dollars, soit près de 29 % des ventes des multinationales américaines elles-mêmes. Pour 1985, l'*International Herald Tribune* (15 janvier 1988) indique 294 milliards de dollars. Avec l'affaiblissement du dollar, les ventes de ces filiales ont dû diminuer, dans la mesure où les produits américains redevenaient plus compétitifs. Mais, même si elles étaient ramenées à 260 milliards de dollars, elles seraient encore du même ordre que les exportations des Etats-Unis...

Une stratégie sélective

CETTE distinction entre activités des filiales installées à l'étranger et celles du groupe aux Etats-Unis a quelque chose de superficiel face à une stratégie globale qui cherche à utiliser au mieux une décentralisation de la production, mais elle donne une idée plus claire des effets de l'internationalisation et de leur ampleur.

Au total, le réseau des filiales américaines représente, à lui seul, une capacité productive comparable à celle de puissances industrielles moyennes. Les commentaires sur les chiffres, ne prenant en considération que les lieux de production et les balances commerciales, devraient être sérieusement nuancés pour tenir compte des activités contrôlées par les capitaux étrangers.

Que montrent, en effet, les productions des filiales industrielles américaines, leur répartition géographique et sectorielle, et l'orientation de leurs ventes ? Dans les neuf dixièmes des cas on constate que la création de ces filiales n'indique pas une diversification de la firme mais une spécialisation dans son secteur : la répartition de leurs branches d'activité est très proche de celle des maisons mères (4), ces dernières s'étant plutôt diversifiées vers les services.

Les implantations industrielles américaines à l'étranger révèlent, à l'évidence, une spécialisation guidée par une stratégie très sélective. Les ventes des filiales représentent 40 % de celles des maisons mères pour la chimie, l'industrie pharmaceutique et l'automobile, 50 % pour l'informatique et jusqu'à 70 % pour les composants électroniques. Mais elles n'atteignent pas 15 % pour les appareils de radio, de télévision et le matériel de télécommunications, 11 % pour les textiles et l'habillement, 7 % pour la sidérurgie ou les articles en cuir. Dans ces secteurs, certaines sociétés américaines ont naturellement profité d'une main-d'œuvre abondante et à bas prix pour accroître leurs profits, mais elles n'ont pas considérablement développé leur production.

La production des filiales s'effectue principalement dans les pays développés (84 %), le Canada venant largement en tête (29 %), même sans compter le matériel automobile, qui constitue 46 % de leurs ventes. Mais, avec des ventes s'élevant à 146 milliards de dollars en 1984, le centre de production des filiales américaines est incontestablement l'Europe, où plus de la moitié de leur activité est concentrée presque à égalité au Royaume-Uni et en Allemagne.

* Conseiller commercial.

En 1984, les ventes des filiales industrielles américaines sur les marchés étrangers constituent donc un ensemble de 245 milliards de dollars, à rapprocher des exportations des Etats-Unis (201 milliards de dollars hors pétrole) ou, plus justement, de leurs exportations de produits manufacturés (145 milliards).

Dans les grands pays industriels, en particulier en Europe, les livraisons américaines de produits manufacturés, et même les exportations totales des Etats-Unis, sont nettement inférieures aux ventes des produits des filiales américaines dans leurs pays d'implantation, inférieures même de plus de moitié en RFA, au Royaume-Uni et en France, ainsi qu'en Australie et au Brésil. Au Canada, elles sont du même ordre.

Même si les positions occupées par ces filiales pouvaient difficilement être conquises et conservées depuis les Etats-Unis, les exportateurs américains se trouvent là devant une concurrence de fait importante qui n'apparaît pas dans les statistiques. Viennent encore s'y ajouter, en 1984, pour 84 milliards de dollars de ventes des sociétés mixtes à capitaux américains minoritaires. La préférence des Américains semble toujours aller vers les investissements majoritaires, voire à 100 %, catégorie dont la part s'est maintenue (77 %).

QUAND LES VENTES DES FILIALES IMPLANTÉES A L'ÉTRANGER CONCURRENCENT LES EXPORTATIONS DES ÉTATS-UNIS...

(En milliards de dollars)

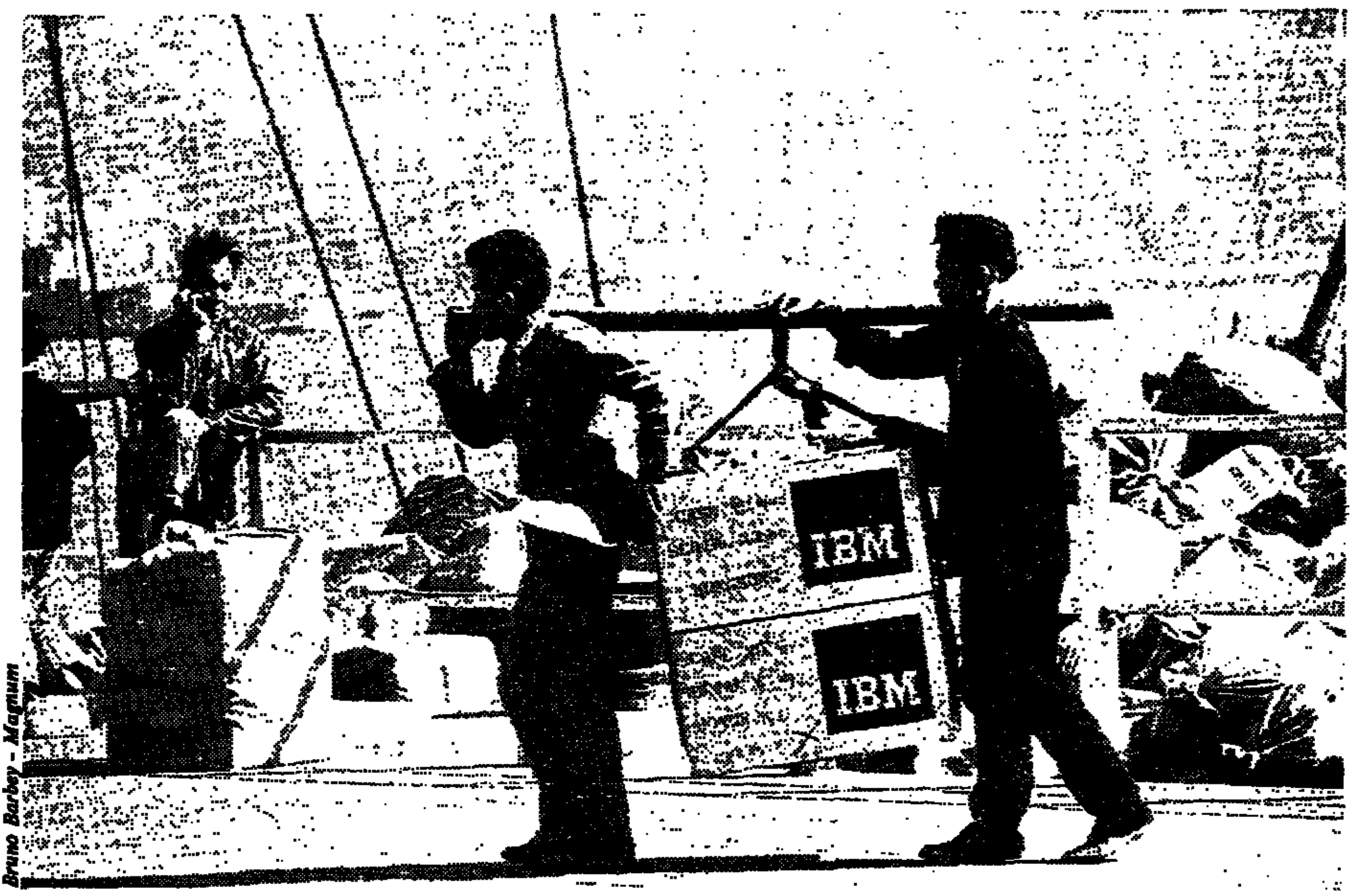
EXPORTATIONS TOTALES des Etats-Unis en 1984 (hors pétrole)		VENTES DES FILIALES INDUSTRIELLES des multinationales américaines en 1984		
		Locales	Aux marchés tiers	Aux Etats-Unis
Pays industrialisés				
Canada	41,6	41,7	2,2	25
Royaume-Uni	10,7	26,6	10,3	1,4
RFA	8,3	21,2	14,8	1,1
France	5,5	11,1	6,5	0,5
Autres pays d'Europe	26,5	25,8	24,5	1,9
Japon	21	7,2	0,8	0,7
Pays en développement	67,2	30,9	5,3	8,9
dont Asie	25	4,3	2,4	5,7
Amérique latine	27,1	25,5	2,5	3
dont Brésil	2,3	10,5	1,5	1
Ensemble du monde	201	178	66,7	39,9
Par grands secteurs				
Chimie	22,4	38,7	17	2,4
Automobile	17,5	33,5	11	21
Equipement non électrique (y compris informatique)	42,5	25,7	14,4	5
Equipement électrique	17,7	14,7	6,1	6

Sources : Département américain du commerce (*US direct Investment Abroad 1984*) et statistiques de l'OCDE.

Ce rapprochement donne une première idée de l'importance de la production industrielle contrôlée à l'étranger par les capitaux américains, de la situation particulière où se trouvent nombre d'exportateurs et, finalement, des limites de toute offensive commerciale de Washington. Sans doute, les multinationales modifient partiellement leur politique d'investissements aux Etats-Unis pour profiter, par exemple, de la chute du dollar et de l'amélioration de la compétitivité. Avec le temps, des résultats seront enregistrés, mais cela n'indique pas l'adoption d'une démarche plus « nationale », l'adaptation à des conditions nouvelles étant dans la logique même d'une stratégie planétaire d'organisation de la production en fonction des profits.

L'orientation des ventes est, en fait, très diverse selon les secteurs et les régions, car le rôle imparti aux filiales et leurs rapports avec l'industrie américaine peuvent être très différents.

La taille des marchés a joué un rôle décisif dans la création des filiales, surtout au début. Les ventes au marché local l'emportèrent très largement dans tous les grands pays industriels, principalement en Europe, mais aussi par exemple au Brésil, pays le plus industrialisé du tiers-monde. Autre cas de figure : les pays de taille moyenne servent de plate-forme pour la pénétration du marché européen. Les livraisons aux marchés tiers absorbent alors l'essentiel des productions des filiales américaines : les deux tiers en Belgique et aux Pays-Bas, les quatre cinquièmes en Irlande.



Bruno Barbey - Magnum

L'INFORMATIQUE DÉLOCALISÉE EN ASIE
A la recherche d'une main-d'œuvre qualifiée et bon marché

La situation est très différente dans le tiers-monde, et surtout en Asie, où les filiales envoient aux Etats-Unis plus de la moitié de leur production, servant ainsi d'ateliers pour l'industrie américaine. Quant aux filiales canadiennes, les ventes aux Etats-Unis sont de 36 %, contre 3 % seulement pour les filiales implantées en Europe.

Les délocalisations de production qui se sont développées dans quelques secteurs (automobile, électronique, informatique) ont induit, dans les deux sens, d'importants circuits d'échanges caractérisés par la réexportation après transformation de pièces envoyées des Etats-Unis. A eux seuls, ces trois secteurs représentent 67 % des envois des filiales aux Etats-Unis (contre 59 % en 1977) et la moitié des livraisons totales des Etats-Unis aux filiales (5).

Les ventes sur marchés tiers des filiales industrielles dépassaient 66 milliards de dollars en 1984, soit près de la moitié des exportations américaines de produits manufacturés. En Europe, leurs livraisons aux pays voisins sont même supérieures aux envois des Etats-Unis. Elles sont comptées dans les statistiques comme exportations des pays d'accueil, et représentent souvent une part non négligeable : 9 % pour la RFA, 7 % pour la France, 14 % (hors pétrole) pour le Royaume-Uni et les Pays-Bas, sans grand changement en sept ans.

Il s'agit le plus souvent, d'échanges intrafirmes. Très rares dans les ventes sur place (4 %), ils constituent la règle dans les envois aux Etats-Unis. Dans les ventes aux marchés tiers, les filiales s'adressent, dans les deux tiers des cas, à des membres du groupe, surtout dans les catégories de produits dont les multinationales américaines tiennent à contrôler la production et la distribution : les composants électroniques, l'informatique, la chimie de base et le matériel de précision.

De nombreuses études ont polarisé l'attention sur ces exemples de concentration de la production et sur le développement très poussé des échanges intrafirmes. Mais il ne faut pas en tirer de conclusions hâtives : ces choix ont comme contrepartie un désengagement à l'égard de secteurs moins rémunérateurs laissés aux producteurs étrangers, le rôle des multinationales étant en effet minime dans de nombreuses branches, qui regroupent plus de la moitié de la production industrielle.

L'internationalisation ne s'effectue pas à sens unique. Elle intervient de plus en plus, aux Etats-Unis comme ailleurs, dans la production comme dans les échanges. Attirées par le plus grand marché du monde, dont l'expansion contrastait avec la stagnation générale, les sociétés étrangères y ont multiplié leurs implantations. Le mouvement s'est amplifié avec la chute du dollar. Même aujourd'hui, après le krach boursier, dans la sélection sévère imposée aux entreprises pour leurs investissements, la taille d'un tel marché peut contrebalancer les perspectives d'une récession.

On examine à la loupe les importations américaines de produits manufacturés, et pourtant la production sous contrôle étranger apporte maintenant plus qu'elles à la consommation américaine. Déjà, de 1977 à 1982, sa part dans la production totale des Etats-Unis avait plus que doublé (de 3,7 à 8,2 %), portant à plus de 17 % le taux de pénétration étrangère effective du marché américain (6). Ce mouvement s'est certainement accentué dans les cinq dernières années, mais dans quelles proportions ? En 1985, 185 milliards de dollars de produits avaient été vendus par les filiales industrielles étrangères aux Etats-Unis dont un tiers dans le secteur de la chimie. En 1985, les filiales des multinationales étrangères ont importé pour 105 milliards de dollars hors pétrole, ce qui représente plus du tiers des importations américaines, et leur part a progressé rapidement au cours des années récentes (2). Il s'agit, pour les deux tiers, de livraisons directes des sociétés étrangères à leurs filiales.

La stratégie adoptée par les multinationales non américaines a été souvent différente de celle des multinationales américaines. Une conception moins radicale de la restructuration a prévalu, maintenant l'équilibre de la production dans leur pays, ce qui s'est traduit par un comportement finalement plus conforme à l'intérêt national.

La comparaison s'impose, par exemple, avec les deux autres grands producteurs mondiaux que sont l'Allemagne et le Japon. Leurs grandes sociétés, très actives dans le monde entier, ont pourtant conservé sur place une production satisfaisant, autant que possible, la demande interne. Là est le fondement de leurs remarquables résultats. La solidité de leurs industries traditionnelles et de leurs secteurs de demi-produits constitue à la fois une barrière contre la concurrence étrangère et une source de profits très appréciables. A eux seuls, sans la chimie, les demi-produits apportent à la RFA 39 % de son bénéfice commercial et au Japon 37 % de son solde bénéficiaire (12 % sans la sidérurgie), mais entraînent aux Etats-Unis 23 % du déficit total.

C'est en effet la production qui fonde la richesse, d'où l'erreur, pour une grande nation, de la négliger, même partiellement, au profit d'intérêts particuliers.

Les difficultés actuelles des Etats-Unis montrent quels obstacles rencontre une mondialisation de la production, surtout en période de stagnation ou de récession. Les intérêts nationaux s'insurgent. Une organisation fondée sur la recherche du profit maximal à l'échelle mondiale se révèle moins rationnelle qu'il ne paraissait, et pleine d'embûches.

---

(1) Jean Lempérière, « Quand les Etats-Unis achètent à l'étranger leur matériel de production », *le Monde diplomatique*, septembre 1986.

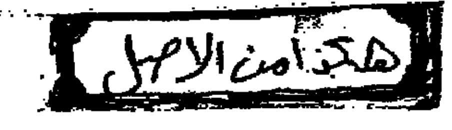
(2) Jean Lempérière, « Rôle des filiales américaines dans les échanges des Etats-Unis », *Tiers-Monde*, tome 29, nº 113, janvier-mars 1988.

(3) Enquête annuelle du département américain du commerce sur les activités des multinationales américaines et de leurs filiales (*US Direct Investment Abroad*) et commentaires du *Survey of Current Business*.

(4) Souligné dans les maigres commentaires du département du commerce.

(5) Le Center on Transnational Corporations (CTC) de l'Organisation des Nations unies soulignait, en 1985, que les mesures de protection qui se sont multipliées concernent surtout les secteurs et régions où les livraisons des filiales sont très faibles : vêtements, textiles, chaussures, articles en cuir, appareils de télévision, tous produits pour lesquels les filiales fournissent moins de 2 % des importations américaines.

(6) Cf. *Industrie mondiale : la compétitivité à tout prix*, sous la direction de Michel Fouquin, CEPII-Economica, Paris, 1986.



Brevets et marques dans la guerre commerciale


Sygma

Dans le corps à corps industriel qu'est devenue la compétition économique mondiale, le pillage des technologies est moins coûteux que l'effort de recherche et de mise au point. Quant à la contrefaçon, elle a pris une dimension planétaire, s'organisant au point d'investir n'importe quel marché dans le monde.

Le détournement de technologies, de savoir-faire et d'appellations commerciales n'est pas pour autant l'apanage d'un petit groupe de pays nouvellement industrialisés. Régulièrement, des procès retentissants opposent entre elles de puissantes multinationales (Kodak et Polaroïd, IBM et Fujitsu). Quant aux services spéciaux des grandes nations, ils prêtent volontiers main-forte aux firmes pour protéger leur patrimoine technologique ou parfois forcer les secrets des concurrents.

Dans la mutation profonde que traverse le système productif, les idées, l'intelligence, les investissements immatériels prennent une importance décisive : les distinctions entre pillage délibéré, copie, imitation, inspiration, seront de plus en plus difficiles à établir. Alors que la contrefaçon traditionnelle s'apparente plutôt au marché noir ou à l'économie souterraine, l'intellectualisation des nouveaux processus de production ouvre un espace vertigineux aux formes modernes de cette véritable « zone grise » de l'économie. Le domaine des logiciels met d'ores et déjà en relief le vacillement des catégories juridiques d'invention, d'originalité et de forme.

Des privilèges royaux accordés par Wenceslas IV en Bohême, au quatorzième siècle, pour l'exploitation minière, jusqu'aux problèmes épineux de propriété industrielle dans les biotechnologies, les Etats ont mis en place de complexes dispositifs réglementaires pour garantir aux inventeurs et aux entrepreneurs une protection de leurs inventions et de leur savoir-faire, de leurs marques et de leurs dénominations commerciales. Ces « règles du jeu » avaient aussi pour objectif, plus ou moins explicite, la promotion et la protection de leurs industries (1).

Autour de ces réglementations et de ces traités se sont édifiées des institutions – les offices de propriété industrielle, – chargées d'enregistrer marques et inventions et, dans une certaine mesure, de faire respecter les règles du jeu. Pour moraliser la compétition commerciale et technologique, elles ont conclu traités et conventions, ce tissu enchevêtré d'accords sur la propriété industrielle tenant un peu lieu de droit de la guerre économique.

De négociations en ratifications, d'accords bilatéraux en conventions internationales, une diplomatie parallèle, technologique et commerciale, se met ainsi en place avec, comme enceintes, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et, chaque jour davantage, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

MAURICE RONAI.

(1) Voir Philippe Derouin, « Brevets : la France peut mieux faire ! », *Science et technologie*, février 1988.

Le lent cheminement de la propriété industrielle

Par **FRANÇOIS SAVIGNON ***

C'EST à l'époque de la Révolution française que l'expression « propriété industrielle » entre dans le langage pour désigner uniquement le droit de l'inventeur sur son œuvre. En 1878, lorsque s'ouvre à Paris un « congrès international de propriété industrielle », l'usage en a déjà étendu le sens aux dessins et modèles, aux marques et au nom commercial. Cinq ans plus tard, en 1883, la signature de la convention de Paris constitue l'acte de naissance de la propriété industrielle moderne. Cependant, on peut considérer que chacun de ses objets a suivi, après comme avant cette convention, un développement historique particulier.

Il semble qu'aucune civilisation n'ait connu de forme institutionnelle d'encouragement à l'invention avant l'apparition en Europe, à l'aube de la Renaissance, de la pratique des privilèges d'exploitation en faveur des inventeurs et des introducteurs de techniques nouvelles. Par lettres ouvertes *(litterae patentes)*, le souverain accordait par exemple à un verrier italien un privilège pour fabriquer des verreries *« à la façon de Venise »* ; c'est d'ailleurs précisément à Venise que, le 19 mars 1474, fut promulgué le premier texte connu réglementant l'octroi des privilèges pour les inventions. Le droit de l'inventeur, l'interdiction de la contrefaçon et aussi l'utilité pour l'Etat y sont clairement énoncés.

Trois idéologies ont tour à tour prédominé au cours des siècles qui ont vu le développement complexe du système des brevets. Selon la première, l'intérêt national, exprimé par les gouvernements, prime sur les droits de l'inventeur : son application correspond approximativement à la période du mercantilisme. La seconde exprime l'individualisme nationaliste de la bourgeoisie montante ; d'où le principe du droit au brevet pour tout inventeur. La troisième, enfin, s'emploie à faciliter la protection d'une même invention dans plusieurs pays : les puissantes compagnies créatrices de techniques nouvelles pourront ainsi mieux organiser leurs marchés à l'échelle planétaire.

Quand l'intérêt de l'Etat prévaut, les privilèges sont accordés – au mieux – si et dans la mesure où la réalisation des objectifs d'industrialisation du pays paraît l'exiger. Au pis, ils récompensent des courtisans ou sont mis à l'encan. Ces abus sont à l'origine du célèbre Statute of monopolies de 1624, qui limite le pouvoir du roi d'Angleterre au seul cas de privilèges *« pour un mode d'industrie inconnu dans le royaume »* et pour une durée maximale de quatorze ans. En passant de l'arbitraire royal au contrôle judiciaire, le système anglais allait acquérir, aux dix-septième et dix-huitième siècles, certains des traits du brevet moderne : *délivrance des patentes à tous les* demandeurs, sous réserve de quelques exigences comme celle d'une description complète de l'invention. En France, avant comme après Colbert, des privilèges de toutes sortes seront accordés en vue de stimuler des entrepreneurs trop peu entreprenants au gré du pouvoir.

* Ancien directeur de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) ; coauteur, avec Yves Plasseraud, de *l'Etat et l'invention. Histoire des brevets*, la Documentation française, Paris, 1986.

Favoriser la science et les arts utiles

LES révolutions américaine et française provoquèrent l'adoption presque simultanée de lois reconnaissant le droit au brevet pour toute invention. La Constitution américaine assigne au Congrès la mission de *« favoriser le développement de la science et des arts utiles, en garantissant, pour une période de temps déterminée, aux auteurs et inventeurs le droit exclusif à leurs livres et à leurs inventions »*. La loi française du 7 janvier 1791 pose le principe que *« toute découverte ou nouvelle invention, dans tous les genres d'industrie, est la propriété de son auteur »*. Ce principe, régnant déjà *de facto* en Angleterre, s'étendit à toute l'Europe, en particulier grâce à l'influence qu'exerça la loi française dans les pays conquis par Napoléon.

La première moitié du dix-neuvième siècle vit un développement quantitatif des brevets qui engendra lui-même le perfectionnement du système : les introducteurs de techniques étrangères cessèrent d'être traités aussi favorablement que les inventeurs véritables, et les procédures furent révisées en fonction de l'expérience. Seuls, toutefois, les Etats-Unis introduisirent, en 1836, l'examen de fond des demandes de brevet. Sans doute, les étrangers étaient-ils généralement admis à déposer des demandes aux mêmes conditions que les nationaux, mais des difficultés pratiques rendaient très difficile la protection d'une invention dans de multiples pays.

Cette situation devint de plus en plus gênante pour les grands exportateurs de produits « modernes » lorsque, à partir de 1850, le libre-échange et les transports à vapeur créèrent les conditions d'échanges internationaux d'un type nouveau, illustrés par les expositions universelles que chaque capitale eut à cœur d'organiser. C'est à l'occasion de certaines d'entre elles, à Vienne en 1873, à Paris en 1878, que se tiendront des congrès préparatoires imaginant les solutions d'une internationalisation de la propriété industrielle. Le *résultat de ces efforts, apparemment* modeste mais décisif, fut le texte de la convention signée par onze pays, à Paris, le 20 mars 1883, et créant l'Union pour la protection de la propriété industrielle, qui compte aujourd'hui quatre-vingt-dix-sept membres.

Le texte de la convention, amendé à de nombreuses reprises, facilitera chaque fois davantage la protection dans plusieurs pays. Au cours des années 1960 et 1970, l'adhésion de nombreux pays en voie de développement, en particulier des anciennes colonies européennes, entraîna la contestation des brevets comme agents de transfert des techniques et – attitude que l'on retrouve aujourd'hui en filigrane des débats sur la contrefaçon *(voir l'article d'Yves Plasseraud, p. 22)* – mit un terme à cette orientation de la convention de Paris. Le mouvement d'internationalisation ne s'est pas arrêté pour autant, mais il a emprunté soit la voie d'unions régionales, soit celle d'accords spéciaux comme le brevet européen et le traité de coopération *(voir encadré p. 24)*. Ce mouvement a rapproché les législations et rendu à peu près universels les critères de brevetabilité, de nouveauté, d'activité inventive et d'application industrielle.

L'évolution de la propriété industrielle n'est pas achevée. Les développements technologiques ont suscité des besoins de protection auxquels l'institution des brevets n'a pas répondu immédiatement, de sorte que c'est en dehors d'elle qu'ont été recherchées des solutions plus ou moins satisfaisantes : systèmes particuliers pour les nouvelles obtentions végétales (1), recours aux dispositions du droit d'auteur pour la protection des logiciels (2), lois spéciales pour les topographies de semi-conducteurs (3). Dans ce dernier domaine, c'est la notion de réciprocité qui, imposée par les Etats-Unis, se substitue au principe libéral du traitement national, base de la convention de Paris. Les frontières entre les découvertes scientifiques, exclues du domaine des brevets, et les inventions protégeables créent des difficultés, en particulier dans les techniques biologiques. De toute part sont réclamés des efforts d'imagination et de renouvellement, mais on voit surtout apparaître des palliatifs..

Les marques, en tant que signes d'identification du propriétaire d'un objet, d'un animal ou d'un esclave, ont une origine qui se perd dans la nuit des temps. Dès l'Antiquité, elles acquirent une valeur commerciale et entraînèrent des imitations. La marque se généralisa à la fin du quatorzième siècle, mais elle avait surtout alors une fonction d'identification de l'artisan afin de permettre le contrôle de l'observation des règlements corporatifs. N'ayant pas un but publicitaire, elle était généralement discrète et peu perçue par le public.

Après l'abolition des corporations en France, en 1791, par la loi Le Chapelier, la marque réapparaît et change progressivement de caractère, pour devenir, au dix-neuvième siècle, un moyen de ralliement de la clientèle. C'est seulement après 1850 que le législateur intervient partout pour définir et délimiter les droits qui lui sont attachés : France, 1857 ; Etats-Unis, *1870 ; Royaume-Uni, 1873 ;* Allemagne, 1874. Dans ce domaine également, la convention de Paris a joué un rôle important en matière de protection internationale. Elle a permis, en particulier, la création entre Etats membres d'un accord portant sur un système d'enregistrement international (Arrangement de Madrid, 1895) qui, une fois obtenue la protection dans le pays d'origine, en organise l'extension aux autres pays.

Au plan européen, l'idée d'un droit unifié des marques, lancée au début des années 60, devrait prochainement déboucher sur la création d'un Office communautaire des marques. Les législations nationales devraient être largement harmonisées, en même temps que serait ouverte la possibilité de recourir à une marque communautaire unique valable pour l'ensemble des Douze.

(1) Loi française du 11 juillet 1970.
(2) Loi française du 3 juillet 1985.
(3) Loi française du 4 novembre 1987.

Lire pages suivantes

PAGE 22 : La lucrative industrie de la contrefaçon, par **Yves Plasseraud** ; Offices nationaux et organisations internationales ;

PAGE 23 : Des formes nouvelles de transfert de technologie, par **Marie-Angèle Hermitte** ; Dessins et modèles : des législations disparates, par **Pierre Cousin** ;

PAGE 24 : Le système des appellations d'origine, par Y. P. ; L'absence de délai de grâce, par **Ernest Gutmann**.

«IMPOT DE DÉVELOPPEMENT» OU DÉLINQUANCE MONDIALE?

La lucrative industrie de la contrefaçon

Par YVES PLASSERAUD *

LES grandes marques, en particulier de vêtements, de sacs, de parfums, et les produits de l'informatique et de l'électronique – cassettes, logiciels, microprocesseurs – constituent aujourd'hui les champs d'élection privilégiés de la contrefaçon. Une histoire aussi ancienne que celle du commerce : dans l'Antiquité déjà, les viticulteurs de la Narbonnaise tentaient de faire passer leur vin pour italien en apposant sur le bouchon de cire des amphores de faux *sigilla* (marques de commerce ou de fabrique).

La révolution industrielle entraîna une véritable prolifération de produits imités (en horlogerie, les Suisses étaient alors de redoutables contrefacteurs !) et de marques (surtout pharmaceutiques) contrefaites. Ce phénomène sera à l'origine de la signature, en 1883, de la convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

Si la contrefaçon fut d'abord locale et européenne (Français et Italiens se taillèrent longtemps une solide contre-réputation), la problématique Nord-Sud a aujourd'hui pris le relais. Le Nord a des marchés solvables, le Sud des hommes et des besoins de devises. Au début des années 70, les techniques de reproduction et de fabrication de masse se développant à un rythme rapide, les chefs de file de la nouvelle piraterie étaient Hongkong et le Japon. Au fil des années, respectabilité et crédibilité technologique obligent, le Japon, Hongkong et les autres « dragons » d'Extrême-Orient (Corée, Taiwan) qui leur avaient emboîté le pas ont progressivement quitté le devant de la scène (1) et ont été relayés par la Thaïlande, l'Indonésie, le Mexique, le Nigéria, la Turquie, le Venezuela ou Singapour.

Réalisées dans des ateliers éparpillés et éphémères, les copies sont difficiles à contrôler, d'autant que leurs auteurs bénéficient parfois de la complicité des autorités locales. Plusieurs nouveaux pays industrialisés tendent, en effet, à ne voir dans les contrefaçons qu'une compensation à ce qu'ils qualifient de « pillage néocolonialiste », en même temps qu'une manière d'acquérir un indispensable savoir-faire. « Impôt de développement », la contrefaçon serait ainsi un raccourci vers l'industrialisation. En fait, tous les pays à économie de marché semblent passer, lors de leur industrialisation, par une phase de copie.



Piratage : 60 milliards de dollars

LA dimension du phénomène est impressionnante : selon certaines estimations, 60 milliards de dollars de manque à gagner et des dizaines de milliers d'emplois perdus (2) pour les économies européennes. Pour les Etats-Unis, l'ordre de grandeur est identique : le piratage et la contrefaçon de copyrights, marques, secrets de fabrication, brevets, topographies de semi-conducteurs et logiciels coûteraient à l'industrie américaine entre 50 et 60 milliards de dollars par an (3). A Singapour, soixante-dix millions de cassettes de musique sont contrefaites chaque année, dont cinquante millions destinées à l'exportation (4). Certaines contrefaçons de médicaments (amphétamines, antibiotiques) ont même entraîné des décès (5).

A l'imitation traditionnelle de marques ou de produits couverts par un brevet répondait bien la notion de contrefaçon que les Anglo-Saxons appellent *infrigement*, et qu'ils distinguent du *counterfeiting* qui peut recouvrir des activités certes contraires à la morale commerciale, mais conformes à la lettre du droit. On utilise parfois en français le terme de piraterie, qui présente cependant l'inconvénient de répondre à une autre définition en droit maritime. Cette difficulté terminologique cache un problème pratique : l'arsenal juridique des Etats est insuffisant pour lutter contre des pratiques multiformes (contrefaçons de brevets, de marques, de dessins et modèles), volatiles (vente à la sauvette sans structures commerciales) et internationales (fabrication, montage et vente dans des pays différents). La plupart des Etats ont entrepris de compléter leur législation (en France, par la loi du 3 juillet 1985 sur la protection du logiciel et celle du 4 novembre 1987 sur les topographies des semi-conducteurs) et, en même temps, d'avoir la main plus lourde : procès plus nombreux, sanctions plus sévères.

C'est en général à l'exportation que se réalisent les plus beaux « coups ». C'est donc aux frontières que les produits pirates – s'ils ont suivi les circuits officiels – ont des chances d'être appréhendés. La saisie en douane est, de ce point de vue, un instrument d'action privilégié. Elle ne figurait dans l'arsenal législatif, de façon réellement efficace, que dans quelques pays (RFA, Irlande, Royaume-Uni...). Les Etats-Unis, où des entreprises comme Levi Strauss, Revlon, Kodak, Samsonite, Westinghouse, Herman Wouk inspirent particulièrement les contrefacteurs, ont innové à cet égard en adoptant, le 12 octobre 1984, une loi particulièrement circonstanciée sur la contrefaçon de marques. Seule une véritable collaboration internationale serait cependant en mesure de lutter efficacement contre un phénomène qui, notamment du fait de l'implication du grand banditisme – la Mafia y « blanchirait » une partie de ses revenus, – a désormais une ampleur mondiale.

Il y a peu à attendre d'un renforcement des mesures prévues par la convention de Paris : certains Etats n'y ont pas adhéré, et la majorité, maintenant constituée de pays en développement, est opposée à toute aggravation des sanctions. C'est donc au « Tokyo Round » (1978) de l'Accord général sur les tarifs douanier et le commerce (GATT) que les États-Unis ont lancé l'idée d'un code sur le commerce des contrefaçons, actuellement dénommé code sur la propriété intellectuelle. Ce projet a reçu l'aval de la Commission des Communautés européennes, qui a introduit un dispositif de protection aux frontières de ses Etats membres dans un règlement (6) du conseil des ministres du 1er décembre 1986, interdisant *« la mise en libre pratique des marchandises de contrefaçon »*. Enfin, le Conseil de coopération douanière (CCD) prépare une loi-type sur la saisie à l'importation des marchandises contrefaisantes.

Contrairement à la CEE et au Japon, qui s'en tiennent aux procédures de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, les États-Unis, sous la menace de sanctions commerciales, s'efforcent d'imposer des accords bilatéraux passant, en particulier, par l'adoption, par les pays « contrefacteurs », de législations nationales conformes aux normes du GATT. Ainsi, pour protéger leurs industries pharmaceutiques et agro-alimentaires, ils sont parvenus à faire prendre au gouvernement coréen des mesures freinant la contrefaçon et ils continuent d'exercer de fortes pressions sur les Philippines, l'Indonésie, la Thaïlande et souhaitent trouver un accord bilatéral avec la Chine, dont la loi de 1985 sur les brevets laisse sans protection ces deux secteurs (7).

Quelle que puisse être l'efficacité des mesures juridiques adoptées ou en préparation, on fonde actuellement de grands espoirs sur le développement de nouveaux moyens techniques (hologrammes, marquage laser, etc.) d'identification des produits originaux qui pemettraient une surveillance plus efficace du marché. Des contrats d'assurance contre le risque de contrefaçon sont également proposés.

La manière la plus efficace de marginaliser les contrefacteurs et leurs produits est cependant de faire comprendre aux Etats abritant les « pirates » et aux acheteurs qu'ils agissent, en dernière instance, contre leur propre intérêt.



Stephan Ferry – Gamma

NEW-YORK, 1985 : 25 000 PAIRES DE LUNETTES EN MIETTES
Les services des fraudes à l'affût

* Conseil en brevets d'invention, coauteur, avec François Savignon, de *l'Etat et l'invention. Histoire des brevets*, La Documentation française, Paris, 1986.

(1) Voir, notamment, le rapport au Conseil économique et social de M. Jean de Santis : « Le problème des contrefaçons » *(Journal officiel*, avis et rapports au Conseil économique et social, 9 juillet 1983).

(2) Selon le comité de liaison pour la lutte anti-contrefaçon, celle-ci représente entre 3 et 9 % du commerce mondial et ferait perdre à la seule CEE 100 000 emplois.

(3) Voir *Financial Times*, 6 janvier 1988.

(4) Voir *Newsweek*, 9 février 1987.

(5) Voir Vincent Carratu, « Commercial Counterfeiting » in *Droit et pratique du commerce international*, Vol. 12, nº 2, 1986, p. 233.

(6) Nº 3842/86.

(7) Voir Catherine Grosset-Fournier et Yves Plasseraud, *le Nouveau Droit chinois des brevets*, EGYP, Paris, 1987 (67, bd Haussmann, 75008 Paris).

Offices nationaux et organisations internationales

LES offices nationaux de propriété industrielle portent des dénominations diverses et revêtent des formes administratives variées. Ils assument, dans chaque pays, les fonctions d'enregistrement et de délivrance des titres de propriété industrielle, ainsi que l'information du public. L'office national français est l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), qui a son siège à Paris et dispose de centres régionaux à Bordeaux, Lyon, Marseille, Nancy, Nice, Rennes et Strasbourg.

L'INPI, outre ses fonctions d'examen et d'enregistrement des demandes de titres de propriété industrielle et de délivrance de ces titres, tient le Registre central du commerce et des actes des sociétés, source d'information juridique essentielle sur les entreprises. Son dispositif d'information comprend :

- une bibliothèque technique et juridique, riche de nombreux ouvrages et périodiques sur la technologie, le droit et la jurisprudence de la propriété industrielle ;
- des salles de consultation des brevets (français, européens et étrangers), des marques françaises et internationales, des dessins et modèles ;
- des bases de données sur les brevets français et européens, les offres et les demandes de techniques cessibles ; sur les marques françaises et internationales ; sur les comptes et bilans des sociétés anonymes (SA) et des sociétés à responsabilité limitée (SARL) établies en France.

Deux prestations supplémentaires sont offertes aux consultants :

- le service d'information rapide, qui fournit, sous vingt-quatre heures, les renseignements extraits des bases de données et la photocopie des documents ;
- le service aux entreprises, qui répond « sur mesure » aux questions concernant brevets et marques.

Outre des bulletins officiels (l'édition *Brevets* publie les abrégés de toutes les demandes), l'INPI publie *Propriété industrielle-Bulletin documentaire*, revue d'information, de doctrine et de jurisprudence. *(Institut national de la propriété industrielle, 28* bis, *rue de Leningrad, 75800 Paris Cedex 08. Tél. : (1) 42-93-21-20 ; télex : 290368 INPI Paris).*

Dans le cadre de la prime ou de l'aide à l'innovation, l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR) finance une partie des travaux des entreprises liés à la propriété industrielle. *(43, rue Caumartin, 75436 Paris Cedex 09. Tél. : 42-66-93-10).*

Les conseils en brevets sont regroupés au sein de la Compagnie des conseils en brevets d'invention. *(21, rue de Leningrad, 75008 Paris. Tél. : 45-22-55-11).*

Aux niveaux international, européen et africain, on dénombre quatre organisations :

- l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) : institution spécialisée des Nations unies, ayant son siège à Genève et compétente en matière de droits d'auteur et de propriété industrielle. Chargée, notamment, de l'administration des conventions de Berne (droits d'auteur) et de Paris (propriété industrielle) et de nombreux arrangements particuliers conclus dans le cadre de cette dernière, notamment du PCT ;
- l'Organisation européenne des brevets (OEB) regroupe les pays membres de la CEE (sauf le Danemark, l'Irlande et le Portugal) ainsi que l'Autriche, le Liechtenstein, la Suède et la Suisse ; elle délivre des brevets européens *(voir l'encadré de François Savignon, page 24)* et a son siège à Munich en RFA ;
- l'Organisation africaine de propriété intellectuelle (OAPI) : regroupe actuellement treize États africains francophones et a son siège à Yaoundé au Cameroun ;
- l'African Regional Industrial Property Organization (ARIPO) regroupe actuellement treize États africains anglophones et a son siège à Harare au Zimbabwe.

DES USINES CLÉS EN MAIN A L'ASSURANCE QUALITÉ

Des formes nouvelles de transfert de technologie

Par MARIE-ANGÈLE HERMITTE *

LA quête d'un *instrument* adéquat pour assurer le commerce de la technologie entre opérateurs de niveaux de développement différents commença, dans les années 70, avec la contestation de la propriété industrielle : l'institution du brevet vise, en effet, à réaliser le commerce d'une innovation, segment technique étroit, alors que les pays du tiers-monde ont besoin d'acquérir une technologie dans son intégralité. Simple description écrite qui, aux termes de la loi, doit être suffisamment précise et claire pour être décryptée par les hommes de métier, le brevet est inefficace en pays sous-développé, où ces hommes sont rares.

Il fallait donc trouver le support juridique de l'échange d'une technologie tout entière et parvenir à l'intégrer aux contrats permettant l'implantation d'un ensemble industriel. Il y avait alors deux voies possibles : soit le recours à l'investissement étranger, soit l'achat d'un ensemble usine plus technologie facilité par l'expansion du système financier international. Très vite l'investissement étranger fut banni des pays sous-développés « conscients », car la soumission de la politique de *développement à la logique d'une* multinationale n'avait que des inconvénients ; l'un d'entre eux était dirimant : dans l'espace de la multinationale, la technologie reste captive. Et ce fut la grande vague d'achats d'usines clé en main.

La simple intégration du brevet et du savoir-faire à l'ensemble industriel s'avéra rapidement insuffisante, le personnel local ne parvenant pas à utiliser ce savoir-faire qui, contrairement à ce que le mot évoque, n'est encore que de l'écrit. C'est alors que s'est dégagée la distinction entre le savoir-faire, dont le transfert reste inefficace en pays sous-développé, et le savoir-produire, acquisition concrète d'une compétence technique collective, pour laquelle n'existait aucun outil juridique connu susceptible d'en assurer la transmission. Telle fut la cause de la longue dérive économico-juridique d'un type de contrat à l'autre : toujours plus perfectionné, toujours plus lourd, toujours plus cher.

L'évolution a été d'abord marquée par une accumulation de prestations intellectuelles, disposées en strates successives : au contrat clés en main, on ajouta de la formation du personnel, de l'assistance technique, du management, des contrats de commercialisation du produit fini... Puis, devant les échecs, *on fit porter* la *revendication* sur l'obtention de garanties non seulement pour les prestations matérielles, mais aussi pour la formation et l'assistance, passant ainsi aux contrats produit ou marché en main. En ajoutant aux prestations matérielles le coût des prestations intellectuelles, puis le coût de la garantie de ces dernières, on en était arrivé, sans toujours s'en rendre compte, à doubler le prix des installations.

Il est difficile d'apprécier les effets de cette fuite en avant, les progrès techniques, moins inexistants qu'on ne l'a parfois avancé, ayant été occultés par l'endettement qui en est partiellement résulté. Il reste, malgré tout, un début de structure industrielle, anarchique bien sûr, et la présence des premières générations d'ingénieurs dotés d'une certaine expérience : on n'achète et on ne construit pas la dixième cimenterie d'un pays comme on a acheté et construit la première.

Trois éléments caractéristiques des années 70 ont disparu : on ne demande plus de technologies ultra-sophistiquées. On trouve au contraire, dans certains contrats, l'idée que le constructeur fournira un procédé et des *équipements* qu'il *utilise lui-même* depuis plusieurs années. On cherche, quand c'est possible, à confier la construction de l'usine à un fabricant du produit désiré et non plus à l'une de ces entreprises d'ingénierie, structures polyvalentes sans expérience industrielle propre, qui ont longtemps dominé l'industrialisation du tiers-monde. Enfin, l'exigence de garanties très lourdes, comme celles qui avaient abouti au contrat produit en main, a disparu. Les prestations de formation professionnelle et d'assistance technique, à l'inverse, sont totalement entrées dans les mœurs, et le mouvement vers l'entreprise conjointe *(joint-venture)* se confirme partout dans le monde.

Le phénomène est déjà ancien, mais une meilleure maîtrise du fonctionnement efficace de la minorité de blocage permet à certains pays sous-développés d'abandonner l'idée qu'il leur fallait, en tout état de cause, détenir 51 % du capital. Ici aussi, des opérations moins onéreuses peuvent être envisagées. Mais ce qui est le plus caractéristique des opérations récentes, c'est la marginalisation de l'idée de transfert de technologie au profit de celle d'un transfert de qualité.

De nouvelles figures contractuelles sont en train de voir le jour dans certains pays ayant déjà un ensemble d'expériences, échecs et réussites confondus. Le contexte est très répétitif : il s'agit d'industries légères et de technologies sans sophistication extraordinaire. La première phase de l'opération est l'achat d'un procédé à un fabricant de stature internationale, qui sera ensuite chargé, autour de ce procédé, de mettre en place l'usine adéquate, la formation adéquate, etc. Derrière le mot « procédé », on trouve un ensemble de prestations intellectuelles classiques, comprenant les licences de brevet et la vente du *know-how*, mais surtout une licence de marque qui devient, en fait, le cœur de l'entreprise.

C'est en effet sur la licence de marque que l'industriel du Sud compte pour que son partenaire, dont le nom est impliqué, s'engage totalement dans l'affaire. Les contrats prévoient qu'une part non négligeable de la production sera exportée par les services commerciaux du fabricant dans les mêmes conditions que celles faites aux filiales.

A partir de cet accès au marché international, tout s'enchaîne logiquement : parce qu'il commercialise les produits sous licence comme les siens, le fabricant transfère ses propres normes de qualité dans tout le procès de production : équipements identiques, matières premières identiques du point de vue de l'origine ou de la composition, mêmes contrôles aux mêmes étapes de la fabrication, mêmes contrôles sur le produit fini. Il y a en quelque sorte une reproduction à l'identique de l'outil et, surtout, des méthodes de production, ce qui élimine à peu près tout risque de distorsion entre les productions des deux partenaires.

En fait, le système permet de penser que l'industriel du Sud est assuré d'une excellente prestation sur le plan matériel et pour tout ce qui concerne le transfert de la documentation technique, entendue dans son sens le plus large. A l'inverse, le contrat ne tente pas du tout d'assortir la formation du personnel d'une quelconque garantie : elle est réalisée dans de bonnes conditions, puisque le personnel local est formé d'abord dans une usine du fabricant, identique à celle qui est en cours de construction, puis au poste de travail qu'il occupera effectivement. Le risque formation reste donc entre les mains de l'acheteur.

Rationaliser le procès de production

L'ASPECT *véritablement original* de ces contrats, qui ressemblent par ailleurs aux grandes opérations Est-Ouest des années 60, est l'accent mis sur le transfert des procédures d'assurance de la qualité, méthode utilisée chez le fabricant, qui vise à obtenir, par la rationalisation du processus de production la maîtrise de la qualité. Dans les rapports Nord-Sud, ces procédures, testées de longue date, peuvent garantir les qualités et quantités convenues. Elles constituent certainement un excellent support de transfert, à la condition que les équipes d'encadrement de l'acheteur aient déjà une certaine compétence collective dans la branche industrielle concernée. Elles seraient, en revanche, insuffisantes dans des pays de sous-développement total. On peut les qualifier d'instruments de développement intermédiaire.

Pas de changement juridique fondamental dans les rapports industriels Nord-Sud depuis quelques années, mais une certaine professionnalisation de la relation, et une redistribution des cartes qu'il ne faut pas ignorer. De nouveaux pays industriels quittent le camp de la contestation du brevet parce qu'ils deviennent eux-mêmes innovateurs. A l'inverse, les pays de la CEE, *distancés dans certains domaines*, se lancent dans une politique d'entreprises conjointes avec les Etats-Unis pour obtenir des transferts de technologie : c'est ce qui s'est passé dans le domaine des fibres optiques, utilisables pour les télécommunications, les réseaux câblés... Le retard européen était difficilement rattrapable mais, dans les secteurs dépendant des marchés publics, il était difficile à des entreprises étrangères de s'implanter. La société Corning Glass imagina donc un réseau d'entreprises conjointes fonctionnant dans le marché commun : elle fournirait sa technologie, et les Européens le marché.

L'affaire se fit sous la haute surveillance des autorités de Bruxelles, qui *appliquèrent à la lettre les théories* tiers-mondistes – les licences de brevet exclusives furent transformées en licences non exclusives, un certain nombre de pratiques restrictives supprimées, les droits de vote et de gestion des représentants de la société mère américaine réduits – et qui en utilisèrent même la terminologie, puisque l'objectif visé est de maîtriser *« le moment et le rythme auxquels Corning Glass transfère sa technologie »*.

* Chargée de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS).



Patrice Habans-Sygma
VRAI — FAUX

Dessins et modèles : des législations disparates

Par PIERRE COUSIN *

AU carrefour de l'art, de l'industrie et du commerce, les dessins et modèles *sont à la recherche de leur identité. Sur le plan juridique*, cette situation se traduit par des problèmes de frontières entre le droit les concernant et les autres droits de propriété industrielle et artistique. La loi française actuelle les a résolus par des mécanismes d'exclusion, de coexistence, ou encore de cumul.

Exclusion vis-à-vis des brevets : dans le système français, si une forme est nécessairement dictée par sa fonction, la protection par dessins et modèles lui est interdite, seule celle de la fonction pouvant éventuellement être recherchée par brevet. D'où le risque de laisser sans aucune protection un effort tel que celui du design.

Coexistence avec les marques, la loi française admettant qu'une marque puisse être constituée non seulement par un *signe surapposé au produit*, mais par la forme même de celui-ci. Il y a, cette fois, le risque d'un court-circuit du droit temporaire des dessins et modèles par celui, perpétuel, des marques.

Cumul avec la propriété artistique, le droit français n'ayant pas voulu distinguer l'art pur de l'art appliqué, évitant ainsi de transformer les juges en arbitres du bon goût.

L'équilibre est délicat mais il donne satisfaction à ses utilisateurs en France. Les autres législations nationales ne l'ayant cependant pas trouvé dans les mêmes termes, il en résulte des disparités entre les protections dont la même œuvre peut bénéficier selon les pays, notamment en Europe.

Ainsi, les législations nationales n'admettant pas toutes la théorie de l'unité de l'art, la même œuvre se verra soumise, d'un pays à l'autre, à des régimes différents. Une œuvre d'art appliqué ayant, en France, vocation à être protégée tant par le droit des dessins et modèles que par celui de la propriété artistique se verra, par exemple, refuser toute autre protection que celle des dessins et modèles en Italie et même... en France si sa première divulgation a eu lieu en Italie ou si elle a été conçue par un Italien ! De même, si la divulgation d'une œuvre n'empêche pas son dépôt ultérieur à titre de dessin et modèle en France, elle l'interdit en République fédérale d'Allemagne.

De telles différences de régime sont difficilement admissibles dans le marché de plus en plus unifié de la CEE. *Un effort d'harmonisation s'imposait donc et* il est maintenant entamé. Dans le passé, Paris a su prendre l'initiative de nombre de conventions internationales dans le domaine de la propriété industrielle. En sera-t-il de même en matière de dessins et modèles, alors que l'Organisation européenne des brevets est implantée en RFA et qu'il apparaît de moins en moins probable que l'Office communautaire des marques soit installé en France ?

* Avocat à la Cour.

ANCRÉ DANS LE TERROIR FRANÇAIS...

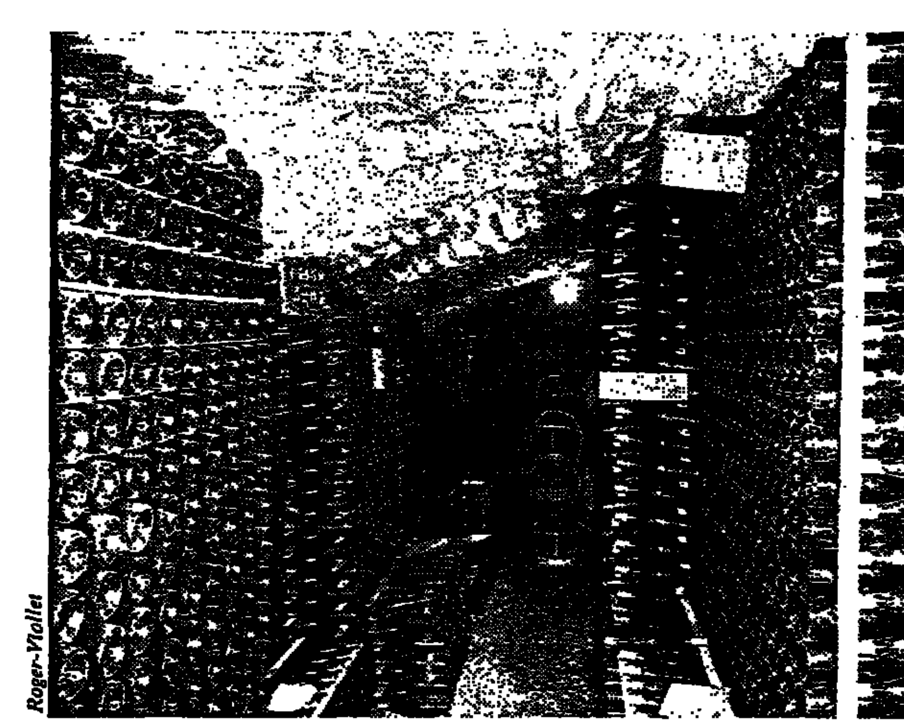
Le système des appellations d'origine

BREVETS, marques, modèles, la plupart des mécanismes de protection des droits de propriété industrielle ont connu des développements parallèles dans les divers pays industrialisés. Il n'en va pas de même pour les appellations d'origine que l'on peut considérer comme une création largement française (mais d'autres systèmes tendant au même but existent à l'étranger, par exemple en RFA, en Espagne, en Italie et même en Afrique du Sud).

De longue date, la France a, en effet, été réputée pour l'exceptionnelle qualité de certains de ses produits alimentaires, alliant les caractéristiques issues de la nature aux spécificités du labeur des hommes. Fromages et vins sont deux des domaines où une constante recherche de valorisation des produits et d'amélioration de la qualité devait donner naissance à l'institution connue sous le nom d'appellation d'origine. Et la réflexion pourrait d'ailleurs être étendue à certains secteurs industriels : mouchoirs de Cholet, céramiques de Vallauris, porcelaine de Limoges, etc.

L'appellation d'origine implique d'abord l'identification des meilleurs produits d'une spécialité régionale puis la mise au point d'un cahier des charges des modalités optimales de production. Ainsi, par exemple, en matière de vin, un terroir est rigoureusement délimité et, à l'intérieur de son périmètre, seules les meilleures parcelles (sol, exposition, etc.) sont retenues ; une liste limitative des cépages à utiliser et des proportions correspondantes est établie (y compris les rendements maximaux à l'hectare) ; enfin une charte des techniques de vinification est mise au point.

Ce cahier des charges autorise tous les producteurs du terroir concerné à revêtir leurs produits présentant les caractéristiques requises de la mention « appellation d'origine contrôlée ». Il s'agit là d'un véritable « monopole d'occupation » d'une considérable valeur économique (un brandy produit dans la région de Cognac, mais n'ayant pas droit à l'appellation d'origine, se vend beaucoup moins cher qu'un cognac) et qui présente la caractéristique originale de bénéficier à des exploitants qui se font concurrence entre eux.


Roger-Viollet

LE SAVOIR-FAIRE SÉCULAIRE DES VIGNERONS BOURGUIGNONS
Au service des connaisseurs... et de la balance commerciale

Ce système est mis en place par les pouvoirs publics en liaison étroite avec les instances professionnelles concernées. Le dispositif ainsi élaboré pragmatiquement, secteur par secteur, est ensuite inséré dans un ensemble national, dont les bases légales ont été posées en 1919 par un texte comportant des sanctions pénales et assurant donc une forte protection aux appellations. Un Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie (INAO) vient coordonner l'ensemble des activités nationales et régionales des domaines concernés, sous la houlette du ministère de l'agriculture.

La France reconnaît les appellations d'origine des pays avec lesquels elle a conclu des accords et leur assure la forte protection de sa propre loi. La réglementation de la CEE fournit également une bonne protection aux appellations d'origine des pays membres et des Etats tiers grâce à une réglementation sévère des pratiques culturales et œnologiques, et de l'étiquetage des vins et alcools. Ce dispositif est déjà entré en vigueur pour ce qui les concerne et on commence à voir certaines étiquettes arborer la mention communautaire de VQPRD (vin de qualité produit dans une région déterminée), à la place des traditionnelles mentions françaises AOC (appellation d'origine contrôlée) ou VDQS (vin de qualité supérieure).

Le système est pourtant loin d'avoir le même succès partout, et de nombreux pays, à l'instar de l'Australie, du Canada et des Etats-Unis continuent à refuser toute protection sérieuse aux appellations d'origine étrangères, favorisant ainsi la concurrence déloyale pratiquée par leurs ressortissants... et la tromperie de leurs consommateurs.

Y. P.

Glossaire

Activité inventive : une invention est considérée comme impliquant une activité inventive si, pour un homme de métier, elle ne découle pas d'une manière évidente de l'état de la technique.

Appellation d'origine : droit de propriété industrielle attaché à un lieu géographique dont certains produits jouissent d'une réputation de qualité liée à leur origine *(voir l'article d'Yves Plasseraud ci-dessus).*

Brevet d'invention : document émis par un office gouvernemental (ou un office régional agissant pour plusieurs Etats) sur la base d'une demande qui décrit une invention. Crée une situation légale selon laquelle l'invention brevetée ne peut normalement être exploitée qu'avec l'autorisation du propriétaire du brevet. La protection conférée par le brevet est limitée dans le temps.

Contrefaçon : atteinte aux droits conférés par un titre de propriété industrielle, plus spécialement par copie ou imitation non autorisée *(voir l'article d'Yves Plasseraud page 22).*

Dessins et modèles : droit de propriété industrielle portant sur des créations à caractère commercial *(voir l'article de Pierre Cousin page 23).*

Etat de la technique : tout ce qui a été rendu accessible au public avant la date de dépôt de la demande de brevet par une description écrite ou orale, un usage ou tout autre moyen.

Marque : droit de propriété industrielle portant sur un signe distinctif servant à identifier les produits ou les services mis sur le marché par un industriel ou un commerçant.

Nom commercial : terme qui sert à distinguer un fonds de commerce des fonds de commerce similaires.

Nouveauté : une invention est considérée comme nouvelle si elle n'est pas comprise dans l'état de la technique.

Revendication : partie essentielle d'un brevet, qui délimite l'étendue du droit exclusif conféré au titulaire.

Savoir-faire : information technique transmissible, non publique et non protégée par un brevet, parfois appelée *know-how.*

UN HANDICAP POUR L'EUROPE

L'absence de « délai de grâce »

Par ERNEST GUTMANN *

SELON les droits de brevets applicables dans la plupart des pays européens, une invention dont la nouveauté n'est plus absolue ne peut plus être protégée. Sa divulgation prématurée, par un tiers ou par son inventeur, entraîne donc la perte du droit au brevet. Dans d'autres pays, les droits sont moins sévères à l'égard de l'inventeur, lorsqu'il est lui-même l'auteur de la divulgation. Celle-ci réalisée, il peut encore demander une protection, s'il effectue le dépôt d'un brevet dans un « délai de grâce » : un an aux Etats-Unis et — sous certaines réserves — six mois au Japon.

Faut-il supprimer ce délai de grâce, là où il existe, ou, au contraire, l'étendre à tous les pays ? La question est au cœur du projet de traité sur l'harmonisation des droits de brevets qu'étudie à l'heure actuelle l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Domaine public et intérêt public

LE principe du délai de grâce suscite, en France, de sérieuses réserves. Comment, disent certains, distinguer celles des divulgations antérieures qui seraient opposables à un brevet postérieur et celles qui ne le seraient pas ? L'incertitude juridique qui en résulterait pour les tiers, sinon pour l'inventeur lui-même, ne devrait cependant pas être le seul facteur à prendre en compte. On peut, en particulier, se demander si la sanction — nullité du brevet — frappant l'inventeur trop disert n'est pas préjudiciable à l'intérêt public. En effet, l'invention qui « tombe dans le domaine public » n'est pas seulement perdue pour l'inventeur. Elle peut l'être aussi pour la société. La nullité du brevet — ou son absence — entraîne alors souvent le désintérêt des industriels : n'étant plus assurés de l'exclusivité, ils hésitent à engager les investissements nécessaires à l'exploitation d'une invention non protégée.

Le problème est moins grave dans les pays qui ont adopté le délai de grâce car une invention considérée comme perdue par l'industrie européenne peut encore conserver chez eux toutes ses potentialités de développement : bénéficiant localement d'une protection efficace, leurs entreprises peuvent aisément, à partir d'une base autochtone, se lancer à la conquête des marchés européens alors libres. A l'inverse, la perte du brevet, aujourd'hui insurmontable en Europe, pour toute invention prématurément divulguée, a pour effet de restreindre l'éventail des choix d'innovations et de projets techniques nouveaux pour les seuls industriels du Vieux Continent.

Les pays dans lesquels le délai de grâce existe n'y renonceront pas, quel que soit le sort ultérieur du traité étudié par l'OMPI. L'incorporer dans les droits de brevets en Europe restituerait leur attrait à des inventions aujourd'hui abandonnées et rétablirait une situation de concurrence plus saine au plan international. Cela supposerait que soient aussi préservées la cohésion de ces droits et la sécurité juridique des tiers, les inventeurs eux-mêmes devant prendre conscience qu'une telle disposition ne les protégerait pas nécessairement contre des publications de tiers, éventuellement suscitées par leurs propres divulgations.

Il reste que, pour un inventeur soucieux de préserver ses droits sur son invention, le bénéfice du délai de grâce ne constituera jamais un substitut adéquat au maintien du secret jusqu'au dépôt du brevet.

* Conseil en brevets d'invention.

Le brevet européen et le traité de coopération (PCT)

DEUX instruments permettant de protéger simultanément une invention dans plusieurs pays ont commencé à fonctionner le même jour, le 1er juin 1978 : la convention sur le brevet européen et le traité de coopération en matière de brevet, plus connu sous le sigle PCT *(Patent Cooperation Treaty).*

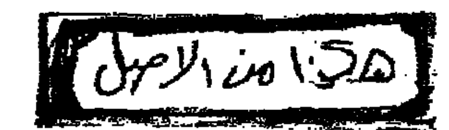
Conçus à la même époque, les deux systèmes se ressemblent ; en particulier, ils organisent de manière analogue les premières phases d'instruction des demandes de brevet. Le dépôt d'une seule demande, dans une seule langue, comportant la désignation de ceux des Etats membres (1) où la protection est désirée, confère les mêmes droits que le dépôt d'une demande nationale dans chacun de ces pays. Une recherche sur l'état de la technique est ensuite effectuée ; la demande et le rapport sur l'état de la technique sont publiés, permettant au demandeur et au public de se former une opinion fondée sur la validité de l'invention au regard des critères de nouveauté et d'activité inventive.

A partir de là, les deux systèmes diffèrent : tandis que la demande de brevet européen, après avoir subi un examen, aboutit, si elle satisfait aux critères exigés, à un brevet européen unique, équivalant dans chacun des pays désignés à un brevet national, la demande internationale, selon le PCT, reste soumise, dans chacun des pays désignés, aux examens prescrits par les législations nationales. A la différence d'une demande européenne, une demande internationale peut aboutir à un brevet dans un pays et être rejetée dans un autre.

Le brevet européen est devenu le moyen le plus utilisé dans le monde pour protéger une invention dans plusieurs pays européens. Le PCT a connu un développement moins rapide mais progresse régulièrement. Les deux systèmes sont d'ailleurs plus complémentaires que concurrents puisque la plupart des demandes PCT comportent la protection en Europe par la voie du brevet européen.

F. S.

(1) Pour le brevet européen : les Etats membres de la CEE, sauf le Danemark, l'Irlande et le Portugal, mais aussi l'Autriche, le Liechtenstein, la Suède et la Suisse. Pour le PCT : quarante Etats dont la plupart des pays européens, les Etats-Unis, le Japon, l'Australie, l'Union soviétique, le Brésil...



« LA GUERRE NOUVELLE », de Gisèle Charzat

Une stratégie de l'amont

Par le général GEORGES BUIS

DEPUIS mai 1945, l'Europe occidentale, vaincue, humiliée, un temps exsangue puis économiquement forte, se cherche. Dans le désordre. Sans grand dessein politique. Son passé tumultueux pèse sur elle et aussi – nouveauté – la pression sans nuances de chacune des deux grandes puissances.

Aussi bien dans les faits : « l'Europe ! la défense de l'Europe ! » ne sont plus objectifs mais incantation.

Ses Lotharingiens, conditionnés par des siècles de vie en conglomérat, se *satisfont organiquement* de la tutelle américaine. L'Angleterre, à quelques satisfactions d'amour propre près, *court* au-devant des exigences d'outre-Atlantique. Seule, la France s'est arrachée à ce fourre-tout en 1966. Peut-être, *sans doute, demain, l'Espagne...* Et un théâtre sud ?

Quarante ans viennent ainsi de s'écouler, secoués de rudes crises dans les rapports Est-Ouest, qui n'impliquèrent directement que trois fois les supergrands. Ils s'en sont d'ailleurs très bien tirés. Sans casse. Ces convulsions, et beaucoup d'autres, furent vécues avec angoisse par les Européens en situation passive de glacis.

Chaque menace, chaque grand-peur ne pouvait que provoquer de la part des hommes politique du continent – dont certains furent grands – des initiatives qui se traduisirent par une multitude de conférences, d'accords, voire de traités. Ainsi naquirent l'alliance atlantique, l'OTAN (*qui étouffa au passage* l'Union européenne occidentale (UEO), seule organisation de défense européenne), le traité de Rome, la CEE et combien d'autres non négligeables. Toutes furent insuffisantes – ou *même s'opposèrent – à la réalisation* d'une entité européenne apte à l'affrontement du siècle des technologies exotiques et émergentes et, par là même, à assumer pour tout ou partie sa défense.

Ces quarante années virent la foudroyante mutation de la guerre conventionnelle en menace nucléaire, d'abord, en compétition vitale pour la maîtrise de l'espace, ensuite.

Les hommes qui nous gouvernent les ont vécues dans la discontinuité du pouvoir. La génération montante n'entretient que des sigles sans signification pour elle. Il était temps que tout cela fût ordonné et mis en situation.

Gisèle Charzat (1) le fait avec *rigueur mais aussi avec vigueur* en 150 premières pages denses et alertes, ponctuées de jugements sonnant clair. C'est là une « mise à plat » indispensable pour que le Français de 1988 puisse, sachant où il en est et pourquoi, se poser raisonnablement la question du « que faire ? »

Interrogation capitale. Le temps est en effet arrivé où les Européens dispersés et concurrents se trouvent devant le plus formidable défi que l'Amérique se soit jamais lancé à elle-même et au monde après les projets Manhattan (bombe à fission) et Apollo (l'homme sur la Lune) : l'initiative de défense stratégique (IDS).

Que le fantastique projet d'architecturer l'espace et le ciel de boucliers antimissiles nucléaires aboutisse ou non est paradoxalement de seconde importance. Ce qui compte est que l'Amérique, créant à son profit un troisième et gigantesque appel d'air pour les chercheurs *du monde entier, a entrepris de* s'assurer la maîtrise des technologies extrêmes qualifiées pudiquement d'« exotiques » nécessaires à la réalisation d'un projet apparemment démesuré sur le plan militaire. Point n'est besoin d'énumérer ici les recherches et découvertes du Livermore Laboratory ou de tels autres centres américains. Gisèle Charzat en fait son affaire, qui démontre, en sus, combien la sous-traitance aux firmes européennes (3 % *du budget de l'IDS) leur lie de fait les* mains.

Dans le même *temps*, le Pentagone retrouve l'esprit de victoire, refuse le match nul d'une défense statique sur les positions qui découpent en tranches les territoires sud-européens de l'OTAN. Lignes franchement comiques lorsque l'on sait que le C3 (commandement, coordination, communication) permet d'appréhender la guerre en temps réel à l'échelle de la planète. Aussi bien les Etats-Unis se sont-ils, depuis 1980, dotés d'un nouveau règlement de manœuvres : le FM 100-5, dont un avatar a été proposé comme panacée à l'OTAN sous le nom, très haute couture, de Follow on Forces Attack (FOFA).

Ne pas vouloir se contenter d'une pure défense aéroterrestre et se proposer – cependant que l'on bloque sur place l'échelon de tête – de le couper de ses renforts opérationnels par une attaque dans la *profondeur, est certes* une vision digne de la puissance et du ressort américains. Fâcheusement pour les Européens, fait remarquer Gisèle Charzat, la réalisation de FOFA repose sur l'intégration de technologies dont *l'Amérique a seule commencé à s'assurer* la maîtrise, ce qui constitue, de fait, une considérable avance. D'un seul coup les réalisations européennes en matière d'armements conventionnels s'en trouvent déclassées. Sans un formidable sursaut communautaire pour s'accrocher au peloton de tête, les soldats de la Vieille Europe vont se trouver en tout – commandement et exécutant – dépendants du Pentagone à un point encore jamais atteint.

Avec Ariane, Hermès, Colombus, Eurêka ; avec les projets européens : ESPRIT (technologies de l'information), Brite (recherche fondamentale), Race (Communications), la France s'efforce désespérément depuis trente ans – et depuis 1981 en particulier – de relancer une coopération européenne sur les technologies qui signifieront la compétitivité au vingt et unième siècle.

A de très rares exceptions près, ces projets sont « non suivis » et dérisoirement financés. En chaque occasion l'Angleterre, qui ne veut pas plus d'Europe continentale que Pitt ne voulait d'Europe napoléonienne, se défile en chantonnant « *une chanson d'esclave heureuse* » (Max Jacob). La RFA est immobilisée par l'Est comme par l'Ouest. L'Italie se veut la bonne élève de l'OTAN, côté dollars.

Alors, abandonner ?

Non. Dans un dernier chapitre hardiment intitulé « A la France », Gisèle Charzat entonne une *Marseillaise* de l'espoir, de la capacité de notre pays de se donner les moyens du renouveau de sa défense. De Gaulle l'a fait en son temps, incompris de tout le monde politique mais instinctivement soutenu par l'opinion.

S'adapter aux technologies nouvelles ? Pour cela d'abord couper le bois mort des armements conventionnels : chars, porte-avions, chasseurs-bombardiers, armements qui furent prestigieux parce que déterminants dans la bataille d'hier et qui ne sont plus que ruineuse quincaillerie ; se doter d'un grand *projet* de l'espace ; passer de la « nation en armes » née en 1792 et morte en 1940 à la « nation armée » ; de la défense fondée sur la stratégie des moyens à celle à qui les moyens proposent une stratégie. C'est assez dire que la défense change de plan. De la militarisation intégrale elle passe dès aujourd'hui à la mobilisation permanente des cerveaux comme du tissu industriel et économique de la nation. La guerre c'est « avant ». Cette conception, Gisèle Charzat la dénomme très joliment : stratégie de l'amont.

D'un tel sursaut dépend à court et moyen termes la place de la France dans le monde et, par voie de conséquence, la liberté du citoyen de l'an 2000.

(1) Gisèle Charzat, *la Guerre nouvelle*, Stock, Paris, 233 pages, 89 F.

Dans les revues...

■ DÉFENSE NATIONALE. – M. Boresnikoff plaide en faveur d'« une Europe politique et militaire », « troisième pôle », « contrepoids » aux deux blocs. (Avril mensuel, 38 F. – 1, place Joffre, 75700 Paris.)

■ REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE. – Une livraison entièrement consacrée aux enjeux du marché unique de 1992, en particulier à l'introuvable espace social. (N° 993, janvier-février, bimestriel, 68 F. – 17, avenue Gourgaud, 75017 Paris.)

■ PROBLÈMES ÉCONOMIQUES. – Deux numéros respectivement consacrés aux questions européennes (notamment sous l'angle financier) et aux problèmes de l'entreprise (en particulier aux concepts de culture et de projet d'entreprise). (N° 2063, 24 février, et 2066, 16 mars, hebdomadaire, 7,50 F. – La Documentation française, Paris.)

■ FOREIGN AFFAIRS. – Un réquisitoire du professeur Reich contre « l'économie de l'illusion » américaine, et une analyse des réformes en URSS et en Chine. (Vol. 66, n° 3, 1988, 5 numéros par an, 5,95 dollars. – 58 East 68 th Street, New-York, N.Y. 10021, Etats-Unis.)

■ FOREIGN POLICY. – Plusieurs études sur les relations Est-Ouest avant le prochain sommet et une analyse de « la société civile » soviétique. (Printemps 1988, trimestriel, 5,25 dollars. – PO Box 984, Farmingdale, N.Y. 11737, Etats-Unis.)

■ *ALLEMAGNE D'AUJOURD'HUI.* – Une analyse du changement de programme du SPD. (N° 102, octobre-décembre 1987, bi-annuel, 50 F. – Claude Lasset, Jérôme Vaillant, 8, rue Faraday, 75017 Paris.)

■ LE TEMPS STRATÉGIQUE. – La réussite suédoise, comme démenti au credo libéral ; et un article démographique sur l'immigration, « salut pour l'Europe ». (N° 24, trimestriel, 25 FS. – 2, rue Bovy-Lysberg, case 418, Genève 11.)

■ PROBLÈMES POLITIQUES ET SOCIAUX. – Trois dossiers : « Le débat sur l'identité allemande » ; (n° 578, 19 février 1988) ; « *Réforme politique en Chine* » (n° 579, 4 mars). « Le renouveau des sciences humaines en URSS ». (N° 580, 18 mars). – (24 F le numéro. – La Documentation française, Paris.)

■ FAR EASTERN ECONOMIC REVIEW. – Un dossier de quarante pages *qui fourmille d'informations sur la Chine* : politique, économie, droit, arts ; etc. (24 mars 1988, hebdomadaire, 22 F, ou 20 dollars de Hongkong. – 181-185, Gloucester Road, Hongkong.)

■ ACTUEL MARX. – Un passionnant numéro sur le marxisme au Japon dont trois écoles jouent un *rôle actif dans le débat* intellectuel du pays. (N° 2, 1987, semestriel, 100 F. – L'Harmattan, Paris).

■ AFRIQUE CONTEMPORAINE. – Tendances et perspectives de la démographie africaine. (N° 145, premier trimestre, trimestriel, 35 F. – La Documentation française, Paris.)

■ ARAB STUDIES QUATERLY. – Les relations entre les États-Unis et le Maroc, en particulier les conséquences de leur soutien à Rabat dans le conflit du Sahara occidental. (Vol. 9, n° 4, automne 1987 (dernier reçu), *trimestriel, 5 dollars. C/o AAUG, 556* Trapelo Road, Belmont, Ma 02178, Etats-Unis.)

■ ARABIES. – La « diversification de la politique étrangère algérienne et l'amélioration des relations avec les États-Unis. (N° 15, mars, mensuel, 30 F. 78, rue Jouffroy, 75017 Paris.)

■ MONDES EN DÉVELOPPEMENT. – Une analyse de l'économie de guerre en Irak et une étude sur les tendances de la crise économique en Iran. (N° 58-59, 1987, trimestriel, 150 F. – Gordes, C/O Institut de sociologie, bureau 1105, CP A 124, avenue Jeanne, 448-1050 Bruxelles.)

■ LE MESSAGE DE L'ISLAM. – Première partie du message historique de l'imam Khomeiny aux pèlerins de La Mecque en août dernier, dont le texte sera intégralement reproduit en français en plusieurs livraisons. (N° 51, mars, abonnement annuel : 1800 rials ou 18 dollars. – BP 14 155 – 3899 Téhéran.)

■ LES CAHIERS DE L'ORIENT. – Un dossier sur le conflit irako-iranien, un autre sur les territoires occupés et une très intéressante présentation de la « nomenklature » irakienne. (N°s 8-9, quatrième trimestre 1987 – premier trimestre 1988, trimestriel, 120 F. – 80, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.)

■ L'ARCHE. – La réaction des juifs de France aux événements dans les territoires occupés par Israël : « Ils sont à 98 % derrière Israël », écrit la revue du Fonds social juif unifié. (N° 371, mars, mensuel, 22 F. – 14, rue Georges-Berger, 75017 Paris.)

■ JOURNAL OF PALESTINE STUDIES. – Quels sont les mythes américains sur le Proche-Orient ? Comment la politique de Washington influence-t-elle la situation dans la région ? (N° 66, hiver, trimestriel, 4,95 dollars. – JPS, Georgetown Station, POBox 25301, Washington, DC 20077-3343.)

■ CULTURES ET FOI. – Un numéro spécial consacré au « drame des Palestiniens, aux violences du sionisme et au silence des nations ». (N° 122, mars-avril 1988, bimestriel, 20 F. – 5, rue Sainte-Hélène, 69002 Lyon.)

■ LE JOURNAL DE LA PAIX-PAX CHRISTI. – Un éditorial de Jacques Duquesne fort critique à l'égard d'Israël, et une « lettre aux candidats à l'élection présidentielle » à propos du désarmement et du commerce des armes (Mars, mensuel, 12,50 F. – 44, rue de la Santé, 75014 Paris.)

■ STUDIA DIPLOMATICA. – Jean-Claude Paye, secrétaire général de l'OCDE, analyse les conditions d'une meilleure croissance économique. (N° 6, bimestriel, 500 francs belges. – 88, avenue de la Couronne, 1050 Bruxelles.)

■ LES CAHIERS DU CREMMAP. – Les problèmes économiques, sociaux et biologiques posés par l'évolution de l'agriculture et la crise des marchés internationaux des produits agricoles. (N° 14, février, mensuel. – 292, rue Saint-Martin, 75141, Paris Cedex 03.)

■ IFDA. – Le travail de groupe des paysans d'Afrique noire et la lutte populaire pour l'environnement en Hongrie. (Mars-avril, bimestriel, abonnement annuel : 48 francs suisses. – 4, place du Marché, 1260 Nyon, Suisse.)

■ RONGEAD-INFOS. – Face aux fluctuations du marché international du soja dont *elle rappelle l'historique, la revue s'enquiert* des conséquences d'une reconversion possible de la production dans les pays du Sud comme le Brésil. (Vol. 88, n° 1, abonnement annuel 120 F. – Réseau des ONG européennes sur les questions agro-alimentaires et le développement, 14 rue Antoine-Dumont, 69372 Lyon Cedex 08.)

■ NACLA. – Un dossier sur le « Mexique, sa crise, son futur », pour mieux comprendre la situation dans ce pays qui, lui aussi, élira un nouveau président cette année. (Vol. XXI, n°s 5-6, décembre 1987, trimestriel, 3,5 dollars. – 151 West 19th., 9th Floor, New-York, N Y 10011.)

■ REVUE NOUVELLE. – Un important dossier : « Amérique centrale, l'année du destin » par Alain Hertoghe, Michael Stührenberg et Eric Venturini. (Tome LXXXVII, n° 2, février, mensuel, 34 F. – Rue Potagère 26, 1030 Bruxelles.)

■ *POUVOIRS. – Un numéro consacré au* Sénat de la Ve République : élection, organisation et fonctionnement, fonction législative et évolution du rôle de l'Assemblée parlementaire. (N° 44, mars, trimestriel, 85 F. – PUF, 14, avenue du Bois-de-l'Épine, BP 90,91003 Évry Cedex.)

■ POLITIS. – *Un dossier sur le vote écologiste* en France et un portrait du candidat le plus discret à *l'élection présidentielle*, le « vert » Antoine Waechter. – (N° 10, 24 mars, hebdomadaire, 20 F. – 76, rue Villiers-de-l'Isle-Adam, 75020 Paris.)

■ ARTICLE 31. – Dernier volet d'une étude sur l'UNI, organisation étudiante extrémiste, et son influence au sein de la majorité et du gouvernement depuis 1986. (N° 37, mars, mensuel, 20 F. – Boîte postale, 83, Paris cedex 11.)

■ NON-VIOLENCE. – Un dossier sur les menaces de régression du droit d'asile dans plusieurs pays européens. (N° 112, mars, mensuel, 15 F. – 20, rue Dévidet, 45200 Montargis.)

■ MIGRATIONS INTERNATIONALES. – L'immigration multiculturelle au Canada, les effets de la récession sur les jeunes migrants en Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis. (Vol. XXV, n° 4, intergouvernemental pour les migrations, Cp 71, 1211 Genève 19.)

■ CROISSANCE DES JEUNES NATIONS. – Un numéro spécial sur le thème « Vaincre le racisme » comportant de nombreux témoignages et enquêtes. (N° 303, mars, mensuel, 26 F. – 163, boulevard Malesherbes, 75017 Paris.)

■ *INFORMATIONS ET COMMENTAIRES.* – Sur le thème « Habitat et développement », quelques expériences concrètes dans le tiers-monde. (61, Octobre-décembre 1987, trimestriel, 40 F. – Centre croissance des jeunes nations, 31, place Bellecourt, 69002 Lyon.)

■ REVUE INTERNATIONALE DU TRAVAIL. – Plusieurs articles sur l'emploi et le chômage, en particulier : « La participation des travailleurs comme moyen de vaincre le chômage ». Lire aussi : « La biorévolution et l'agriculture : vers un recul de la misère dans le tiers-monde ? » (Vol. 127, n° 1, 1988, *six numéros par an, 15 FS. – BIT, CH-1211* Genève 22.)

■ ASSOCIATIONS TRANSNATIONALES. – Une critique radicale des ONG, « comme un cheval de Troie » ; et le rôle des ONG dans les pays asiatiques du Commonwealth. (1988, n° 1, bimestriel, abonnement annuel : 1 300 francs belges. – Union des associations internationales, rue Washington 40, 1050 Bruxelles.)

■ REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE. – Un numéro presque entièrement consacré aux « Troubles et tensions internes » (N° 769, janvier-février, 5 francs suisses. – 17, avenue de la Paix, CH–1202 Genève.)

■ FUTURIBLES. – Deux articles sur les perspectives de propagation du SIDA en Europe et aux États-Unis, et une contribution de Michel Godet sur les défis et la crise mondiale des systèmes éducatifs (N° 1118, février, mensuel, 50 F. – 55, rue de Varenne, 75431 Paris Cedex 07.)

■ BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE HASSAN HAMDAN. – Présentation de l'œuvre du philosophe et poète libanais assassiné en mai 1987. (N° 1, mars, 20 F. – BP 55, 69340 Francheville.)

■ FRANK. – Cette revue artistique et littéraire américaine publiée à Paris présente un *dossier sur la littérature philippine et de nombreux* poèmes écrits en anglais ou traduits du tagalog (N° 8-9, hiver 1987-1988, bi-annuel, 60 F. – David Applefield, 31, Rue Colonel-Delorme, 93100 Montreuil.)

■ POSITIF. – Un entretien avec le meilleur documentariste français, Raymond Depardon, et un dossier sur les réalisateurs étrangers en France. (N° 325, mars, mensuel, 35 F. – 1, quai Conti, 75006 Paris.)

■ REVUE DE L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE. – Un dossier : « Études du cinéma belge » par une vingtaine de spécialistes. (N°s 3-4, mars, semestriel, 400 francs belges. – 44, avenue Jeanne, 1050 Bruxelles.)

■ LE FRANÇAIS DANS LE MONDE. – Louis-Jean Calvet relève les mots de l'année 1987-1988, du « lundi noir » à la « perestroïka ». Également, une première recension des projets à la veille du bicentenaire de la Révolution française. (N° 215, février-mars, 8 numéros par an, 40 F. – 26, rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris.)

Poursuites en diffamation contre *le Monde diplomatique*

LE 23 mars s'est déroulé à Paris le procès en diffamation intenté contre *le Monde diplomatique* par l'Institut d'études de la désinformation, à la suite de l'article de Claude Julien intitulé « L'art de la désinformation », publié dans le numéro de mai 1987.

Le plaignant édite une *Lettre* qui dénonce les stations de radio, chaînes de télévision, quotidiens ou hebdomadaires (*le Point, le Pelerin*, etc.) coupables à ses yeux de dénaturer les faits.

Cet institut affirme que cette « *désinformation* » est inspirée par le KGB et qu'elle constitue une arme essentielle dans la lutte du communisme international contre les démocraties. Devant le tribunal, les témoins cités par l'institut ont longuement exposé comment ce travail de sape est conçu et orchestré par Moscou.

Ont, pour leur part, témoigné pour Claude Julien :

– Mme Françoise Giroud ; MM. Raymond Aubrac (ancien résistant) ; Jean Deflassieux (ancien PDG du Crédit Lyonnais) ; Stéphane Hessel (ambassadeur de France) ; Albert Jacquart (Institut national d'études démographiques) ; Bernard Langlois (journaliste, directeur de *Politis*) ; Roger Leray (ancien grand maître du Grand-Orient de France) ; RP Henri Madelin (ancien provincial des Jésuites de France, directeur du Centre Sèvres) ; Denis Perier-Daville (journaliste, président de la Fédération française des sociétés de journalistes) ; Gilles Perrault (écrivain) ; Jean-Louis Rollot (secrétaire général de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente) ; Jean Théoleyre (amiral CR).

Le verdict sera rendu à la fin du mois d'avril.

Colloques et rencontres

● **La télévision future dans une Europe sans frontière.** Réunion internationale à Urbino, du 6 au 9 avril. *(Centro Alti Studi Europei, via Saffi 1, Urbino, Italie. Tél. : (0722) 320005.)*

● **L'information télévisée.** Dans le cadre des Rencontres télévision 1988 qu'organise le Centre de recherche et d'action culturelle de Valence (Drôme), un colloque international aura lieu le vendredi 8 avril, avec la participation de nos collaborateurs Ignacio Ramonet et Bernard Cassen. *(Françoise Calvez, 10, rue Farnerie, 26000 Valence. Tél. : 75-43-42-33.)*

● **Europe 1992, l'intégration financière.** Colloque international organisé à Paris, les 12 et 13 avril, par l'Institut français des relations internationales. *(IFRI, Monique Benisty, 6, rue Ferrus, 75683 Paris Cedex 14. Tél. : (1) 45-80-91-08.)*

● **Pakistan : un pays méconnu et pourtant...** Séminaire du Centre français du commerce extérieur, à Paris, le 18 avril. *(CFCE, direction de l'information et de l'informatique, 10, avenue d'Iéna, 75783 Paris Cedex 16.)*

● **La situation alimentaire mondiale, conséquences pour les politiques agricoles.** Une session, les 19 et 20 avril à Paris, de la Société française d'économie rurale. *(SFER, 16, rue Claude-Bernard, 75231 Paris Cedex 05. Tél. : (1) 47-07-47-86.)*

● **L'endettement international.** Séminaire du Centre de formation aux réalités internationales, à Paris, le 19 avril. *(CEFRI, 30, rue Cabanis, 75014 Paris. Tél. : (1) 45-65-25-00.)*

● ***Associations, organisations non gouvernementales et droits de l'homme.*** Colloque organisé, les 22 et 23 avril à Lyon, par l'Institut des droits de l'homme de l'Université catholique de Lyon, avec la participation de notre collaborateur Alain Gresh. *(IDH, 10-12, rue Fochier, Lyon-2e. Tél. : 72-32-50-50.)*

● **European Defence and European Political Union.** Colloque organisé à Mainz (RFA), du 12 au 15 mai, par la General Assembly of European Students. *(75, rue d'Amsterdam, 75008 Paris. Tél. : (1) 40-16-11-03.)*

● **Angola, perspectives de paix.** Séminaire hebdomadaire organisé tous les mercredis à Paris par le Forum international de politique. *(FIP, 71, boulevard Richard-Lenoir, 75011 Paris. Tél. : (1) 43-38-24-87.)*

BIBLIOGRAPHIE

Les problemes d'actualite vus par les organisations internationales

Organisation de coopération et de développement économiques.

● AJUSTEMENT STRUCTUREL ET PERFORMANCE DE L'ÉCONOMIE : la sentence des experts de l'OCDE, et leurs recettes pour pousser plus avant dans la voie du libéralisme et de l'intégration. *(OCDE, Paris, 1988, 398 pages, 195 F.)*

Bureau international du travail.

● SOMALIA : ECONOMICS FOR AN UNCONVENTIONAL ECONOMY : un rapport très complet (en anglais) sur les spécificités de l'économie somalienne, par Vali Jamal. *(BIT, Genève, 1988, 123 pages.)*

Justice à Mexico

Le 5 novembre 1986, Ivan Menendez qui dirigeait à Mexico l'édition du *Monde diplomatique* en langue espagnole, était retrouvé mort, baîllonné et attaché, dans le coffre de sa voiture (1). C'était le quatorzième journaliste assassiné au Mexique depuis 1980. Jamais les auteurs de ces crimes n'avaient été arrêtés ; mais cette fois – malgré les étranges circonstances entourant le meurtre, – un suspect, M. Rodolfo Andy Limon, quarante-deux ans, allait très vite être accusé de l'assassinat de notre ami.

Il vient d'être condamné, le 18 mars 1988, à quarante ans de prison, peine maximale prévue par le code pénal mexicain. Le jugement a établi la responsabilité de l'accusé, reconnu coupable de meurtre « *commis avec préméditation* ».

(1) Cf. Claude Julien, « Assassinat », *le Monde diplomatique*, décembre 1986.

L'ÉDITION A L'ENCAN

L'édition est depuis quelques années le terrain de grandes manœuvres financières internationales – fusions, offres publiques d'achat (OPA) sauvages ou amicales, participations croisées – dont l'ampleur et la brutalité ne le cèdent en rien à celles qui ont cours dans d'autres domaines touchant de moins près à la création intellectuelle.

Perçue comme un secteur sensible – et donc justiciable de mesures spécifiques, comme la loi Lang sur le prix unique du livre, – la production éditoriale n'est rien d'autre pour les grands groupes qu'une matière première, certes auréolée d'un grand prestige, des industries multimédias de la communication. Des industries dont l'implacable logique de rentabilité les conduit graduellement à subordonner le contenu du « produit » livre à son mode de commercialisation sur des marchés internationaux de plus en plus uniformisés, et donc à rechercher la standardisation aux dépens de l'originalité *(voir ci-contre l'article de Jean-Guy Boin et Jean-Marie Bouvaist).*

Le lamentable spectacle qu'offre aujourd'hui le paysage audiovisuel français sous le règne de l'Audimat, des séries américaines et du tronçonnage des films par la publicité annonce-t-il la mutation à venir d'un monde de l'édition que l'opinion associe encore à de grandes figures comme celle de Gaston Gallimard, aux cafés littéraires de la rive gauche, voire aux débats ou intrigues des comités de lecture (1) ? L'enjeu est considérable, et c'est pourquoi le même ministre de la culture et de la communication dont la loi a ouvert la voie au décervelage télévisuel a malgré tout jugé bon de s'interroger sur l'avenir du livre français. Sans être encore alarmant, le constat ne porte guère à l'optimisme (2).

Et ce n'est pas l'accélération de la concentration de l'édition française – dont le récent rapprochement, au sein du Groupe de la Cité, de la Compagnie européenne de publications qui contrôlait déjà Larousse et Nathan, et des Presses de la Cité est le dernier exemple en date – qui rassurera tous ceux, pour qui ni le livre ni non plus le journal ne sont des produits comme les autres. Deux empires dont la colonne vertébrale industrielle – la Compagnie générale d'électricité (CGE) pour le Groupe de la Cité et Matra pour Hachette – est à cent lieues de la littérature se partagent désormais plus de la moitié du chiffre d'affaires de l'édition française. Et chacun – la récente tentative d'OPA d'Hachette sur le groupe américain Grolier en témoigne – ressent le besoin de s'internationaliser pour mieux résister aux concurrents britanniques, néerlandais, italiens ou allemands.

Paradoxalement, au moment même où, comme les industriels des autres secteurs, les éditeurs européens renforcent leur implantation outre-Atlantique (3), c'est le modèle éditorial américain qui s'impose en Europe : recherche du best-seller déclinable sur tous les médias, marginalisation des œuvres atypiques...

Si, en France, la lecture et le marché de l'édition stagnent depuis neuf ans, les pays en développement, aux structures éditoriales fragilisées par l'état général de leurs économies, voient progresser le nombre de lecteurs sans livres *(voir ci-dessous l'article d'Ezzedine Mestiri).* Rien n'indique que les restructurations mondiales en cours remédient en quoi que ce soit à cette situation.

BERNARD CASSEN.

(1) Voir le livre-témoignage caustique que vient de publier Michel Deguy, ancien lecteur chez Gallimard, *le Comité*, Champ Vallon, distribution Distique, Paris, 1988, 208 p., 89 F.

(2) Patrice Cahart, *Le livre français a-t-il un avenir ? Rapport au ministre de la culture et de la communication*, La Documentation française, Paris, 1988, 181 p., 60 F.

(3) Voir Herbert R. Lottman, « The Internationalisation of Publishing », *The Bookseller*, Londres, 19 février 1988.

La création sous

Par JEAN-GUY BOIN * et JEAN-MARIE BOUVAIST **

DEUX géants dominent aujourd'hui l'édition française : Hachette, contrôlé par Matra, et le Groupe de la Cité, sous la coupe de la Compagnie générale d'électricité (CGE) et d'Havas. Assurant, à eux seuls, plus de la moitié du chiffre d'affaires de la production de livres (10,6 milliards de francs au total en 1986), et près des deux tiers de celui de la diffusion, de la distribution et des clubs (sur un total de 4,7 milliards de francs en 1986) (1), leur puissance rassure les uns, inquiète les autres.

Face aux grands groupes américains et européens, la France dispose donc désormais de structures d'une taille suffisante pour affronter les batailles, présentes et futures, des industries de la communication, dans lesquelles le livre a encore un rôle à jouer. Mais surtout le renforcement continu de ces deux empires et la répartition de leur capital font entrer l'édition de livres dans une logique et des modèles d'organisation privilégiant la rentabilité aux dépens de la création.

Quand un groupe industriel et financier investit dans un secteur nouveau, l'une de ses premières préoccupations est d'en contrôler la distribution. En ce qui concerne le livre, le problème est complexe : 270 000 titres réputés disponibles, 13 000 nouveautés par an, et jusqu'à 30 000 points de vente pour certains ouvrages de grande diffusion. L'entrée dans l'édition des techniques de la logistique puis de la distributique (2) a multiplié la puissance des appareils commerciaux des Deux Grands. Recherchant l'effet de dimension, pour remodeler les réseaux de vente à leur gré, ils contraignent leurs concurrents à renforcer leurs structures pour survivre. Mais les nouvelles machines à distribuer coûtent cher : non seulement elles limitent les capacités d'investissement des éditeurs dans des « produits » nouveaux (recherche d'auteurs, livres dits « à risque »), mais, progressivement, elles conduisent la distribution à modeler le produit lui-même.

Depuis les années 50, les techniciens de la vente directe (par correspondance et par courtage) recherchaient des produits-livres adaptés à leur système. Avec le « livre de poche » lancé par Hachette en 1953, une technique de production industrielle de grande série permettait un abaissement considérable des prix de vente, la standardisation des formats facilitant le stockage et les manutentions. Rééditant des titres qui avaient déjà fait leurs preuves sur le plan commercial, le « livre de poche » était, sans risque, mis en place dans un nombre considérable de points de vente.

Au fil des années, les grands éditeurs et quelques moyens lancèrent à leur tour, avec des succès inégaux, des collections bon marché au format de poche. La majorité de ces collections présentent elles aussi des rééditions. Le développement des clubs a complété le poids de ces dernières. Ainsi France-Loisirs, filiale du Groupe de la Cité, réalise 11 % du chiffre d'affaires de toute l'édition avec environ trois cents titres sélectionnés parmi les meilleures ventes réalisées en librairie.

Les séries standard renforcent l'industrialisation de la production. Il s'agit de « nouveautés » conçues sur un même modèle « fidélisant » les clientèles. Harlequin a été la plus belle réussite commerciale dans ce domaine. La recherche de l'effet de dimension ne touche pas seulement les rééditions et les séries. Aux politiques de catalogue et de constitution de fonds durables se substituent les mises en place massives de nouveautés et le développement accéléré des rotations (un titre chasse l'autre) qui rentabilisent davantage les investissements effectués dans la distribution que les réassorts d'ouvrages à vente régulière, mais à rotation lente.

Pour que leurs distributiques fassent du profit, tout en occupant une place prépondérante chez les détaillants, les deux grands groupes sont amenés à diversifier leur production et à couvrir tout les secteurs : littérature, éducation, jeunesse, sciences humaines et sociales, livres de référence, beaux livres, livres pratiques, bandes dessinées, etc. Cette préoccupation se traduit par la création de nouveaux départements ou de nouvelles filiales, par le rachat d'entreprises, par une présence directe ou indirecte dans toutes les spécialités et par l'utilisation de tous les circuits de vente. Le livre est désormais davantage un moyen qu'un objectif : contrôler un groupe d'édition et de distribution constitue le « ticket d'entrée » le moins élevé pour prendre pied et se développer dans les industries culturelles et celles de l'information et de la communication.

Le satellite contre le manuscrit

HACHETTE et le Groupe de la Cité sont aussi, avec des approches et à des degrés différents, des groupes de presse importants. Hachette-Matra est le deuxième éditeur et le premier diffuseur de presse. Le Groupe de la Cité est le sixième éditeur de presse et le premier dans les publications professionnelles spécialisées, grâce à la Compagnie européenne de publications (CEP). Il est toujours majoritaire dans le groupe *Express*, contrôle le groupe *Média* et les publications Denis Jacob. Les liens privilégiés avec les filiales française de Bertelsmann-Grüner und Jahr *(Prima, Géo, Ça m'intéresse)* permettront de nouvelles synergies.

Mais, au-delà de la presse, la diversification vers les médias audiovisuels, considérés comme source de haute rentabilité à terme, semble être l'objectif principal de repreneurs déjà largement présents dans la radio, la télévision, le cinéma, le câble et le satellite, le vidéodisque, le CD-ROM, les logiciels et les bases de données. De la « novellisation » à la « déclinaison » sur tous supports d'un même concept éditorial, la tendance paraît davantage à élaborer des produits-livres, dérivés de séries de télévision, qu'à concevoir des adaptations cinématographiques, télévisuelles ou radiophoniques à partir de livres. De plus, le grand « boom » audiovisuel et électronique tardant à se déclencher, il faut, pour être présent dans tous les secteurs prometteurs, payer cher les indispensables observatoires qui permettent de « voir venir ».

M. Jean-Luc Lagardère, patron de Matra, avait présenté sa prise de contrôle d'Hachette comme *« le mariage du satellite et du manuscrit »*. A plusieurs reprises M. Yves Sabouret, directeur général du groupe, a répété que les profits qu'Hachette allait réaliser dans l'audiovisuel permettraient de financer la survie du livre. Or, aujourd'hui, c'est le livre et la presse

* Directeur commercial et financier des éditions La Découverte.

** Professeur à l'université Paris-Nord.

(1) Chiffres tirés de Patrice Cahart, *Le livre français a-t-il un avenir ?*, La Documentation française, Paris, 1988, 181 pages, 60 F.

(2) Alliance de la robotique, de l'informatique et de la télématique au service de la distribution.

Des lecteurs privés d'é...

Par EZZEDINE MESTIRI *

L'ABSENCE de support écrit n'a pas empêché la transmission des connaissances dans certaines sociétés où une tradition orale et une mémorisation poussée ont pu sauvegarder le savoir. Si le mode oral reste aujourd'hui dominant dans différentes cultures et civilisations, notamment africaines, il est inexact d'en affirmer le caractère exclusif. Il n'y a pas de peuple sans écriture. Tous, à un moment donné de leur histoire, ont accédé à l'écrit.

Sait-on, par exemple, que la découverte de papyrus sur les rives du Nil montre que le continent africain a été le premier à produire des livres ? Le métier d'écrivain et d'éditeur est né sous une forme embryonnaire, grâce au travail de quelques scribes égyptiens. Par la suite, l'extension de l'islam sur le continent et l'afflux des marchands arabes vers les grands centres urbains ont aidé au développement de l'écrit.

Aujourd'hui, à chaque minute de chaque jour un nouveau livre paraît dans le monde. Plus de 80 % de ces ouvrages sont publiés dans les pays industrialisés. Ainsi en 1983, sur une production mondiale de 772 000 titres, seuls 191 000 ont été imprimés dans les pays en voie de développement, dont à peine 10 000 en Afrique.

L'essor du livre dans le tiers-monde dépend essentiellement de quatre facteurs : la réussite des politiques d'alphabétisation, la création de maisons d'édition locales, la mise en place de réseaux de libraires et le développement des bibliothèques. Durant la décennie écoulée, si quelques initiatives et de louables projets ont vu le jour, le tableau dans son ensemble reste sombre. Le nombre d'analphabètes est malheureusement en augmentation : 760 millions en 1970, 824 millions en 1980, et, si les tendances actuelles se maintiennent, 912 millions d'ici à la fin de ce siècle.

Dans les pays en voie de développement, et plus particulièrement en Afrique, les petites maisons d'édition naissent pour parfois disparaître rapidement. Le réseau de diffusion est quasi-inexistant, le coût du livre est élevé et la qualité très inégale, tant du point de vue littéraire que de celui de la présentation. Mais publier dépend d'abord des conditions économiques et techniques de fabrication. Or, depuis 1970, l'augmentation du prix de la tonne métrique du papier a creusé le fossé séparant le tiers-monde et les pays industrialisés dans la consommation du papier culturel. L'Afrique en utilise moins de 1 000 kilogrammes par habitant et par année, l'Asie 2 000, l'Amérique latine 3 500 et les Etats-Unis, premiers consommateurs du monde, 38 000, soit sept fois plus que la moyenne internationale. De surcroît, l'industrie papetière est l'un des secteurs économiques où la concentration géographique est la plus forte : Amérique du Nord, pays scandinaves et Europe de l'Ouest. Même concentration au plan financier autour de quelques sociétés multinationales très liées les unes aux autres.

Au-delà des difficultés matérielles, l'édition dans le tiers-monde est souvent pénalisée par deux phénomènes spécifiques : la

* Membre du comité de rédaction de *Croissance des jeunes nations*, Paris.

Donner des livres pour préserver l'avenir du français

LA vitesse croissante de rotation des dépôts de livres chez les libraires, et donc des inévitables retours, fait que, souvent, le sort d'un ouvrage – indépendamment de sa qualité – se décide, par médias interposés, en quelques semaines. Résultat : des millions d'exemplaires passent chaque année au pilon.

Dans le même temps, dans de très nombreux pays en développement, des centaines de milliers, voire des millions de lecteurs potentiels, en particulier les professeurs de français et leurs élèves, dépourvus des revenus leur permettant d'acquérir des ouvrages, sont sevrés de textes français.

C'est pour remédier partiellement à cette situation aberrante que des dizaines des milliers d'ouvrages promis au pilon ou, chez les particuliers et les bibliothèques, à la poubelle, ont été fournis gratuitement à des pays comme Haïti ou la Guinée. C'est aussi ce que vient de faire la Maison de l'Amérique latine à Paris (1) en collectant 100 000 ouvragres, dont la moitié fournis par les Lions clubs de France, et en les envoyant au Brésil où ils seront répartis entre les bibliothèques des soixante-quinze implantations des Alliances françaises.

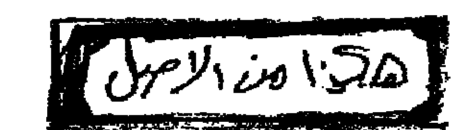
Dans les prochains mois, la Maison de l'Amérique latine, avec l'aide des Lions clubs de France, de la Compagnie générale maritime (CGM), de plusieurs industriels et des pouvoirs publics, envisage de livrer plusieurs nouveaux gros contingents d'ouvrages de littérature générale à l'Argentine, au Brésil, à Cuba, à l'Uruguay et à plusieurs autres pays. En même temps, la Maison répondra, de manière plus sélective, à d'autres besoins spécifiques : ouvrages de référence, livres et revues scientifiques, livres pour la jeunesse, bandes dessinées etc.

Loin de concurrencer les exportations, ces opérations peuvent créer, recréer ou maintenir un appétit de lecture en français qui risque de s'éteindre, faute d'être alimenté, et qui, un jour, constituera une demande solvable.

B. C.

(1) 217, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. – Tél. : 42-22-97-60.





les fourches caudines de la rentabilité ?

qui doivent dégager des marges suffisantes pour financer les investissements dans les autres supports. Et d'abord en restreignant les frais de recherche et les risques de l'innovation. Les investissements vont actuellement aux études de marché pour les produits de grande consommation et aux budgets de promotion sur les produits sûrs : rééditions, séries, « coups ». Mais la « loi de Diderot » (sur dix livres, six font perdre de l'argent, trois équilibrent à peu près recettes et dépenses, un seul fait du profit) s'applique aussi aux « coups » commerciaux. Aux Etats-Unis, 50 % des « poche grand public » sont pilonnés, et le pourcentage des retours de *hard covers* oscille entre 35 et 55 % (3). La France est ainsi en train de rejoindre, dans l'absurdité, le grand modèle américain.

Chaque année, 13 % environ des titres produits en France sont des œuvres traduites et, si l'on isole la catégorie de la littérature générale, près de 60 % des nouveautés sont des traductions. L'anglais arrive en tête, suivi de l'américain : plus de 80 % à eux deux. L'allemand vient loin derrière (8 %), puis l'italien (4 %). Dans l'autre sens, on peut estimer que 15 à 20 % des titres de littérature générale publiés en français sont traduits à l'étranger. Il s'agit surtout de documents, biographies, livres d'histoire et de sciences humaines, quelques romans aussi et, bien sûr, des livres de cuisine. Compte tenu du travail de prospection pour trouver des acquéreurs, la rentabilité est souvent incertaine, surtout lorsqu'il s'agit de pays à monnaie faible et à aire linguistique étroite. Et, malgré les aides publiques françaises aux éditeurs étrangers qui traduisent des livres français, le maintien d'un département spécialisé digne de ce nom est régulièrement remis en cause dans bon nombre d'entreprises.

Nouvelles tendances

POURTANT se confirme en France une tendance qui s'est imposée aux Etats-Unis depuis plus de dix ans : au pouvoir des directeurs littéraires traditionnels se substitue celui des acheteurs et vendeurs de droits, ce qui entraîne quatre risques majeurs sur les politiques éditoriales :

– on ne publie sur le marché national que si l'on est sûr d'un achat en « poche » et en club ;

– on privilégie les « produits » qui pourront se « décliner » sur plusieurs supports ;

– on réduit le risque en éditant des titres qui ont déjà connu un succès public dans au moins un pays étranger ;

– certains décideurs, convaincus qu'un succès ne peut devenir international s'il ne séduit pas d'abord le marché américain, ont tendance à « américaniser » leurs auteurs nationaux. Et les modèles ne sont pas, bien sûr, puisés chez Faulkner ou Dos Passos.

Les progrès techniques ont rendu possibles, puis nécessaires, les coéditions entre éditeurs français et étrangers dans le domaine des livres illustrés. Le partage des frais de conception du prototype et les coimpressions à la suite en plusieurs langues autorisent des abaissements sensibles de prix de revient. De magnifiques réalisations, surtout en livres d'art, ont ainsi été menées à bien à des prix abordables, mais aussi beaucoup de *coffee-table books* luxueux et inutiles. Et, surtout, domine la standardisation la plus banale dans une grande partie de l'édition pour la jeunesse (exploitant les séries télévisées internationales) et les livres pratiques.

Les coproductions internationales, résultant de la mise en commun des capacités les plus compétitives de plusieurs éditeurs, sont parfois plus aseptisées encore, et réservées le plus souvent à des « produits lourds » (chers), dans lesquels dorures et quadrichromies comptent davantage que les contenus. Elles font entrer l'édition dans ce que Philippe Schuwer appelle l'« *édition à répétition* » (4), c'est-à-dire la réutilisation des mêmes documents iconographiques, d'un livre à l'autre, pour illustrer des textes empruntés au catalogue des éditeurs concernés et le « prêt à éditer » avec ses formes diverses de robotisation intellectuelle.

Dès la naissance du livre imprimé, l'Europe s'est imposée aux éditeurs comme un marché naturel. De Venise à Nuremberg et d'Anvers à Paris, des stratégies d'alliance entre les entrepreneurs concurrents s'avéraient indispensables pour parvenir aux seuils de rentabilité que les frontières de chaque pays ne permettaient pas d'atteindre. Les langues internationales de communication culturelle que constituaient encore le latin et le grec facilitaient les échanges. Cinq siècles plus tard, l'Europe est à nouveau présentée comme le marché d'avenir des producteurs français de livres, mais les enjeux ont changé et les grands groupes français, à l'image de leurs concurrents européens, ne limitent pas leurs ambitions au seul Vieux Continent.

« *Pour nous battre à armes égales avec nos concurrents étrangers, nous devons devenir éditeurs à part entière dans leurs pays* », déclarait M. Yves Sabouret en novembre 1987 (5). Certes, depuis plusieurs décennies, Hachette contrôle des éditeurs scolaires en Amérique du Nord et du Sud, mais Bertelsmann fait mieux. Après avoir pris le contrôle de vingt-trois maisons d'éditions en RFA, imposé ses clubs de livres (et de disques) dans dix-neuf pays (totalisant plus de 16 millions d'adhérents), le groupe allemand, qui contrôle Bantam Books et Doubleday, est devenu le premier éditeur de « poche » sur le marché américain. Multinational, Bertelsmann est également multi-médias. Grüner und Jahr, qu'il contrôle à 75 %, rassemble trente et un magazines : vingt en RFA, les autres en France et en Espagne. *Géo* s'est installé en Grande-Bretagne en 1987. L'année précédente, le rachat, aux Etats-Unis, de RCA, numéro trois de l'industrie musicale, et de Sonopress, deuxième distributeur de disques, a placé Bertelsmann au tout premier rang de l'industrie musicale. Et l'on trouve le groupe allemand bien implanté dans le cinéma, la télévision, le câble, le satellite, le vidéo-disque, l'édition électronique...

Jean-Denys Philippe

Présence et prudence dans les nouveaux médias, investissements lourds dans l'imprimerie (*quinze* imprimeries en Allemagne, aux Etats-Unis, en Amérique du Sud, en Italie), la stratégie ambitieuse de Bertelsmann consiste à valoriser ses savoir-faire, à en acquérir dans des domaines nouveaux, à faire fructifier tous les croisements possibles entre ses domaines d'excellence et les occasions qu'offrent les progrès techniques. En Europe le groupe semble privilégier le lancement de nouveaux produits, mais aux Etats-Unis le déploiement s'effectue par le rachat d'entreprises (6). Son développement intéresse d'autant plus l'édition française que les liens avec le Groupe de la Cité (France-Loisirs), mais aussi Bordas, semblent de plus en plus étroits.

Hachette, pour sa part, semblait, jusqu'à ces dernières semaines, privilégier la presse. Aux Etats-Unis, la percée de *Elle* et le contrôle à 90 % de Curtis Circulation Company, deuxième distributeur de presse – qui vient renforcer la filiale Edit 7 Inc., – ont contribué à la progression du volume d'activités réalisé à l'étranger par le groupe français (35,2 % du chiffre d'affaires total en 1986). En juillet 1987, un accord a été signé avec l'italien Rizzoli-Corriere della Sera, avec participations croisées pour « *renforcer de manière durable les liens entre les groupes en vue d'une stratégie de développement commune au niveau européen et international, dans tous les domaines de la communication* ».

C'est en avançant des arguments semblables pour le marché mondial des encyclopédies qu'Hachette a lancé le 14 mars dernier une offre publique d'achat (OPA) sur l'un des dix premiers éditeurs américains, Grolier. Une démarche très ambitieuse, puisque le coût total de l'acquisition s'élèverait à 2,3 milliards de francs et ferait de l'empire de M. Jean-Luc Lagardère le troisième groupe mondial d'édition.

Au dire de leurs protagonistes, les concentrations en cours dans l'Hexagone – la dernière en date étant l'acquisition des éditions Rombaldi par Hachette – devraient compenser les pertes d'une filiale par les gains d'une autre, donnant ainsi à l'entreprise en difficulté le temps de se remettre à flot. De même, grâce à la diversification des produits et des supports, la récession d'un secteur serait équilibrée par le développement d'un autre. Avec l'internationalisation, la baisse de consommation d'un pays ou d'une aire linguistique verrait ses effets amortis par l'extension des ventes dans un autre pays ou une autre zone.

Comme chaque groupe réaffirme sa volonté de préserver l'autonomie éditoriale de ses composantes, le livre se trouverait donc renforcé par les grandes manœuvres en cours. Mais cette autonomie n'est-elle pas limitée à quelques variations personnalisées et mineures d'une même politique éditoriale ? Le risque n'est-il pas celui d'une mondialisation des marchés par l'uniformisation de l'offre ? Là encore les assortiments de la plupart des librairies américaines ont de quoi inquiéter !

L'obligation de conformité à la norme mondiale n'a certes pas encore envahi l'ensemble de la production nationale ; l'édition française n'est pas colonisée par des capitaux étrangers et, en matière de livre, la situation n'est pas, pour le moment, celle de l'audiovisuel, où les Etats-Unis produisent, le reste du monde diffusant et consommant leurs produits. C'est pourquoi entre la jeune francophonie et les traditions culturelles de l'Europe occidentale, entre l'Amérique latine et quelques îlots de sympathie épars à travers le monde, la pensée, la littérature, la langue françaises, l'édition française donc, ont encore une chance de survie et de développement. Pour la saisir, face à une « reproculture » qui envahit et envahira de plus en plus les grands empires de la communication et de l'édition, il s'agit aujourd'hui d'inventer des structures efficaces de résistance. En portant le regard au-delà des frontières nationales, au-delà de la seule défense du patrimoine et de l'artisanat de luxe.

JEAN-GUY BOIN et JEAN-MARIE BOUVAIST.

(3) Lewis A. Coser, Charles Kadushin, Walter W. Powell. *Books. The Culture and Commerce of Publishing*, The University of Chicago Press, Chicago, Londres, 1985.

(4) Philippe Schuwer, *Editeurs aujourd'hui*, Retz, Paris, 1987.

(5) *Livres Hebdo*, n° 40, 28 septembre 1987.

(6) Hadmut Holken, « Bertelsmann, la tradition de l'écrit », *Médias Pouvoirs*, n° 6, mars 1987.

privés d'écrit

DANS UNE BIBLIOTHÈQUE, AU CAMEROUN
La soif de lire se heurte souvent au prix excessif des ouvrages

Sebastiao Salgado-Magnum

bureaucratie et la censure. Ainsi en Tunisie, la Société tunisienne de diffusion, organisme étatique, dispose du monopole de l'importation du livre et s'attribue la presque totalité de celui de la messagerie. Autant à Tunis qu'à Rabat, l'Etat exerce une influence sur ce qui doit être lu en pratiquant une censure qui ne dit pas son nom. Quelques libraires tunisiens et marocains peuvent certes importer directement, mais, chez les autorités, la peur du livre est réelle. En Algérie, la tenue du Salon international du livre d'Alger provoque, chaque année, une immense ruée des lecteurs. Achetant des ouvrages par couffins entiers, les amateurs se bousculent, en venant parfois aux mains pour acquérir aussi bien des romans que des livres pour enfants, des manuels de bricolage ou des dictionnaires que des encyclopédies. L'édition algérienne reste cependant limitée et peu imaginative face à la demande énorme et variée des lecteurs, et l'Entreprise nationale algérienne du livre (ENAL) détient le monopole de l'édition et de la diffusion.

En Amérique latine, la situation est indiscutablement meilleure, mais le monde du livre, sauf au Brésil, qui dispose de puissantes entreprises d'édition, reste fragmenté et déséquilibré. La demande des pays hispanophones du continent américain est confrontée à une offre essentiellement localisée en Espagne. L'ensemble du sous-continent de langue espagnole produit annuellement 24 000 titres et l'Espagne à elle seule 32 000, dont 4 000 dans d'autres langues. Cette faiblesse des structures éditoriales est aussi une des conséquences des politiques officielles, beaucoup de gouvernements ne considérant toujours pas le livre comme un indispensable instrument de développement.

Dans le tiers-monde, la soif de livres bute sur leur prix, qui atteint des niveaux malheureusement très supérieurs à celui préconisé lors de l'année internationale du livre en 1972 : l'équivalent d'une heure de travail payée au minimum garanti. Reste, en théorie, le recours aux bibliothèques, mais elles sont peu développées dans de nombreux pays hors des stricts besoins scolaires. Ainsi, au-delà des contraintes scolaires, l'enfant n'est pas encouragé à lire, ou très peu.

Au Maghreb, ces dernières années, les bibliothèques se sont transformées en salles de classe pour lycéens. Les quelques lecteurs venant pour emprunter des livres s'y sentent rapidement étrangers... Ce phénomène inquiétant s'explique par l'insuffisante capacité d'accueil des établissements scolaires et universitaires.

Les bibliothèques du tiers-monde pourraient tenir un rôle important dans les campagnes d'alphabétisation et de lecture. C'est le cas en Tanzanie, où 3 000 des 8 000 villages que compte le pays disposent d'une bibliothèque rurale, certes pas toujours bien garnie, mais qui joue un rôle essentiel : soutenir les alphabétisés dans leur pratique de lecture. Malheureusement, les publications manquent cruellement dans quelques pays où le fonds d'ouvrages disponibles ne dépasse pas quelques centaines de titres. Au grand centre bibliothèque d'Abidjan, sorte de « mini Beaubourg », le budget consacré à la climatisation dépasse de loin celui destiné à l'acquisition de livres !

Le tiers-monde ne manque ni d'écrivains, souvent publiés à l'étranger, ni de lecteurs. Mais trop souvent le sort et l'avenir des livres y sont confiés à des ministères et à des bureaucrates, sa diffusion et sa distribution demeurant une chasse gardée des structures étatiques. Pourtant, les progrès de la scolarisation y font surgir un potentiel de lecteurs avides de trouver l'écrit à leur portée.

EZZEDINE MESTIRI.

COLLOQUE A PARIS

Les Journées européennes du livre et de la lecture

LES 14 et 15 avril, pendant le Salon du livre, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO organisent, avec le soutien du ministère de la culture et de la communication et celui de divers médias et institutions (1), des Journées européennes du livre et de la lecture.

Ces journées prendront la forme de cinq tables rondes réunissant des personnalités françaises et européennes pour débattre des grands enjeux de la création, de la production, de la diffusion et de l'utilisation du livre en Europe. Elles se tiendront à l'UNESCO (salle 11, place Fontenoy, 75007 Paris) selon le calendrier suivant :

Jeudi 14 avril à 15 heures : Le métier d'écrivain ; à 17 h 30 : La lecture, une activité en péril ?

Vendredi 15 avril à 10 heures : L'avenir des libraires ; à 15 heures : Statut et influence des critiques littéraires ; à 17 h 30 : Les éditeurs et l'internationalisation du marché du livre.

Les tables rondes « Statut et influence des critiques littéraires » et « Les éditeurs et l'internationalisation du marché du livre » seront respectivement présidées par Josyane Savigneau, journaliste au *Monde des livres*, et par Claude Julien, directeur du *Monde diplomatique*. Une publication regroupant diverses contributions sur ces thèmes sera mise en vente à l'occasion de ces journées.

Les lecteurs du *Monde diplomatique* sont cordialement conviés à l'ensemble de ces sessions, le présent encadré tenant lieu d'invitation pour accéder à l'UNESCO. *(Renseignements : Marianne, Inter Echanges*, 9 bis, rue de Valence, 75005 Paris. Tél. : 43-37-56-99).

(1) *Le Monde diplomatique*, *le Monde des livres*, les fondations espagnoles Santillana et German Sanchez Ruiperez, la Maison des écrivains, l'association de libraires L'œil de la lettre, la revue *Encrages* et IBM-France.

UNE NOUVELLE D'HENRI GUILLEMIN

ÉVÉNEMENTS SINGULIERS

Reste avec

Le petit texte qu'on va lire date très exactement du jour de Pâques 1944. L'Occupation durait toujours ; nous n'étions pas encore au 6 juin... Depuis longtemps, cette idée d'un récit de la Passion du Christ vue par un artisan juif vivait en moi comme une tentation ; mais je n'osais pas m'y risquer parce que mon travail d'histoire littéraire était celui d'un commentateur, non d'un créateur. Les événements m'ont poussé, car il est sûr qu'autour du Nazaréen bouillonnaient une rébellion, une résistance à l'occcupant, encore que son affaire à lui fût

Résistance à l'occupant

d'un autre ordre. Ont compté aussi dans ma décision imprudente et le temps de Pâques et une foi qui m'est viscérale et dont je n'ai honte en dépit des sarcasmes.

Cette incartade de ma part, cette intrusion dans un « genre » qui n'est pas le mien, je ne les ai pas regrettées. Tant d'inconnus m'ont écrit ! Des prêtres, des pasteurs m'ont témoigné une reconnaissance qui me remuait. Des comédiens ont même eu l'audace de tirer de mes pages une courte pièce où l'acteur Jacques Monod, trop tôt disparu, s'est montré admirable.

Je suis sensible à l'honneur qui m'est fait par *le Monde diplomatique* accordant une large audience à un texte que j'avais tenu d'abord pour à peu près confidentiel.

H. G.

Sichar, du sixième jour
après la Pâque

Ce soir, j'ai mis au net et transcrit, le plus littéralement qu'il m'a été possible, l'incroyable discours que m'a tenu, chez moi, mon camarade d'enfance Elias Achim, lequel s'est enfui de Jérusalem, il y a six jours, à la suite d'événements singuliers. Il m'est arrivé au coucher du soleil, aujourd'hui même, pour me demander asile.

L'Eternel a voulu qu'Elias Achim, dès son jeune âge, demeurât dans une condition basse. Il est savetier. Je n'ai rien voulu, en dépit de ma répugnance, changer à son langage très vulgaire, afin de préserver telle quelle l'authenticité de sa déposition.

Z.

– SI le malheur est arrivé, c'est la faute à Samuel, le petit Samuel de la banque Judas, et ensuite au Nazaréen.

Je tâchais bien de le calmer, Gesmas, comme je pouvais. Mais rien que quand on prononçait le nom de Samuel, ça le rendait malade. Faut dire que le Samuel, comme fricoteur, y a vraiment pas mieux. il ferait presque la pige à Caïphe. Une punaise, un indicateur. Tout le temps fourré chez les Romains. Celui qui le descendrait, faudrait qu'il soit rudement malin ; le plus petit soupçon et tu serais foutu. Un personnage ! Qu'est-ce qu'il s'est engraissé, depuis le temps, à faire le truc ! Les Romains y tiennent, ça se comprend. Des fois, Gesmas et moi, on l'avait croisé dans la rue. Sérieusement, à ce moment-là, je prenais peur. J'attrapais mon Gesmas par le gras du bras, mine de marcher bras dessus, bras dessous, en vieux copains, et je le pinçais à mort, et je lui disais entre mes dents : « Tiens-toi, petit ! Fais gaffe ! Tiens-toi ! Cramponne-toi ! » Il se tenait. Il se cramponnait. Il crachait par terre, tout de même en passant à côté de Samuel ; pas sur lui, parce que j'étais là ; mais déjà c'était risqué ; d'autant plus qu'il était repéré, Gesmas, tu penses ! Avec les mouches qu'y a partout ! On savait, dans la police, qu'il pensait pas du tout bien.

N'empêche, il s'était encore jamais coupé jusqu'ici ; jamais on n'avait rien pu trouver de précis contre lui. C'est l'affaire du Nazaréen qui a tout perdu.

On ne s'occupait guère de lui, ni Gesmas, ni moi, ni personne des camarades. Son machin, c'était pas pour nous. Un type, à ce qu'on disait, qui remettait d'aplomb les bancroches, qui décongelait les chassieux, qui arrêtait le sang aux femmes qu'en perdaient trop. Bah ! Par nos côtés, y en a tellement de ces rebouteux ! Et puis moi j'ai une bonne santé, et j'aime pas les gens à pustules. Ça courait comme des rats chez les scrofuleux et les béquillards quand on le signalait dans un coin. Alors, moi, je prenais vite l'autre rue. Il se déplaçait avec une bande de péquenots ; des pêcheurs, des vignerons barbus, quelques putains et toujours une nuée de marmailles, des tapées de gosses qui couraient autour, avec des chiens aux mollets ; aussi des suspects, des leveurs d'impôts – en rupture – à ce qu'ils disaient – des types quand même qu'avaient travaillé pour les Romains, publiquement.

On s'était renseigné, comme de juste. Il ne se compromettait pas, le Charpentier ! A une colle qu'on lui avait poussée exprès pour voir sur le chapitre de l'impôt, il avait répondu « Rendez à César ce qui est à César », « et à Dieu ce qui est à Dieu », qu'il avait ajouté. C'était sa manie. Rien pour nous, là-dedans. Pas un ennemi, non ; non plus un ami. Un prêcheur, quoi, qui prenait la suite ; on connaît la musique ; le royaume de Dieu, le ciel, et encore le ciel... Vu. J'ai jamais beaucoup blairé ces trucs-là.

Seulement voilà ! Y a eu le jour du Temple. T'as su ça, je pense.

On était justement à causer de nos affaires, Gesmas et moi, dans la boutique, quand on a vu le Nazaréen devant la porte avec sa bande. Il marchait à grands pas, ce coup-ci, comme un qui a son idée. Il montait la rue. Il avait l'air quasiment d'aller droit au Temple. C'est son allure qui nous a paru bizarre. On a décidé d'aller voir. Gesmas s'est levé le premier, un sourcil en l'air : « Amène-toi », qu'il m'a dit. On est sorti. Ils avaient déjà tourné le coin. On s'est mis à monter par le même chemin. Et tout à coup, on a entendu une grande gueulée, formidable, qui venait du haut. Et Gesmas a tressauté, les yeux flambants ; « Ça chauffe ! ça chauffe ! Grouillons-nous ! » On s'est mis à courir.

On a débouché sur la place. On a vu qu'effectivement ça chauffait pour de bon, sur les marches, là-bas, au-dessous des colonnes. La bagarre, la belle bagarre. Des pièces d'or nous filaient entre les jambes ; comme une grosse outre qui aurait crevé, en haut, et ça se répandait, ça descendait la pente en cabriolant. Oh ! les jolis petits ruisseaux ! Tu me croiras si tu veux, on s'est pas seulement baissé pour en ramasser. On verrait plus tard. L'important, c'était ce qui se passait sur le parvis, ce qu'il avait fabriqué comme ça, d'un coup, sans crier gare, le Nazaréen. On fonçait dans le tas, à coups d'épaule ; on butait sur des types qui se roulaient sur le pavé deux par deux, à bras le corps, en se cassant mutuellement la figure avec enthousiasme. Ça gueulait partout, à vous assourdir ; on est arrivé en haut, à moitié en loques.

Je l'ai vu alors, le Jésus. Il avait de la sueur au front et un paquet de cordes dans la main. Il ne disait rien. Il était en train de reprendre sa respiration, contre une colonne, un peu en retrait. Il regardait par-dessus la tête des gens, je ne sais pas quoi, du côté de l'Orient, d'un air extraordinairement tranquille. Et c'était plutôt drôle, ce type qui venait de faire une chose pareille et qui avait l'air maintenant tellement calme et lointain. Ce qu'il avait fait ? Il s'était amené droit. Il avait monté les marches. Il avait pris une corde, une grosse corde qui traînait là. Et il avait balayé net toutes les tables à sous, tu sais, les délégations des banques, les petits comptoirs volants, les éventaires aux changeurs ; il avait foutu des coups de pied dedans, il avait tout chambardé, tout mis en miettes, en vingt secondes ; il faisait tourner sa corde et les agents de change ils avaient reçu le paquet en plein museau et ils s'étaient sauvés en hurlant au scandale, à l'abomination de la désolation ! Et il leur disait : « Infâmes ! Enfants de Mammon ! Au moins, allez faire ça ailleurs ! Pas ici ! Pas chez moi ! ».

On apprenait ça par bribes, dans le chahut, dans les remous qui nous jetaient les uns contre les autres ; et Gesmas, tout de suite, il s'était mis à exulter. Il ne se connaissait plus. Il criait : « A bas les vendus ! Aux armes ! Vive la nation ! » Il croyait que c'était arrivé, que le Nazaréen se découvrait à l'improviste, qu'il venait de donner le signal, et que c'était lui, enfin, le Chef qu'on attendait toujours, depuis tant d'années, sans jamais le voir apparaître, le Grand Chef ! Le libérateur ! Et que ça allait prendre feu partout et que c'était le commencement de la grande danse ! Il s'est rué, le Gesmas, au plus épais de la bagarre. Je ne le voyais plus.

J'étais pas comme lui, moins tête chaude ; et j'étais pas sûr du tout, mais là pas du tout, qu'il ait raison. Il m'étonnait, le Nazaréen, avec son calme, son immobilité de maintenant. Pourtant, l'idée qui m'avait traversé la cervelle un instant, que ça pouvait être un agent provocateur, non, pas moyen d'y croire ; c'était pas ça ; j'aurais mis ma tête à couper que c'était pas ça. Mais quoi, alors ? Qu'est-ce qu'il voulait ? A quoi donc est-ce qu'il pouvait bien penser, avec ses yeux de pas ici ?

Il y a eu les coups de sifflet de la police qui rappliquait. Les gens ont commencé à se cavaler, emportant, bien sûr, tout ce qu'ils avaient pu rafler comme numéraire ; c'était ça surtout qui les intéressait dans l'histoire. Et c'est alors que je l'ai revu, mon Gesmas. Il s'expliquait avec un bonhomme et j'ai pas tardé à identifier le client : Samuel, oui, le Samuel de la banque Judas. Le sort avait voulu qu'il soit précisément venu faire un tour au Temple, ce matin-là, pour voir comment ça marchait les rentrées. Gesmas s'était trouvé nez à nez avec lui dans le trafalgar. Alors ça n'avait pas raté. Quelle occasion ! Quelle riche rencontre ! Il le tenait par une oreille, de la main gauche, et de la main droite, il te lui lâchait des mornifles, d'énormes baffes sur la gueule, en série, du plat, du revers, et toc ! et toc ! et encore toc ! ça ne s'arrêtait plus, une machine à battre, un mécanisme déchaîné ! Et il gueulait : « Va le dire à ton patron, salaud ! Va le dire à Caïphe ! Va le dire à Pilate ! Et qu'ils peuvent faire leurs malles, s'ils ont le temps ! Et que je les emmerde, et qu'on les crèvera, et que c'est fini, la petite belote ! » La place était déjà presque vide – moins les gens par terre, qui se relevaient pas, et moins la milice qui s'amenait au pas de course, par toutes les rues – que Gesmas cognait toujours sur son type qui pleurait, qui le suppliait, qui criait au secours en crachant ses dents.

ON te l'a foutu en tôle, Gesmas, naturellement ; ça n'a pas traîné. Et c'est là qu'il a été crâne, le même soir, quand on l'a interrogé pour le jugement sommaire. Il leur a tout sorti, en face. Il a tout dit, exprès, violemment, en en rajoutant même un peu, pour « donner » personne et jurer qu'il avait tout fait seul ; qu'il n'acceptait pas les Romains, qu'il était un Juif, lui, un vrai, pas comme les sales chiens de fricoteurs, et que parfaitement c'était lui, le coup de Jéricho, quand le président de l'Union Economique y était resté, et encore lui le coup de la banque Abel et Cie, et encore lui le coup de « l'Action Judéenne », quand on avait trouvé le directeur un matin, qui avait avalé son couteau de cuisine, et qu'ils pouvaient le condamner à mort, qu'il rigolait bien, parce que, précisément, pour eux, c'était fini de rire et que le « grand soir » était venu.

Les types de la milice l'ont assommé pour le faire taire.

L'inouï de la chose, c'est qu'ils n'ont pas arrêté Jésus ce jour-là. Ils pouvaient, bien sûr. Ils ne l'ont pas fait. C'est historique. Je ne sais pas pourquoi ils ne l'ont pas fait. N'empêche, son compte était bon. Toucher à la banque, c'est mortel. Un mauvais cas, un tout mauvais cas, où il s'était mis. Une question de jours.

Dès l'après-midi, les grandes rafles ont fonctionné. Beaucoup de copains sont partis dans les environs. J'ai pas voulu les suivre. J'ai fait semblant. J'ai bouclé la boutique et mis les volets. Mais je suis resté. Je voulais pas lâcher Gesmas et, encore plus, je voulais savoir comment ça allait tourner pour le Nazaréen.

En somme, Gesmas, le pauvre vieux, il était le seul à croire que Jésus était son homme ; et ça me faisait mal de le détromper. J'avais pu, grâce à un des gardiens, un des nôtres, aller causer avec lui, le surlendemain, dans la tôle. « Alors, qu'il m'avait demandé. Alors ? Qu'est-ce qu'il fait ? ». Je le vois encore ; il tenait les barreaux à pleines mains ; il tendait sa figure vers moi. « Alors ? Qu'est-ce qui se passe ? » Ah ! Il se passait rien, justement, rien du tout. « Ils l'ont arrêté ? » Ça non, ils ne l'avaient pas arrêté. » « Mais, alors, qu'est-ce qu'il fout ? Où est-



ce qu'il est ? » J'ai bien vu qu'il se rongeait, que dès lors il avait l'impression que c'était manqué, que c'était parti de travers. « Attendons, qu'il me disait encore, attendons. Un type qui a fait ce qu'il a fait, c'est quelqu'un, tu verras ! » Il essayait de se rassurer. Il était horriblement triste.

Le jeudi, dans la nuit, ils ont mis le grappin sur Jésus. Ça s'est passé de l'autre côté du Cédron. Ils sont arrivés à deux cents au moins, tout hérissés d'armes ; pas des soldats de Pilate mais des hommes de main de Caïphe. Il n'a pas résisté. Un des siens, le plus gonflé, un nommé Képhas, a bien tiré l'épée, et il commençait à faire des moulinets, mais le Nazaréen lui a dit non.

J'ai encore pu voir Gesmas, la même nuit, deux minutes, risquant mes os. Entre-temps, on lui avait annoncé qu'il serait exécuté le lendemain. Il s'en foutait. Rien qu'une chose qui comptait : « Le Nazaréen, est-ce qu'il réunissait des hommes ? Est-ce qu'il allait attaquer ? Qu'il se presse ! Qu'il se presse ! nom de Dieu ! » Je lui ai dit qu'il s'était laissé prendre sans bouger, sans lever un doigt, sinon pour empêcher ses types de le défendre. « Pas vrai ? Oh ben alors ! Oh ben alors ! C'est malin ! Vidé ! Sale *vidé* ! C'était *bien* la peine ! Oh ben alors !... » Il remuait son front contre les barreaux ; il se tapait les tempes, à droite, à gauche. Je me disais : il va devenir fou.

J'ai tout vu, ensuite ; mais c'est tellement moche que j'aime pas raconter ça. C'est Caïphe qui a mené le jeu. Il se mettait dans un état terrible, que les yeux lui sortaient de la tête. Il écumait. Il déchirait ses vêtements (sûr qu'il a envoyé ensuite sa note de frais à Poncepi, pour avoir une autre belle robe). Il disait que c'était une horreur, que le Nazaréen soufflait la révolte, que c'était un crime sans nom contre César, que ça faisait un mal épouvantable au commerce. « A mort ! A mort ! » Poncepi, ça l'embêtait. Un type du genre mou, le gouverneur. Paraît aussi que sa femme lui disait : « Te mets pas là-dedans, c'est du pas propre ». Et puis, il n'aimait pas Caïphe. Il l'employait, c'était régulier ; mais ça l'écœurait tout de même de voir un pareil dégueulasse. Et Caïphe se surpassait ! Plus césarien que César, plus royaliste que le roi ! Ça finissait par le fourrer dans un mauvais cas, le Poncepi, s'il n'était pas à la hauteur. Pouvait se faire dégommer.

J'étais au fond, dans la cour du prétoire. Et Gesmas aussi était du spectacle, par la fenêtre de sa cellule. Y avait au premier rang tout le gratin des fricoteurs, tout le gros commerce, toute la banque, tous les journalistes. Ça faisait un joli raffut ; à vous tirer les larmes tant qu'ils l'aimaient, César, tant qu'ils étaient indignés en mesure, tant qu'ils vociféraient bien, dans le transport de leur tempérament et dans leurs colères patriotiques ! « Il a voulu être roi des Juifs ? Alors qu'on le couronne ! » Et ils lui avaient collé une couronne, en effet ; seulement, c'était des ronces, de grosses ronces mêlées à de l'acacia tressé. Ça pique, les ronces ; l'acacia encore mieux. Avec des maillets, ils lui avaient enfoncé cette couronne sur la tête, bien installée autour de son front. Les blessures à la peau du crâne, tu sais ce que ça peut saigner. Alors, ça saignait, je te jure, ça saignait bien. Et comme en plus, ils lui avaient jeté sur les épaules une espèce de vieux rideau rouge, tout mangé aux mites, comme une cape de

Henri Guillemin est né à Mâcon en 1903. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure. Docteur en 1936 *(Le « Jocelyn » de Lamartine. Etude historique et critique)*. Directeur des études françaises à l'université du Caire (1936-1938). Maître de conférences, puis titulaire de la chaire de littérature française à l'université de Bordeaux. Signalé aux occupants par le *Je suis partout*, de Brasillach, passe en zone libre en juillet 1942. Chargé de cours à l'université de Genève de novembre 1942 à janvier 1945. Attaché, puis conseiller culturel à l'ambassade de France à Berne de 1945 à 1962. Professeur « extraordinaire » à l'université de Genève de 1963 à 1973.

Auteur, entre autres, de *Lamartine et la question sociale* (Plon, 1946), *Victor Hugo* (Le Seuil, 1951), *les Origines de la Commune* (Gallimard, 1956), *l'Affaire Jésus* (Le Seuil, 1982), et *Robespierre, politique et mystique* (Le Seuil, 1987).



SINGULIERS A JÉRUSALEM

avec nous

pourpre, comme un manteau de cérémonie – pour faire plus ressemblant, plus royal et encore plus drôle – ça faisait qu'il était tout rouge, absolument rouge, de la tête aux pieds ; la figure aussi.

On lui avait beaucoup craché dessus ; et, en supplément, le petit Samuel, une fois que Jésus avait eu les menottes, il lui avait allongé un coup de poing personnel dans la figure, de *toutes ses forces*.

J'en pouvais plus, et il n'y avait pas moyen que je m'en aille. C'était tellement incompréhensible ! Mais qu'est-ce qu'il voulait, ce type ? Qu'est-ce qu'il avait voulu au juste ? Qui c'était ? Oui, qui c'était ? Immobile. Sans une plainte. Si prodigieusement, si terriblement courageux !

Je reconnaissais des amis dans la foule, des camarades de combat. Eh bien ! mon vieux, ils gueulaient aussi, sans blague, ils l'engueulaient aussi, probablement parce qu'ils avaient cru en lui, un moment, pour la délivrance, et qu'il les avait déçus comme Gesmas. Et puis, tu sais l'espèce d'entraînement qu'on subit, c'est connu, quand ça braille autour de vous. Et mes types glapissaient « A mort ! » comme les autres. On m'a dit que le meilleur copain de Jésus, le Képhas, quelques heures plus tôt, chez Caïphe, il l'avait plaqué comme un ignoble, il l'avait renié à fond, à bloc, crevant de peur ; il avait déclaré devant tout le monde ; « Je le connais pas ! Je l'ai jamais vu ! Vous m'embêtez ! Qu'est-ce que vous me voulez avec ce coco-là ? » Les hommes, quand même, hein, quelle misère qu'on est !

dedans aussi. On n'avançait pas vite. Presque tout de suite, il y avait eu un premier à-coup, un arrêt brusque, les gens qui se cognent le nez dans le dos des autres. « Il est tombé ! » qu'on disait. Pas étonnant. Il tenait plus debout. On l'avait tellement battu, déchiré ! Il en avait perdu, des pintes de sang ! Déjà, quand on lui avait chargé la croix sur le dos, j'avais vu le moment qu'il s'affalait. Il avait oscillé, comme saoûl. Un coup *de trique sur les reins* l'avait *remis d'aplomb. Voilà qu'il était* tombé à présent ! Fallait que je le voie ! La rue était tellement étroite que je n'avais aucune chance de passer par les côtés, le long des maisons ; on s'écrasait contre les murs. Je suis entré dans un couloir, j'ai sauté à travers des jardins, j'ai gagné comme ça de l'avance, et j'ai pu ressortir par un autre couloir au moment où passaient devant les cavaliers qui ouvraient la marche. Je l'ai bien examiné, ah ! de tous mes yeux ! J'avais le cœur qui sautait comme une bête folle, par-dedans moi. Il bavait de la salive et du sang, la nuque aplatie sous la poutre qu'il essayait de tenir en équilibre entre ses épaules, avec ses bras tordus en arrière. Et, naturellement, il est encore tombé sur les genoux.

Je pensais plus à rien, plus aux Romains, plus aux fricoteurs, plus même à Gesmas, le pauvre copain, qui était là, à deux pas de moi, et qui allait mourir. Je regardais le Nazaréen. Il s'appuyait avec ses deux mains aux pavés. Et comme je le regardais, le dos contre mon mur, tout béant, lui aussi, il m'a regardé. Il m'a regardé, moi, une seconde, deux secondes, dans



Jean Mineraud

les yeux ; moi, bien moi, il m'a regardé. Tu peux pas comprendre. Il m'a regardé, et alors... Ah ! je sais pas te dire : je peux pas. Voilà. Il m'a regardé.

Poncepi, il a eu brusquement une idée pour se tirer des pattes. Il a levé la main pour qu'on l'écoute. Il a dit : « Voilà ! Après-demain, c'est votre fête ; c'est Pâques après-demain. On doit célébrer ça. Moi, je respecte vos traditions, comme aussi César il les respecte. Vous savez que c'est dans les usages de faire une amnistie. Eh bien ! J'amnistie quelqu'un, celui que vous voudrez, ou bien le Jésus, ou bien un autre. Tiens – qu'il a dit – Barabbas, par exemple » (c'était un bandit, Barabbas, un assassin, une vraie « terreur »).

« Chiche que je vous relâche Barabbas ou Jésus ! » Il se disait : je tiens le bon bout ; ils oseront pas choisir Barabbas parce que c'est couru que, dès qu'il serait relâché, Barabbas, y aurait du sang, une bonne femme coupée en morceaux, quelque part, ou un micheton arrangé en tranches ; ils vont forcément choisir l'autre, qui n'a tué personne. Eh bien ! pas du tout ! Pas une seconde d'hésitation, tu m'entends ! Tous ceux qui gueulaient ont gueulé « Barabbas ! » d'une seule voix, d'un seul coup, comme au commandement. A n'y pas croire. J'ai levé la tête, à ce moment-là, du côté de la prison. Et qu'est-ce que j'ai vu ? Gesmas, derrière ses barreaux, oui, Gesmas, qui tendait le poing et qui s'égosillait lui aussi : « Barabbas ! ».

L'autre, il avait entre ses mains liées un petit roseau sec – pour imiter un sceptre – un tout petit roseau absurde, avec son plumeau gris. *On pouvait pas voir ses yeux à cause du sang.*

Le cortège s'est organisé. Oh ! Te figure pas un machin à grand apparât. Minable, au contraire, bâclé, une vraie pagaïe. Et puis, c'est pas long, de chez Pilate au Golgotha, mais ça monte raide, par exemple. T'as jamais vu le coin ? Droit au sortir de l'enceinte, par la porte de la Décharge, c'est-à-dire la porte des ordures ; parce que c'est le dépôt municipal, à cet endroit ; on vide les poubelles. Le petit tertre naturel, il grimpe de niveau constamment, à ce système ; c'est plein de tessons de bouteille, de bidons crevés et de chats morts. Le Champ-du-Crâne qu'on appelle ça, je ne sais pas pourquoi, le Golgotha. Terrain de décharge et emplacement des exécutions. On plante les croix dans les détritus. Ça tient comme ça peut avec des grosses cales, et les crucifiés, ils dominent pas de bien haut la situation. S'ils passent la nuit, les chiens errants viennent leur bouffer les pieds, et ce qu'ils peuvent du bas des jambes.

DONC le défilé a eu lieu. Le Nazaréen allait devant. Je veux dire qu'il y avait d'abord deux cavaliers, pour faire *le passage, et des gosses qui* étaient aux anges, dans cette nouba et qui gambadaient en se bousculant et en se jetant des peaux de banane. Puis, tout de suite, lui, avec ce qui lui restait de linge sur le corps. Et derrière, Gesmas, et un autre condamné de droit commun, arrêté pour meurtre la semaine d'avant ; on expédiait tout le lot, en vitesse, à cause de la fête imminente. Des gendarmes, de chaque côté, avec leurs matraques, un peloton de légionnaires, et puis les suiveurs, en masse. Un drôle de mélange. C'est curieux, la jubilation des gens était tombée. Peut-être les nerfs trop tendus depuis le matin et qui se détendaient tout seuls.

Ça ne criait presque plus ; y avait des femmes qui pleuraient. On disait que sa mère, au Nazaréen, elle était par là-

Il n'arrivait pas à se relever. Le troisième condamné, derrière Gesmas, s'est mis à pousser des cris de sauvage : qu'il en avait marre, que le Roi des Juifs il faisait exprès de se foutre par terre pour ne pas aller au Golgotha, que c'était un capon et un sagouin, et il disait aux gendarmes : « Cassez-le ! Allez-y ! Assommez-le ! Il nous empoisonne ! » Il avait même appuyé sa croix par terre, par un des bouts de la branche, et il demandait aux gens : « Tenez-la moi une minute que j'aille le dresser, ce salaud ! » Il posait, il faisait l'intéressant ; il se taillait un succès. Mais Gesmas, à ce moment-là, il s'est retourné, avec sa croix qu'il tenait sous un seul bras – il était fort comme Samson, Gesmas, – et il a dit à l'excité : « Tu vas la fermer, non ? » Et il a dit ça d'un tel ton, sans hausser la voix, et c'était encore pire, d'un tel ton que le braillard s'est arrêté net, et qu'il s'est tenu médusé.

J'ai plus envie de continuer.

J'ai pas suivi, je suis resté là. Toute la foule a passé devant moi, en me marchant sur les pieds. J'ai dû rester là comme un ahuri, pas mal de temps. Quand j'ai entendu les coups de marteau, ça m'a réveillé. Je me suis approché tout de même. Je les ai vus quand on les a hissés sur la croix tous les trois, un par un, tout nus. On l'avait mis entre Gesmas et l'autre bonhomme, à la place d'honneur. Trois arbres, on aurait dit, qui avaient poussé en un quart d'heure sur le tas d'ordures.

C'ÉTAIT midi. Il faisait une chaleur *énorme, pas raisonnable, beaucoup trop* grosse pour la saison. Le temps s'est couvert. Ça s'est mis à tonner. Il ne pleuvait pas ; un faux orage extraordinaire ; t'aurais dit que le ciel essayait de vomir, qu'il se convulsait pour pleuvoir, et il ne pouvait pas. Tout était devenu sombre, et j'ai senti la terre remuer. Les gens sont partis. Sur la butte, y a bientôt plus eu que les gardes et un petit tas de personnes que je ne connaissais pas, blotties les unes contre les autres. J'étais sous la voûte de la porte avec quelques gamins enragés qui voulaient voir aussi jusqu'au bout.

Un moment, il s'est produit quelque chose que je n'ai pas compris. Mais Gesmas, il s'est mis à parler au Nazaréen. Qu'est-ce qu'il lui a dit ? Impossible d'entendre. J'étais trop loin. Sûrement qu'il l'insultait pas, parce que Jésus, j'ai bien vu qu'il n'avait jamais répondu à personne de ceux qui l'insultaient ; tandis qu'il a répondu à Gesmas, j'en suis sûr. J'ai vu qu'il tournait sa tête vers lui, tant qu'il pouvait, pour lui adresser la parole, une toute petite phrase. Et alors Gesmas a crié quelque chose, de toutes ses forces, en levant le menton vers les nuages et j'ai vu sa poitrine qui se gonflait, qui s'abaissait, qui remontait, quatre fois, dix fois, vingt fois, comme quelqu'un qui est haletant, ou qui pleure à gros sanglots ; et je sentais qu'il était heureux, tu m'entends, que c'était de joie qu'il pleurait ; je le savais ! Je le savais !

APRÈS ? que tu demandes ». Eh bien ! quoi, y a pas d'après. C'est fini. Qu'est-ce que tu veux qu'il y ait après ? Il est mort, là. Gesmas est mort. L'autre type est mort. Ils sont tous morts, et on les a mis dans la terre. Et moi j'ai filé ; ça suffisait comme ça les bêtises. Deux copains encore qu'on avait cueillis, le jour même. Le petit Samuel me connaissait ; *il m'avait vu avec Gesmas* ; j'avais pas envie d'y passer. Une fameuse imprudence que j'avais faite, en restant dans la ville. Le bon sens me revenait tout de même. J'ai pris mon sac, je suis parti. Je suis parti et me voilà. T'es pas content ? T'en veux encore ? J'ai plus rien à dire, ça suffit.

...Ah ! et puis zut, Tant pis ! Oui, il y a eu une suite ! Oui, il y a encore quelque chose ! Oui, j'ai essayé de la boucler pour ne pas que tu te foutes de moi ; mais y a pas moyen, je peux pas me taire, faut que ça sorte. Ecoute, je serai pas long.

Le premier jour de la semaine – ça fait donc six jours, tu vois, – j'étais planqué dans un patelin, pas tellement loin de la ville. Ça n'allait pas ; le cafard ; ça tournait dans ma tête ; j'y étais plus. Rends-toi compte. Alors sur le coup de 7 heures, je suis allé dans un bistrot. Il faisait doux. J'étais bien. Je m'étais assis près d'une fenêtre pour respirer. Je regardais les champs où le blé commençait à se faire haut. Personne dans la cambuse, que le patron qui somnolait et moi, qui buvotais tout doucement. Le soleil se couchait. Un calme, mon vieux, un calme. Ah ! que ça faisait du bien ! Et voilà que j'ai vu trois types qui émergeaient d'entre les blés du côté de la ville. Ils avaient l'air de venir ici ; j'ai posé mon verre ; j'étais prêt à me lever, à filer ; je guignais, le cou tendu, sans me laisser voir. Ils approchaient. Je les voyais très bien maintenant. C'était pas des mouches. Ils avaient de bonnes têtes. Les deux de chaque côté entouraient celui du milieu, un grand qui parlait, qui leur expliquait des choses. Ils se sont arrêtés devant la porte. Le grand leur disait au revoir ; il devait aller plus loin mais eux insistaient : « Oh non ! qu'ils disaient, demain, vous irez demain ; le soir approche, le jour est sur son déclin ; reste avec nous. » Le grand a cédé. Ils sont entrés dans la salle où j'étais. Ils ont pris une table près de la cheminée. Ils causaient toujours pendant que le patron mettait le couvert.

J'essayais bien de ne pas les gêner, de ne pas avoir l'air trop curieux et impoli en les regardant tout le temps. Mais y avait quelque chose d'étrange, j'aurais pas pu dire quoi, de bizarre et d'épatant et à chaque seconde plus épatant, comme un grand bonheur qui me coulait partout dans le corps, comme si j'étais plus où j'étais, comme si cette auberge était plus une auberge, *mais ma maison pour toujours, notre maison*, à moi, aux deux types que j'avais jamais vus avant et que – ah ! c'est idiot – je me sentais aimer tout pareil que de vieux amis ; et le grand surtout, j'aurais voulu m'approcher, m'asseoir avec lui, mettre ma main sur sa main, rester là à l'écouter, et ne plus bouger, jamais. Où donc que je l'avais déjà rencontré ? Je retrouvais pas, et pourtant je le connaissais, je l'avais déjà vu, c'est sûr !

Le patron avait posé le pain sur la table..

Il était reparti dans sa cuisine où on l'entendait faire de la friture.

Alors le grand a pris le pain. Je reverrai ça jusqu'à ce que je meure. Il a pris le pain. Il le tenait dans ses deux mains pour le rompre ; il a fait une prière avant ; il a cassé la miche en deux morceaux, l'un à droite, l'autre à gauche, il a donné à chacun un morceau, rien pour lui. Et à ce moment, juste à ce moment, on a été debout tous les trois, oui, les deux types à la table et moi dans mon coin ; on a sauté sur nos pieds ; on tremblait, on était comme fous. Le grand, il avait la tête tout illuminée, et son vêtement aussi s'illuminait. Je te jure que je te mens pas et que je suis pas un piqué. Je le jure ! J'y étais ! J'ai vu. Je dormais pas, tu peux me croire. Il faut que tu me croies ! Comme des écailles qui nous tombaient des yeux : l'enterré, le crucifié, l'homme mort, oui, quoi, le Nazaréen...

Et, une seconde après, il était plus là.

Tu peux aller voir l'endroit. Tu demanderas au patron si je mens. L'auberge s'appelle « Au grand poisson ». Le village se nomme Emmaüs. »

Neuchâtel, Pâques 1944.

les livres

CONTES SUD-AMÉRICAINS

La racine des hommes

VERS LE PORT D'ORIGINE, de Juan Bosch (traduit de l'espagnol par Guillermo Piña-Contreras et Françoise Mironneau), Alinéa, Aix-en-Provence, 1988, 210 pages, 83 F.

IL existe, en Amérique latine, une exquise tradition : les leaders politiques sont aussi, parfois, d'excellents écrivains. La liste est longue de ces hommes de plume et d'Etat qui va de Romulo Gallegos, président du Venezuela et grand romancier, à Sergio Ramirez (1), actuel vice-président du Nicaragua. Juan Bosch appartient pleinement à cette lignée.

En France, on connaît beaucoup mieux de cet ancien président de la République dominicaine son itinéraire politique, son long combat contre la dictature de Trujillo et, surtout, sa courageuse attitude lorsqu'il fut renversé, en 1963, par un coup d'Etat militaire. Aujourd'hui âgé de soixante-dix-neuf ans, Juan Bosch reste une personnalité mythique en Amérique latine ; il incarne aux yeux des démocrates un idéal de probité, de justice et de civisme. *« Ce politique* (2) *incorruptible et exigeant, franc jusqu'à l'outrance,* écrit Claude Couffon, *est reconnu par beaucoup de ses concitoyens comme le modèle de l'homme intégral. »*

Cet homme est également un grand écrivain. Essayiste dont certains livres d'histoire antillaise — *De Christophe Colomb à Fidel Castro, le Pentagonisme* (3) — sont considérés comme des classiques, il est également romancier : *la Manerosa,* 1936, *l'Or et la Paix,* 1975 ; et surtout auteur de nombreux recueils de nouvelles, comme Camino Real (1933), Indios (1935), Ocho cuentos (1947) et Cuentos escritos *en el exilio* (1962), qui paraît aujourd'hui en français sous le titre, *Vers le port d'origine* emprunté à l'une des quatorze nouvelles (en espagnol *cuentos,* contes) qui le composent.

LA matière de ces contes est le malheur. Tous les personnages — *« paysans et grands propriétaires, prostituées et travailleurs, Indiens et Nègres, mulâtres et métis, pêcheurs et mineurs »* — cherchent à y échapper dans une fuite parfois hallucinée. En vain, car il déborde les limites mêmes de la vie. Comme l'explique un personnage dans un très court récit intitulé précisément « le malheur » : *« Mourir n'est pas un malheur. Il y a des choses pires que mourir. »* Ce sont ces « choses » que nous raconte l'auteur. Avec une redoutable efficacité.

Car Juan Bosch est un maître conteur. Dans deux courts textes qui complètent le recueil, il expose sa conception de l'*« art du conte »* et rappelle les lois fondamentales du genre. En particulier, la nécessité de bien commencer : *« Il n'existe qu'une façon de commencer un conte avec succès : en éveillant d'un seul coup l'intérêt du lecteur. »* Pour maintenir, sans aucune chute, la tension et l'intensité, *« le conteur doit être implacable avec le sujet qu'il a choisi ».* Il doit éliminer tout mot, toute séquence superflus : *« Supprimer est un travail plus important que conserver. »*

Les nouvelles de *Vers le port d'origine* sont le résultat de cette prodigieuse maîtrise technique. Le lecteur est plongé, dès les premiers mots de chacun des contes, dans une atmosphère saisissante, au cœur d'une action qui fonctionne comme un piège. Et il apparaît vite que le narrateur tient les émotions et les idées du lecteur à sa merci. Par exemple, dans *le Noël d'Encarnation Mendoza* — un pur chef-d'œuvre, — on sent d'emblée la trappe du destin se refermer sur le héros, mais on n'imagine pas jusqu'à quel degré d'implacable intensité le narrateur va pousser la logique de la tragédie...

Juan Bosch sait que la réalité latino-américaine est souvent tragique, faite d'injustice et de misère. Par le biais du conte, il voudrait rappeler ce qu'en tant qu'homme politique il a toujours défendu : la profonde humanité des humbles, l'impérieuse nécessité de se pencher sur leur sort. *« Ecrire des contes,* dit-il, *est une tâche fort grave. »* Elle lui permet de mettre l'art et la beauté au service d'une noble mission politique.

IGNACIO RAMONET.

(1) Voir *le Monde diplomatique,* mai 1985.
(2) Il est actuellement président du Parti de la libération dominicaine.
(3) Le Seuil, Paris, 1969.

● **L'EVANGILE SELON THOMAS.** — Jean Doresse *(Editions du Rocher, Monaco, 1988, 220 pages, 125 F)* : présentation et traduction d'un manuscrit copte du quatrième siècle, découvert en 1945.

● **LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU SOUDAN.** — Talcat El-Singaby *(Institut de recherches et d'études sur le monde musulman, Aix, 1987, 139 pages, 122 F)* : bilan des recherches en France et en RFA, 1900-1986.

● **THE WOMEN'S QUESTION AND THE MODES OF HUMAN REPRODUCTION.** — Ulla Vuorela *(The Scandinavian Institute of African Studies, Uppsala, 1987, 234 pages, 120 couronnes)* : analyse d'un village tanzanien.

● **SOCIÉTÉ, CULTURE ET HISTOIRE DU RWANDA.** — Marcel d'Hertefelt, Danielle de Lame *(Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, 1987, 1849 pages, 2 850 francs belges)* : une encyclopédie bibliographique 1863-1980/87.

● **LES LITTÉRATURES DE LANGUE ANGLAISE DEPUIS 1945.** — Denise Coussy, Geneviève Fabre, Michel Fabre, Evelyne Labbé *(Nathan, Paris, 1988, 327 pages, 130 F)* : Grande-Bretagne, Etats-Unis et Commonwealth.

AMÉRIQUES

THE IRAN-CONTRA CONNECTION. SECRET TEAMS AND COVERT OPERATIONS IN THE REAGAN ERA. — Jonathan Marshall, Peter Dale Scott, Jane Hunter

★ *South End Press, Boston, Etats-Unis, 1987, 313 pages, 11 dollars.*

Préfacé par Richard Falk, professeur à Princeton, cet ouvrage entend prouver que le scandale de l'« Irangate » n'est en rien un accident. Ce qu'il a révélé est consubstantiel à une politique fort ancienne et est incompréhensible hors une explication de caractère international.

Ce livre a deux défauts : sa composition est « hachée », les trois auteurs s'étant répartis la rédaction des divers chapitres ; et certains passages paraîtront obscurs à qui n'a pas déjà une honnête connaissance des réseaux anciens qui ont opéré souverainement au cours des dernières années. Mais il constitue une source irremplaçable de renseignements sur la « stratégie » iranienne et centraméricaine de Washington. Les deux chapitres les plus neufs concernent l'engagement d'Israël, notamment la manière dont les Etats-Unis ont été « harponnés » par leur allié dans l'affaire iranienne. Cette étude pousse enfin, et surtout, à s'interroger sur l'état réel de la démocratie américaine.

JACQUES DECORNOY.

GUIDE BLEU PEROU

★ *Hachette, Paris, 1987, 400 pages, 170 F.*

Rédigée par une équipe de chercheurs du CNRS et par le directeur de l'Institut français d'études andines de Lima, cette nouvelle édition du *Guide bleu Pérou* vise, bien sûr, à répondre aux besoins des touristes. A cet égard, adresses pratiques, itinéraires, plans de villes, descriptions des sites archéologiques et une riche cartographie satisferont les lecteurs les plus exigeants.

Mais les quatre essais qui ouvrent le livre sont aussi à lire par ceux qui veulent comprendre les formidables mutations que connaît un pays parmi les plus pauvres d'Amérique du Sud.

BERNARD CASSEN.

AFRIQUE

AN APPETITE FOR POWER. BUTHELEZI'S INKHATA AND SOUTH AFRICA. — Gerhard Mare et Georgine Hamilton

★ *Ravan Press et Indiana University Press, Johannesburg et Bloomington, 1987, 261 pages, 9,95 livres.*

A la fin de l'année 1987, alors que s'accroissait le nombre des victimes des affrontements entre Noirs dans les *townships* du Natal, M. Gatsha Buthelezi, dirigeant du mouvement Inkhata, était à nouveau présenté dans la presse occidentale comme « un dirigeant modéré » du mouvement anti-apartheid. Le livre de Gerhard Mare et Georgine Hamilton, qui est le fruit de longues recherches, explique comment ces *« combats entre Noirs »* trouvent leur source dans l'action des *vigilantes* du mouvement Inkhata, dont la plupart des dirigeants sont des fonctionnaires du bantoustan du Kwazulu, payés par le gouvernement de Pretoria. Il montre aussi comment l'image « modérée » de M. Buthelezi a été soigneusement entretenue par le pouvoir blanc. A ses débuts, simple mouvement culturel, Inkhata est ainsi devenu un mouvement zoulou, recrutant sur des bases ethniques, selon la logique même de la politique de séparation des races. Autre aspect intéressant de cet ouvrage : l'histoire des relations entre le Congrès national africain (ANC) et M. Buthelezi.

VICTORIA BRITTAIN.

TIERS-MONDE

LE TIERS-MONDE. — Edmond Jouve

★ *Presses universitaires de France, Paris, 1988, 126 pages, 25 F.*

Depuis les années 80, l'anti-tiers-mondisme est à la mode ; au point de nous faire oublier que, dès son invention, le terme « tiers-monde » a été soumis à une forte critique. S'inscrivant en faux contre ces condamnations, Edmond Jouve proclame avec force que *« le tiers-monde existe* [...] *Même s'il n'est sûr de rien : ni, tout à fait, de sa date de naissance, ni de son nom, ni de ce qu'il représente, ni de l'idéologie qu'il a engendrée ».*

La première partie de ce petit ouvrage très clair et complet rappelle les principales étapes du débat sur le concept, les différentes définitions et les divisions auxquelles elles renvoient. Dans la seconde partie, l'auteur s'intéresse à la mise en œuvre des utopies dans le Sud : au niveau interne (édification de l'Etat, transformation de la société, création de l'« homme nouveau ») et sur le plan international (mise sur pied de regroupements régionaux et lutte pour un nouvel ordre international).

ALAIN GRESH.

CLEFS POUR LE TIERS-MONDE. — 1. L'Afrique. — Guy de Bosschère

★ *Seghers, Paris, 1987, 352 pages, 66 F.*

C'est la réédition, considérablement augmentée, du livre paru il y a quinze ans. Elle bénéficie d'une connaissance accrue chez un excellent observateur. Aussi un second volume est-il prévu, consacré à l'Amérique du Sud et à l'Asie. Avec les vues et idées d'ensemble, alternent des données précises et complètes, pays par pays. Ainsi que, pour terminer, les « Chronologies politiques, des indépendances à nos jours. »

Y. F.

EUROPE

THE RUSSIAN CHALLENGE. — Alexander Yanov

★ *Blackwell, Oxford, 1987, 302 pages, 19,50 livres.*

Les troubles en Arménie et en Azerbaïdjan ont, une fois de plus, attiré l'attention sur l'épineux problème des nationalités en URSS. Mais le nationalisme central, parce que dominant, reste celui des Russes. Qu'est devenu ce chauvinisme grand-russe, déjà dénoncé par Lénine, et dont les activités du groupe Pamiat à Moscou montrent actuellement la vigueur persistante ? Le livre d'Alexander Yanov, qui a suscité de vives controverses aux Etats-Unis, apporte un utile éclairage historique. Il rappelle l'émergence de l'« Idée russe » au milieu du siècle dernier, ses velléités antitsaristes puis sa dégénérescence en une mythologie anti-occidentale, antiparlementaire, antisémite, prônant un régime autoritaire capable de ressusciter la Russie « éternelle ».

L'auteur montre aussi comment cette idéologie a resurgi dans les années 60, à la fois chez les dissidents et dans certains cercles du pouvoir. Selon l'auteur, face aux tentatives de réforme de M. Gorbatchev, l'« Idée russe » représente la seule solution de rechange.

A. G.

LE CONFLIT TURCO-ARMÉNIEN. — Roupen Boghossian

★ *Altapress, Beyrouth, 1987.*

La question arménienne, sans cesse à l'ordre du jour, a fait l'objet d'une abondante littérature qui l'a examinée sous bien des aspects (historique, géographique, ethnique, politique, humain). Le droit, cependant, n'a pas, en général, la part la plus belle, même si l'ouvrage de Shavarsh Toriguian — *The Armenian Question and International Law,* Editions en langue arménienne, Beyrouth, 1976 — reste un ouvrage de référence, tout comme la sentence rendue par le Tribunal des peuples publiée par les éditions Flammarion en 1984.

L'ouvrage de R. Boghossian s'efforce avec bonheur de combler cette relative lacune. Après avoir dressé l'acte d'accusation de la Turquie, l'auteur présente les faits en s'attardant sur l'histoire de la nation arménienne. Il envisagea ensuite les rapports de cette nation avec le droit international, les puissances accusées, la Société des nations et les Nations unies.

EDMOND JOUVE.

ASIE

CHINA, JAPAN AND THE ASIAN NICS. ECONOMIC STRUCTURE AND ANALYSIS. - The Economist Intelligence Unit, Londres, 1988

★ *194 pages, 115 livres.*

Une analyse à la fois économique et politique de la Chine, du Japon, et des quatre pays asiatiques nouvellement industrialisés : Singapour, Taiwan, Corée du Sud, Hongkong (et accessoirement Macao). Outre de nombreux tableaux chiffrés et d'utiles cartes, l'étude présente l'évolution des divers secteurs des économies concernées sans omettre les questions de défense et la démographie.

Les auteurs s'interrogent sur les dysfonctionnements qui, chez les « quatre tigres », pourraient s'aggraver si les systèmes politiques ne s'adaptaient pas à l'état des sociétés (montée des classes moyennes), et, à cet égard, le cas de Singapour, dont le régime est fort « musclé », devient plus préoccupant que ceux de Taiwan et de la Corée. Ils estiment aussi que la jeunesse chinoise ne pourra pas éternellement se satisfaire du statu quo politique.

J. D.

SOUS L'ŒIL DU DRAGON. LES RELATIONS DE LA CHINE AVEC LES PAYS DE L'ASEAN. —Jacques de Goldfiem

★ *Fondation pour les études de défense nationale, Paris, 1988, 317 pages, 140 francs.*

La Chine a toujours eu des contacts étroits avec l'Asie du Sud-Est, mais l'arrivée des communistes au pouvoir à Pékin (1949) et la création de l'ASEAN (1967) ont considérablement modifié les relations traditionnelles. Jacques de Goldfiem analyse les diverses phases de l'histoire contemporaine, en partie dictées par les changements de la politique chinoise. Il accorde aussi une large place à l'attitude des communautés de la diaspora et aux mouvements révolutionnaires qui ont agité la région.

La somme d'informations apportées dépasse de beaucoup le cadre de la modeste bibliographie ici présentée. Il aurait pourtant été utile d'en dire davantage au sujet des antagonismes potentiels sur le plan économique, et de relations qui ne se limitent pas aux flux commerciaux. Le titre aurait, d'autre part, mérité d'être moins « dramatique », d'autant que le *« Dragon »* n'est pas la seule puissance à braquer son *« œil »* sur la région.

J. D.

PAKISTAN, 1947

Souvenirs d'une femme dans un pays dépecé

ICE-CANDY-MAN, de Bapsi Sidhwa, Heinemann, Londres, 1988, 227 pages, 11,95 livres.

UNE femme écrivain pakistanaise qui nous parle d'un monde inconnu du lecteur occidental, ainsi se définit Bapsi Sidhwa. Pourtant, cette définition mérite quelques éclaircissements. L'auteur appartient non à la majorité musulmane, mais à la petite élite parsie de Lahore. Les Parsis zoroastriens ont fui la Perse au temps de la conquête musulmane, se sont installés à Bombay avant de se répandre à Karachi et à Lahore, durant la colonisation britannique. L'approche de l'indépendance et l'agitation en faveur de la partition de l'Inde les forcèrent à faire un nouveau choix à la fin des années 40.

Devaient-ils rester à Lahore, au Pakistan, dans l'espoir de prospérer sous le nouvel Etat ? Devaient-ils chercher la sécurité en Inde à l'abri de la communauté plus importante de leurs frères à Bombay ? La famille de Bapsi Sidhwa choisit la première solution, et son roman *Ice-Candy-Man* retrace les conséquences de cette décision.

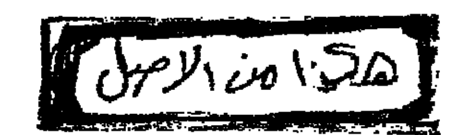
Ce roman, sans doute largement autobiographique, commence à la veille de l'indépendance. La narratrice est une fillette de sept ans rendue infirme par la poliomyélite. La riche maisonnée reflète la diversité ethnique du Lahore de ces années-là. Son *ayah* (nourrice) adorée et coquette, avec qui la petite fille passe l'essentiel de ses journées, est une hindoue d'Amritsar ; le cuisinier est un musulman ; le balayeur est un *harijan* (intouchable). Leurs voisins sont des sikhs, des hindous, des Indiens chrétiens, qui vivent en bonne entente. Parmi les admirateurs de la jolie *ayah,* on trouve le marchand de glaces ambulant, que l'on appelle *Ice-Candy-Man,* un musulman, toujours occupé à glisser ses doigts de pied sous son sari ; le masseur indien occupé de la même manière avec ses mains raffinées ; et un rémouleur de couteaux montagnard.

L'impact de la partition fut particulièrement tragique au Pendjab, le grenier de l'Inde, où vivaient des communautés hindoues, sikhs et musulmanes installées de longue date, aussi bien à la campagne que dans des villes comme Lahore. Des millions de personnes s'enfuirent vers l'Est ou vers l'Ouest, abandonnant leurs terres et les tombes de leurs ancêtres ; des milliers d'entre elles furent égorgées durant cet exode. Le roman s'attarde sur les répercussions de cette tragédie sur le monde familier de l'enfant. Alors que la vieille ville de Lahore brûlait dans le lointain et que ses marchands étaient massacrés dans les rues, la plupart des voisins, membres des professions libérales, pliaient bagages, abandonnant leurs propriétés au pillage de la populace qui était maître de la rue. Ice-Candy-Man, après s'être transformé en un fanatique — il participe à l'enlèvement de l'*ayah* et la force à se prostituer, — devient un poète languissant d'amour pour son aimée, qui lui voue une haine farouche et refuse de pardonner. Le masseur, quant à lui, est assassiné.

TOUT ceci était-il inévitable ? Etait-ce le résultat direct de la partition et des passions volontairement attisées pour l'imposer ? Lahore, l'ancienne ville tolérante de Shahjadan et de Kipling, pouvait-elle continuer à exister après l'indépendance ? Tout ce que nous savons, c'est que l'Etat boiteux né de la partition de 1947 s'est effondré dans la guerre civile seulement vingt-quatre ans plus tard. L'homogénéité religieuse ne lui permit pas de survivre. La carte de l'Inde est un palimpseste de religions, un puzzle de peuples se chevauchant et défiant toute tentative ordonnée de division. Ses plus grands dirigeants, de l'empereur moghol Akbar au seizième siècle à Gandhi au vingtième siècle, se sont tenus à la vision d'une Inde unifiée absorbant l'ensemble de ses peuples. Leurs opposants, du terroriste sikh sur sa motocyclette au mollah fondamentaliste dans sa mosquée, ont toujours rejeté cette « rêverie » unitaire. Le livre subtil de Bapsi Sidhwa nous montre, peut-être sans que l'auteur l'ait voulu, ce qu'a signifié sur le terrain le dépeçage en trois de la carte de l'Inde.

GERALD MOORE.





Livres du mois

SOCIÉTÉ

VIGILANCE. VIEILLES TRADITIONS EXTRÉMISTES ET DROITES NOUVELLES – Marie-José Chombart de Lauwe

★ *Ligue des droits de l'homme et EDI, Paris 1987, 206 pages, 80 F.*

Avec une introduction de Madeleine Rebérioux et une postface d'Yves Jouffa, voici la réédition d'un texte très précieux pour se guider dans le labyrinthe des organisations d'extrême droite : leurs origines historiques, leurs évolutions idéologiques et tactiques, les liens avec des formations analogues dans les divers pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, les passerelles avec les partis de la droite classique, les chassés-croisés de certains responsables passant d'un groupe à l'autre, les publications et manifestations qui véhiculent les grands thèmes de ces droites moins nouvelles qu'elles ne le prétendent. Des faits oubliés sont remis en mémoire, des manœuvres mises au jour, les filiations scrupuleusement établies.

CLAUDE JULIEN.

SOUS LES BIDONS, LA VILLE... De Manille à Mexico à travers les bidonvilles de l'espoir. – Noël Cannat

★ *L'Harmattan, Paris, 1988, 250 pages, 130 F.*

« *Nous vivons la plus grande migration des peuples de l'histoire* » (p. 17) : celle de l'urbanisation. Noël Cannat la définit comme un processus étroitement lié au système mondial. Cet envers du monde est vu du côté des exclus. Dans une littérature qui est surtout le fait d'experts, des pouvoirs, ce livre tranche. Dans une littérature qui cultive facilement le catastrophisme et la prospective du pire, il montre la capacité d'auto-organisation des milieux populaires. Et cela en faisant le tour des grandes capitales de Chine, d'Inde, d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine. L'espoir, en effet, est du côté de « *la montée de la conscience collective* », dont les manifestations, la richesse sont attentivement analysées. Enfin, le travail de fourmi des organisations non gouvernementales, des communautés de base, est mis en lumière (avec en annexe un tableau de cinquante actions de développement). La solution de la crise de l'urbanisation ? Certes pas : on pourra souligner les limites de cet ouvrage, car le monde arabe et l'Afrique n'y apparaissent pas, ou les lacunes de la bibliographie, mettre en question la portée des « petits projets ». Ce n'est pas l'essentiel : N. Cannat, dans cette réflexion fondée sur ses interventions sur le terrain, nous rappelle que, sous les bidons, les sociétés vivent et agissent ; qu'elles s'inventent.

CLAUDE LIAUZU.

LE BLUFF TECHNOLOGIQUE. – Jacques Ellul

★ *Hachette, Paris, 1988, 486 pages, 178 F.*

Il y a plus de trente ans que Jacques Ellul a entrepris l'étude de l'« enjeu » qu'est la technique pour ce siècle sur lequel elle règne de plus en plus despotiquement. Cette fois, par son titre, il provoque délibérément ceux qui, en fait de sens, ont perdu celui des mots. Car la technologie, ce n'est ni la technique ni sa pratique, mais, à parler proprement, le discours tenu sur elles. Bref, leur étude. Mais il y a un autre discours, au sens courant : celui des politiques, des technocrates, des entrepreneurs ; et, répercutant et amplifiant le tout, celui des médias et de la publicité.

L'auteur n'aperçoit présentement aucun frein au pouvoir de ce discours, dans une société où l'« *irresponsabilité générale* » est le « *climat* » où s'évanouit la totale « *immunité-irresponsabilité des politiques, scientifiques, techniciens* ». Où est la démocratie ? A la vraie vérité, « *on préfère le langage berceur de la publicité selon lequel la technique est productrice de liberté* ». Bercer, en effet, c'est vous endormir en vous racontant des histoires. Le lecteur verra que, néanmoins, le livre ouvre à la fin une voie à l'espoir.

Y. F.

CULTURE

POUR UNE SOCIOLOGIE DE LA LECTURE : LECTURE ET LECTEURS DANS LA FRANCE CONTEMPORAINE. – Sous la direction de Martine Poulain

★ *Cercle de la librairie, Paris, 1988, 242 pages, 160 F.*

Le paysage général qu'expose Martine Poulain dans une des contributions à cette *Sociologie de la lecture* est que seulement 55,9 % des Français achètent un livre au cours d'une année, tout en étant huit sur dix à en posséder... Voilà pour le patrimoine.

Quant à la « consommation », seuls 74 % des Français ont lu au moins un livre en une année et moins de 15 % de ceux d'entre eux âgés de plus de quinze ans sont inscrits dans une bibliothèque.

Les autres études de ce passionnant ouvrage collectif (les genres et les lecteurs, la lecture et les parcours biographiques, la lecture et les personnes âgées, etc.) sont autant d'éclairages sur une activité par nature individuelle mais qui, de fait, est extrêmement dépendante des représentations que chacun a ou qu'une société donne.

B. C.

Le « Condorcet » d'Elisabeth et Robert Badinter

Par YVES FLORENNE

CONNU du public, on l'espère, depuis l'école, comme l'un de ces savants dont la République n'avait pas besoin, peut-être aussi comme le dernier de ces pères de la Révolution à qui elle eût coupé la tête, Condorcet ne prêtait point par son caractère à faire figure de héros populaire dans la légende. C'était un homme humain, riche à la fois de savoir, de raison, de génie, de cœur, de pudeur, et qu'on peut bien tenir, entre tous, comme le plus authentiquement et purement révolutionnaire.

Mais il avait une qualité que les révolutions ne goûtent pas longtemps, et le dessein du livre se déclare dans son sous-titre qui, d'un seul mot, l'actualise : *Un intellectuel en politique* (1). De plus, cet intellectuel-là était bien fait pour attacher encore davantage les auteurs par ce qui fut sa passion – amour et souffrance, – dominante chez *lui* en ce qu'*elle* commande tout *le* reste : la justice. Il ne savait que trop, avec Corneille, que « *la justice n'est pas une vertu d'Etat* ». Il avait d'autant plus l'exigence qu'elle en devienne la première.

Ce n'est point par mode que les auteurs s'arrêtent à l'enfance et à la jeunesse de leur modèle ; elles éclairent des traits peu prisés des tempéraments « virils » : ce besoin de mères, outre la sienne – et non moins de pères (il n'avait pas connu le sien). Son adoption par une trinité paternelle sera de conséquence : elle a noms d'Alembert, Turgot, Voltaire. A vingt-six ans, reconnu comme un des premiers mathématiciens d'Europe, élu à l'Académie des sciences, il allie à tant de savoir, et même de lucidité, une émouvante candeur qu'il manifestera jusque dans la lutte politique, et même une virginale ingénuité.

Longtemps, il n'aura « connu » aucune femme, pas même Amélie Suard, qui ne demandait pas mieux, et avec laquelle il entretint pendant vingt ans une correspondance révélatrice, jusqu'ici inédite, et qui complète la biographie (2). Deux ou trois « folies amoureuses », sans suites, et qui sont presque d'un adolescent. A ce philosophe profond, auquel s'ajoute bientôt, sous Turgot, le plus compétent des « commis » de l'Etat, il faudra attendre sa quarante-cinquième année pour connaître « *le plus grand bonheur* ». Il lui vient d'une fille de vingt ans, qu'il épouse. Très belle, grand esprit, jamais bas-bleu, en accord parfait avec Condorcet, elle fit de sa maison le « *foyer de la République* », selon Michelet, qui a tracé d'elle un portrait raphaélien (3). Condorcet n'a plus que sept années à vivre, mais les plus pleines. Le « *plus grand bonheur* » l'a exalté. Et c'est le moment où se font entendre les premiers grondements de l'orage désiré. C'est pour lui l'engagement total. Il se déclare ce qu'il savait être au fond de lui : républicain. Alors que Robespierre, au témoignage de Mme Roland, « *ricanant à son ordinaire et se mangeant les ongles, demandait ce que c'est qu'une république* ». Il ne le saura jamais. Nous n'en sommes qu'au tiers du livre. C'est pour Condorcet le temps de l'action, du pouvoir, du danger, du défi et de la mort. Ne retenons que le plus singulier (il y est vraiment seul, et il irrite) de ses combats : pour la libération des femmes, égales des hommes dans tous leurs droits et dans tous les emplois. Deux siècles après ce précurseur, les moindres de ces droits demeurent lettre morte dans les trois quarts du monde.

On ne résume pas ce livre, pas plus que cette vie. Nous n'avons pas affaire ici à une carrière, mais à un destin. Allons au terme. La menace suspendue, encore épargné par Saint-Just, Condorcet aurait pu, comme d'autres, se faire oublier et se borner à survivre. Par un ultime défi, dont il savait le prix, il fut la conscience d'une révolution totale et idéale, face au délire sanguinaire qui n'était plus qu'un alibi. Robespierre a dénoncé le « *lâche Condorcet* » et « *ses impostures liberticides* » : en quoi c'est lui-même qu'il peint. Pis encore : au sommet de son triomphe, il choisit la grand'messe publique où il est l'idole pour proférer les injures les plus ignobles contre celui dont, comme presque tout le monde, il ignore la mort. La sienne, moins digne, il va la connaître dans deux mois.

GRACE au courage de Sophie et de leurs amis, Condorcet avait *échappé de justesse à l'arrestation qui* signifiait immédiatement la guillotine. Il passera sept mois caché. Décrété hors la loi, lui ou quiconque l'approche sera exécuté sur-le-champ, sans jugement. Sophie va le rejoindre autant qu'elle le peut. Pour l'arracher au désespoir de voir s'effondrer dans le sang tout ce à quoi il a cru, elle l'exhorte à écrire le grand ouvrage dont ils ont tant parlé ensemble. Ce sera son chef-d'œuvre. Retrouvant une foi en l'homme devenue pathétique, tourné vers ces temps futurs dont il ne saurait douter et où, grâce à la science, s'abolirait même la mort, il couvre d'un seul élan les centaines de feuillets de son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*.

A peine l'achève-t-il, au printemps 1794, qu'il doit fuir, dans l'heure, son refuge. Il gagne la proche campagne, erre trois jours, malade, blessé, dormant sur la terre. Ce vagabond sans identité est bientôt arrêté ; en attendant son transfert, on l'enferme dans une prison de village. On l'y retrouvera mort – suicide ou apoplexie ? – et ce corps sans nom sera jeté pour toujours à la fosse commune. Solitude affreuse de ces dernières heures où il ne peut même pas écrire son adieu à Sophie : ce serait la perdre. Sauvée par Thermidor, elle se vouera toujours à lui et à son œuvre (elle publie l'*Esquisse* dès 1795). Ses lettres de la séparation sont poignantes, passionnées, où elle s'oblige à l'espoir ; ce seul mot : « *Vis pour le bonheur* »...

Dans leur millier de pages, ces deux livres unissent de façon indissoluble l'histoire d'un homme – et d'une femme – à l'Histoire. C'est la première biographie totale de Condorcet. Nourrie aux sources, vraie, vivante, à la fois sereine et passionnée, elle ressuscite cette double histoire dans la lumière la plus juste. Histoire tragique, qu'on ne saurait mieux conclure, avec les auteurs, qu'en écoutant Michelet (4) : par sa fin, volontaire ou non, Condorcet « *épargna à la République la honte du parricide, le crime de frapper le dernier des philosophes sans qui elle n'eût point existé* ».

(1) Elisabeth et Robert Badinter, *Condorcet*, Fayard, Paris, 1988, 660 pages, 140 F.

(2) Elisabeth Badinter, *Correspondance inédite de Condorcet et Mme Suard*, *ibid*, 266 pages, 99 F.

(3) *Histoire de la Révolution*, livre V, chap. 4, tome II, édition Lacroix, 1868.

(4) *Ibid., livre VIII, chap. 2, tome IV.*

ÉCONOMIE

LE SYSTÈME NATIONAL MONDIAL HIÉRARCHISÉ. – Michel Beaud

★ *La Découverte, Paris, 1987, 132 pages, 69 F.*

« *Une nouvelle lecture du capitalisme mondial* », ainsi Michel Beaud sous-titre-t-il ce petit ouvrage qui est à la fois un modèle de pédagogie et une éclairante tentative d'explication de la genèse et du fonctionnement du système capitaliste.

L'auteur n'oublie jamais la dimension historico-géographique du phénomène, non plus que son extraordinaire complexité, sa variété infinie, sa plasticité, un phénomène qui « *combine cohérence et hétérogénéité* ». Désormais, toute la planète est maillée, directement ou indirectement ; chaque nation, chaque peuple, chaque individu vit au sein d'un système où certaines puissances dominent plus ou moins d'autres nations plus ou moins dominées. Michel Beaud le souligne : l'économique ne suffit pas à expliquer cette réalité multiforme. Il conclut cette magistrale leçon non par l'apport d'un nouvel « isme », mais par l'espoir d'invention d'une « *nouvelle éthique* ».

J. D.

L'ANNÉE DES LETTRES 1988. – Sous la direction de François Taillandier

★ *La Découverte/ministère de la culture et de la communication, Paris, 1988, 336 pages, 98 F.*

Une publication de synthèse qui manquait à l'édition française (malgré les 13 000 titres publiés chaque année...) et qui reprend une formule d'ouvrage collectif déjà parfaitement rodée aux éditions La Découverte avec, notamment, *l'Etat du monde, l'Etat de la France* : confier à une série de spécialistes une étude « pointue » sur un segment du domaine à traiter.

Le domaine, c'est ici la production éditoriale de l'automne 1986 à l'automne 1987, d'abord analysée par genres (roman, science, jeunesse, histoire, etc.). Ce bilan, déjà fort utile, est complété par une série d'articles sur les tendances lourdes de la chaîne du livre : édition, médias, librairies, bibliothèques, problème du prix unique du livre, actions de l'Etat, etc. Viennent enfin un rappel des événements de l'année 1987 et une série de renseignements pratiques (prix littéraires, liste des principaux éditeurs, etc.).

B. C.

HISTOIRE

LES MALHEURS DU TEMPS. – Sous la direction de Jean Delumeau et Yves Lequin

★ *Larousse, Paris, 1987, 520 pages, 220 F.*

L'histoire des fléaux et des calamités en France permet de bien comprendre les peurs et les angoisses de chaque époque. Donc, les imaginaires des temps de crise. Ce livre dresse l'inventaire terrifiant des malheurs qui ont frappé les Français. Il analyse le contexte dans lequel invasions, massacres, pestes, cataclysmes, épidémies, famines se sont produits. Et rappelle que ce qui est encore aujourd'hui banal dans tant de pays du tiers-monde – détresse permanente, mortalité massive, faim, errance, etc., – fut, jusqu'à fort récemment, la caractéristique ordinaire de la vie en France.

Les auteurs observent que les grandes terreurs subsistent parmi nous : « *chômage redoutable, insécurité aggravée par le terrorisme, pollutions engendrées par les avaries des centrales nucléaires et des usines chimiques, dure offensive du cancer, progression du SIDA* ». Savoir comment les Français ont jadis réagi face à de redoutables fléaux devrait conduire, estiment les auteurs, à faire en sorte que « *la mort ne l'emporte pas sur la vie* » et que responsables politiques et citoyens « *retournent à l'éthique* ».

I. R.

GRAMMAIRE DES CIVILISATIONS. – Fernand Braudel

★ *Arthaud-Flammarion, Paris, 1987, 610 pages, 130 F.*

« *Qui niera le rôle de l'histoire ?* » interroge Fernand Braudel dans la préface de cet ouvrage qui est la réédition d'un manuel publié en 1963, pour les classes terminales des lycées. Le livre connut alors un échec ; considéré comme « trop ardu », il fut mis, de fait, à l'index alors que déjà – à cause de ce « *rôle violent* » – l'enseignement de l'histoire dans le secondaire était réduit à la portion congrue.

Braudel définit ici le concept de « civilisation » en se référant à l'espace, à la société, à l'économie et aux mentalités collectives saisies dans la longue durée. « *Une civilisation*, écrit-il, *est ce qui, à travers des séries d'économies, des séries de sociétés, persiste à vivre en ne se laissant qu'à peine, et peu à peu, infléchir.* »

Maître pédagogue, Braudel applique, dans ce texte lumineux, ses grands principes didactiques (« *la simplicité qui est clarté, lumière de l'intelligence* ») et son art de conteur (« *enseigner l'histoire, c'est d'abord savoir la raconter* »).

I. R.

COMMUNICATION

L'ÉCONOMIE DES MÉDIAS. – Nadine Toussaint-Desmoulins

★ *PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris, 128 pages, 25 F.*

Alors que les médias se trouvent confrontés à un environnement en constante évolution, l'auteur constate leur croissante industrialisation. Aux célèbres questions : « *Qui dit quoi, par quel canal, à qui et avec quel effet ?* » concernant le contenu, elle substitue les suivantes : « *Qui paye quoi, pour qui et avec quels moyens ?* »

A l'aide de nombreux tableaux chiffrés, de graphiques, de statistiques mises à jour, et dans un constant souci de clarté, l'auteur établit la spécificité économique des médias (presse et radio-télévision), analyse les coûts de production et de distribution et enfin l'influence du financement dans les structures.

Il ne néglige pas les principales données historiques (rôle des syndicats, lois sur la presse, etc.) ou politiques ; et bien que essentiellement consacré à la France, chaque aspect est systématiquement comparé aux réalités des autres grands pays occidentaux.

I. R.

DROIT

DROIT DES RELATIONS INTERNATIONALES. ÉLÉMENTS DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC. – Simone Dreyfus

★ *Cujas, Paris, 1987, 498 pages, 190 F.*

Voici la troisième édition attendue (revue et complétée) d'un classique destiné, pour l'essentiel, aux étudiants en droit et en science politique.

En parfaite pédagogue et en grande spécialiste du monde international, Simone Dreyfus nous offre d'abord une fresque remarquable du monde d'aujourd'hui en étudiant sa composition, son cadre normatif et les relations entre ses membres.

Elle étudie ensuite les mécanismes d'association dans la société internationale, ce qui la conduit à donner un panorama détaillé des organisations internationales (à vocation universelle ou régionale).

L'ensemble est présenté avec clarté et avec un souci constant du concret.

EDMOND JOUVE

LE MONDE DIPLOMATIQUE

POUR UNE EUROPE DE LA DÉTENTE

La peur ou la paix

Par JEAN TOULAT *

« *OPÉRATION de séduction* », « *marché de dupes* », « *un parfum de Yalta* », « *un Munich nucléaire* », « *l'Europe menacée par le désarmement* ». Ainsi a été salué en France, par certains éditorialistes et dirigeants politiques, l'accord historique entre M. Reagan et M. Gorbatchev qui, enfin, amorce ce fameux « *désarmement réciproque, progressif et contrôlé* », dont on parlait toujours sans jamais le réaliser. Avec le traité de Washington, le monde n'est pas sauvé, mais il respire mieux. En saluant l'événement comme « *un rayon d'espoir à l'horizon du monde* », Radio-Vatican traduit le sentiment général des peuples.

Quels sont donc les arguments de nos prophètes de malheur ? L'Europe, disent-ils, va être « *nue* », « *dénucléarisée* ». En fait, elle sera pratiquement ramenée à la situation antérieure à 1977, avant l'installation des SS-20 soviétiques et des euromissiles américains. Elle gardera sur son sol les missiles américains Lance, tandis que les missiles chargés sur les bombardiers basés au Royaume-Uni et en RFA, et sur les porte-avions croisant en Méditerranée, poursuivront leur mission de dissuasion. De même, subsisteront les trois sous-marins Poséidon, totalisant plus de trois cents charges stratégiques, que l'OTAN a détachés pour la défense de l'Europe. Et les forces de dissuasion française et britannique seraient-elles subitement devenues non opérationnelles ? Ceux qui disent : « *L'Europe n'aura plus de fusées capables d'atteindre l'Union soviétique* » sont de véritables agents de désinformation qui traduisent l'inquiétude du complexe militaro-industriel devant toute tentative de ralentir la course aux armements. Ils veulent justifier l'effort de surarmement que comporte la création d'un bloc de défense européen, avec Paris et Bonn comme piliers, et qui se traduit dans le budget militaire français de 1988 par une augmentation de 4,42 % : au total, 177 milliards de francs, soit une dépense de 20 millions par heure, alors que piétinent l'éducation, la recherche, la justice, les prestations familiales, la jeunesse et les sports, et que deux millions et demi de Français sont atteints par la grande pauvreté. Tout ce déploiement est essentiellement justifié par un motif : la peur d'une agression soviétique, la peur de voir les chars de l'armée rouge déferler jusqu'aux approches du Rhin, comme le montrait l'émission « La guerre en face », commentée par Yves Montand (1).

Le poids de la menace

QUEL est, en fait, le poids d'une telle menace ? « *Je ne crois pas aux intentions belliqueuses de l'Union soviétique. Pas du tout (...) Je suis convaincu que M. Mikhaïl Gorbatchev veut la paix pour la paix.* (2) » Cette déclaration de M. François Mitterrand ne correspond-elle pas à la réalité ?

S'il est un peuple qui a horreur de la guerre, c'est bien le peuple soviétique. Sa lutte contre le nazisme lui a coûté 20 millions de morts (7 millions à l'échelle de la France). S'y ajoutent, dans la mémoire collective, les incursions plus anciennes : Mongols de Gengis-Khan, chevaliers teutoniques, Suédois, barons polonais, Napoléon...

Le chef du Kremlin lui-même est accordé à son peuple. Selon son biographe (3), sa vision du monde est dominée par ses souvenirs de la guerre : à six ans, il a vu son village natal, Privolnoye, envahi par les nazis ; il a traversé Stalingrad en ruine. Ces images indélébiles peuvent expliquer sa déclaration du 15 janvier 1986, où il propose de libérer la Terre, par étapes, d'ici à l'an 2000, de toutes les armes nucléaires. Et depuis, il n'a cessé de multiplier les offres de désescalade. Il a même, unilatéralement, suspendu ses essais nucléaires. Et, par deux fois, espérant être suivi des autres puissances atomiques, il a prolongé le moratoire. En vain. Néanmoins, il persiste : « *Nous sommes tous passagers d'un même vaisseau. Nous sommes tous responsables de l'avenir du monde. Il faut passer de l'équilibre de la terreur à l'équilibre de la raison, de l'égoïsme national à la coopération* (4). »

* Prêtre et écrivain ; auteur de *Oser la paix*, Le Cerf, Paris, 1986.

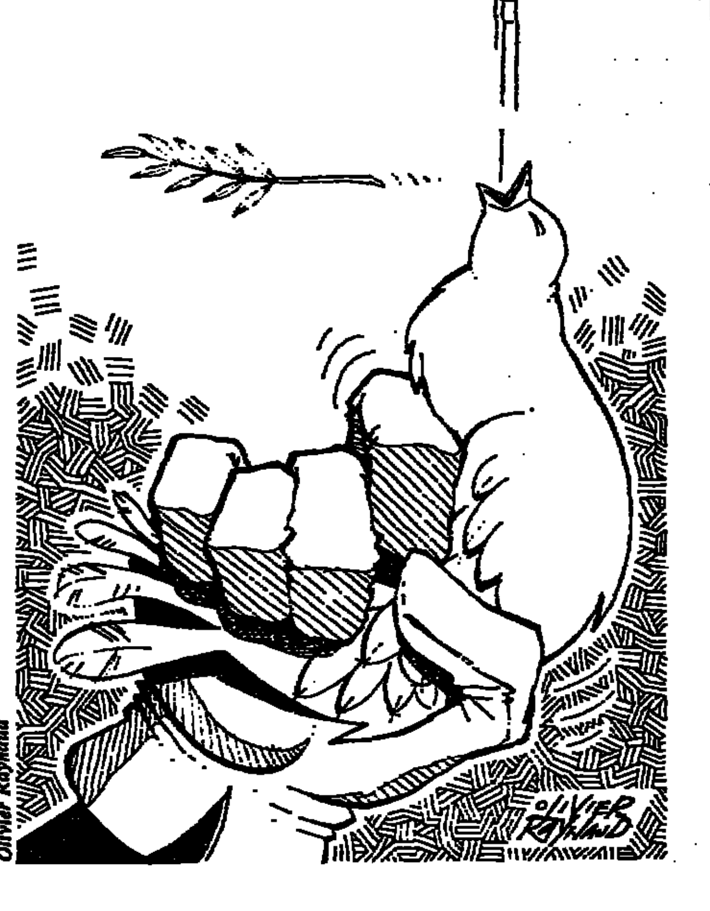
Restaurer la confiance

CE défi ne mérite-t-il pas d'être relevé, avant que les faucons, là-bas, ne redressent la tête ? Une réponse a été donnée, en mars 1987, à Dieburg, en Allemagne fédérale, où étaient réunis les présidents des conférences épiscopales de vingt et un pays « *de toute l'Europe* ». Ils ont lancé un appel — trop peu répercuté — à « *bâtir la paix, en restaurant la confiance entre les peuples de l'Est et de l'Ouest* (...). *A vous, catholiques, nous demandons de vous engager sans hésitation pour la paix* (...). *Le Christ attend que nous fassions les premiers pas, et prenions des risques pour arriver à la réconciliation* ». Certes, les libertés, en particulier la liberté religieuse, sont mal respectées en certains pays. Il faut aider ces derniers à évoluer, « *non par la menace ou la violence, mais par des moyens pacifiques* (5). » En somme, construire l'Europe de la détente plutôt que l'Europe de la défense.

Comme en écho aux déclarations de Dieburg, M. Mikhaïl Gorbatchev consacre un chapitre de son livre *Perestroïka* à l'Europe, qu'il appelle « *notre maison commune* ». Il reprend une idée gaullienne : « *L'Europe, de l'Atlantique à l'Oural, c'est une entité historique et culturelle, soudée par l'héritage commun de la Renaissance et du siècle des Lumières, ainsi que par les grands enseignements philosophiques et sociaux des dix-neuvième et vingtième siècles.* » Il n'oublie pas les liens religieux : « *La vieille Russie a été unie à l'Europe par le christianisme, et l'on va fêter le millénaire de son arrivée sur la terre de nos ancêtres* (...). *J'en suis venu à ressentir, avec une acuité croissante, le caractère artificiel de la confrontation entre blocs, et la nature archaïque du rideau de fer.* » Il ajoute : « *Les deux moitiés de l'Europe ont un intérêt commun à résoudre un problème extrêmement aigü, le problème Nord-Sud. Elles pourraient conjuguer leurs efforts pour faciliter le développement du tiers-monde* (6) ».

Gorbatchev met le doigt sur la question majeure de notre époque, celle dont de Gaulle, encore, disait : « *La grande affaire mondiale, c'est de tirer de la misère et d'orienter vers le développement 2 milliards d'hommes dépourvus* ». Comme l'a dit M. François Mitterrand : « *La vraie bombe, c'est le sous-développement.* »

Devant la misère du tiers-monde, M. Mitterrand, par contraste, rêve aux fabuleuses richesses de la Sibérie, qu'il a contemplée du haut de l'avion qui le conduisait de Moscou à Irkoutsk. Il la scrute sur les cartes de géographie et citant la prédiction de Lomonossov : « *La puissance russe sera sibérienne* », il ajoute : « *Brejnev, rompant avec la diplomatie du soupçon, invite les pays industriels d'Occident à investir leurs capitaux et leurs techniques en échange de matières premières. C'est une course de vitesse, le match du vingt et unième siècle. La paix et la guerre se font toujours au même endroit. Je les vois avancer l'une et l'autre pour un rendez-vous où se décidera le sort de l'univers* (7) ».


Olivier Raynaud

Nous voici à l'heure du grand rendez-vous. Sur ce point, le premier ministre français, M. Jacques Chirac, semble d'accord avec M. François Mitterrand. Le 15 mai 1987, à 20 heures, en direct de la place Rouge, avant de quitter Moscou, il confiait à Antenne 2 : « *J'ai évoqué avec M. Gorbatchev un point qui me paraît très important. Nous sommes très frappés par les conséquences que comporte la misère croissante des pays en voie de développement ; au point qu'ils ne sortiront pas de leur situation sans une grande initiative. Voilà un terrain sur lequel l'Est et l'Ouest devraient parfaitement s'entendre* (...). *M. Gorbatchev a été parfaitement ouvert à notre suggestion. Et nous avons décidé de poursuivre cette discussion.* »

Ces propos, que la presse française, à ma connaissance, n'a pas reproduits, doivent être rappelés au chef du gouvernement, en lui demandant, ainsi qu'aux autres candidats à l'Elysée : que comptez-vous faire, pratiquement, pour associer l'Est et l'Ouest dans une grande entreprise en direction du Sud ?

Un plan Marshall mondial ?

PREMIÈRE urgence : avancer dans la voie du désarmement réciproque. Car le surarmement aggrave le sous-développement. Là encore, on relève des convergences. Reprenant une proposition faite par M. Valéry Giscard d'Estaing, aux Nations unies, en 1978, M. Mitterrand, à l'ONU aussi, en septembre 1983, avait demandé une conférence « désarmement-développement ». Celle-ci a fini par se tenir en août 1987, à New-York. La France a proposé la mise en route d'études pour quantifier les économies pouvant résulter des accords de désarmement et souhaité la création d'un « *observatoire de l'ONU* » pour évaluer les dépenses militaires dans le monde. Propositions accueillies favorablement par l'Union soviétique, mais rejetées par l'administration américaine, qui avait boudé la conférence, prétendant qu'il n'existe aucun lien entre désarmement et développement. M. Gorbatchev, toutefois, ne désespère pas de faire évoluer Washington : « *Nous en appelons au gouvernement américain pour qu'il nous donne la main afin de rechercher ensemble des solutions aux problèmes du tiers-monde* (8). »

Dans cette perspective, certains parlent d'une sorte de plan Marshall mondial, qui engloberait l'Occident, avec sa technologie et ses capitaux, l'Union soviétique, aux immenses ressources, et le tiers-monde, qui, outre ses propres matières premières, offrirait un immense marché à ses partenaires. Ce serait concrétiser la stratégie recommandée par Saint-Exupéry à celui qui veut réconcilier des adversaires : « *Fais leur construire ensemble une tour, et tu en feras des frères.* » Ce fut également, après la deuxième guerre mondiale, l'intuition de Robert Schuman et de Jean Monnet : pour « neutraliser » l'Allemagne et l'empêcher de revenir à ses vieux démons, ils ont voulu l'insérer dans un ensemble en créant avec elle des solidarités d'intérêts. Et ce fut, en 1950 — bien avant le traité franco-allemand de 1963, — la proposition révolutionnaire : mettre en commun les deux matières premières de la guerre, le fer et l'acier, un pool qui posait la première pierre de la petite Europe.

L'heure est venue de poser la première pierre de la grande, de la véritable Europe, en associant l'Union soviétique au grand défi du vingt et unième siècle. N'a-t-elle pas déjà été unie à l'Occident dans la lutte contre le nazisme ? Ne pas saisir cette chance serait pour la France une infidélité à sa vocation. Halte, donc, à la France championne des ventes d'armes, qui, aux Nations unies, vote pour le cessez-le-feu entre l'Irak et l'Iran, mais qui, en fait, continue d'alimenter le feu. Halte à la France qui vend son âme à la bombe et torpille le *Rainbow-Warrior*.

Que revive, au contraire, la France promotrice de justice et de paix, qui s'apprête à célébrer les grandes idées — droits de l'homme, liberté, égalité, fraternité — qu'elle a répandues à travers le monde il y a deux cents ans.

Vergennes, ministre des affaires étrangères de Louis XVI, disait : « *La France a besoin de la paix. Mais la paix a besoin de la France.* »

(1) FR 3, 18 avril 1985.

(2) Entretien avec Jean Daniel, *le Nouvel Observateur*, 15-24 janvier 1987.

(3) Dev Murarka, *Gorbatchev*, Ramsay, Paris, 1987.

(4) *Perestroïka*, Flammarion, Paris, 1987.

(5) « Message aux catholiques, à tous les chrétiens et aux hommes de bonne volonté de toute l'Europe », *la Documentation catholique*, Paris, 5 avril 1987.

(6) *Perestroïka, op. cit.*, lire le chapitre : « L'Europe et la politique étrangère soviétique ».

(7) *La Paille et le Grain*, Flammarion, Paris, 1975.

(8) *Perestroïka, op. cit.*, page 274.

Dans ce numéro :

Le Monde diplomatique du mois de mars 1988 a été tiré à 156 000 exemplaires.

